



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 10 - Numéro 47

28 novembre 2013



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2013

ISSN 17104149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	4
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Bureau de décision et de révision	8
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers	42
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	107
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	
4.6 Autres décisions	

5. Institutions financières	114
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés	121
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	258
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	
8. Entreprises de services monétaires et Contrats publics	298
8.1 Avis et communiqués	
8.2 Réglementation	
8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires	
8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public	
8.5 Autres décisions	

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDR :	Bureau de décision et de révision
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autorégulation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES



RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
1.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I 4242033 Canada inc. et Linda Paradis	2013-023	Alain Gélinas	29 novembre 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives
2.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I 9095-0049 Québec inc, John Dracontaidis (faisant affaire sous le nom ICC Capital Management), Axia consulting inc., Axia Business Center inc., Glacier Foods Canada inc., Dimitrios (Jimmy) Kavathas, Filipo Argento et Stéphane Charbonneau (<i>BCF s.e.n.c.r.l.</i>) M Banque TD Canada Trust (<i>Kaufman Laramée, s.e.n.c.r.l.</i>) M TD Waterhouse IT Nicolas Boily (Raymond Chabot) (<i>McCarthy Tétrault</i>)	2009-018	Alain Gélinas Claude St Pierre	12 décembre 2013 9 h 30	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
3.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Poulin et 9169-8993 Québec inc. (<i>M^e Pascal A. Pelletier</i>) M Banque Nationale du Canada	2012-010	Alain Gélinas	11 décembre 2013 9 h 30	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage
4.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Charles K. Langford inc. (<i>M^e Michel Latendresse, avocat</i>)	2013-024	Alain Gélinas	17 décembre 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives
5.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I William J. Henry & Associés inc. et Gilles E. Boulé (<i>Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.</i>)	2013-030	Alain Gélinas Claude St Pierre	15 janvier 2014 10 h	Demande d'imposition de pénalités administratives, de conditions à l'inscription, de mesure propre au respect de la loi et de suspension d'inscription

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
6.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose Fulbright s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	20 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension
7.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose Fulbright s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	21 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
8.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose Fulbright s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	22 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension
9.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose Fulbright s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	23 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
10.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>)</p> <p>I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose Fulbright s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>)</p> <p>I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)</p>	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	24 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension
11.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>)</p> <p>I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose Fulbright s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>)</p> <p>I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)</p>	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	27 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
12.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose Fulbright s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	28 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension
13.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose Fulbright s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	29 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
14.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose Fulbright s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	30 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension
15.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose Fulbright s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	31 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
16.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Marc Belzile, Marie-Claude Belzile et Les Assurances Claude Belzile inc. (<i>Norman Ross avocat inc.</i>) I Caroline Bouchard (<i>Éric Blais, avocat</i>) M Banque Royale du Canada, Caisse Desjardins de Rimouski et Caisse Desjardins du Bic	2013-019	Claude St Pierre	4 février 2014 10 h	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>
17.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Marc Belzile, Marie-Claude Belzile et Les Assurances Claude Belzile inc. (<i>Norman Ross avocat inc.</i>) I Caroline Bouchard (<i>Éric Blais, avocat</i>) M Banque Royale du Canada, Caisse Desjardins de Rimouski et Caisse Desjardins du Bic	2013-019	Claude St Pierre	5 février 2014 9 h 30	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
18.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Marc Belzile, Marie-Claude Belzile et Les Assurances Claude Belzile inc. (<i>Norman Ross avocat inc.</i>) I Caroline Bouchard (<i>Éric Blais, avocat</i>) M Banque Royale du Canada, Caisse Desjardins de Rimouski et Caisse Desjardins du Bic	2013-019	Claude St Pierre	6 février 2014 9 h 30	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>
19.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Marc Belzile, Marie-Claude Belzile et Les Assurances Claude Belzile inc. (<i>Norman Ross avocat inc.</i>) I Caroline Bouchard (<i>Éric Blais, avocat</i>) M Banque Royale du Canada, Caisse Desjardins de Rimouski et Caisse Desjardins du Bic	2013-019	Claude St Pierre	7 février 2014 9 h 30	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
20.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gaston Lavallée (<i>Lapointe Rosenstein Marchand Melançon</i> <i>s.e.n.c.r.l.</i>)	2013-026	Alain Gélinas Claude St Pierre	19 mars 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives
21.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gaston Lavallée (<i>Lapointe Rosenstein Marchand Melançon</i> <i>s.e.n.c.r.l.</i>)	2013-026	Alain Gélinas Claude St Pierre	20 mars 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives
22.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gaston Lavallée (<i>Lapointe Rosenstein Marchand Melançon</i> <i>s.e.n.c.r.l.</i>)	2013-026	Alain Gélinas Claude St Pierre	21 mars 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
23.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Assurances Annie Chaussé inc. et Annie Chaussé (<i>Robert Jodoin, Société d'avocats, s.e.n.c.r.l.</i>) I Daniel Messier Courtier d'assurance et services financiers inc.	2013-028	Alain Gélinas Claude St Pierre	26 mars 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de conditions à l'inscription, de mesure propre au respect de la loi, de radiation et de suspension d'inscription
24.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Assurances Annie Chaussé inc. et Annie Chaussé (<i>Robert Jodoin, Société d'avocats, s.e.n.c.r.l.</i>) I Daniel Messier Courtier d'assurance et services financiers inc.	2013-028	Alain Gélinas Claude St Pierre	27 mars 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de conditions à l'inscription, de mesure propre au respect de la loi, de radiation et de suspension d'inscription
25.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Assurances Annie Chaussé inc. et Annie Chaussé (<i>Robert Jodoin, Société d'avocats, s.e.n.c.r.l.</i>) I Daniel Messier Courtier d'assurance et services financiers inc.	2013-028	Alain Gélinas Claude St Pierre	28 mars 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de conditions à l'inscription, de mesure propre au respect de la loi, de radiation et de suspension d'inscription

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
26.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gestion de Fonds O'Leary, S.E.C. (<i>Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l.</i>)	2013-018	Alain Gélinas	31 mars 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives
27.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gestion de Fonds O'Leary, S.E.C. (<i>Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l.</i>)	2013-018	Alain Gélinas	1 ^{er} avril 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives
28.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gestion de Fonds O'Leary, S.E.C. (<i>Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l.</i>)	2013-018	Alain Gélinas	2 avril 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives
29.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gestion de Fonds O'Leary, S.E.C. (<i>Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l.</i>)	2013-018	Alain Gélinas	3 avril 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives
30.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Jacques Gauthier (<i>Woods s.e.n.c.r.l.</i>)	2013-014	Alain Gélinas Claude St Pierre	2 juin 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
31.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Jacques Gauthier (<i>Woods s.e.n.c.r.l.</i>)	2013-014	Alain Gélinas Claude St Pierre	3 juin 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
32.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Jacques Gauthier (<i>Woods s.e.n.c.r.l.</i>)	2013-014	Alain Gélinas Claude St Pierre	4 juin 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
33.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Jacques Gauthier (<i>Woods s.e.n.c.r.l.</i>)	2013-014	Alain Gélinas Claude St Pierre	5 juin 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
34.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Jacques Gauthier (<i>Woods s.e.n.c.r.l.</i>)	2013-014	Alain Gélinas Claude St Pierre	6 juin 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative

Le 28 novembre 2013

Légende :

D : Partie demanderesse I : Partie intimée R : Partie requérante
M : Partie mise en cause IT : Partie intervenante

Coordonnées :

Salle d'audience : Salle Paul Fortugno
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : (514) 873-2211 Télécopieur : (514) 873-2162
Courriel : secretariat@bdr.gouv.qc.ca

2.2 DÉCISIONS**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2013-020

DÉCISION N° : 2013-020-002

DATE : 5 novembre 2013

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

NATHALIE BECKERS, résidant au [...], à Ste-Thérèse (Québec), [...]

et

NATALIE BECKERS, SERVICES FINANCIERS INC., personne morale légalement constituée, ayant son siège social au [...], à Ste-Thérèse (Québec), [...]

et

9093-4035 QUÉBEC INC., personne morale légalement constituée, faisant affaires sous la dénomination sociale Restaurant & Lounge Gio, ayant son siège social au 205, boulevard des Châteaux, appartement 75, Blainville (Québec), J7B 2A4

Parties intimées

BANQUE LAURENTIENNE, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 2250, boulevard du Faubourg, Boisbriand (Québec), J7H 1S3

et

BANQUE DE MONTRÉAL, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 205, boulevard Labelle, Rosemère (Québec), J7A 2H3

et

BANQUE ROYALE DU CANADA, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 370, boulevard Labelle, Rosemère (Québec), J7A 3R8

et

CAISSE DESJARDINS CENTRE-EST DE LA MÉTROPOLE, coopérative légalement constituée ayant une place d'affaires au 4565, rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec), H1S 3H6

et

OFFICIER DU BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TERREBONNE, ayant une place d'affaires aux Galeries Laurentides 500, boulevard des Laurentides, RC 1497, Saint-Jérôme (Québec), J7Z 4M2

Parties mises en cause

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOPAGE

[art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 et art. 115.3, *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2]

M^e Philippe Levasseur
(Girard et al.)
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

M^e Maxime Desjardins
(Doyon Izzi Nivoix s.e.n.c.)
Procureur de Nathalie Beckers et 9093-4035 Québec inc.

Date d'audience : 1^{er} novembre 2013

DÉCISION

[1] Le 10 juillet 2013, suivant une audience *ex parte* à la demande de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), le Bureau de décision et de révision (le « Bureau ») a rendu une décision à l'encontre des intimées Nathalie Beckers, Natalie Beckers Services Financiers inc. et 9093-4035 Québec inc. prononçant les ordonnances suivantes :

- Une ordonnance de blocage à l'encontre de Nathalie Beckers, Natalie Beckers Services Financiers inc. et 9093-4035 Québec inc., à l'égard des mises en cause Banque Laurentienne, Banque de Montréal, Banque Royale du Canada et Caisse Desjardins Centre-Est de la Métropole et à l'égard de toute personne qui recevra signification de la décision;
- La publication de la décision par l'Officier du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne relativement à l'immeuble situé au [...], Ville de Sainte-Thérèse (Québec) [...], connu et désigné comme étant le lot 4 828 230 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne;
- La suspension, lors d'une demande de remise en vigueur, de l'inscription du cabinet intimé Natalie Beckers Services financiers inc. et du certificat d'exercice portant le numéro 101801 de Nathalie Beckers dans toutes les disciplines dans lesquelles ils sont inscrits;
- Une autorisation pour que toute personne désignée par l'Autorité puisse se présenter sans délai et sans préavis sur le lieu d'affaires connu du cabinet situé au [...], à Sainte-Thérèse ou à toute autre adresse où se trouveraient les dossiers, livres et registres du cabinet, afin d'en prendre possession;
- Une ordonnance pour que tous les dossiers, livres et registres trouvés soient déplacés dans les bureaux de l'Autorité;
- Une autorisation pour que l'Autorité puisse communiquer directement aux assureurs ayant un contrat avec le cabinet intimé les informations nécessaires pour que les consommateurs puissent confirmer leur couverture d'assurance;
- Une ordonnance pour que la décision ne soit signifiée qu'au moment de l'entrée initiale de l'équipe de l'Autorité sur les lieux.

[2] Cette décision a été rendue en vertu des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹ et des articles 115, 115.3, 115.8 et 127 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*².

[3] Le 1^{er} août 2013, le Bureau a reçu une requête en levée de l'ordonnance de blocage de la part des intimés Nathalie Beckers et 9093-4035 Québec inc. Une audience a d'abord été fixée au 1^{er} octobre 2013 et a été remise au 1^{er} novembre 2013 à la demande des parties intimées pour entendre la requête en levée de l'ordonnance de blocage.

¹ L.R.Q., c. A-33.2.

² L.R.Q., c. D-9.2.

[4] Le 3 octobre 2013, le Bureau a été saisi d'une demande de l'Autorité pour obtenir la prolongation de l'ordonnance de blocage. Un avis d'audience a été préparé et transmis aux parties pour une audience devant se tenir le 1^{er} novembre 2013, en même temps que la requête pour la levée de l'ordonnance de blocage.

L'AUDIENCE

[5] À l'audience du 1^{er} novembre 2013, la demande de prolongation de blocage a été présentée avant la requête pour levée de l'ordonnance de blocage. Le procureur de l'Autorité a fait entendre le témoignage d'un enquêteur de l'Autorité.

[6] Ce dernier a indiqué que les motifs initiaux demeurent. Il a indiqué que l'enquête de l'Autorité se poursuit. Une analyse des documents bancaires est en cours et d'autres documents restent à recevoir. Il y a également plusieurs personnes à rencontrer.

[7] L'enquêteur a indiqué qu'il y avait 19 comptes bancaires d'identifier et qu'il y avait plusieurs mouvements de fonds entre les comptes. Il a souligné qu'il n'était pas en mesure d'établir à ce stade l'utilisation de chacun des montants.

[8] L'enquêteur a précisé qu'une signature dans un document semble avoir été imitée et que des témoins sont à rencontrer à ce sujet.

[9] Le procureur de l'Autorité a plaidé que le fardeau repose sur les intimés d'établir que les motifs initiaux n'existent plus et que l'enquête n'est plus en cours. Or, le procureur de l'Autorité a souligné que cela n'a pas été établi, mais que l'enquêteur a plutôt affirmé que les motifs initiaux demeurent et que l'enquête se poursuit.

[10] Le procureur de l'Autorité demande donc au Bureau de prolonger l'ordonnance de blocage pour une période de 120 jours renouvelable, conformément à l'article 115.3 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

[11] Le procureur des intimés a souligné que sa cliente n'était pas encore présente à l'audience et qu'il ne pouvait témoigner pour elle. Il a indiqué que sa cliente ne conteste pas l'ensemble des blocages, mais seulement pour certains comptes. Il a plaidé que sa cliente subissait un préjudice du fait de l'ordonnance de blocage.

L'ANALYSE

[12] Lors d'une demande de prolongation d'une ordonnance de blocage, le Bureau s'intéresse à la présence des motifs initiaux et à la continuité de l'enquête. Il appartient aux intimés, en vertu de l'article 115.3 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, d'établir que les motifs initiaux ont cessé d'exister.

[13] L'enquêteur de l'Autorité a indiqué que son enquête se poursuit et que les motifs initiaux sont toujours existants. Une analyse de documents bancaires est en cours et des personnes restent à être rencontrées par l'Autorité.

[14] Seules les intimées Nathalie Beckers et 9093-4035 Québec inc. étaient représentées à l'audience. Ainsi, les ordonnances de blocage visant Natalie Beckers, Services financiers inc. ne font pas l'objet d'une contestation.

[15] Le procureur des intimées n'a déposé aucune preuve à l'audience sur la demande de prolongation de blocage permettant d'établir que les motifs initiaux ont cessé d'exister.

[16] De plus, le Bureau a suspendu le dossier relativement à la requête en levée de blocage des intimées, considérant que des informations sont à obtenir.

[17] Le Bureau est prêt à prolonger l'ordonnance de blocage dans le présent dossier, considérant le témoignage de l'enquêteur de l'Autorité à l'effet que les motifs initiaux demeurent et que l'enquête se poursuit.

LA DÉCISION

[18] **PAR CES MOTIFS**, le Bureau de décision et de révision, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et l'article 115.3 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* :

ORDONNE à Nathalie Beckers, à Natalie Beckers, Services financiers inc. et à 9093-4035 Québec inc., faisant affaires sous la dénomination sociale Restaurant & Lounge Gio, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elles ont en leur possession ou qui leur ont été confiés et de ne pas retirer ou s'approprier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour elles, y compris le contenu des coffrets de sûreté;

ORDONNE à Nathalie Beckers de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle détient ou dont elle a la garde ou le contrôle, à quelque endroit que ce soit, et, sans limiter la généralité de ce qui précède, le bien suivant :

- L'immeuble situé [...], ville de Sainte-Thérèse (Québec) [...], connu et désigné comme étant le lot numéro 4 828 230 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne;

ORDONNE à la Banque Laurentienne sise au 2250, boulevard du Faubourg, Boisbriand (Québec), J7H 1S3, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte ouvert au nom de Nathalie Beckers dont elle a la garde ou le contrôle notamment dans le compte portant le numéro [...] ou dans tout coffret de sûreté au nom de Nathalie Beckers;

ORDONNE à la Banque Laurentienne sise au 2250, boulevard du Faubourg, Boisbriand (Québec), J7H 1S3, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte ouvert au nom de Natalie Beckers, Services financiers inc. dont elle a la garde ou le contrôle notamment dans les comptes portant les numéros [...] et [...] ou dans tout coffret de sûreté au nom de Natalie Beckers, Services financiers inc.;

ORDONNE à la Banque de Montréal sise au 205, boulevard Labelle, Rosemère (Québec) J7A 2H3, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte ouvert au nom de Nathalie Beckers ou conjointement avec tout autre détenteur non-identifié dont elle a la garde ou le contrôle notamment dans les comptes portant les numéros [...], [...], [...], [...], [...] et [...] ou dans tout coffret de sûreté au nom de Nathalie Beckers;

ORDONNE à la Banque Royale du Canada sise au 370, boulevard Labelle, Rosemère (Québec), J7A 3R8 de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte ouvert au nom de Natalie Beckers, Services Financiers inc. dont elle a la garde ou le contrôle notamment dans le compte portant le numéro [...] ou dans tout coffret de sûreté au nom de Natalie Beckers, Services Financiers inc.;

ORDONNE à la Banque Royale du Canada sise au 370, boulevard Labelle, Rosemère (Québec), J7A 3R8 de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, et qui proviennent des comptes bancaires des intimes, soit de Nathalie Beckers et de Natalie Beckers, Services Financiers inc., dans tout compte ouvert au nom de 9093-4035 Québec inc., faisant affaires sous la dénomination sociale Restaurant & Lounge Gio, dont elle a la garde ou le contrôle notamment dans le compte portant le numéro 08211 100-373-0 ou dans tout coffret de sûreté au nom de 9093-4035 Québec inc., faisant affaires sous la dénomination sociale Restaurant & Lounge Gio;

ORDONNE à la Caisse Desjardins Centre-Est de la Métropole sise au 4565, rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec) de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte ouvert au nom de Nathalie Beckers dont elle a la garde ou le contrôle notamment dans les comptes portant les numéros [...], [...], [...] et [...] ou dans tout coffret de sûreté au nom de Nathalie Beckers;

ORDONNE à toute personne qui recevra signification de la décision à intervenir de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens appartenant à Nathalie Beckers et à Natalie Beckers, Services financiers inc. qu'elle a en sa possession, qui lui ont été confiés, qu'elle a en dépôt ou

dont elle a, directement ou indirectement, la garde ou le contrôle, y compris dans tout coffret de sûreté;

[19] Conformément au second alinéa de l'article 115.3 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, la présente ordonnance de blocage entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée et le restera pour une période de 120 jours, renouvelable, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme.

Fait à Montréal, le 5 novembre 2013.

(s) Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, président

2.2 DÉCISIONS (SUITE)**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2010-018

DÉCISION N° : 2010-018-016

DATE : Le 7 novembre 2013

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS

LÉO MONTMARQUET

Partie demanderesse

c.

HENRI LEMIEUX, faisant affaires sous la raison sociale *FINANCIÈRE HÉLIOS CAPITAL*

et

AGENCE CRÉDITIS PLUS INC.

et

ALTIMA ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIE INC.

et

9218-3524 QUÉBEC INC., personne morale faisant affaires sous la raison sociale *ALTIMA ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIE*

et

MICHEL ROLLAND

et

ALEXANDRE ROYER

et

RÉMY PELLETIER

et

JEFFREY HARRIS

et

JONATHAN ARCHER

Parties intimées

DÉCISION SUR MODE SPÉCIAL DE SIGNIFICATION

[art. 16 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*, (2004) 136 G.O. II, 4695 et art. 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2]

[1] **CONSIDÉRANT** que le requérant a saisi le Bureau de décision et de révision (« Bureau ») d'une requête pour obtenir la levée partielle de l'ordonnance de blocage dans le présent dossier;

[2] **CONSIDÉRANT** que le requérant a fait signifier à toutes les parties intimées et aux mises en cause au dossier la demande;

[3] **CONSIDÉRANT** qu'outre, deux parties mises en cause, seul l'intimé Raymond Rivard a reçu signification de la demande;

[4] **CONSIDÉRANT** que toutes autres parties intimées n'a pas reçu signification pour les raisons suivantes : il s'agit d'un casier postal dans une succursale UPS, le destinataire est inconnu à cette adresse et/ou le destinataire est déménagé, selon les procès-verbaux de signification au dossier;

[5] **CONSIDÉRANT** que le requérant Léo Montmarquet a, le 7 novembre 2013, saisi le Bureau d'une demande pour obtenir un mode spécial de signification de la demande et de l'avis d'audience du 30 octobre 2013 pour les parties intimées suivantes :

- Henri Lemieux, faisant affaires sous la raison sociale *Financière Hélios Capital*;
- Agence crédits plus inc.;
- Altima environnement technologie inc.;
- 9218-3524 Québec inc., personne morale faisant affaires sous la raison sociale Altima environnement technologie;
- Michel Rolland;
- Alexandre Royer;
- Rémy Pelletier;
- Jeffrey Harris;
- Jonathan Archer;

[6] **CONSIDÉRANT** les difficultés rencontrées dans la signification à ces intimés;

[7] **CONSIDÉRANT** que sans un mode spécial de signification, le requérant sera dans l'impossibilité de signifier aux intimés la demande et l'avis d'audience du Bureau;

[8] **CONSIDÉRANT** que le requérant demande la permission de signifier la demande et l'avis d'audience par la voie des journaux pour les intimés susmentionnés;

[9] **CONSIDÉRANT** l'article 16 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*¹ et l'article 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*² :

[10] **PAR CONSÉQUENT**, le Bureau de décision et de révision :

ACCUEILLE la requête du requérant;

AUTORISE la signification de la demande en levée partielle de l'ordonnance de blocage et l'avis d'audience du 30 octobre 2013 par un avis publié dans *Le Devoir*.

[11] L'avis devra être publié au plus tard le 11 novembre 2013.

Fait à Montréal, le 7 novembre 2013.

(s) *Alain Gélinas*

M^e Alain Gélinas, président

¹ (2004) 136 G.O. II, 4695.

² L.R.Q., c. A-33.2.

2.2 DÉCISIONS (SUITE)**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2010-018

DÉCISION N° : 2010-018-017

DATE : Le 8 novembre 2013

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS
M^e CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

HENRI LEMIEUX, faisant affaires sous la raison sociale **FINANCIÈRE HÉLIOS CAPITAL**

et

AGENCE CRÉDITIS PLUS INC.

et

ALTIMA ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIE INC.

et

9218-3524 QUÉBEC INC., personne morale faisant affaires sous la raison sociale **ALTIMA ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIE**

et

MICHEL ROLLAND

et

ALEXANDRE ROYER

et

RÉMY PELLETIER

et

JEFFREY HARRIS

et

JONATHAN ARCHER

et

RAYMOND RIVARD

Parties intimées

et

CAISSE DESJARDINS DES RIVIÈRES DE QUÉBEC

Partie mise en cause

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOPAGE

[art. 249 et 250, *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V.-1.1 et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2]

M^e Sébastien Simard
(Girard et al.)
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 5 novembre 2013

DÉCISION

[1] Le 26 mai 2010, le Bureau de décision et de révision (le « *Bureau* ») a prononcé une ordonnance de blocage, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller à l'encontre des intimés et à l'égard de la mise en cause dont les noms apparaissent ci-après¹. Le tout a été prononcé en vertu des articles 249, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*² et des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*³.

Les intimés

- Henri Lemieux, faisant affaires sous la raison sociale Financière Hélios Capital;
- Agence Créditis Plus inc.;
- Altima Environnement Technologie inc. (« Altima »);
- 9218-3524 Québec inc., personne morale faisant affaires sous la raison sociale Altima Environnement Technologie;
- Michel Rolland;
- Alexandre Royer;
- Rémy Pelletier;
- Jeffrey Harris;
- Jonathan Archer; et
- Raymond Rivard;

La mise en cause

- Caisse Desjardins des Rivières de Québec.

[2] Cette ordonnance de blocage a été prolongée à plusieurs reprises pour des périodes renouvelables de 120 jours⁴.

¹ *Autorité des marchés financiers c. Lemieux (Financière Hélios Capital)*, 2010 QCBDR 37.

² L.R.Q., c. V-1.1.

³ L.R.Q., c. A-33.2.

⁴ *Autorité des marchés financiers c. Lemieux (Financière Hélios Capital)*, 2010 QCBDR 69, 2011 QCBDR 4, 2011 QCBDR 33, 2011 QCBDR 74, 2011 QCBDR 135, 2012 QCBDR 32, 2012 QCBDR 82, 2012 QCBDR 128, 2013 QCBDR 29; 2013 QCBDR 77.

[3] Dans le présent dossier, plusieurs modes spéciaux de signification ont été autorisés à diverses reprises pour certains intimés. La signification par communiqué de presse publié sur le site Internet de l'Autorité pour toute future procédure ou décision a été accordée pour les intimés suivants, à savoir Henri Lemieux, Rémy Pelletier, Agence Créditis Plus inc., Altima Environnement Technologie inc., Jonathan Archer et Michel Rolland.

[4] De plus, le Bureau a autorisé la signification de toute future procédure ou décision à l'attention de 9218-3524 Québec inc., par la signification à monsieur Raymond Rivard.

[5] Le 7 octobre 2013, l'Autorité a saisi le Bureau d'une demande de prolongation de l'ordonnance de blocage et un avis d'audience a été transmis aux parties pour une audience devant se tenir le 5 novembre 2013.

L'AUDIENCE

[6] L'audience sur la prolongation de blocage a eu lieu à la date prévue, en la présence du procureur de l'Autorité. Les intimés et la mise en cause n'étaient ni présents ni représentés, quoique dûment signifiés.

[7] Le procureur de l'Autorité a demandé une audition commune pour le présent dossier (le « dossier Lemieux ») et celui de Jean-René Lavoie (portant le numéro 2011-012) (le « dossier Lavoie ») puisqu'il s'agit de la même preuve dans les deux dossiers. Le Bureau a autorisé la demande du procureur pour la présente audition, mais les deux dossiers demeurent par ailleurs distincts l'un de l'autre.

[8] Il a ensuite fait entendre à titre de témoin un enquêteur de l'Autorité qui a mentionné que les motifs initiaux existent toujours et que l'enquête est toujours active.

[9] Concernant le dossier Lemieux, l'enquêteur a indiqué que, dans le cadre du dossier criminel, certains accusés ont été libérés des charges portées contre eux. Au sujet du dossier Lavoie, il a mentionné que la poursuite demanderait en date de la présente audience un blocage sur les comptes de Jean-René Lavoie, en vertu du code criminel, à la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale.

[10] Le dossier criminel reviendra à la Cour du Québec le 28 janvier 2014, *pro forma*. À cette date sera envisagée la possibilité de la tenue d'une enquête préliminaire. Par ailleurs, la divulgation de la preuve de la poursuite n'est pas complétée à ce jour et se poursuivra le 28 janvier prochain.

[11] Concernant le dossier Lemieux, le procureur de l'Autorité a indiqué qu'une audition aura lieu le 14 novembre 2013 devant le Bureau afin d'entendre une demande de levée de blocage de la part d'investisseurs. Il a ajouté que dans le dossier Lavoie, l'Autorité prendra une décision quant à l'avenir du dossier devant le Bureau selon la décision rendue par la Cour du Québec au sujet de la demande de blocage de la poursuite.

[12] Le procureur de l'Autorité a donc demandé au Bureau de prolonger l'ordonnance de blocage, considérant que l'enquête est toujours active en raison des recours entrepris et que les intimés ont fait défaut d'établir que les motifs initiaux ont cessé d'exister.

L'ANALYSE

[13] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession⁵.

[14] De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle⁶. Enfin, le Bureau peut ordonner à

⁵ Précitée, note 2, art. 249 (1°).

⁶ *Id.*, art. 249 (2°).

toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle⁷.

[15] Le 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[16] À l'occasion d'une demande de prolongation de blocage, le Bureau s'intéresse à la présence des motifs initiaux ayant justifié le prononcé de l'ordonnance de blocage initiale. Il appartient aux intimés d'établir que ces motifs ont cessé d'exister. Or, les intimés ne se sont pas présentés pour contester la demande de l'Autorité.

[17] Le Bureau prend aussi en considération que l'enquête menée par l'Autorité se poursuit. En l'occurrence, l'enquêteur de l'Autorité a témoigné à l'effet que les motifs initiaux sont toujours présents et que l'enquête de l'Autorité demeure active. De plus, le Bureau est saisi de demandes de levée partielle de blocage qui devraient être entendues le 14 novembre 2013.

[18] Le Bureau estime qu'il est nécessaire de prolonger l'ordonnance de blocage considérant qu'une demande de levée partielle de blocage sera bientôt entendue et considérant le témoignage de l'enquêteur à l'effet que l'enquête se poursuit et que les motifs initiaux sont toujours présents. De plus, les intimés ne se sont pas présentés pour contester la demande de l'Autorité.

LA DÉCISION

[19] **PAR CES MOTIFS**, le Bureau de décision et de révision, en vertu des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* prolonge l'ordonnance de blocage initiale prononcée le 26 mai 2010⁸, telle que renouvelée depuis, et ce, de la manière suivante :

IL ORDONNE aux personnes et entités dont les noms apparaissent ci-après de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession :

- Henri Lemieux;
- Henri Lemieux faisant affaires sous la raison sociale Financière Hélios Capital;
- Agence Créditis Plus inc.;
- Altima Environnement Technologie inc.;
- 9218-3524 Québec inc.;
- Michel Rolland;
- Alexandre Royer;
- Rémy Pelletier;
- Jeffrey Harris;
- Jonathan Archer; et
- Raymond Rivard.

IL ORDONNE à la Caisse Desjardins des Rivières de Québec, 2615, boul. Masson, Québec, (Québec) G1P 1J5, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou

⁷ *Id.*, art. 249 (3^e).

⁸ Précitée, note 1.

dont elle a la garde ou le contrôle pour Altima Environnement Technologie inc., notamment dans le compte portant le numéro 815-20359-124690;

IL ORDONNE aux personnes et entités dont les noms apparaissent ci-après de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains de toute autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle :

- Henri Lemieux;
- Henri Lemieux faisant affaires sous la raison sociale Financière Hélios Capital;
- Agence Créditis Plus inc.;
- Altima Environnement Technologie inc.;
- 9218-3524 Québec inc.;
- Michel Rolland;
- Alexandre Royer;
- Rémy Pelletier;
- Jeffrey Harris;
- Jonathan Archer; et
- Raymond Rivard.

[20] Conformément au premier alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, les ordonnances de blocage entrent en vigueur à la date à laquelle elles ont été prononcées et le resteront pour une période de 120 jours, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme.

Fait à Montréal, le 8 novembre 2013.

(S) Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, président

(S) Claude St Pierre

M^e Claude St Pierre, vice-président

2.2 DÉCISIONS (SUITE)**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2011-012

DÉCISION N° : 2011-012-011

DATE : Le 8 novembre 2013

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS
 M^e CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

JEAN-RENÉ LAVOIE

Partie intimée

et

TD WATERHOUSE CANADA INC.

Partie mise en cause

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[art. 250, *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2]

M^e Sébastien Simard
 (Girard et al.)
 Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 5 novembre 2013

DÉCISION

[1] Le 7 mars 2011, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l' « *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande urgente, afin qu'il prononce une ordonnance de blocage, une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs et une ordonnance d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller à l'encontre de Jean-René Lavoie, intimé en l'instance, et à l'égard de TD Waterhouse Canada inc., mise en cause en l'instance. Cette demande fait référence au dossier du Bureau portant le numéro 2010-018.

[2] Cette demande fut adressée au Bureau, en vertu des articles 249, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹, de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*² et de l'article 14 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*³ qui stipule que « Toute partie qui demande à être entendue d'urgence doit motiver sa demande ».

[3] Le 8 mars 2011, le Bureau a tenu une audience *ex parte* relative à cette demande et le 11 mars 2011, le tribunal a accueilli la demande de l'Autorité en prononçant les ordonnances recherchées⁴. Une ordonnance de huis clos sur l'ensemble du dossier a été prononcée à cette date. L'ordonnance de blocage a été renouvelée aux dates suivantes :

- le 21 juin 2011⁵;
- le 6 octobre 2011⁶;
- le 18 janvier 2012⁷;
- le 11 mai 2012⁸;
- le 24 août 2012⁹;
- le 13 décembre 2012¹⁰;
- le 4 avril 2013¹¹; et
- le 23 juillet 2013¹².

[4] Le 21 mai 2013¹³, suivant une demande de l'Autorité, le Bureau a prononcé la levée de l'ordonnance de huis clos sur l'ensemble du dossier qu'il avait prononcée le 11 mars 2011 et renouvelée depuis.

[5] Le 7 octobre 2013, l'Autorité a adressé une demande de prolongation de blocage au Bureau qui a convoqué les parties à une audience devant se tenir le 5 novembre 2013, à son siège.

L'AUDIENCE

¹ L.R.Q., c. V-1.1.

² L.R.Q., c. A-33.2.

³ (2004) 136 G.O. II, 4695.

⁴ *Autorité des marchés financiers c. Jean-René Lavoie et TD Waterhouse Canada inc.*, Bureau de décision et de révision (Mtl.), n° 2011-012-001, le 11 mars 2011, C. St Pierre, 14 pages.

⁵ *Autorité des marchés financiers c. Lavoie*, Bureau de décision et de révision (Mtl.), n° 2011-012-002, le 21 juin 2011, C. St Pierre, 4 pages.

⁶ *Autorité des marchés financiers c. Lavoie*, Bureau de décision et de révision (Mtl.), n° 2011-012-003, le 6 octobre 2011, C. St Pierre, 4 pages.

⁷ *Autorité des marchés financiers c. Lavoie*, Bureau de décision et de révision (Mtl.), n° 2011-012-004, le 18 janvier 2012, C. St Pierre, 4 pages.

⁸ *Autorité des marchés financiers c. Lavoie*, Bureau de décision et de révision (Mtl.), n° 2011-012-005, le 11 mai 2012, C. St Pierre, 4 pages.

⁹ *Autorité des marchés financiers c. Lavoie*, Bureau de décision et de révision (Mtl.), n° 2011-012-006, le 24 août 2012, C. St Pierre, 4 pages.

¹⁰ *Autorité des marchés financiers c. Lavoie*, Bureau de décision et de révision (Mtl.), n° 2011-012-007, le 13 décembre 2012, C. St Pierre, 4 pages.

¹¹ *Autorité des marchés financiers c. Lavoie*, Bureau de décision et de révision (Mtl.), n° 2011-012-008, le 4 avril 2013, C. St Pierre, 4 pages.

¹² *Autorité des marchés financiers c. Lavoie*, 2013 QCBDR 78.

¹³ *Autorité des marchés financiers c. Lavoie*, Bureau de décision et de révision (Mtl.), n° 2011-012-009, le 21 mai 2013, C. St Pierre.

[6] Le procureur de l'Autorité était présent à l'audience qui a eu lieu à la date prévue. Cependant, l'intimé et la mise en cause n'étaient ni présents ni représentés, quoiqu'ils aient reçu signification de la demande de l'Autorité et de l'avis d'audience du Bureau.

[7] Le procureur de l'Autorité a demandé une audition commune pour le présent dossier et celui d'Hélios (portant le numéro 2010-018) puisqu'il s'agit de la même preuve dans les deux dossiers. Le Bureau a autorisé la demande du procureur pour la présente audition, mais les deux dossiers demeurent par ailleurs distincts l'un de l'autre.

[8] Il a ensuite fait entendre à titre de témoin un enquêteur de l'Autorité qui a mentionné que les motifs initiaux existent toujours et que l'enquête est toujours active.

[9] Concernant le dossier Lemieux, l'enquêteur a indiqué que, dans le cadre du dossier criminel, certains accusés ont été libérés des charges portées contre eux. Au sujet du dossier Lavoie, il a mentionné que la poursuite demanderait en date de la présente audience un blocage sur les comptes de Jean-René Lavoie, en vertu du code criminel, à la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale.

[10] Le dossier criminel reviendra à la Cour du Québec le 28 janvier 2014, *pro forma*. À cette date sera envisagée la possibilité de la tenue d'une enquête préliminaire. Par ailleurs, la divulgation de la preuve de la poursuite n'est pas complétée à ce jour et se poursuivra le 28 janvier prochain.

[11] Concernant le dossier Lemieux, le procureur de l'Autorité a indiqué qu'une audition aura lieu le 14 novembre 2013 devant le Bureau afin d'entendre des demandes de levée de blocage. Il a ajouté que dans le dossier Lavoie, l'Autorité prendra une décision quant à l'avenir du dossier devant le Bureau selon la décision rendue par la Cour du Québec au sujet de la demande de blocage de la poursuite.

[12] Le procureur de l'Autorité a donc demandé au Bureau de prolonger l'ordonnance de blocage, considérant que l'enquête est toujours active en raison des recours entrepris et que les intimés ont fait défaut d'établir que les motifs initiaux ont cessé d'exister.

LA DÉCISION

[13] Après avoir pris connaissance de la demande de l'Autorité, de la preuve présentée en audience et après avoir entendu le témoignage de l'enquêteur et l'argumentation de la procureure de l'Autorité, le Bureau estime qu'il est justifié de prononcer l'ordonnance de prolongation de blocage. L'intimé ne s'est pas manifesté pour contester la demande de l'Autorité, les motifs initiaux n'ont pas cessé d'exister et l'enquête se poursuit.

[14] **PAR CES MOTIFS**, le Bureau de décision et de révision, en vertu de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, prolonge l'ordonnance de blocage qu'il avait prononcée le 11 mars 2011¹⁴, telle que renouvelée depuis¹⁵, et ce, dans les termes suivants :

IL ORDONNE à TD Waterhouse Canada inc., mise en cause en la présente instance, ayant une place d'affaires au 500, rue St-Jacques, 6^e étage, Montréal (Québec) H2Y 1S1, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Jean-René Lavoie, notamment dans les comptes portant les numéros 581M60A et 581M60J.

[15] Conformément au premier alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, l'ordonnance de blocage entre en vigueur à la date à laquelle elle est

¹⁴ Précitée, note 4.

¹⁵ Précitées, notes 5 à 12.

prononcée et le restera pour une période de 120 jours, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme.

Fait à Montréal, le 8 novembre 2013.

(S) Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, président

(S) Claude St Pierre

M^e Claude St Pierre, vice-président

2.2 DÉCISIONS (SUITE)**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2011-031

DÉCISION N° : 2011-031-011

DATE : Le 8 novembre 2013

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS

LOUISE BOUDREAU
et
MONIQUE BOUDREAU
et
GINETTE BOUDREAU
Parties requérantes

c.
AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
Partie intimée / demanderesse

et
DANIEL L'HEUREUX
et
9248-8543 QUÉBEC INC.

et
NOSFINANCES.COM INC.
Parties mises en cause / intimées

et
CAISSE DESJARDINS DU GRAND-COTEAU
et
CAISSE POPULAIRE D'HOCHELAGA-MAISONNEUVE
Parties mises en cause

RÉVISION D'UNE ORDONNANCE DE LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE
[art. 249, *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, art. 93 et 115.14, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2]

M^e Julie Lamoureux
Procureure de Louise Boudreau, Monique Boudreau et Ginette Boudreau

M^e Sylvie Boucher
(Girard et al.)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

M^e Christine Beltempo
 (Schurman Longo Grenier)
 Procureure de Daniel L'Heureux, 9248-8543 Québec inc. et Nosfinances.com inc.

DÉCISION

[1] Le Bureau de décision et de révision (le « Bureau ») a été saisi le 29 octobre 2013 d'une demande des requérantes Louise Boudreau, Monique Boudreau et Ginette Boudreau pour que soient ajoutées des conclusions à une ordonnance de levée partielle de blocage rendue le 1^{er} octobre 2013 dans le présent dossier.

[2] La décision du 1^{er} octobre 2013 formulait les conclusions suivantes :

« **ACCUEILLE** la requête des requérantes;

LÈVE partiellement l'ordonnance de blocage initiale prononcée le 4 août 2011, telle que renouvelée depuis, aux seules fins de permettre la remise à parts égales du solde de chacun des comptes suivants aux requérantes Louise Boudreau, Monique Boudreau et Ginette Boudreau :

- compte de Daniel L'Heureux portant le numéro [1] auprès de la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, sise au 933A, boul. Armand-Frappier, Sainte-Julie (Québec) J3E 2N2;
- compte de 9248-8543 Québec inc. portant le numéro 815-30327-482192 auprès de la Caisse Populaire d'Hochelaga-Maisonneuve, sise au 3871, rue Ontario Est, Montréal (Québec) H1W 1S7. »¹

[3] Les requérantes demandent au Bureau de modifier les conclusions afin qu'il soit ordonné aux institutions financières mises en cause de remettre les sommes restantes aux comptes par chèques à parts égales entre les requérantes.

[4] Le Bureau a reçu une confirmation de la procureure de l'Autorité et de la procureure de Daniel L'Heureux, 9248-8543 Québec inc. et Nosfinances.com inc. à l'effet qu'il n'y avait pas d'objection à la modification des conclusions.

[5] Le Bureau est donc prêt à procéder à l'ajout de conclusions afin de faciliter la remise des sommes aux requérantes.

LA DÉCISION

[6] **PAR CES MOTIFS**, le Bureau de décision et de révision, en vertu de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et des articles 93 et 115.14 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* prononce la décision suivante, en lien avec la décision du 1^{er} octobre 2013 dans le présent dossier :

ORDONNE à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau de verser les sommes contenues au compte numéro [1] par l'émission de trois chèques à parts égales, soit le premier au nom de Louise Boudreau, le second au nom de Monique Boudreau et le troisième au nom de Ginette Boudreau;

ORDONNE à la Caisse populaire d'Hochelaga-Maisonneuve de verser les sommes contenues au compte numéro 815-30327-482192 par l'émission de trois chèques à parts égales, soit le premier au nom de Louise Boudreau, le second au nom de Monique Boudreau et le troisième au nom de Ginette Boudreau.

¹ *Boudreau c. Autorité des marchés financiers*, 2013 QCBD 99.

Fait à Montréal, le 8 novembre 2013.

(s) Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, président

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

3.2.1 Consultation

Projet de règlement

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 11°, 24° et 34° et a. 331.2)

Règlement modifiant le Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), que, conformément à l'article 331.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, chapitre V-1.1, le règlement suivant dont le texte est publié ci-dessous, pourra être pris par l'Autorité et ensuite soumis au ministre des Finances et de l'Économie pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 90 jours à compter de sa publication au Bulletin de l'Autorité :

- *Règlement modifiant le Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs.*

Consultation

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit au plus tard le **26 février 2014**, en s'adressant à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Gérard Chagnon
Analyste expert en réglementation
Direction des pratiques de distribution et des OAR
Autorité des marchés financiers
418-525-0337, poste 4815
Numéro sans frais : 1-877-525-0337
gerard.chagnon@lautorite.qc.ca

Le 28 novembre 2013

AVIS DE CONSULTATION

PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT 33-105 SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS CHEZ LES PLACEURS

Introduction

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM » ou « nous ») publient un projet de modification du *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs* (le « Règlement 33-105 ») pour une période de consultation de 90 jours.

Objectif du projet de modification

Le projet de modification du Règlement 33-105 (le « projet de modification ») prévoit une dispense restreinte de l'obligation d'inclure l'information sur les émetteurs associés et reliés dans un document de placement utilisé pour placer des titres sous le régime d'une dispense de prospectus dans le cadre de placements privés étrangers offerts à des investisseurs avertis au Canada.

Texte du projet de modification

Nous sollicitons des commentaires sur le projet de modification publié avec le présent avis.

Contexte

a) *Obligations d'information sur les émetteurs associés et reliés*

Le projet de modification vise à éliminer l'une des obligations d'information qui découle de l'établissement d'une « chemise » (mieux connue sous la désignation anglaise « wrapper ») lorsque des titres étrangers sont offerts à des investisseurs canadiens avertis sous le régime d'une dispense de prospectus¹.

Le projet de modification ne s'applique qu'aux placements de titres étrangers effectués auprès de clients autorisés, soit des investisseurs avertis, habituellement des institutions, qui seront en mesure de comprendre la nature limitée de la dispense d'information qui s'appliquera à ces placements.

Un document de placement étranger transmis à un souscripteur canadien constitue généralement une « notice d'offre » ou un autre document de placement prescrit qui est assujéti à certaines obligations d'information prévues par la législation sur les valeurs mobilières, en fonction du territoire. Ainsi, pour que l'information obligatoire au Canada soit incluse dans le document de placement étranger, il faut que ce document soit modifié ou, ce qui est plus courant, qu'un document supplémentaire (la « chemise ») renfermant l'information obligatoire au Canada et toute autre information supplémentaire, soit établi par un ou plusieurs placeurs et joint au début du document de placement étranger. La chemise et le document de placement étranger constituent dès lors un document de placement canadien aux fins du placement de titres au Canada.

Le Règlement 33-105 prévoit l'inclusion de renseignements détaillés sur les relations et les conflits d'intérêts qui existent entre les placeurs et les émetteurs ou les porteurs vendeurs dans un document transmis dans le cadre d'un placement. Plus précisément, selon l'article 2.1 du Règlement 33-105, il faut ajouter des renseignements dans un document lorsqu'une société inscrite déterminée agit en qualité de placeur direct pour le placement de titres d'un émetteur qui répond à la définition d'« émetteur associé » ou d'« émetteur relié » ou pour un placement effectué par lui. Les renseignements requis sont indiqués à l'Annexe C du Règlement 33-105

¹ Un autre projet de modification est en lien avec la présente initiative. Le *Règlement 45-107 sur les dispenses relatives à la déclaration d'inscription à la cote et à la communication des droits d'action prévus par la loi* (le « Règlement 45-107 ») est également publié aujourd'hui pour consultation. Le 25 avril 2013, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a publié pour consultation un projet de modification à la Rule 45-501, *Ontario Prospectus and Registration Exemptions* et une modification à l'Annexe 45-106A1 applicable en Ontario uniquement. Pour plus de renseignements, se reporter à la section « Modifications connexes ».

(les « obligations d'information pour les émetteurs associés et reliés »), et certains doivent figurer en page de titre du document pertinent.

En vertu du Règlement 33-105, un « émetteur associé » s'entend, à l'égard d'une « société inscrite déterminée » (au sens du règlement), d'un émetteur qui a une relation avec certaines parties déterminées (notamment la société inscrite déterminée participant au placement) qui peut amener le « souscripteur éventuel prudent » à avoir des doutes sur l'indépendance entre la société inscrite déterminée et l'émetteur en vue du placement.

La définition d'« émetteur relié » met l'accent sur la propriété des titres d'un émetteur qui permet à une partie d'exprimer plus de 20 % des voix lors de l'élection ou de la destitution des administrateurs d'un émetteur.

Lorsque les critères prévus par l'une des définitions sont remplis, l'Annexe C du Règlement 33-105 prévoit l'inclusion de renseignements détaillés dans un document de placement. Ainsi, le document doit inclure de l'information qui décrit, notamment, ce qui suit :

- la nature de la relation entre l'émetteur et la société inscrite déterminée;
- le fait que la relation découle ou non de l'endettement et le cas échéant, « la mesure dans laquelle » l'émetteur respecte les modalités de la convention régissant la dette;
- « la mesure dans laquelle la situation financière de l'émetteur [...] ou la valeur de la garantie a changé depuis le moment où la dette a été contractée ».

Les participants au marché ont souligné que la vaste portée du critère d'« émetteur associé », qui repose sur le point de vue d'un « souscripteur éventuel prudent », complexifie la conformité aux obligations d'information pour les émetteurs associés et reliés dans le cadre de placements étrangers. De nombreux autres renseignements doivent également être obtenus auprès d'un émetteur étranger et de chaque placeur participant au placement si les critères de l'une des définitions sont remplis.

Les participants au marché ont fait valoir que dans le cadre de placements de titres américains et autres titres étrangers à l'échelle mondiale, le délai et les coûts associés au fait de retenir les services d'avocats et d'établir une « chemise » pour se conformer aux obligations d'information canadiennes dissuadent certains émetteurs et placeurs étrangers d'offrir des placements au Canada sous forme de placement privé.

b) Obligations d'information américaines sur les conflits d'intérêts entre les émetteurs et les placeurs

Les obligations d'information américaines relatives aux conflits d'intérêts chez les placeurs sont prévues par le Regulation S-K pris en vertu de l'article 229.508 de la *Securities Act of 1933* (Regulation S-K) des États-Unis (rubrique 508) – *Plan of Distribution* et de la Rule 5121 – *Public Offerings of Securities With Conflicts of Interest* (Rule 5121) de la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA). En vertu de la rubrique 508 du Regulation S-K, un document de placement doit indiquer chaque placeur qui a une « relation importante » (*material relationship*) avec l'émetteur et en expliquer la nature.

En vertu de la Rule 5121 de la FINRA, aucun membre se trouvant en conflit d'intérêts ne peut participer à un placement, à moins que le placement ne respecte certaines obligations d'information.

Ensemble, ces dispositions exigent que l'information sur un conflit d'intérêts important entre un placeur et un émetteur en vue d'un placement de titres soit mise en relief dans un document de placement.

Objet du projet de modification

Le projet de modification éliminera l'obligation de fournir de l'information sur les émetteurs associés et reliés dans le cadre de placements de titres qui répondent à la définition de « titre étranger visé ». Le projet de modification définit les titres étrangers visés comme l'un des titres suivants placés principalement dans un territoire étranger qui correspond à :

- un titre émis par un émetteur qui réunit les conditions suivantes :
 - il est constitué ou établi en vertu des lois d'un territoire étranger;
 - il n'est émetteur assujéti dans aucun territoire du Canada;
 - son siège est situé à l'étranger;
 - la majorité des membres de sa haute direction et de ses administrateurs résident à l'étranger;
- un titre émis ou garanti par le gouvernement d'un territoire étranger.

Le projet de modification prévoit également que le souscripteur des titres doit être un client autorisé (au sens du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*) (le « Règlement 31-103 »). Comme il est indiqué ci-dessus, les clients autorisés sont généralement des investisseurs avertis, souvent des investisseurs institutionnels.

Le projet de modification s'appliquera aux placements effectués par les fonds autres que des fonds d'investissement et les fonds d'investissement à capital fixe qui respectent les critères susmentionnés. Selon le paragraphe *b* de l'article 1.3 du Règlement 33-105, le règlement ne s'applique pas aux titres d'un organisme de placement collectif. Les émetteurs non canadiens qui sont des fonds d'investissement doivent savoir que d'autres obligations réglementaires canadiennes particulières aux fonds d'investissement, comme l'inscription à titre de gestionnaire de fonds d'investissement, peuvent continuer de s'appliquer. Les clients autorisés (au sens du Règlement 31-103) qui sont des fonds d'investissement doivent savoir que d'autres obligations réglementaires canadiennes, notamment les restrictions sur les fonds de fonds, peuvent limiter la capacité d'un fonds d'investissement canadien de souscrire des titres d'un émetteur non canadien qui est un fonds d'investissement.

Résumé du projet de modification

Le projet de modification prévoit une dispense des obligations relatives aux émetteurs associés et reliés prévues au paragraphe 1 de l'article 2.1 du Règlement 33-105 et à l'Annexe C connexe pour les titres étrangers visés offerts dans le cadre d'un placement privé au Canada sous le régime d'une dispense de prospectus auprès de clients autorisés, pour autant que le document de placement transmis aux souscripteurs soit conforme aux obligations d'information américaines sur les conflits d'intérêts entre les émetteurs et les placeurs.

En outre, le projet de modification prévoit une dispense restreinte de l'obligation prévue par le Règlement 33-105 dans le cas de placements de titres d'État étrangers dont les documents ne comprennent pas l'information américaine comparable.

Tout d'abord, dans le cas de placements de titres d'État étrangers, le projet de modification prévoit une dispense de l'ensemble des obligations d'information sur les émetteurs associés.

Ensuite, lorsque l'obligation d'inclure l'information relative aux émetteurs reliés est déclenchée pour un placement de titres d'État étrangers visés, le projet de modification prévoit une dispense de l'obligation d'inclure certaines mentions sur la page de titre du document de placement. Cela dit, celui-ci devra tout de même renfermer toute l'information requise dans le corps du document. Nous estimons que les clients autorisés n'ont pas besoin de la protection supplémentaire offerte par la répétition de l'information sur la page de titre.

En outre, la société inscrite déterminée participant à des placements de titres étrangers visés devra fournir au client autorisé qui propose d'en acquérir une autre forme d'avis l'informant des conflits d'intérêts qui, autrement, donneraient lieu à l'obligation d'information prévue par le Règlement 33-105. Le projet de modification présente les diverses façons de fournir cette information.

Plus particulièrement, le projet de modification prévoit que la société inscrite déterminée pourra transmettre un avis unique expliquant que tout document de placement fourni dans le cadre de placements privés étrangers

futurs effectués conformément à ces dispositions, pour les placements de titres enregistrés aux États-Unis, sera conforme aux obligations prévues par la législation fédérale américaine en valeurs mobilières sur les conflits d'intérêts plutôt qu'aux obligations d'information particulières prévues par le Règlement 33-105 ou, dans le cas de placements de titres d'État étrangers, indiquera l'information qui peut être exclue.

Enfin, le projet de modification ne s'appliquera pas au placement pour lequel un prospectus a été déposé auprès d'une autorité en valeurs mobilières du Canada, puisque ces dispositions ne s'appliquent qu'aux placements privés effectués auprès d'investisseurs qui sont des clients autorisés.

Solutions de rechange envisagées

Au printemps 2013, de nombreux grands courtiers canadiens et étrangers se sont prévalus pour la première fois d'une dispense temporaire des obligations d'information canadiennes applicables à la « chemise ». Des décisions semblables ont depuis été rendues pour d'autres demandeurs.

La dispense est assujettie, dans chaque cas, à des dispositions de « temporisation » qui mettent fin à chaque décision à la première des dates suivantes : (i) trois ans après la date de la décision, ou (ii) la date d'entrée en vigueur des modifications à la législation qui prévoient essentiellement la même dispense que la décision.

Les modifications au règlement prévoiront la dispense qui mettra tous les participants au marché sur un pied d'égalité.

Aucune autre solution de rechange n'a été envisagée.

Modifications connexes

Le Règlement 45-107 (*Règlement 45-107 sur les dispenses relatives à la déclaration d'inscription à la cote et à la communication des droits d'action prévus par la loi*), qui prévoit des dispenses d'autres obligations d'information prévues par les lois sur les valeurs mobilières s'appliquant aussi aux placements de titres étrangers visés, est également publié pour consultation aujourd'hui.

Les dispenses proposées se rapportent à la communication des droits d'action prévus par la loi et aux restrictions sur les déclarations selon lesquelles les titres seront inscrits à la cote d'une bourse ou d'un système de cotation ou coté sur une telle bourse ou tel système. Hormis la Colombie-Britannique et l'Ontario, tous les territoires participent à ce projet. La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a, pour sa part, publié le 25 avril 2013 un projet de modification à la règle 45-501 de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, *Ontario Prospectus and Registration Exemptions* qui traite des mêmes questions. La British Columbia Securities Commission ne participe pas au projet puisqu'elle a déjà rendu une décision générale concernant l'une des obligations d'information et que l'autre ne s'y applique pas.

Incidence sur les investisseurs

Bon nombre d'investisseurs institutionnels et de placeurs participant à des placements étrangers ont exprimé leur mécontentement à l'égard des obligations actuelles qui, selon eux, limitent les occasions de placements étrangers pour les investisseurs.

Nous nous attendons à ce que le projet de modification permette plus facilement aux investisseurs canadiens avertis qui sont des clients autorisés de participer à des placements de titres étrangers, notamment des placements effectués par des sociétés et des gouvernements étrangers. Ainsi, certains investisseurs pourront dorénavant tirer parti d'un plus vaste éventail d'occasions de placements.

Coûts et avantages prévus

La mise en œuvre du projet de modification simplifiera le processus de placement des titres étrangers au Canada auprès de clients autorisés sous le régime d'une dispense. Ces modifications allégeront le fardeau réglementaire

associé à ces placements et pourront multiplier les occasions de placements pour les investisseurs avertis. Nous jugeons donc que les avantages du projet de modification pourraient être importants.

Points d'intérêt local

Une annexe est publiée dans tout territoire intéressé où des modifications sont apportées à la législation en valeurs mobilières locale, notamment à des avis ou à d'autres documents d'orientation locaux. Elle contient également toute autre information qui ne se rapporte qu'au territoire intéressé.

Consultation

Nous invitons les intéressés à soumettre des commentaires au sujet du projet de modification.

Tous les commentaires seront affichés sur le site Web de l'Autorité des marchés financiers à l'adresse www.lautorite.qc.ca et celui de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) à l'adresse www.osc.gov.on.ca.

Nous ne pouvons préserver la confidentialité des commentaires parce que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige la publication d'un résumé des commentaires écrits reçus pendant la période de consultation.

Transmission des commentaires

Veillez présenter vos commentaires écrits au plus tard le 26 février 2014. Si vous les envoyez par courrier électronique, veuillez également nous fournir ou joindre votre mémoire dans un fichier électronique (format Microsoft Word pour Windows).

Veillez adresser vos commentaires aux membres des ACVM, comme suit :

British Columbia Securities Commission
 Alberta Securities Commission
 Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
 Commission des valeurs mobilières du Manitoba
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
 Autorité des marchés financiers
 Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick
 Superintendent of Securities, Prince Edward Island
 Nova Scotia Securities Commission
 Superintendent of Securities, Terre-Neuve-et-Labrador
 Surintendant des valeurs mobilières, Yukon
 Surintendant des valeurs mobilières, Territoires du Nord-Ouest
 Surintendant des valeurs mobilières, Nunavut

Veillez n'envoyer vos commentaires qu'aux adresses suivantes et ils seront distribués aux autres membres des ACVM.

Me Anne-Marie Beaudoin
 Secrétaire de l'Autorité
 Autorité des marchés financiers
 800, square Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, tour de la Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1G3
 Télécopieur : 514-864-6381
 Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

The Secretary
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
20 Queen Street West
22nd Floor
Toronto (Ontario) M5H 3S8
Télécopieur : 416-593-2318
Courriel : comments@osc.gov.on.ca

Questions

Pour toute question, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

Gérard Chagnon
Analyste expert en réglementation
Direction des pratiques de distribution et des OAR
Autorité des marchés financiers
418-525-0337, poste 4815
1-877-525-0337
gerard.chagnon@lautorite.qc.ca

Jo-Anne Matear
Manager, Corporate Finance
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
416-593-2323
jmatear@osc.gov.on.ca

Elizabeth Topp
Senior Legal Counsel, Corporate Finance Branch
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
416-593-2377
etopp@osc.gov.on.ca

Diana Escobar Bold
Legal Counsel, Corporate Finance Branch
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
416-593-8229
dbold@osc.gov.on.ca

Paul Hayward
Senior Legal Counsel, Compliance and Registrant Regulation
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
416-593-3657
phayward@osc.gov.on.ca

Brian Murphy
Deputy Director, Capital Markets
Nova Scotia Securities Commission
902-424-7768
murphybw@gov.ns.ca

Le 28 novembre 2013

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-105 SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS CHEZ LES PLACEURS

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., chapitre V.1-1, a. 331.1, par. 1^o, 11^o, 24^o et 34^o)

1. Le Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs est modifié par l'insertion, après l'article 3.2, de ce qui suit :

« PARTIE 3A DISPENSES NON DISCRÉTIONNAIRES – TITRES ÉTRANGERS VISÉS

3A.1. Définitions

Dans la présente partie, on entend par :

« client autorisé » : un client autorisé au sens de l'article 1.1 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites;

« document relatif au placement dispensé » : l'un des documents suivants :

a) au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, en Ontario et en Saskatchewan, une notice d'offre ou *offering memorandum* au sens de la législation en valeurs mobilières de ces territoires;

b) dans les autres territoires, un document comprenant toutes les modifications qui y ont été apportées s'il réunit les conditions suivantes :

i) il décrit les activités et les affaires de l'émetteur;

ii) il a été établi principalement pour remise à un souscripteur éventuel et examen par celui-ci dans le but de prendre une décision d'investissement dans des titres faisant l'objet d'un placement dispensé de l'obligation de prospectus

« membre de la haute direction » : à l'égard d'un émetteur, l'une des personnes physiques suivantes :

a) le président du conseil d'administration, le vice-président du conseil d'administration ou le président de l'émetteur;

b) le chef de la direction ou le chef des finances;

c) un vice-président responsable de l'une des principales unités d'exploitation, divisions ou fonctions, notamment les ventes, les finances ou la production;

d) une personne physique exerçant un pouvoir de décision à l'égard des grandes orientations de l'émetteur;

« Rule 5121 de la FINRA » : la Rule 5121 – *Public Offerings of Securities with Conflicts of Interest* de la Financial Industry Regulatory Authority des États-Unis, et ses modifications;

« titre étranger visé » : l'un des titres suivants placé principalement dans un territoire étranger dans l'un des cas suivants :

a) le titre est émis par un émetteur qui réunit les conditions suivantes :

i) il est constitué ou établi en vertu des lois d'un territoire étranger;

- ii) il n'est émetteur assujéti dans aucun territoire du Canada;
 - iii) son siège est situé à l'étranger;
 - iv) la majorité des membres de sa haute direction et de ses administrateurs résident à l'étranger;
- b) le titre est émis ou garanti par le gouvernement d'un territoire étranger.

« 3A.2. Dispense fondée sur de l'information fournie aux États-Unis

Le paragraphe 1 de l'article 2.1 ne s'applique pas au placement d'un titre étranger visé si les conditions suivantes sont remplies :

- a) le placement est effectué auprès d'un client autorisé par une société inscrite déterminée;
- b) un document relatif au placement dispensé établi pour le placement est transmis au client autorisé;
- c) le document relatif au placement dispensé est conforme aux obligations prévues à l'article 229.508 du Regulation S-K de la SEC pris en vertu de la Loi de 1933 et de la Rule 5121 de la FINRA, que ces obligations s'appliquent ou non au placement.

« 3A.3. Dispense pour les titres d'un gouvernement étranger

Le paragraphe 1 de l'article 2.1 ne s'applique pas au placement d'un titre étranger visé si les conditions suivantes sont remplies :

- a) le placement est effectué auprès d'un client autorisé par une société inscrite déterminée;
- b) l'émetteur est un émetteur associé et non un émetteur relié de la société inscrite déterminée;
- c) le titre étranger visé est émis ou garanti par le gouvernement d'un territoire étranger.

« 3A.4. Dispense des obligations de fournir les renseignements en page de titre du prospectus

L'obligation prévue au paragraphe 1 de l'article 2.1 de fournir l'information mentionnée aux paragraphes 1, 2 et 3 de l'Annexe C ne s'applique pas au placement d'un titre étranger visé si les conditions suivantes sont remplies :

- a) le placement est effectué auprès d'un client autorisé par une société inscrite déterminée;
- b) l'émetteur est un émetteur relié de la société inscrite déterminée;
- c) le titre étranger visé est émis ou garanti par le gouvernement d'un territoire étranger.

« 3A.5. Avis aux clients autorisés

La société inscrite déterminée qui compte se prévaloir d'une ou de plusieurs des dispenses décrites aux articles 3A.2, 3A.3 et 3A.4 en avise le client autorisé avant de procéder au placement d'un titre étranger visé auprès de ce dernier ou simultanément au placement au moyen d'un avis qui décrit les modalités des dispenses invoquées.

« 3A.6. Forme de l'avis

L'obligation d'avis prévu à l'article 3A.5 est satisfaite lorsque l'une des conditions suivantes est remplie :

a) la société inscrite déterminée transmet un avis indiquant qu'elle compte se prévaloir des dispenses décrites aux articles 3A.2, 3A.3 ou 3A.4 pour le placement d'un titre étranger visé, notamment tout placement futur d'un tel titre, auprès du client autorisé;

b) si l'avis visé au paragraphe *a* n'est pas transmis au client autorisé, l'une des conditions suivantes est remplie :

i) la société inscrite déterminée fournit l'avis prévu à l'article 3A.5 dans le document relatif au placement dispensé transmis au client autorisé pour le placement d'un titre étranger visé;

ii) la société inscrite déterminée fournit l'avis prévu à l'article 3A.5 dans un document transmis au client autorisé qui accompagne le document relatif au placement dispensé mais n'en fait pas partie.

« 3A.7. Champ d'application

La présente partie ne s'applique pas à un placement pour lequel un prospectus a été déposé auprès d'une autorité en valeurs mobilières du Canada. ».

2. Le présent règlement entre en vigueur le (*indiquer la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

Draft Regulation

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, pars. (1), (11), (24) and (34), and s. 331.2)

Regulation to amend Regulation 33-105 respecting Underwriting Conflicts

Notice is hereby given by the *Autorité des marchés financiers* (the "Authority") that, in accordance with section 331.2 of the *Securities Act*, R.S.Q. c. V-1.1, the following Regulation, the text of which is published hereunder, may be made by the Authority and subsequently submitted to the Minister of Finance and the Economy for approval, with or without amendment, after 90 days have elapsed since its publication in the Bulletin of the Authority:

- *Regulation to amend Regulation 33-105 respecting Underwriting Conflicts.*

Request for comment

Comments regarding the above may be made in writing by **February 26, 2014**, to the following:

M^e Anne-Marie Beaudoin
Corporate Secretary
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Fax: (514) 864-6381
E-mail: consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Further information

Further information is available from:

Gérard Chagnon
Analyste expert en réglementation
Direction des pratiques de distribution et des OAR
Autorité des marchés financiers
418-525-0337, ext 4815
Toll-free: 1-877-525-0337
gerard.chagnon@lautorite.qc.ca

November 28, 2013

NOTICE AND REQUEST FOR COMMENT**PROPOSED AMENDMENTS TO
REGULATION 33-105 RESPECTING UNDERWRITING CONFLICTS****Introduction**

The Canadian Securities Administrators (CSA or we) are publishing for a 90-day comment period proposed amendments to *Regulation 33-105 respecting Underwriting Conflicts* (Regulation 33-105).

Objective of the proposed amendments

The proposed amendments to Regulation 33-105 (the Proposed Amendments) will provide limited relief from the requirement to include connected and related issuer disclosure in an offering document used to distribute securities under a prospectus exemption in the context of foreign private placements offered to sophisticated investors in Canada.

Proposed text

We invite comment on the Proposed Amendments set out in Appendix A.

Background**(a) Connected and related issuer disclosure requirements**

The purpose of the Proposed Amendments is to eliminate one of the disclosure requirements that results in the preparation of a "wrapper" when foreign securities are offered to sophisticated Canadian investors under a prospectus exemption¹.

The Proposed Amendments only apply to offerings of foreign securities sold to permitted clients. Permitted clients are sophisticated, usually institutional, investors that will be able to understand the limited nature of the disclosure exemption that will apply to such offerings.

A foreign offering document, if delivered to a Canadian purchaser, generally constitutes an "offering memorandum" or other prescribed offering document which is subject to certain securities law disclosure requirements, depending on the jurisdiction. As a result, in order to have the prescribed Canadian disclosure included in the foreign offering document, the foreign offering document may either be amended to include the prescribed Canadian disclosure, or, more commonly, a supplemental document known as a "wrapper" with the prescribed Canadian disclosure and other optional disclosure is prepared by one or more underwriters and attached to the face of the foreign offering document. The wrapper together with the foreign offering document thus form one Canadian offering document for the purposes of offering securities in Canada.

Regulation 33-105 requires that detailed disclosure on the relationships and conflicts of interest that exist between underwriters and issuers or selling securityholders be included in a document provided in connection with a distribution. Specifically, section 2.1 of Regulation 33-105 requires disclosure in a document where a specified firm registrant acts as a direct underwriter in a distribution of securities of or by an issuer that meets the definition of "connected issuer" or "related issuer". The required disclosure is specified in Appendix C of Regulation 33-105 (Connected and Related Issuer Disclosure Requirements), some of which must be included on the front page of the relevant document.

¹ Other proposed amendments are related to this initiative. Also being published for comment today is *Regulation 45-107 respecting Listing Representation and Right of Action Disclosure Exemptions* (Regulation 45-107). The Ontario Securities Commission previously published for comment, on April 25, 2013, proposed amendments to OSC Rule 45-501 *Ontario Prospectus and Registration Exemptions* and an Ontario-only amendment to Form 45-106F1. See "Related Amendments" for additional information.

The definition of “connected issuer” under Regulation 33-105 means, for a “specified firm registrant” (as defined in Regulation 33-105) an issuer that has a relationship with certain identified parties (including the specified firm registrant involved in the offering) such that a “reasonable prospective purchaser” may question whether the issuer and the specified firm registrant are independent of each other for the purposes of the distribution.

The definition of related issuer focuses on the ownership of securities of an issuer that enables a party to cast more than 20 per cent of the votes for the election or removal of directors of an issuer.

Once either definition is triggered, Appendix C of Regulation 33-105 requires detailed disclosure to be included in an offering document. For example, disclosure must be included in the document that describes, among other things:

- the nature of the relationship between the issuer and specified firm registrant
- whether the relationship is due to indebtedness, and if so, “the extent to which” the issuer is in compliance with the terms of the agreement governing the indebtedness, and
- “the extent to which the financial position of the issuer...or the value of the security has changed since the indebtedness was incurred.”

Market participants have submitted that the breadth of the “connected issuer” test, which hinges on the viewpoint of a “reasonable prospective purchaser”, makes complying with the Connected and Related Issuer Disclosure Requirements difficult in the context of foreign offerings. A significant amount of additional information needs to be obtained from a foreign issuer and each underwriter involved in the offering if either of the initial triggering definitions is met.

Market participants have suggested that, in the context of United States and other global offerings of foreign securities, the time and expense associated with retaining counsel and preparing a “wrapper” to meet Canadian disclosure requirements discourages some foreign issuers and underwriters from extending foreign offerings into Canada pursuant to a private placement.

(b) U.S. disclosure requirements on conflicts of interest between issuers and underwriters

United States disclosure requirements with respect to underwriting conflicts of interest can be found in Regulation S-K under the United States *Securities Act of 1933* (Reg S-K) section 229.508 (Item 508) – *Plan of Distribution* and the Financial Industry Regulatory Authority (FINRA) Rule 5121 – *Public Offerings of Securities With Conflicts of Interest* (Rule 5121).

Under Item 508 of Reg S-K, an offering document must identify each underwriter that has a “material relationship” with the issuer and state the nature of the relationship.

Under FINRA Rule 5121, no member that has a conflict of interest may participate in a public offering unless the offering complies with certain mandated disclosure requirements.

Together, these provisions require prominent disclosure in an offering document of a material conflict of interest between an underwriter and an issuer in respect of an offering of securities.

Substance and purpose of the Proposed Amendments

The Proposed Amendments will eliminate the requirement to provide connected and related issuer disclosure in the context of offerings of securities that qualify as “designated foreign securities”. Designated foreign securities are defined in the proposed amendments as securities offered primarily in a foreign jurisdiction that are:

- securities that are issued by an issuer that
 - is incorporated, formed or created under the laws of a foreign jurisdiction
 - is not a reporting issuer in a jurisdiction of Canada

- has its head office outside of Canada, and
- has a majority of its executive officers and directors outside of Canada, or
- securities that are issued or guaranteed by the government of a foreign jurisdiction.

The Proposed Amendments further provide that the purchaser of the securities must be a permitted client (as defined in *Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations* (Regulation 31-103)). As noted above, permitted clients are generally sophisticated, usually institutional investors.

The Proposed Amendments will apply to offerings by both non-investment funds and non-redeemable investment funds that meet the above criteria. Under current subsection 1.3(b) of Regulation 33-105, the regulation does not apply to a distribution of mutual funds securities. Non-Canadian issuers that are investment funds are reminded that there are other Canadian regulatory requirements specific to investment funds, such as investment fund manager registration, that may still apply. Permitted clients (as defined in Regulation 31-103) that are investment funds are reminded that other Canadian regulatory requirements, such as fund on fund restrictions, may restrict a Canadian investment fund's ability to purchase securities of a non-Canadian issuer that is an investment fund.

Summary of the Proposed Amendments

The Proposed Amendments will provide for relief from the Connected and Related Issuer Disclosure Requirements set out in subsection 2.1(1) of Regulation 33-105 and related Appendix C, for distributions of designated foreign securities offered on a private placement basis into Canada under a prospectus exemption to permitted clients, provided that an offering document is delivered to purchasers that complies with U.S. disclosure requirements on conflicts of interest between issuers and underwriters.

In addition, the Proposed Amendments will provide limited relief from the disclosure required by Regulation 33-105 in the case of foreign government offerings that do not include comparable U.S. disclosure.

First, the Proposed Amendments will provide relief from the connected issuer disclosure requirements in their entirety in the case of foreign government offerings.

Second, where the requirement to include related issuer disclosure is triggered for an offering of designated foreign government securities, the Proposed Amendments will provide relief from the requirement to include certain statements on the cover page of the offering document. However, the offering document will still need to contain all of the disclosure required to be included in the body of the document. We are satisfied that permitted clients do not need the added protection of duplicative cover page disclosure.

In addition, a specified firm registrant involved in offerings of designated foreign securities will have to provide to a permitted client that proposes to acquire such foreign securities, alternative notification of any conflicts of interest that would otherwise trigger a disclosure obligation under Regulation 33-105. The Proposed Amendments provide for a number of ways in which this disclosure can be provided to clients.

In particular, the Proposed Amendments indicate that a specified firm registrant will have the option of providing a one-time notice which explains that any offering document provided in the context of future foreign private placements made in reliance on these provisions, for U.S. registered offerings, will comply with U.S. federal securities law requirements on conflicts of interest instead of the specific disclosure requirements set out in Regulation 33-105, or in the case of offerings of foreign government securities, will explain the information that can be excluded.

Finally, the Proposed Amendments will not apply to a distribution if a prospectus has been filed with any Canadian securities regulatory authority, as these provisions are intended to relate solely to private placements made to investors that qualify as permitted clients.

Alternatives considered

In spring 2013, time-limited exemptive relief was first granted to a number of large institutional Canadian and foreign dealers from Canadian-specific disclosure requirements that must be included in a wrapper. Similar decisions have since been issued with respect to other applicants.

The relief in each case is subject to a “sunset” clause that results in the termination of each decision on the earlier of: (i) three years after the date of the decision, or (ii) the date that amendments to the legislation become effective that provide for substantially the same relief as the decision.

The relief will be addressed by making regulation amendments that will place all market participants in a similar position.

No other alternatives were considered.

Related amendments

Also being published for comment today is *Regulation 45-107 respecting Listing Representation and Right of Action Disclosure Exemptions* (Regulation 45-107). The purpose of Regulation 45-107 is to provide for exemptions from other securities law disclosure requirements that also generally apply with respect to offerings of designated foreign securities.

The proposed exemptions relate to disclosure of statutory rights of action and restrictions on the making of representations that securities will be listed or quoted on an exchange or quotation system. All jurisdictions except British Columbia and Ontario are participating in Regulation 45-107. The Ontario Securities Commission previously published for comment, on April 25, 2013, proposed amendments to OSC Rule 45-501 *Ontario Prospectus and Registration Exemptions* that address the same issues. The British Columbia Securities Commission is not participating because it has previously issued a blanket order to address one of these disclosure requirements and the other does not apply in that jurisdiction.

More information on the proposed Ontario amendments can be found at Appendix B.

Impact on investors

Many institutional investors as well as underwriters involved in foreign offerings have expressed frustration at the current requirements, which they believe restrict investor access to foreign investment opportunities.

We anticipate that the Proposed Amendments will facilitate participation by sophisticated Canadian investors that qualify as permitted clients in foreign securities offerings, including offerings by foreign corporations and governments. As a result, this may provide some investors with a wider range of investment opportunities than were previously available.

Anticipated costs and benefits

By implementing the Proposed Amendments, we aim to simplify the process for offering foreign securities into Canada to permitted clients on an exempt basis. These changes will reduce the regulatory burden associated with these offerings and may expand investment opportunities for sophisticated investors. As a result, we consider the benefits of the Proposed Amendments to potentially be significant.

Local Matters

Where applicable, Appendix B is being published in any local jurisdiction that is making related changes to local securities laws, including local notices or other policy instruments in that jurisdiction. It also includes any additional information that is relevant to that jurisdiction only.

Request for Comments

We welcome your comments on the Proposed Amendments.

All comments will be posted on the Autorité des marchés financiers website at www.lautorite.qc.ca and on the Ontario Securities Commission (OSC) website at www.osc.gov.on.ca.

We cannot keep submissions confidential because securities legislation in certain provinces requires publication of a summary of the written comments received during the comment period.

How to provide your comments

Please provide your comments in writing by February 26, 2014. Regardless of whether you are sending your comments by email, you should also send or attach your submissions in an electronic file in Microsoft Word, Windows format.

Please address your submission to the CSA as follows:

British Columbia Securities Commission
 Alberta Securities Commission
 Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
 The Manitoba Securities Commission
 Ontario Securities Commission
 Autorité des marchés financiers
 Financial and Consumer Services Commission of New Brunswick
 Superintendent of Securities, Prince Edward Island
 Nova Scotia Securities Commission
 Superintendent of Securities, Newfoundland and Labrador
 Superintendent of Securities, Yukon Territory
 Superintendent of Securities, Northwest Territories
 Superintendent of Securities, Nunavut

Deliver your comments **only** to the two addresses that follow. Your comments will be distributed to the other CSA member jurisdictions.

Me Anne-Marie Beaudoin
 Corporate Secretary
 Autorité des marchés financiers
 800, square Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, tour de la Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1G3
 Fax : 514-864-6381
 E-mail: consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

The Secretary
 Ontario Securities Commission
 20 Queen Street West
 22nd Floor
 Toronto, Ontario M5H 3S8
 Fax: (416) 593-2318

E-mail: comments@osc.gov.on.ca

Questions

Please refer your questions to any of:

Gérard Chagnon
Analyste expert en réglementation
Direction des pratiques de distribution et des OAR
Autorité des marchés financiers
418-525-0337, ext 4815
1-877-525-0337
gerard.chagnon@lautorite.qc.ca

Jo-Anne Matear
Manager, Corporate Finance
Ontario Securities Commission
416.593.2323
jmatear@osc.gov.on.ca

Elizabeth Topp
Senior Legal Counsel, Corporate Finance Branch
Ontario Securities Commission
416.593.2377
etopp@osc.gov.on.ca

Diana Escobar Bold
Legal Counsel, Corporate Finance Branch
Ontario Securities Commission
416.593.8229
dbold@osc.gov.on.ca

Paul Hayward
Senior Legal Counsel, Compliance and Registrant Regulation
Ontario Securities Commission
416-593-3657
phayward@osc.gov.on.ca

Brian Murphy
Deputy Director, Capital Markets
Nova Scotia Securities Commission
902-424-7768
murphybw@gov.ns.ca

November 28, 2013

REGULATION TO AMEND REGULATION 33-105 RESPECTING UNDERWRITING CONFLICTS

Securities Act
(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (1), (11), (24) and (34))

1. Regulation 33-105 respecting Underwriting Conflicts is amended by inserting, after section 3.2, the following:

“PART 3A – NON-DISCRETIONARY EXEMPTIONS - DESIGNATED FOREIGN SECURITIES

3A.1 Definitions

In this Part,

“designated foreign security” means a security offered primarily in a foreign jurisdiction in either of the following circumstances:

- (a) the security is issued by an issuer that
 - (i) is incorporated, formed or created under the laws of a foreign jurisdiction,
 - (ii) is not a reporting issuer in a jurisdiction of Canada,
 - (iii) has its head office outside of Canada, and
 - (iv) has a majority of its executive officers and directors resident outside of Canada,
- (b) the security is issued or guaranteed by the government of a foreign jurisdiction;

“executive officer” means, for an issuer, an individual who is

- (a) a chair, vice-chair or president,
- (b) a chief executive officer or chief financial officer
- (c) a vice-president in charge of a principal business unit, division or function including sales, finance or production, or
- (d) performing a policy-making function in respect of the issuer;

“exempt offering document” means:

- (a) in New Brunswick, Nova Scotia, Ontario and Saskatchewan, an offering memorandum as defined under the securities legislation of that jurisdiction, and
- (b) in all other jurisdictions, a document including any amendments to the document, if the document
 - (i) describe the business and affairs of an issuer, and
 - (ii) has been prepared primarily for delivery to and review by a prospective purchaser to assist the prospective purchaser in making an investment decision in respect of securities being distributed pursuant to an exemption from the prospectus requirement;

“FINRA Rule 5121” means Rule 5121 – *Public Offerings of Securities with Conflicts of Interest* of the United States Financial Industry Regulatory Authority, as amended from time to time;

“permitted client” has the same meaning as in section 1.1 of Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations.

“3A.2 Exemption based on U.S. disclosure

Subsection 2.1(1) does not apply to a distribution of a designated foreign security if all of the following apply:

- (a) the distribution is made to a permitted client by a specified firm registrant;
- (b) an exempt offering document prepared with respect to the distribution is delivered to the permitted client;
- (c) the exempt offering document complies with the requirements of section 229.508 of SEC Regulation S-K under the 1933 Act and FINRA Rule 5121, whether or not those requirements apply to the distribution.

“3A.3 Exemption for foreign government securities

Subsection 2.1(1) does not apply to a distribution of a designated foreign security if all of the following apply:

- (a) the distribution is made to a permitted client by a specified firm registrant;
- (b) the issuer is a connected issuer but not a related issuer of the specified firm registrant; and
- (c) the designated foreign security is issued or guaranteed by the government of a foreign jurisdiction.

“3A.4 Relief from front page disclosure requirements

The requirement in subsection 2.1(1) to provide the information specified in items 1, 2 and 3 of Appendix C does not apply to a distribution of a designated foreign security if all of the following apply:

- (a) the distribution is made to a permitted client by a specified firm registrant;
- (b) the issuer is a related issuer of the specified firm registrant; and
- (c) the designated foreign security is issued or guaranteed by the government of a foreign jurisdiction.

“3A.5 Notice to permitted clients

A specified firm registrant that intends to rely on one or more of the exemptions described in sections 3A.2, 3A.3 or 3A.4 must deliver a notice to a permitted client, prior to or contemporaneously with the distribution of a designated foreign security to the permitted client, that describes the terms and conditions of the exemptions being relied on.

“3A.6 Manner of notice

The notice requirement under section 3A.5 is satisfied if either of the following apply:

(a) the specified firm registrant provides notice that the specified firm registrant intends to rely on the exemptions in section 3A.2, 3A.3 or 3A.4 for a distribution of a designated foreign security, including any future distributions of a designated foreign security, to the permitted client;

(b) If the notice referred to in subsection (a) is not provided to the permitted client,

(i) the specified firm registrant provides the notice required under section 3A.5 in the exempt offering document delivered to the permitted client for a distribution of a designated foreign security, or

(ii) the specified firm registrant provides the notice required under section 3A.5 in a document delivered to the permitted client that accompanies, but does not form part of, the exempt offering document.

“3A.7 Application

This Part does not apply to a distribution if a prospectus has been filed with a Canadian securities regulatory authority for the distribution.”.

2. This Regulation comes into force on *(insert here the date of coming into force of this Regulation)*.

3.2.2 Publication

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
AUBIN	JEAN-PIERRE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-15
BALACIANO	LILACH	BMO Investissements inc.	2013-11-14
BARHOUMI	SIRAJ	Services en Placements Peak	2013-11-22
BELANGER	DIANE	Gestion d'actifs Qtrade inc.	2013-11-19
BOUCHARD	VALERIE	PFSL Investments Canada Ltd.	2013-11-20
BOUFFARD-BOULAIS	ISABELLE	Placements Banque Nationale inc.	2013-11-25
BOULANGER	GHISLAINE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-15
BOUSLIKHANE	MEHDI	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-22
BRETON	JEAN-FRANÇOIS	Gestion Universitas inc.	2013-11-19
BROCHU	YVAN CHRISTIAN	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-15
BRODERICK	MICHAEL	PFSL Investments Canada Ltd.	2013-11-20
C.BEAUDOIN	JANIE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-08
CARMONA	ALEXANDRA	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-20
CHARRON	DANIEL	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-19
CLOUTIER	JEAN SEBASTIEN	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-15
COUTURE	GINETTE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-16
DANSEREAU	LOUIS	PFSL Investments Canada Ltd.	2013-11-19
DELISLE	NANCY	Placements Banque Nationale inc.	2013-11-04
DEMERS	CAROLINE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-21
DERY	LYNN	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-15
DESROCHES	RICHARD	Desjardins Sécurité financière Investissements inc.	2013-10-14
DROUIN	PIERRE-OLIVIER	Fonds d'investissement Royal inc.	2013-11-01
DUMAS	SYLVIE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-18
DURAND	EMILIE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-14
ELBIAD	MOUAD	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-14
FALARDEAU	MICHELINE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-18
FERRERAS	FERNANDO	Placements Scotia inc.	2013-11-05
GARANT	JOSEE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-18

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
GERMAIN	MARC-HENRI	Services en Placements Peak	2013-11-19
HAMELIN	DOMINIC	Fonds D'Investissement Royal inc.	2013-11-22
JAATOUL	NATALIE	BMO Investissements inc.	2013-11-18
JACQUES	EMMANUELLE	Placements Banque Nationale inc.	2013-11-18
JALBERT	MARIE-CLAUDE	Placements Banque Nationale inc.	2013-09-13
KALLAS	ELIAS	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-20
LAMONTAGNE	LINE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-10-20
LANDRY	SYLVIE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-19
LARIVIERE	DANIEL	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-08
LASNIER	JEAN-FRANÇOIS	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-05
LEBEL	LOUIS	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-01
LEGER	JEREMY ALEXANDER	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-09
LEGER	CARL	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-18
LEHOULLIER	SOLANGE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-18
LONDONO	SERGIO ANDRES	PFSL Investments Canada Ltd.	2013-11-25
MAKRIS	MARIA	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2013-11-11
MALTAIS	MELANIE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-18
MANGIONE	ASSUNTA	Services Financiers Groupe Investors inc.	2013-11-14
METIVIER	RITA	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-22
MOISAN	MARIKA	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-08
MONTMINY	ERIC	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-15
MOREAU	SONIA	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-23
NADEAU	MARTIN	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-18
NAHHAS	AMANI	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-18
PARENT	FRANCE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-21
PENA DUENAS	RAQUEL	La Premiere Financiere du Savoir inc.	2013-11-13
PERREAULT-LESSARD	CLAUDIA	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-20
PETIT	NICOLE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-15
POISSANT	MARIO	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-20
RIOUX	DANIA-CARROLL	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-18
ROMAN	MARC	Placements Banque Nationale inc.	2013-11-20
ROSE	ERIC	Investissements Standard Life inc.	2013-11-18

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
SARDANO	MARIE	Services D'Investissement Quadrus Ltee.	2013-11-15
SAURIOL	LUCIE	BMO Investissements inc.	2013-11-19
SOUCY	JEAN-PHILLIPE	Placements Banque Nationale inc.	2013-11-08
SZABO	JEAN-FRANÇOIS	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-20
VEZINA	DIANE	Mica Capital inc.	2013-11-22
VILLIARD	CHANTALE	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-21
WISEMAN	FRED	Valeurs Mobilières Groupe Investors inc.	2013-11-18
YANG	SHU CHENG	Services Financiers Groupe Investors inc.	2013-11-21
ZID	NADIA	Desjardins Cabinet de services financiers inc.	2013-11-18

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
PETRESCU	RALUCA	Conseillers en gestion globale State Street Itée.	2013-11-18
ROSE	ERIC	Investissements Standard Life inc.	2013-11-18

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6a Planification financière	

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
100935	AZERAD, MICHAEL	6a	2013-11-22
101970	BÉLAND, MAJELLA	3a	2013-11-25
102932	BERTRAND, LUC	3a	2013-11-22
103359	BLAIS, ALLAIN	1a	2013-11-26
103611	BLUNDELL, MICHAEL	5a	2013-11-22
105017	BRASSARD, MARIO	1a, 2a	2013-11-21
107019	CHENIER, EDGAR	6a	2013-11-26
107933	CÔTÉ, GHYSLAIN	2b	2013-11-25
109464	DENONCOURT, GAÉTAN	6a	2013-11-20
109740	DESILETS, LYNE	4a	2013-11-21

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
111200	DUFRESNE, MARC	3b	2013-11-26
111729	EKIERT, CAROLYN-JO	1a, 2a	2013-11-20
119239	LAPIERRE, JEAN-GUY	1a	2013-11-21
119314	LAPOINTE, DENIS	2a	2013-11-22
119812	LAURIER, RAYMOND	1a	2013-11-26
123628	MÉNARD, MICHEL	5a	2013-11-22
123867	MICHAUD, MARTIN	3a	2013-11-25
125772	PAQUETTE, LYNE	5b	2013-11-26
126015	PARENT, LYNE	4a	2013-11-21
126287	PELCHAT, CAROLE	4a	2013-11-21
126898	PICARD, DANIEL	2b	2013-11-26
128189	RACETTE, DANIEL	4a	2013-11-22
131112	SKLIVAS, DAVID	1a	2013-11-26
133453	GATTO, EGIDIA	4a	2013-11-26
133745	VALADE, JOHANNE	1a	2013-11-21
134129	VÉZINA, FRANCINE	4b	2013-11-21
134215	VIEIRA, CAROLYNN ISABELL	4a	2013-11-26
138480	BOUDREAU, COLETTE	5a	2013-11-22
138499	GIROUARD, ALAIN	5a	2013-11-22
138512	BÉRUBÉ, JEAN-SIMON	5a	2013-11-22
138905	BOULAY, MARC	5a	2013-11-26
139210	LANTHIER, MARC	5a	2013-11-22
139283	BARBEAU, DIANE	5a	2013-11-22
140120	CARON, DIANE	5a	2013-11-22
140122	CELZI, GAÉTANO	5a	2013-11-22
144682	PLOURDE, MARC	5a	2013-11-22
145206	LAPLANTE, CHANTAL	5b	2013-11-22
145898	HUARD, CAROL	1a	2013-11-26
150732	POIRIER, LINE	4a	2013-11-26
151225	MICHAUD, SACHA	6a	2013-11-26
152346	FERLAND, DOMINIQUE	3b	2013-11-20
152547	BLANCHETTE, NATHALIE	5b	2013-11-25
155524	PRÉMONT, FRANÇOIS	5a	2013-11-22
156553	BELLEFEUILLE, DIANE	4b	2013-11-21
156893	BENCHIMOL, THIERRY	C	2013-11-26

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
157163	BISAILLON, STEVE	1a	2013-11-25
157862	CIAMBRONE, COSTANZA	4a	2013-11-21
158080	DUQUETTE, SYLVIE	4b	2013-11-20
162925	MAGANA LIMA, CARMINA IVETTE	5b	2013-11-22
165335	BÉRUBÉ, GILLES	1a	2013-11-22
168239	CRÉPEAU, LINDA	1a	2013-11-21
168383	FILION-LABELLE, ANDRÉE-ANNE	4b	2013-11-26
170844	GERMAIN, GABILY	4b	2013-11-26
171741	BOISVERT, ANNIE	3a	2013-11-22
172205	CHALIFOUR, GUY	3a	2013-11-26
175117	GAGNON, MÉLANIE	4a	2013-11-21
175249	GARRATT, NATALIE	5b	2013-11-22
176239	DUFORT, SÉBASTIEN	3b	2013-11-26
178168	MARTIN, JOLYANE	5b	2013-11-22
178318	THIBAULT, JOHANNE	4b	2013-11-22
180066	CHAMPAGNE-GUAY, VIRGINIE	5a	2013-11-22
180984	LANDRY, GUILLAUME	5b	2013-11-22
182037	AIMABLE, ADER	4b	2013-11-26
184042	MINVILLE, PIER-LUC	3b	2013-11-22
184298	DANSEREAU, LOUIS	1a	2013-11-21
184606	CHARBONNEAU, FRÉDÉRIC	1a	2013-11-21
184815	BURASANZWE, HERVÉ	5b	2013-11-22
185528	BOUFFARD, MARIE-MICHÈLE	4a	2013-11-21
185921	BUSSIÈRES, CYNTHIA	1a	2013-11-26
186041	MAYETTE, ANDRÉE-ANNE	4b	2013-11-21
186898	FUGÈRE, BRUCE	4b	2013-11-20
188111	LÉGARÉ, ÉLIANE	3b	2013-11-20
188113	MARTEL, SARAH	3b	2013-11-20
188876	LECLERC, ISABELLE	4a	2013-11-21
189846	BROSSEAU, ERIC	5b	2013-11-22
190433	CHARTRAND, MARIE-CLAUDE	4b	2013-11-26
191171	PELLERIN, STEVE	4b	2013-11-21
191556	BELLEAU, JOSYANE	5b	2013-11-25
194727	CORRIVEAU, JESSICA	4b	2013-11-26
195444	EL-GHAZAL, CLAUDE	1a	2013-11-22

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
195561	BOUCHARD, AUDREY	3b	2013-11-26
195675	VERTEFEUILLE, ALEX	5b	2013-11-22
195731	BILODEAU, JEAN-YVES	1a	2013-11-22
197745	TREMBLAY, STÉPHANIE	3b	2013-11-22
200381	COUTU, GENEVIÈVE	3b	2013-11-21
200779	DELISLE, MARIANNE	1a	2013-11-25
200921	ZERROUKI, AHMED FAYCAL	1b	2013-11-21
201029	LAUZON-BORRIS, JONATHAN	1b	2013-11-21
201270	BOURMEL, LEILA	1b	2013-11-20
201360	RENAUD, ANABELLE	5b	2013-11-22
201387	LABBE, JEAN PHILIPPE	1b	2013-11-21
201388	ST-DENIS, ALAIN	1a	2013-11-22
201527	TRUDEAU, LYSANDRE	3b	2013-11-26
201573	LESCINSCHII, ALEXANDR	4b	2013-11-20
201645	CURADEAU, LAURIE	4b	2013-11-21
202044	DUBUC, BRIGITTE	1b	2013-11-25
202222	RICHARD, MATHIEU	1b	2013-11-20

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
GESTION PLACEMENTS DESJARDINS INC.	PELLERIN	MARIO	2013-11-18
BUREAU FAMILIAL RICHTER INC.	ZITTRER	ROBERT	2013-11-15

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
GESTION PLACEMENTS DESJARDINS INC.	PELLERIN	MARIO	2013-11-18

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500286	RAYMOND LAURIER	Assurance de personnes	2013-11-26
504202	DAVID SKLIVAS	Assurance de personnes	2013-11-26
505770	EDGAR CHENIER	Planification financière	2013-11-26
506061	CENTRE FINANCIER RIVE-SUD INC.	Assurance de personnes	2013-11-22
509206	MONIQUE ROY LÉVESQUE	Assurance de personnes	2013-11-21
509975	CENTRE FINANCIER BFC INC.	Assurance de personnes	2013-11-26
512301	LINDA CRÉPEAU	Assurance de personnes	2013-11-21
513967	GESTION M. PUECH INC.	Assurance de personnes	2013-11-26
513968	GESTION J.-M. BERGOT INC.	Assurance de personnes	2013-11-26
514046	MARIO BRASSARD	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2013-11-21
514292	MOHAND MOUSSAOUI	Assurance de personnes	2013-11-21

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
515112	WEINBERG, MELANIE	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2013-11-25
515605	VIEIRA, CAROLYNN ISABELL	Assurance de dommages	2013-11-26
515650	JEAN-GUY LAPIERRE	Assurance de personnes	2013-11-21
516211	CYNTHIA BUSSIÈRES	Assurance de personnes	2013-11-26

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
UBS SECURITIES LLC	Canavan	Patrick	2013-11-27

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
GESTION PLACEMENTS DESJARDINS INC.	Perrotte	Nathalie	2013-11-21

Gestionnaire

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
GESTION PLACEMENTS DESJARDINS INC.	Perrotte	Nathalie	2013-11-21

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
-------------	----------------	------------------------------	-------------	-----------------

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
600261	NADIR BOUZIDI ASSURANCES & SERVICES FINANCIERS INC.	Nadir Bouzidi	Assurance de personnes	2013-11-21
600285	SERVICES FINANCIERS JP LEBLANC RHEAULT INC.	Jean-Philippe Leblanc Rheault	Assurance de personnes	2013-11-25
600288	SERVICES FINANCIERS GRANT CLORAN INC	Grant Cloran	Assurance de personnes	2013-11-26
600289	SERVICES FINANCIERS JÉRÔME BOUCHARD INC.	Jérôme Bouchard	Assurance de personnes	2013-11-26

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) DÉCEMBRE 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Michel Ouellet courtier en assurance de dommages	2013-05-02(C)	M ^e Daniel M. Fabien, président suppléant	10 décembre 2013 à (13h30)	Hôtel Quartier à Québec	8 chefs pour avoir exercé ses activités avec des personnes qui ne sont pas autorisées à exercer de telles activités par la Loi ou ses règlements ou utiliser leurs services pour ce faire (les articles 16, 85 et 86 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et les articles 2 et 37(12) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);	Audition des plaintes
Certificat n° 125368		M ^{me} Francine Normandin, membre,	Et 11 décembre 2013	2955, boul. Laurier, Québec (Québec) G1V 2M2		
ET		M ^{me} Lyne Leseize, membre	à (9h30)	Salle 4	2 chefs pour avoir fait défaut de déposer, sans délai, dans un compte séparé une somme perçue pour le compte d'autrui dans l'exercice de ses activités (l'article 4 du Règlement sur l'exercice des activités des représentants).	
Diane Fortin courtier en assurance de dommages	2013-05-03(C)					
Certificat n° 112613						

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Décembre 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Sacha Michaud 151225	(CD00-0990)	François Folot, président Nadine Gauvin Benoît Guilbault	4 décembre 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	Audition sur culpabilité
André Ronco 129408	(CD00-0987)	François Folot, président Jean Dion, A.V.A Jean-Michel Bergot	5 décembre 2013 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René-Lévesque Ouest, 18 ^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Avoir fait signer un document en blanc.	Audition sur culpabilité
Michel Larose 119641	(CD00-0949)	Janine Kean, président Frédéric Scheidler Denis Marcil	6 décembre 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Effectuer une opération sans l'autorisation du client	Audition sur sanction
Charles Colas 107560	(CD00-0974)	Janine Kean, président Jean-Michel Bergot Nacera Zergane	6 décembre 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	Audition sur culpabilité
Christian Lachance 117951	(CD00-0967)	François Folot, président Serge Bélanger, A.V.C Pierre Masson, A.V.A	10 décembre 2013 à 9h00 11 décembre 2013 à 9h00 12 décembre 2013 à 9h00	Cour fédérale à Québec 300, boul. Jean Lesage, 5 ^e étage, Québec (Québec) G1K 8K6	Recommandation inappropriée en assurances Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	Audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Décembre 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Guy Gauthier 114007	(CD00-0988)	Janine Kean, président Jean Ménard, A.V.C Armand Éthier, A.V.C	10 décembre 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Préavis de remplacement non remis à l'assuré. Avoir fait signer un document en blanc	Audition culpabilité/ sanction
Réjean Goyette 115229	(CD00-0817)	Janine Kean, président	10 décembre 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Avoir déclaré faussement avoir agi à titre de représentant	Audition - retrait de plainte
Jean-Michel Dionne 188483	(CD00-0993)	François Folot, président Renée Boucher Philippe Bouchard	17 décembre 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité. Avoir témoigné de la signature d'un consommateur hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme représentant.	Audition sur culpabilité
Elizabeth Turcotte 146229	(CD00-0916)	François Folot, président Benoît Guilbault Philippe Bouchard	18 décembre 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Effectuer une opération sans l'autorisation du client.	Audition sur culpabilité

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.7.1 Autorité

Aucune information.

3.7.2 BDR

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0981

DATE : 22 novembre 2013

LE COMITÉ : M ^e François Folot	Président
M. Denis Marcil	Membre
M. André Noreau	Membre

NATHALIE LELIÈVRE, ès qualités de syndique adjointe de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

ANNIE GRONDIN (numéro de certificat 166 080, numéro de BDNI 1705191)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

[1] Le 10 septembre 2013, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière s'est réuni aux locaux de la Cour fédérale du Canada sis au palais de justice de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, salle 5.02b), Québec, et a procédé à l'audition d'une plainte disciplinaire portée contre l'intimée ainsi libellée :

LA PLAINTÉ

« 1. À St-Joseph de Beauce, entre les ou vers les 23 juin 2008 et 14 février 2011, l'intimée s'est appropriée la somme approximative de 35 704,08 \$ à partir des comptes de R.G., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 160 de la *Loi sur*

CD00-0981

PAGE : 2

les valeurs mobilières (L.R.Q., c. V-1.1), 6, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.7.1);

2. À St-Joseph de Beauce, entre les ou vers les 9 février 2009 et 30 mars 2009, l'intimée s'est appropriée la somme approximative de 18 900 \$ à partir des comptes de G.D., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 6, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.7.1);

3. À St-Joseph de Beauce, entre les ou vers les 9 juillet 2009 et 23 septembre 2010, l'intimée s'est appropriée la somme approximative de 11 115,07 \$ à partir des comptes de L.G., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 160 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1), 6, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.7.1);

4. À St-Joseph de Beauce, les ou vers les 14, 15 et 16 juillet 2009 et le ou vers le 10 septembre 2009, l'intimée a détourné la somme approximative de 18 300 \$ du compte de L.G. pour ensuite déposer cette somme au compte de G.D., afin de cacher l'appropriation de fonds dans le compte de cette dernière, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 6, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.7.1);

5. À St-Joseph de Beauce, entre les ou vers les 28 septembre 2009 et 8 avril 2011, l'intimée s'est appropriée la somme approximative de 29 460,32 \$ à partir des comptes de J.D., contrevenant ainsi aux articles 160 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1), 6, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.7.1);

6. À St-Joseph de Beauce, entre les ou vers les 5 octobre 2009 et 3 juin 2010, l'intimée s'est appropriée la somme approximative de 14 000 \$ à partir des comptes de E.D., contrevenant ainsi aux articles 160 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1), 6, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.7.1);

7. À St-Joseph de Beauce, entre les ou vers les 29 juin 2010 et 18 mai 2011, l'intimée s'est appropriée la somme approximative de 44 370 \$ à partir des comptes de F.D., contrevenant ainsi aux articles 160 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1), 6, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.7.1.)

8. À St-Joseph de Beauce, entre les ou vers les 1^{er} octobre 2010 et 1^{er} février 2011, l'intimée s'est appropriée la somme approximative de 22 050 \$ à partir des comptes de S.C., contrevenant ainsi aux articles 160 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1), 6, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.7.1);

CD00-0981

PAGE : 3

9. À St-Joseph de Beauce, entre les ou vers les 27 octobre 2010 et 8 juin 2011, l'intimée s'est appropriée la somme approximative de 5 770 \$ à partir des comptes de F.M., contrevenant ainsi aux articles 160 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1), 6, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.7.1);

10. À St-Joseph de Beauce, le ou vers le 16 décembre 2010, l'intimée a détourné la somme approximative de 29 598,21 \$ du compte de F.D., déposé cette somme au compte grand livre de la Caisse pour ensuite la déposer au compte de L.G. afin de cacher l'appropriation de fonds dans le compte de ce dernier, contrevenant ainsi aux articles 160 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1), 6, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.7.1). »

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ

[2] D'entrée de jeu, l'intimée, présente et accompagnée de son procureur, enregistra un plaidoyer de culpabilité à l'endroit de tous et chacun des dix (10) chefs d'accusation contenus à la plainte.

[3] Les parties présentèrent ensuite au comité leurs preuve et représentations respectives sur sanction.

PREUVE DES PARTIES

[4] Alors que la plaignante versa au dossier une imposante preuve documentaire consistant essentiellement en des éléments recueillis lors de son enquête, cotée P-1 à P-51, elle ne fit entendre aucun témoin.

[5] Quant à l'intimée, elle informa le comité qu'elle n'entendait offrir aucune preuve.

[6] Les parties soumièrent ensuite au comité leurs représentations sur sanction.

CD00-0981

PAGE : 4

REPRÉSENTATIONS DE LA PLAIGNANTE

[7] La plaignante, par l'entremise de son procureur, débuta ses représentations en informant le comité que relativement aux sanctions à être imposées, les parties étaient parvenues à s'entendre pour lui soumettre des « recommandations communes ».

[8] Ainsi elle affirma qu'elles s'étaient accordées pour lui proposer de condamner l'intimée à une radiation permanente, à être purgée de façon concurrente, sous tous et chacun des dix (10) chefs d'accusation contenus à la plainte.

[9] Elle ajouta qu'elles avaient de plus convenu que l'intimée soit condamnée au paiement des déboursés et que la publication de la décision soit ordonnée.

[10] À l'appui de sa recommandation relativement aux chefs 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8 et 9 (appropriation de fonds), elle cita les décisions rendues par le comité dans les affaires *Baril*¹, *Morinville*² et *Trempe*³, alors qu'à l'appui de sa recommandation sous les chefs 4 et 10 (détournement), elle mentionna la décision dans l'affaire *Lefebvre*⁴.

[11] Après avoir ensuite indiqué que l'intimée n'avait aucun antécédent disciplinaire, qu'elle avait collaboré à l'enquête de la syndique, qu'ayant été congédiée par son employeur le 4 mai 2012 elle était inactive depuis, et qu'enfin le 22 novembre 2012 elle avait plaidé coupable à une accusation de fraude en vertu de l'article 380 du *Code criminel*, elle évoqua les facteurs aggravants suivants :

¹ *Léna Thibault c. Pascal Baril*, CD00-0681, décision sur culpabilité en date du 5 janvier 2009 et décision sur sanction en date du 23 juin 2009.

² *Nathalie Lelièvre c. Carole Morinville*, CD00-0821, décision sur culpabilité en date du 25 octobre 2011 et décision sur sanction en date du 12 juin 2012.

³ *Caroline Champagne c. Alain Trempe*, CD00-0789, décision sur culpabilité en date du 20 juillet 2010 et décision sur sanction en date du 15 mars 2011.

⁴ *Nathalie Lelièvre c. Johanne Lefebvre*, CD00-0950, décision sur culpabilité et sanction en date du 14 juin 2013.

CD00-0981

PAGE : 5

- la gravité objective des infractions reprochées, soit des appropriations de fonds (huit chefs) et des détournements dans le but de camoufler ou de cacher les appropriations de fonds (deux chefs);
- des gestes prémédités et répétitifs sur une période de trois (3) ans, impliquant huit (8) consommateurs distincts;
- l'importance des sommes appropriées, soit aux alentours de 180 000 \$;
- la vulnérabilité « des victimes » ciblées, ces dernières étant des personnes ayant peu de connaissances « au plan technologique », possédant des comptes bancaires dits « à livret », et ne disposant d'aucun moyen leur permettant d'exercer une vérification sur tous les changements numéraires survenant dans leur compte;
- l'importance du préjudice causé à ces dernières ainsi que celui occasionné à l'institution financière qui l'employait et qui a dû les rembourser. Enfin celui causé à la profession, les fautes reprochées étant de nature à déconsidérer celle-ci;
- l'avantage exclusif tiré par l'intimée de ses fautes, les sommes appropriées ayant servi à ses besoins ou dépenses personnelles.

[12] Elle termina en affirmant que les « suggestions communes » étaient fidèles à la jurisprudence du comité en matière d'appropriation et de détournements de fonds, qu'elles visaient à protéger le public, et que compte tenu de l'ensemble des circonstances elles lui apparaissaient raisonnables et adéquates.

CD00-0981

PAGE : 6

REPRÉSENTATIONS DE L'INTIMÉE

[13] Le procureur de l'intimée débuta ses représentations en confirmant que les suggestions de la plaignante étaient bel et bien des « recommandations communes ».

[14] Il indiqua qu'en enregistrant un plaidoyer de culpabilité et en acceptant les sanctions recommandées, sa cliente visait à assurer que tout risque de récidive puisse être écarté.

[15] Il raconta que cette dernière, à l'emploi de l'institution financière en cause depuis le mois de février 1992, traversait, au moment des événements, une période difficile notamment à la suite d'une « séparation » et était alors fort bouleversée et éprouvée.

[16] Il expliqua que si cette dernière avait eu un comportement fautif c'est notamment qu'après la « séparation » elle avait cherché à conserver un niveau de vie semblable à celui qui était le sien alors qu'elle était en couple.

[17] Il rappela qu'à la suite des événements elle avait été congédiée. Il ajouta qu'elle était néanmoins parvenue par la suite à se trouver un nouvel emploi, dans une chaîne de montage auprès d'une usine d'abattage d'animaux. Il ajouta que le nouvel employeur avait été avisé de sa situation.

[18] Il termina en soulignant qu'après s'être avouée coupable à une accusation de fraude en vertu du Code criminel, elle avait été condamnée le 12 août 2013 par la Cour du Québec à une peine d'emprisonnement, avec sursis, de deux (2) ans moins un jour, assortie de nombreuses conditions¹.

¹ Une copie de la décision fut déposée sous la cote I-1.

CD00-0981

PAGE : 7

[19] Il ajouta qu'elle avait un enfant à charge âgé de 14 ans et était au seuil de la faillite.

MOTIFS ET DISPOSITIF

[20] L'intimée, âgée de 45 ans, a débuté auprès de l'institution financière concernée le ou vers le 3 février 1992.

[21] Elle n'a aucun antécédent disciplinaire. Elle a collaboré à l'enquête de la syndique et a, à la première occasion, enregistré un plaidoyer de culpabilité à l'endroit de tous et chacun des dix (10) chefs d'accusation contenus à la plainte.

[22] Elle éprouve des remords et de la honte des gestes qu'elle a posés.

[23] Avant que ses fautes ne soient découvertes, elle était déjà dans un état psychologique précaire et faisait appel au programme mis sur pied par son employeur afin de venir en aide aux employés en difficulté.

[24] À la suite des fautes qui lui sont reprochées, le ou vers le 4 mai 2012, elle a été congédiée. Elle est néanmoins parvenue à se trouver un emploi par la suite et œuvre dans une chaîne de montage auprès d'une entreprise d'abattage d'animaux.

[25] Sa situation financière est précaire. Elle a un enfant à charge âgé de 14 ans.

[26] Confrontée à des poursuites criminelles pour les mêmes gestes que ceux qui lui sont reprochés à la présente plainte, elle a été reconnue coupable de fraude par la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale du district de Beauce.

CD00-0981

PAGE : 8

[27] Elle a alors été condamnée (le 12 août 2013) à une peine d'emprisonnement, avec sursis, de deux (2) ans moins un jour, assortie de nombreuses conditions.

[28] Elle doit de plus effectuer cinquante (50) heures de services communautaires dans un délai de six (6) mois. Enfin, à ladite peine s'est ajoutée une ordonnance de probation d'une durée de trois (3) ans avec un suivi pour une période de deux (2) ans assortie de certaines autres conditions.

[29] Les infractions qu'elle a commises sont parmi les plus sérieuses qui puissent être reprochées à un représentant.

[30] Le comité est confronté à des fautes préméditées, multiples et répétées échelonnées sur une période de trois (3) ans qui lui ont procuré des avantages personnels considérables (de l'ordre de 180 000 \$).

[31] Elle a utilisé les connaissances dont elle disposait du système de fonctionnement de l'institution financière qui l'employait pour commettre celles-ci, et ce, en toute impunité.

[32] La gravité objective des infractions reprochées à cette dernière est indéniable. Elles vont au cœur de l'exercice de la profession et sont de nature à déconsidérer celle-ci.

[33] Au plan des sanctions qui doivent lui être imposées, les parties ont proposé au comité ce qu'il est convenu d'appeler dans le jargon juridique des « suggestions communes ».

CD00-0981

PAGE : 9

[34] Or, dans l'arrêt *Douglas*¹, la Cour d'appel du Québec a clairement indiqué que lorsque les parties représentées par des avocats compétents s'entendent pour transmettre des recommandations conjointes, celles-ci ne devraient être écartées que si le tribunal les juge inappropriées, déraisonnables, contraires à l'intérêt public ou est d'avis qu'elles sont de nature à discréditer l'administration de la justice.

[35] L'applicabilité de ce principe au droit disciplinaire a à quelques reprises été confirmée par le Tribunal des professions².

[36] En l'instance, une analyse attentive des faits, des circonstances propres à l'affaire, ainsi que des éléments tant objectifs que subjectifs présentés au comité par les parties, a convaincu celui-ci que leurs « recommandations conjointes » sont justes et raisonnables.

[37] Le comité suivra donc lesdites recommandations et ordonnera la radiation permanente de l'intimée sous tous et chacun des dix (10) chefs d'accusation contenus à la plainte.

[38] Par ailleurs, tel qu'également suggéré par les parties, il condamnera cette dernière au paiement des déboursés.

[39] Enfin, si tant est qu'il lui soit nécessaire pour lui de le faire, il ordonnera la publication de la décision³.

¹ *R. c. Douglas*, 2002, 162 CCC 3rd 37.

² Voir *Maurice Malouin c. Maryse Laliberté*, dossier 760-07-000001-010 en date du 7 mars 2002 et *Mathieu c. Dentistes*, 2004 QCTP 027.

³ Voir le jugement rendu par la Cour supérieure dans l'affaire *Gauthier c. Roberge*, 2003 R.J.Q. p. 1793 et les conclusions que l'on y retrouve à l'égard de l'article 180 du *Code des professions*.

CD00-0981

PAGE : 10

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité enregistré par l'intimée à l'égard de tous et chacun des dix (10) chefs d'accusation contenus à la plainte;

DÉCLARE l'intimée coupable de tous et chacun des dix (10) chefs d'accusation contenus à la plainte;

ET PROCÉDANT SUR SANCTION :**Sous chacun des dix (10) chefs d'accusation contenus à la plainte :**

ORDONNE la radiation permanente de l'intimée;

CONDAMNE l'intimée au paiement des déboursés, y compris les frais d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions*, L.R.Q. chap. C-26;

ET, SI TANT EST QU'IL LUI SOIT NÉCESSAIRE DE L'ORDONNER :

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de faire publier aux frais de l'intimée un avis de la présente décision dans un journal où cette dernière a son domicile professionnel et dans tout autre lieu où elle a exercé ou pourrait exercer sa profession conformément à l'article 156(5) du *Code des professions*.

CD00-0981

PAGE : 11

(s) François Folot
M^e FRANÇOIS FOLOT
Président du comité de discipline

(s) Denis Marcil
M. DENIS MARCIL
Membre du comité de discipline

(s) André Noreau
M. ANDRÉ NOREAU
Membre du comité de discipline

M^e Suzie Cloutier
BÉLANGER LONGTIN
Procureurs de la partie plaignante

M^e Maxime Roy
Procureur de la partie intimée

Date d'audience : 10 septembre 2013

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0875

DATE : 14 novembre 2013

LE COMITÉ : M ^e Sylvain Généreux	Président
M. Michel Gendron	Membre
M. BGilles Lacroix, A.V.C., Pl. Fin.	Membre

NATHALIE LELIÈVRE, ès qualités de syndique adjointe de la Chambre de la sécurité financière

Plaignante

c.

ANDRÉ GILBERT, conseiller en sécurité financière, conseiller en assurance collective de personnes et représentant de courtier en épargne collective (certificat numéro 114 523)

Intimé

DÉCISION SUR SANCTION

I - LE DÉROULEMENT DE L'AUDIENCE ET LES CHEFS D'INFRACTION DONT L'INTIMÉ A ÉTÉ RECONNU COUPABLE

[1] Par décision du 5 juin 2013, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le comité) a reconnu l'intimé coupable des chefs d'infraction énoncés aux paragraphes 1 à 6 de la plainte.

[2] L'audience sur sanction a eu lieu à Montréal le 16 août 2013.

CD00-0875

PAGE : 2

[3] La plaignante était alors représentée par M^e Jean-François Noiseux et l'intimé était présent mais il n'était pas représenté par avocat.

[4] La plaignante n'a pas présenté de preuve. L'intimé a témoigné.

[5] Les chefs d'infraction dont l'intimé a été reconnu coupable se lisent comme suit :

1. À Val-d'Or, entre les ou vers les 11 avril 2006 et 10 septembre 2008, l'intimé s'est placé dans une situation de conflit d'intérêts en agissant à titre de représentant en épargne collective de la Succession de Feue C.M. alors qu'il était un co-liquidateur de la Succession, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 2 et 10 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (D-9.2, r.7.1) et 18 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (D-9.2, r. 3);
2. À Val d'Or, entre les ou vers les mois de mai 2006 et juillet 2008, l'intimé s'est placé en situation de conflits d'intérêts en empruntant les sommes suivantes des avoirs de sa cliente, la Succession de Feue C.M.:
 - a) le ou vers le 26 juin 2006, la somme de 1 250 \$;
 - b) le ou vers le 19 juillet 2006, la somme de 1 250 \$;
 - c) le ou vers le 25 octobre 2006, la somme de 500 \$;
 - d) le ou vers le 24 mai 2007, la somme de 1 000 \$;
 - e) le ou vers le 5 juillet 2007, la somme de 750 \$;
 - f) le ou vers le 8 août 2007, la somme de 1 000 \$;
 - g) le ou vers le 27 décembre 2007, la somme de 750 \$;
 - h) le ou vers le 13 mars 2008, la somme de 750 \$;
 - i) le ou vers le 18 mars 2008, la somme de 1 000 \$;
 - j) le ou vers le 29 avril 2008, la somme de 2 000 \$;
 - k) le ou vers le 26 mai 2008, la somme de 1 000 \$;
 - l) le ou vers le 13 juin 2008, la somme de 500 \$;
 - m) le ou vers le 25 juin 2008, la somme de 750 \$;

CD00-0875

PAGE : 3

contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 2, 6, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (D-9.2, r.7.1), 11, 18 et 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (D-9.2, r.3);

3. À Val-d'Or, entre les ou vers les 10 avril 2006 et 10 septembre 2008, l'intimé a fait défaut de connaître la situation financière et personnelle ainsi que les objectifs de placement de C.M.G., relativement au compte no 10162014, contrevenant ainsi aux articles 3 et 4 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (D-9.2, r.7.1);
4. À Val-d'Or, entre les ou vers les 10 avril 2006 et 10 septembre 2008, l'intimé a effectué des placements pour C.M.G. qui ne correspondaient pas à son profil d'investisseur, contrevenant ainsi aux articles 16, 51 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 3 et 4 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (D-9.2, r.7.1);
5. À Val-d'Or, entre les ou vers les 10 avril 2006 et 10 septembre 2008, l'intimé a fait défaut de connaître la situation financière et personnelle ainsi que les objectifs de placement de N.M.G., relativement au compte no 10162022, contrevenant ainsi aux articles 3 et 4 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (D-9.2, r.7.1);
6. À Val-d'Or, entre les ou vers les 10 avril 2006 et 10 septembre 2008, l'intimé a effectué des placements pour N.M.G. qui ne correspondaient pas à son profil d'investisseur, contrevenant ainsi aux articles 16, 51 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 3 et 4 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (D-9.2, r.7.1).

II - LA PREUVE

[6] L'intimé a témoigné qu'il est aujourd'hui pleinement conscient des fautes qu'il a commises et dont il a été reconnu coupable. Il est convaincu qu'il ne les commettrait pas de nouveau s'il se trouvait dans une situation analogue.

[7] Il prétend avoir beaucoup travaillé au règlement de la succession et avoir agi en « bon père de famille » et de bonne foi.

[8] Il n'a pas d'antécédents disciplinaires. Il travaille toujours à titre de représentant.

CD00-0875

PAGE : 4

III - LES REPRÉSENTATIONS DES PARTIES

a) la plaignante

[9] Son procureur a recommandé au comité d'imposer à l'intimé les sanctions et mesures suivantes :

- quant aux chefs d'infraction énoncés au paragraphe 1 de la plainte : une radiation temporaire d'un an;
- quant aux chefs d'infraction énoncés au paragraphe 2 de la plainte : une radiation temporaire de cinq ans;
- quant aux chefs d'infraction énoncés au paragraphe 3 de la plainte : une amende de 5 000 \$;
- quant aux chefs d'infraction énoncés au paragraphe 4 de la plainte : une amende de 5 000 \$;
- quant aux chefs d'infraction énoncés au paragraphe 5 de la plainte : une réprimande;
- quant aux chefs d'infraction énoncés au paragraphe 6 de la plainte : une réprimande;
- d'ordonner que les périodes de radiation temporaire soient purgées de façon concurrente;
- la publication dans un journal d'un avis de la décision conformément à ce qui est prévu à l'article 156 du *Code des professions*;

CD00-0875

PAGE : 5

- la condamnation de l'intimé au paiement des déboursés, y compris les frais de publication.

[10] Le procureur de la plaignante a souligné au comité la nature grave des infractions dont l'intimé a été reconnu coupable, sa grande expérience et la vulnérabilité des deux jeunes légataires.

[11] Il a plaidé que le comité devait cependant prendre aussi en compte à titre de facteurs atténuants : l'absence de mauvaise foi de l'intimé, le fait que les légataires n'avaient pas subi de préjudice financier, l'absence d'antécédents disciplinaires de l'intimé et sa collaboration entière à l'enquête de la syndique.

[12] Il a référé le comité aux décisions rendues en semblables matières dans les affaires *Beaudoin*¹, *Thibault*², *Baker*³, *Odorico*⁴ et *Gilbert*⁵ et a fait valoir que les sanctions imposées dans ces décisions sont similaires à celles qu'il propose.

[13] Ses recherches l'ont amené à souligner au comité qu'un représentant était, pour la première fois, reconnu coupable des infractions énoncées au paragraphe 1 de la plainte. Il a recommandé au comité d'indiquer clairement aux membres (par l'imposition d'une sanction de radiation temporaire) qu'une inconduite de cette nature sera sévèrement réprimée.

[14] Le principe de la globalité des sanctions et les facteurs atténuants mis en preuve amènent la plaignante à recommander l'imposition de réprimandes (plutôt que

¹ *Léna Thibault c. Marc Beaudoin*, CD00-0765 (CDCSF).

² *Micheline Rioux c. Robin Thibault*, CD00-0564 (CDCSF).

³ *Caroline Champagne c. Jacques Baker*, CD00-0868 (CDCSF).

⁴ *Venise Lévesque c. Armando Odorico*, CD00-0726 (CDCSF).

⁵ *Caroline Champagne c. Rémi Gilbert*, CD00-0944 (CDCSF).

CD00-0875

PAGE : 6

d'amendes) pour ce qui est des chefs d'infraction énoncés aux paragraphes 5 et 6 de la plainte.

[15] Finalement, rien dans la preuve ne devrait selon lui amener le comité à ordonner qu'il n'y ait pas publication d'un avis de la décision dans un journal.

b) l'intimé

[16] Son analyse des décisions soumises par le procureur de la plaignante (et de celles qu'il a lui-même consultées) l'a amené à conclure que les recommandations formulées par M^e Noiseux quant aux sanctions proposées sont conformes à la jurisprudence.

[17] Cependant, il a demandé au comité de ne pas ordonner la publication d'un avis dans un journal en invoquant qu'il en était à sa première infraction.

[18] Il a également requis du comité qu'il lui accorde un délai de dix-huit mois pour payer les amendes. Le procureur de la plaignante ne s'est pas objecté à cette dernière demande.

IV - L'ANALYSE

a) les sanctions

[19] L'intimé étant représentant depuis 1994, le comité est d'avis qu'il ne pouvait ignorer :

CD00-0875

PAGE : 7

- qu'il se plaçait en conflit d'intérêts en agissant à titre de représentant en épargne collective d'une succession dont il était co-liquidateur (paragraphe 1 de la plainte);
- qu'il se plaçait en conflit d'intérêts en empruntant des sommes d'argent appartenant à la succession pour laquelle il agissait à titre de co-liquidateur (paragraphe 2 de la plainte).

[20] Le comité considère que ces manquements sont objectivement graves. Un représentant doit sauvegarder en tout temps son indépendance. En agissant comme il l'a fait, l'intimé a agi, sans équivoque, de façon contraire à ce principe fondamental.

[21] En ce qui a trait, de façon plus particulière, aux manquements énoncés au paragraphe 2 de la plainte, le comité considère comme facteurs aggravants que ces emprunts dont les sommes totalisent 12 500 \$ ont été faits à plusieurs reprises (en 13 occasions) sur une longue période de temps (2 ans) dans le but de régler une dette découlant de problèmes personnels. De plus, ces emprunts ont été faits à l'insu des deux jeunes légataires.

[22] À titre de facteur atténuant, soulignons que l'intimé a cependant remboursé entièrement ses emprunts et qu'il avait commencé à le faire avant que la syndique n'intervienne auprès de lui.

[23] Après avoir pris en compte la gravité objective des chefs d'infraction énoncés aux paragraphes 1 et 2 de la plainte, l'ensemble des facteurs aggravants et atténuants (dont le repentir manifesté par l'intimé, l'absence d'antécédents disciplinaires et le remboursement des sommes empruntées) et la jurisprudence soumise, le comité

CD00-0875

PAGE : 8

imposera à l'intimé une sanction de radiation temporaire d'un an en regard des infractions énoncées au paragraphe 1 de la plainte et une sanction de radiation temporaire de cinq ans en regard des infractions énoncées au paragraphe 2 de la plainte. Le comité ordonnera également que ces sanctions de radiation temporaire soient purgées concurremment.

[24] Le comité est d'avis que ces sanctions satisfont aux exigences de dissuasion et d'exemplarité requises en droit disciplinaire et qu'elles sauront assurer la protection du public.

[25] En ce qui a trait aux infractions dont l'intimé a été reconnu coupable et qui sont énoncées aux paragraphes 3 à 6 de la plainte, la cueillette d'informations permettant de connaître la situation financière et personnelle et les objectifs de placement des clients et le devoir de formuler des recommandations de placement correspondant au profil d'investisseur de ceux-ci, sont des obligations qui sont au cœur du travail des représentants en épargne collective.

[26] En ne s'acquittant pas de ces obligations de façon déontologiquement correcte, l'intimé a commis des infractions objectivement graves.

[27] Au-delà des facteurs atténuants mentionnés précédemment, soulignons par contre que la preuve a démontré que les deux légataires (CMG et NMG) n'ont pas subi de préjudice financier à la suite de la commission de ces infractions en ce que leurs portefeuilles de placement respectifs n'ont pas perdu de valeur.

[28] En considérant l'ensemble des éléments au dossier ainsi que les critères applicables en matière d'imposition de sanctions, le comité est d'avis que la

CD00-0875

PAGE : 9

condamnation au paiement d'amendes sévères s'impose. La plaignante suggère 5 000 \$ pour chacun des paragraphes 3 et 4 de la plainte. Cette recommandation s'inscrit « dans la fourchette » d'amendes imposées dans les décisions soumises; le comité y donnera donc suite. Le comité accordera à l'intimé dix-huit mois pour payer ces amendes mais prévoira, dans le dispositif, qu'elles devront être payées par dix-huit versements mensuels, égaux et consécutifs.

[29] D'autre part, étant donné que les infractions énoncées aux paragraphes 3, 4, 5 et 6 ont été commises dans les mêmes circonstances à l'égard de CMG (pour les paragraphes 3 et 4) et de sa sœur NMG (pour les paragraphes 5 et 6), le comité retiendra la recommandation de la plaignante et imposera à l'intimé des réprimandes (plutôt que des amendes) eu égard aux manquements dont les paragraphes 5 et 6 font état.

b) la publication d'un avis de la décision dans un journal

[30] Lorsque le comité impose une sanction de radiation temporaire, il doit, aux termes du 5^e alinéa de l'article 156 du *Code des professions*, décider si un avis de cette décision doit être publié dans un journal circulant dans le lieu où le professionnel a son domicile professionnel et dans tout autre lieu où le professionnel a exercé ou pourrait exercer sa profession.

[31] En regard de cette question, la jurisprudence est constante depuis plusieurs années.

[32] En 1993 dans l'affaire *Wells*⁶, le Tribunal écrivait :

⁶ *Wells c. Notaires*, AZ-93041054.

CD00-0875

PAGE : 10

« L'objectif poursuivi par le Code des professions étant la protection du public, il est essentiel que toute mesure disciplinaire grave soit connue du public. Ce n'est que pour des raisons exceptionnelles que le Comité et par la suite le Tribunal des professions pourra émettre une dispense de publication. »

[33] Dans l'affaire *Pellerin*⁷, en 2009, le Tribunal des professions écrivait ce qui suit :

« [27] Il importe d'abord de rappeler que le principal but de la publication d'un avis de la décision est la protection du public et qu'en l'absence de circonstances exceptionnelles, la jurisprudence constante établit qu'elle sera ordonnée.

[28] L'objectif de protection du public comporte deux volets, à savoir :

- La nécessité d'informer le public que les comités de discipline veillent à sa protection;

- La nécessité d'informer le public qu'un professionnel ne peut pas, pendant une certaine période, exercer sa profession ou que son exercice est limité, de manière à éviter que des mandats lui soient confiés. »

[34] Dans ce dossier, le Tribunal des professions a considéré que des facteurs particuliers militaient en faveur de la non-publication d'un avis de la radiation temporaire de deux mois imposée à l'appelante. Mentionnons ceux-ci :

- l'appelante ne pratiquait plus le droit et n'avait pas l'intention de reprendre la pratique;
- à titre de directrice de l'Office municipal d'habitation de sa région depuis cinq ans, des conditions relatives à son emploi l'empêchaient d'accepter des mandats comme avocate;
- elle collaborait à plusieurs organismes à vocation sociale;

⁷ *Pellerin c. Avocats*, 2009 QCTP 120.

CD00-0875

PAGE : 11

[35] Invoquant qu'il est reconnu coupable d'infractions déontologiques pour une première fois, l'intimé a requis du comité, dans le présent dossier, qu'il n'ordonne pas la publication d'un avis de la décision dans un journal.

[36] Le fait que l'intimé n'ait pas d'antécédents disciplinaires n'est pas, selon le comité, une circonstance exceptionnelle qui devrait l'amener à déroger à la règle générale.

[37] L'absence d'antécédents est un élément dont le poids relatif est négligeable comparativement à la nature des infractions dont l'intimé a été reconnu coupable et l'importance des sanctions de radiation temporaire (cinq ans) qui lui seront imposées. Le comité ordonnera donc la publication.

POUR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

ORDONNE à l'égard des chefs d'infraction énoncés au paragraphe 1 de la plainte, la radiation temporaire de l'intimé pour une période d'un an;

ORDONNE à l'égard des chefs d'infraction énoncés au paragraphe 2 de la plainte, la radiation temporaire de l'intimé pour une période de cinq ans;

ORDONNE que ces périodes de radiation temporaire soient purgées de façon concurrente;

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de 5 000 \$ en regard des chefs d'infraction énoncés au paragraphe 3 de la plainte;

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de 5 000 \$ en regard des chefs d'infraction énoncés au paragraphe 4 de la plainte;

CD00-0875

PAGE : 12

ACCORDE à l'intimé un délai de dix-huit mois pour le paiement des amendes, lequel devra être fait au moyen de dix-huit versements mensuels, égaux et consécutifs à compter du 31^e jour de la signification de la présente décision, le montant total encore dû devenant exigible à défaut par l'intimé de payer chacune des mensualités à la date prévue;

IMPOSE à l'intimé des réprimandes en ce qui a trait aux chefs d'infraction énoncés aux paragraphes 5 et 6 de la plainte;

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de faire publier conformément à ce qui est prévu à l'article 156 du *Code des professions*, aux frais de l'intimé, un avis de la décision dans un journal circulant dans le lieu où ce dernier a son domicile professionnel et dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession;

[38] **CONDAMNE** l'intimé au paiement des déboursés prévus à l'article 151 du *Code des professions*.

(s) Sylvain Généreux

M^e Sylvain Généreux
Président du comité de discipline

(s) Michel Gendron

M. Michel Gendron
Membre du comité de discipline

(s) BGilles Lacroix

M. BGilles Lacroix, A.V.C., Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

M^e Jean-François Noiseux
Bélanger Longtin, s.e.n.c.r.l.

CD00-0875

PAGE : 13

Procureurs de la plaignante

M. André Gilbert
Intimé

Date d'audience : 16 août 2013

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

6.2.1 Consultation

Avis de consultation

Règlement modifiant le Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs

(Voir section 3.2 du présent bulletin)

Projets de règlement

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 11° et 34° et a. 331.2)

Règlement 45-107 sur les dispenses relatives à la déclaration d'inscription à la cote et à la communication des droits d'action prévus par la loi

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), que, conformément à l'article 331.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, chapitre V-1.1, le règlement suivant dont le texte est publié ci-dessous, pourra être pris par l'Autorité et ensuite soumis au ministre des Finances et de l'Économie pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 90 jours à compter de sa publication au Bulletin de l'Autorité :

- *Règlement 45-107 sur les dispenses relatives à la déclaration d'inscription à la cote et à la communication des droits d'action prévus par la loi.*

Consultation

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit au plus tard le **26 février 2014**, en s'adressant à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.gc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Kristina Beauclair
Analyste en valeurs mobilières
Autorité des marchés financiers
514 395-0337, poste 4397
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
kristina.beauclair@lautorite.qc.ca

Le 28 novembre 2013

Avis de consultation

Projet de Règlement 45-107 sur les dispenses relatives à la déclaration d'inscription à la cote et à la communication des droits d'action prévus par la loi

Le 28 novembre 2013

Introduction

Tous les membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « **ACVM** »), à l'exception des autorités en valeurs mobilières de l'Ontario et de la Colombie-Britannique (les « **territoires participants** » ou « **nous** »), publient le projet de *Règlement 45-107 sur les dispenses relatives à la déclaration d'inscription à la cote et à la communication des droits d'action prévus par la loi* (le « **projet de règlement** ») pour une période de 90 jours.

Le projet de règlement n'est pas présenté en Ontario ni en Colombie-Britannique, puisqu'un règlement¹ et un projet de règlement² d'application locale y traitent déjà des questions exposées ci-dessous ou devraient en traiter, au besoin.

Objet du projet de règlement

Le projet de règlement prévoit des dispenses de certaines obligations de la législation en valeurs mobilières des territoires participants qui s'appliquent dans le cadre de placements réalisés sous le régime d'une dispense de prospectus par des émetteurs et par des courtiers en placement ou des courtiers internationaux agissant à titre de placeurs auprès d'investisseurs institutionnels et d'autres investisseurs avertis au Canada.

L'objectif visé par le projet de règlement se déploie en deux volets. En premier lieu, le projet de règlement propose, pour les placements internationaux susmentionnés, une dispense de l'interdiction prévue par la loi de déclarer son intention d'inscrire des titres à la cote d'une bourse ou sur un marché. En deuxième lieu, il prévoit une dispense de l'obligation, applicable dans certains territoires participants, d'inclure dans le document de placement utilisé lors d'un placement fait sous le régime d'une dispense de prospectus une mention de certains droits d'action prévus par la loi.

Le projet de règlement inscrira dans la législation certaines dispenses discrétionnaires que les ACVM accordent dans le cadre de placements de titres américains et internationaux auprès

¹ Se reporter au document suivant : <http://www.bcsc.bc.ca/policy.aspx?id=1266&cat>

² Se reporter à l'avis de consultation relatif à la *Rule 45-501 Ontario Prospectus and Registration Exemptions* de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario à l'adresse suivante : http://www.osc.gov.on.ca/en/SecuritiesLaw_rule_20130425_45-501_rfc-pro-amend.htm

-2-

d'investisseurs institutionnels et autres investisseurs avertis du Canada, réduisant ainsi les demandes de dispense discrétionnaire.

Contexte

a) Interdiction visant les déclarations d'inscription à la cote

Nous proposons une dispense de l'obligation prévue par la législation en valeurs mobilières de chacun des territoires participants qui interdit à toute personne ayant l'intention d'effectuer une opération sur titres de déclarer l'inscription prochaine du titre à la cote d'une bourse ou sa cotation sur un système de cotation et de déclaration d'opérations, ou qu'une demande en ce sens a été ou sera présentée, sauf si un consentement ou une autorisation, selon le cas, a été obtenu au préalable (l'« **interdiction visant les déclarations d'inscription à la cote** »).

Il existe des exceptions à cette interdiction dans la plupart des territoires, notamment :

- lorsqu'une demande d'inscription ou de cotation du titre a déjà été présentée et que d'autres titres du même émetteur sont déjà inscrits à la cote d'une bourse ou coté sur un système de cotation et de déclaration d'opérations;
- lorsque la bourse ou le système de cotation et de déclaration d'opérations a approuvé, sous condition ou autrement, l'inscription à la cote ou la cotation du titre, a consenti à la déclaration ou a indiqué ne pas s'y opposer.

Nous sommes conscients que les lois sur les valeurs mobilières étrangères n'interdisent pas en général les déclarations d'inscription à la cote, pourvu que les faits présentés soient exacts. Nous n'ignorons pas non plus que nombre de bourses et de marchés étrangers n'accordent pas de consentement ou d'approbation conditionnelle aux projets d'inscription à la cote ni n'indiquent leur non-opposition à ce genre de projets. Par conséquent, les émetteurs étrangers ne peuvent habituellement pas se prévaloir des exceptions actuelles prévues par la loi qui autorisent les déclarations d'inscription à la cote et doivent demander à chaque autorité en valeurs mobilières du Canada une dispense de cette interdiction.

Étant donné les courts délais habituels des placements américains et internationaux, il peut se révéler difficile d'obtenir un consentement exprès dans chacun des territoires concernés du Canada avant de pouvoir y utiliser un document de placement étranger. De plus, ces demandes prolongent les délais et augmentent les coûts associés au fait d'étendre le placement étranger aux investisseurs canadiens.

b) Information à fournir dans le document de placement

En vertu de la législation en valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de la Saskatchewan, lorsqu'une « notice d'offre » ou « *offering memorandum* » (au sens de la législation en valeurs mobilières de ces territoires) est fournie à un souscripteur éventuel (un « acheteur éventuel » au Nouveau-Brunswick) pour un placement auquel s'appliquent des droits d'action prévus par la loi, ces droits doivent y être décrits (l'« **obligation de communication des droits d'action prévus par la loi** »). L'investisseur qui souscrit des titres durant un placement

-3-

effectué au moyen d'une notice d'offre contenant de l'information fautive ou trompeuse dispose d'un droit d'action en nullité ou en dommages-intérêts contre l'émetteur ou le porteur vendeur.

Lorsqu'un placement est effectué par un émetteur et par un courtier en placement ou un courtier international agissant comme placeur, un document de placement est établi conformément aux lois sur les valeurs mobilières étrangères pertinentes. Pour satisfaire à l'obligation de communication des droits d'action prévus par la loi, le document de placement utilisé pour placer les titres auprès des investisseurs dans le territoire concerné du Canada est modifié ou, le plus souvent, un document complémentaire appelé « chemise » (mieux connu sous la désignation anglaise « wrapper ») est établi et ajouté comme page de titre du document de placement étranger. La chemise et le document de placement étranger constituent dès lors le document de placement aux fins du placement des titres au Canada.

Les participants au marché sont d'avis que, dans le contexte des placements étrangers effectués par des émetteurs et des courtiers américains ou d'autres placements internationaux de titres étrangers, le temps et les frais nécessaires pour retenir les services d'un conseiller et établir une « chemise » afin de se conformer aux obligations locales du Canada ou, sinon, pour faire une demande de dispense de ces obligations découragent certains émetteurs et placeurs étrangers d'étendre leurs placements au Canada. Étant donné que ces placements sont faits uniquement auprès d'investisseurs institutionnels et autres investisseurs avertis, les autorités canadiennes en valeurs mobilières peuvent accorder des dispenses discrétionnaires autorisant la présentation de cette information sous une autre forme. Le projet de règlement ferait en sorte qu'il ne serait plus nécessaire de demander cette dispense.

Résumé du projet de règlement

a) Dispense de l'interdiction visant les déclarations d'inscription à la cote

Le projet de règlement prévoit une dispense de l'interdiction visant les déclarations d'inscription à la cote sous réserve qu'il s'agisse d'un placement de « titres étrangers visés » effectué uniquement auprès de « clients autorisés ».

Les titres étrangers visés sont définis dans le projet de règlement comme des titres placés principalement dans un territoire étranger dans l'un des cas suivants :

- le titre est émis par un émetteur qui réunit les conditions suivantes :
 - il est constitué en vertu des lois d'un territoire étranger;
 - il n'est émetteur assujéti dans aucun territoire du Canada;
 - son siège est situé à l'étranger;
 - la majorité des membres de sa haute direction et de ses administrateur résident à l'étranger;
- le titre est émis ou garanti par le gouvernement d'un territoire étranger.

L'expression « client autorisé » s'entend au sens du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*.

-4-

b) Dispense de l'obligation de communication des droits d'action prévus par la loi

Le projet de règlement prévoit une dispense de l'obligation de communication des droits d'action prévus par la loi dans les cas suivants :

- le placement vise des « titres étrangers visés »;
- il est effectué uniquement auprès de « clients autorisés »;
- les droits d'action sont présentés autrement.

La dispense de cette obligation est conditionnelle à la communication des droits d'action par d'autres moyens. L'information peut être fournie dans un avis unique remis au client autorisé par un courtier en placement ou un courtier international agissant comme placeur et signé par le client autorisé. Cet avis expliquera que le souscripteur dispose de certains droits d'action prévus par la loi relativement au placement en cours et à tout placement futur de titres étrangers visés par l'émetteur étranger en cas d'information fautive ou trompeuse. Lorsqu'un avis unique est remis, ces droits ne sont pas expliqués au souscripteur chaque fois que l'émetteur étranger place des titres étrangers visés.

Le projet de règlement n'a pas d'incidence sur les droits d'action prévus par la loi dont peuvent se prévaloir les souscripteurs de titres dans les territoires applicables.

c) Incidences sur les fonds d'investissement

Les fonds d'investissement qui offrirait des titres en vertu du projet de règlement demeureraient assujettis aux autres obligations prévues par la réglementation en valeurs mobilières, le cas échéant, telle que l'obligation d'inscription à titre de gestionnaire de fonds d'investissement.

Les fonds d'investissement qui investiraient dans des titres placés en vertu du projet de règlement seraient toujours assujettis aux restrictions en matière de placement, dont celles concernant les fonds de fonds, qui peuvent restreindre la capacité de souscrire des titres d'un émetteur étranger qui est un fonds d'investissement.

Modifications corrélatives

Les ACVM proposent également des modifications au *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs* (le « Règlement 33-105 ») pour y prévoir une dispense, également dans le cas des placements américains et internationaux effectués auprès d'investisseurs institutionnels et autres investisseurs avertis, de l'obligation de fournir de l'information sur les émetteurs associés et reliés dans un document utilisé dans un placement effectué sous le régime d'une dispense de prospectus. La dispense proposée s'appliquera seulement dans les cas où les émetteurs étrangers fournissent aux souscripteurs de l'information comparable sous une autre forme.

-5-

Autres solutions envisagées

Nous pourrions continuer d'accorder des dispenses limitées dans le temps, mais estimons que les demandeurs se trouveraient alors à dépenser temps et argent de façon répétée. Nous avons aussi envisagé d'accorder une dispense générale dans chacun des territoires, mais sommes plutôt d'avis qu'un règlement serait plus simple et efficace pour les participants au marché.

Transmission des commentaires

Veillez présenter vos commentaires par écrit au plus tard le **26 février 2014**. Si vous les envoyez par courrier électronique, veuillez également nous fournir ou joindre votre mémoire dans un fichier électronique (format Microsoft Word pour Windows).

Veillez adresser vos commentaires aux membres des ACVM, comme suit :

Alberta Securities Commission
Financial and Consumer Affairs Authority (Saskatchewan)
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Autorité des marchés financiers
Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)
Superintendent of Securities, Île-du-Prince-Édouard
Nova Scotia Securities Commission
Superintendent of Securities, Terre-Neuve-et-Labrador
Surintendant des valeurs mobilières, Territoires du Nord-Ouest
Surintendant des valeurs mobilières, Yukon
Surintendant des valeurs mobilières, Nunavut

Veillez n'envoyer vos commentaires qu'aux adresses suivantes et ils seront acheminés aux autres membres des ACVM.

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télec. : 514 864-6381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

-6-

Ashlyn D'Aoust
 Legal Counsel, Corporate Finance
 Alberta Securities Commission
 Suite 600, 250 – 5th Street SW
 Calgary (Alberta) T2P 0R4
 Téléc. : 403 297-2082
 Courriel : ashlyn.daoust@asc.ca

Veillez noter que les commentaires reçus pendant la période de consultation seront rendus publics sur les sites Web de l'Alberta Securities Commission et de l'Autorité des marchés financiers au www.albertasecurities.com et au www.lautorite.qc.ca, respectivement.

Questions

Pour toute question, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

Kristina Beauclair
 Analyste en valeurs mobilières
 Autorité des marchés financiers
 514 395-0337, poste 4397
kristina.beauclair@lautorite.qc.ca

Ashlyn D'Aoust
 Legal Counsel, Corporate Finance
 Alberta Securities Commission
 403 355-4347
ashlyn.daoust@asc.ca

Sonne Udemgba
 Deputy Director, Legal, Securities Division
 Financial and Consumer Affairs Authority
 (Saskatchewan)
 306 787-5879
sonne.udemgba@gov.sk.ca

Chris Besko
 Deputy Director
 Commission des valeurs mobilières du
 Manitoba
 204 945-2561
chris.besko@gov.mb.ca

Wendy Morgan
 Conseillère juridique
 Commission des services financiers et des
 services aux consommateurs
 (Nouveau-Brunswick)
 506 643-7202
wendy.morgan@fcnb.ca

Katharine Tummon
 Superintendent of Securities
 Île-du-Prince-Édouard
 902 368-4542
kptummon@gov.pe.ca

Shirley Lee
 Director, Policy & Market Regulation
 Nova Scotia Securities Commission
 902 424-5441
leesp@gov.ns.ca

Rhonda Horte
 Surintendant adjoint
 Bureau du surintendant des valeurs mobilières
 du Yukon
 867 667-5466
rhonda.horte@gov.yk.ca

-7-

Donald MacDougall
Deputy Superintendent, Legal & Enforcement
Bureau des valeurs mobilières
Territoires du Nord-Ouest
867 920-8984
donald_macdougall@gov.nt.ca

RÈGLEMENT 45-107 SUR LES DISPENSES RELATIVES À LA DÉCLARATION D'INSCRIPTION À LA COTE ET À LA COMMUNICATION DES DROITS D'ACTION PRÉVUS PAR LA LOI

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1^o, 11^o et 34^o)

1. Définitions

Dans le présent règlement, il faut entendre par :

« client autorisé » : un client autorisé au sens de l'article 1.1 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites (chapitre V-1.1, r. 10);

« déclaration d'inscription à la cote » : la déclaration indiquant qu'une valeur sera inscrite à la cote d'une bourse ou cotée sur un système de cotation et de déclaration d'opérations, ou qu'une demande a été ou sera présentée en vue de faire inscrire la valeur à la cote ou de la faire coter sur un système de cotation et de déclaration d'opérations situé dans un territoire étranger;

« document relatif au placement dispensé » : l'un des documents suivants :

a) au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, en Ontario et en Saskatchewan, une notice d'offre ou *offering memorandum* au sens de la législation en valeurs mobilières de ces territoires;

b) dans les autres territoires, un document comprenant toutes les modifications qui y ont été apportées s'il réunit les conditions suivantes :

i) il décrit les activités et les affaires de l'émetteur;

ii) il a été établi principalement pour sa remise à un souscripteur éventuel et son examen par celui-ci dans le but de l'aider à prendre une décision d'investissement sur des titres faisant l'objet d'un placement dispensé de l'obligation de prospectus;

« interdiction visant les déclarations d'inscription à la cote » : l'interdiction prévue à la disposition de la législation en valeurs mobilière indiquée à l'annexe A;

« membre de la haute direction » : à l'égard d'un émetteur, l'une des personnes physiques suivantes :

a) le président du conseil d'administration, le vice-président du conseil d'administration ou le président de l'émetteur;

b) le chef de la direction ou le chef des finances;

c) un vice-président responsable de l'une des principales unités d'exploitation, divisions ou fonctions, notamment les ventes, les finances ou la production;

d) une personne physique exerçant un pouvoir de décision à l'égard des grandes orientations de l'émetteur;

« obligation de communication des droits d'action prévus par la loi » : la disposition de la législation en valeurs mobilières indiquée à l'annexe B;

« société inscrite déterminée » : une société inscrite déterminée au sens de l'article 1.1 du Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs (chapitre V-1.1, r. 11);

« titre étranger visé » : l'un des titres suivants placé principalement dans un territoire étranger dans l'un des cas suivants :

- a) le titre est émis par un émetteur qui réunit les conditions suivantes :
 - i) il est constitué ou établi en vertu des lois d'un territoire étranger;
 - ii) il n'est émetteur assujéti dans aucun territoire du Canada;
 - iii) son siège est situé à l'étranger;
 - iv) la majorité des membres de sa haute direction et de ses administrateurs résident à l'étranger;
- b) le titre est émis ou garanti par le gouvernement d'un territoire étranger.

2. Dispense relative à l'interdiction visant les déclarations d'inscription à la cote

L'interdiction visant les déclarations d'inscription à la cote ne s'applique pas si la déclaration est faite dans un document relatif au placement dispensé dans le cadre du placement d'un titre étranger visé lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- a) le placement est effectué auprès d'un client autorisé par une société inscrite déterminée agissant à titre de placeur;
- b) la déclaration d'inscription à la cote ne contient aucune information fausse ou trompeuse;
- c) la déclaration d'inscription à la cote est faite conformément aux règlements et règles de la bourse ou du système de cotation et de déclaration d'opérations qui y est mentionné.

3. Option de présentation de l'information sur les droits d'action prévus par la loi

Au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et en Saskatchewan, la société inscrite déterminée satisfait à l'obligation de communication des droits d'action prévus par la loi à l'égard d'un souscripteur éventuel qui est client autorisé dans le cadre du placement d'un titre étranger visé si elle remplit l'une des conditions suivantes :

- a) elle communique les droits d'action prévus par la loi au moment de remettre le document relatif au placement dispensé au client autorisé;
- b) elle a déjà remis au client autorisé un avis écrit décrivant les droits d'action applicables et l'avisant qu'elle peut, à l'occasion, placer des titres auprès de lui et que les droits d'action s'appliquent à l'égard de chacun des placements.

4. Limitation de l'application

Les articles 2 et 3 ne s'appliquent pas au placement d'un titre étranger visé faisant l'objet d'un prospectus déposé à cette fin auprès d'une autorité canadienne en valeurs mobilières.

5. Date d'entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le *(insérer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement)*.

**ANNEXE A INTERDICTION VISANT LES DÉCLARATIONS D'INSCRIPTION
À LA COTE**

Alberta :	Paragraphe 3 de l'article 92 du <i>Securities Act</i> (Alberta)
Île-du-Prince-Édouard :	Paragraphe 1 de l'article 147 du <i>Securities Act</i> (Île-du-Prince-Édouard)
Manitoba :	Paragraphe 3 de l'article 69 de la Loi sur les valeurs mobilières (Manitoba)
Nouveau-Brunswick :	Paragraphe 3 de l'article 58 de la Loi sur les valeurs mobilières (Nouveau-Brunswick)
Nouvelle-Écosse :	Paragraphe 3 de l'article 44 du <i>Securities Act</i> (Nouvelle-Écosse)
Nunavut :	Paragraphe 1 de l'article 147 du <i>Securities Act</i> (Nunavut)
Québec :	Paragraphe 4 de l'article 199 de la Loi sur les valeurs mobilières (Québec)
Saskatchewan :	Paragraphe 3 de l'article 44 du <i>Securities Act</i> (Saskatchewan)
Terre-Neuve-et-Labrador :	Paragraphe 3 de l'article 39 du <i>Securities Act</i> (Terre-Neuve-et-Labrador)
Territoires du Nord-Ouest :	Paragraphe 1 de l'article 147 du <i>Securities Act</i> (Territoires du Nord-Ouest)
Yukon :	Paragraphe 1 de l'article 147 de la Loi sur les valeurs mobilières (Yukon)

**ANNEXE B OBLIGATION DE COMMUNICATION DES DROITS D'ACTION
PRÉVUS PAR LA LOI**

Nouveau-Brunswick :	Article 2.2 de la Règle locale 45-802 mettant en application la Norme canadienne 45-106 sur les exemptions relatives aux prospectus et à l'inscription
Nouvelle-Écosse :	Paragraphe 3 de l'article 65 du <i>Securities Act</i> (Nouvelle-Écosse)
Saskatchewan :	Paragraphe 1 de l'article 80.2 du <i>Securities Act</i> (Saskatchewan)

Draft Regulation

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, pars. (1), (11) and (34), and s. 331.2)

Regulation 45-107 respecting Listing Representation and Statutory Rights of Action Disclosure Exemptions

Notice is hereby given by the *Autorité des marchés financiers* (the "Authority") that, in accordance with section 331.2 of the *Securities Act*, chapter V-1.1, the following Regulation, the text of which is published hereunder, may be made by the Authority and subsequently submitted to the Minister of Finance and the Economy for approval, with or without amendment, after 90 days have elapsed since its publication in the Bulletin of the Authority:

- *Regulation 45-107 respecting Listing Representation and Statutory Rights of Action Disclosure Exemptions.*

Request for comment

Comments regarding the above may be made in writing by **February 26, 2014**, to the following:

M^e Anne-Marie Beaudoin
Corporate Secretary
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Fax: (514) 864-6381
E-mail: consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Further information

Further information is available from:

Kristina Beauclair
Securities Analyst
Autorité des marchés financiers
514 395-0337 ext. 4397
Toll-free: 1 877 525-0337
kristina.beauclair@lautorite.qc.ca

November 28, 2013



Canadian Securities
Administrators

Autorités canadiennes
en valeurs mobilières

CSA Notice and Request for Comment

Draft Regulation 45-107 respecting Listing Representation and Statutory Rights of Action Disclosure Exemptions

November 28, 2013

Introduction

All of the members of the Canadian Securities Administrators (the **CSA**), other than the securities regulatory authorities in Ontario and British Columbia (the **participating jurisdictions** or **we**), are publishing for a 90-day comment period draft *Regulation 45-107 respecting Listing Representation and Statutory Rights of Action Disclosure Exemptions* (**draft Regulation 45-107**).

Draft Regulation 45-107 is not being proposed in Ontario and British Columbia as in those jurisdictions existing¹ or proposed² local regulations address or are expected to address the issues discussed below, as necessary.

Substance and purpose of draft Regulation 45-107

Draft Regulation 45-107 proposes exemptions from certain requirements of the securities legislation of the participating jurisdictions that apply in the context of prospectus exempt financings, conducted by issuers and by investment dealers or international dealers acting as underwriters, offered to institutional and other sophisticated investors in Canada.

The purpose of draft Regulation 45-107 is two-fold. First, in the context of the international financings referred to above, it provides an exemption from the statutory prohibition against making a representation about the intention to list securities on an exchange or market. Second, it provides an exemption from the requirement that applies in some of the participating jurisdictions, that an offering document used in connection with a prospectus exempt distribution include a prescribed statement with respect to certain statutory rights of action.

Draft Regulation 45-107 will codify certain discretionary exemptive relief that the CSA has been granting in the context of U.S. and international offerings of securities to Canadian institutional and other sophisticated investors and consequently alleviate the need for these discretionary exemption applications.

¹ See <http://www.bcsc.bc.ca/policy.aspx?id=1266&cat=>

² See the Notice and Request for Comment regarding Ontario Securities Commission rule 45-501 *Ontario Prospectus and Registration Exemptions* at: http://www.osc.gov.on.ca/en/SecuritiesLaw_rule_20130425_45-501_rfc-pro-amend.htm

Background

(a) Listing representation prohibition

We are proposing an exemption from the requirement in the securities legislation of each of the participating jurisdictions that prohibits a person, with the intention of effecting a trade in a security, from making a representation that the security will be listed on an exchange or quoted on a quotation and trade reporting system, or that application has been or will be made to list the security, unless consent or authorization, as applicable, is first obtained (the **listing representation prohibition**).

Certain exceptions to this prohibition currently exist in most jurisdictions. These include:

- where an application has already been made to list or quote the securities and other securities of the same issuer are already listed on an exchange or quoted on a quotation and trade reporting system, or
- where the exchange or quotation and trade reporting system has granted approval to the listing or quoting of the securities, conditional or otherwise, or has consented to, or indicated that it does not object to, the representation.

We understand that foreign securities laws do not generally prohibit the making of listing representations, provided that the representations are factually correct. We also understand that many foreign exchanges and markets do not provide consent, conditional approval or non-objection regarding a proposed listing. Consequently, foreign issuers cannot typically rely on the existing statutory exceptions permitting a listing representation and must make an application to each of the securities regulators in Canada for relief from this prohibition.

Given the typically short timeframe for U.S. and international offerings, it may be difficult to obtain express consent in each applicable jurisdiction of Canada before a foreign offering document can be used in those jurisdictions. Making such applications also adds to the time and cost associated with extending a foreign offering into Canada.

(b) Offering document disclosure

Securities legislation in New Brunswick, Nova Scotia and Saskatchewan requires that, where an “offering memorandum” (as defined in the securities legislation of those jurisdictions) is provided to a prospective purchaser in connection with a distribution to which statutory rights of action apply, these statutory rights must be described in the offering memorandum (the **statutory rights of action disclosure requirement**). Where an offering memorandum contains a misrepresentation, a purchaser who purchased a security offered by the offering memorandum during the period of distribution has a right of action for damages or rescission against the issuer or selling securityholder.

In the context of offerings conducted by issuers and by investment dealers or international dealers acting as underwriters, an offering document is prepared in accordance with foreign securities laws, and then the statutory rights of action disclosure requirement is typically addressed either by amending the offering document for sales to investors in that jurisdiction of

-3-

Canada or, more commonly, a supplemental document known as a “wrapper” is prepared and attached as the cover page to the foreign offering document. The wrapper together with the foreign offering document then forms the offering document for purposes of offering securities in Canada.

Market participants have suggested that, in the context of offerings conducted by U.S. issuers and dealers or other global offerings of foreign securities, the time and expense associated with retaining counsel and preparing a “wrapper” to meet these local requirements in Canada or, alternatively, making applications for relief from these requirements discourages some foreign issuers and underwriters from extending foreign offerings into Canada. Because these offerings are being made only to institutional and other sophisticated investors, Canadian securities regulators have been prepared to provide discretionary exemptive relief to permit the disclosure to be made in an alternative form. Draft Regulation 45-107 would remove the need to make such applications.

Summary of draft Regulation 45-107

(a) Relief from listing representation prohibition

Draft Regulation 45-107 would provide an exemption from the listing representation prohibition provided that the offering is an offering of “designated foreign securities” made only to “permitted clients”.

Designated foreign securities are defined in draft Regulation 45-107 as securities offered primarily in a foreign jurisdiction that are either:

- issued by an issuer that
 - is incorporated, formed or created under the laws of a foreign jurisdiction
 - is not a reporting issuer in a jurisdiction of Canada,
 - has its head office outside of Canada, and
 - has a majority of its executive officers and directors resident outside of Canada;
- securities that are issued or guaranteed by the government of a foreign jurisdiction.

The term “permitted client” has the same meaning as in *Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations*.

(b) Relief from statutory rights of action disclosure requirement

Draft Regulation 45-107 would provide an exemption from the statutory rights of action disclosure requirement in the following circumstances:

- The offering is an offering of “designated foreign securities”
- It is made only to “permitted clients”, and
- Certain alternative disclosure of these rights of action is provided.

The exemption from the statutory rights of action disclosure requirement is conditional on the disclosure being provided in alternative ways. The disclosure can be provided in a one-time

-4-

notice that has been delivered to the permitted client by an investment dealer or international dealer acting as underwriter that is signed by the permitted client. This notice will explain that, with respect to the current and future distributions of designated foreign securities by the foreign issuer, the purchaser will have certain statutory rights in the event of a misrepresentation. In the case of a one-time notice, a description of such rights will not be provided at the time of each offering of designated foreign securities by the foreign issuer to the purchaser.

Draft Regulation 45-107 does not affect the statutory rights of action available to purchasers of securities in the applicable jurisdictions.

(c) Considerations for investment funds

Investment funds offering securities in reliance on draft Regulation 45-107 would continue to be subject to other securities regulatory requirements, if applicable, such as investment fund manager registration.

Investment funds investing in offerings made in reliance on draft Regulation 45-107 would continue to be subject to investment restrictions such as fund on fund restrictions that may limit the ability to purchase securities of a foreign issuer that is an investment fund.

Related amendments

The CSA is also proposing amendments to *Regulation 33-105 respecting Underwriting Conflicts (Regulation 33-105)* to provide relief, in the context of these same U.S. and international offerings to institutional and other sophisticated investors, from the requirement in Regulation 33-105 to provide disclosure relating to connected and related issuers in a prospectus-exempt disclosure document. The proposed exemption from Regulation 33-105 will only apply where offerings by foreign issuers provide comparable alternative disclosure to purchasers.

Alternatives considered

We could continue granting time-limited exemptive relief, but are of the view that this would result in repeated expense and time commitment for applicants. We have also considered granting blanket order relief in each of the jurisdictions, but are of the view that a regulation would be easier and more efficient for market participants.

How to provide your comments

Please provide your comments in writing by **February 26, 2014**. Regardless of whether you are sending your comments by email, you should also send or attach your submissions in an electronic file in Microsoft Word, Windows format.

Please address your submission to the CSA as follows:

Alberta Securities Commission
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan

-5-

The Manitoba Securities Commission
Autorité des marchés financiers
Financial and Consumer Services Commission of New Brunswick
Superintendent of Securities, Prince Edward Island
Nova Scotia Securities Commission
Superintendent of Securities, Newfoundland and Labrador
Superintendent of Securities, Yukon Territory
Superintendent of Securities, Northwest Territories
Superintendent of Securities, Nunavut

Deliver your comments **only** to the two addresses that follow. Your comments will be distributed to the other CSA member jurisdictions.

Me Anne-Marie Beaudoin
Corporate Secretary
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Fax: 514-864-6381
E-mail: consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Ashlyn D'Aoust
Legal Counsel, Corporate Finance
Alberta Securities Commission
Suite 600, 250 – 5th Street SW
Calgary, AB T2P 0R4
Fax: 403-297-2082
E-mail: ashlyn.daoust@asc.ca

Please note that comments received during the comment period will be made publicly available. We will post all comments to the Alberta Securities Commission and Autorité des marchés financiers websites at www.albertasecurities.com and www.lautorite.qc.ca, respectively.

Questions

Please refer your questions to any of:

Kristina Beauclair
Securities Analyst
Autorité des marchés financiers
514 395-0337 ext. 4397
kristina.beauclair@lautorite.qc.ca

Ashlyn D'Aoust
Legal Counsel, Corporate Finance
Alberta Securities Commission
403 355-4347
ashlyn.daoust@asc.ca

-6-

Sonne Udemgba
Deputy Director, Legal, Securities Division
Financial and Consumer Affairs Authority of
Saskatchewan
306 787-5879
sonne.udemgba@gov.sk.ca

Chris Besko
Deputy Director
The Manitoba Securities Commission
204 945-2561
chris.besko@gov.mb.ca

Wendy Morgan
Legal Counsel
Financial and Consumer Services Commission
(New Brunswick)
506 643-7202
wendy.morgan@fcnb.ca

Katharine Tummon
Superintendent of Securities
Prince Edward Island
902 368-4542
kptummon@gov.pe.ca

Shirley Lee
Director, Policy & Market Regulation
Nova Scotia Securities Commission
902 424-5441
leesp@gov.ns.ca

Rhonda Horte
Deputy Superintendent
Office of the Yukon Superintendent of
Securities
867 667-5466
rhonda.horte@gov.yk.ca

Donald MacDougall
Deputy Superintendent, Legal & Enforcement
Northwest Territories Securities Office
867 920-8984
donald_macdougall@gov.nt.ca

REGULATION 45-107 RESPECTING LISTING REPRESENTATION AND STATUTORY RIGHTS OF ACTION DISCLOSURE EXEMPTIONS

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (1), (11) and (34))

1. Definitions

In this Regulation

“designated foreign security” means a security offered primarily in a foreign jurisdiction in either of the following circumstances:

- (a) the security is issued by an issuer that
 - (i) is incorporated, formed or created under the laws of a foreign jurisdiction,
 - (ii) is not a reporting issuer in a jurisdiction of Canada,
 - (iii) has its head office outside of Canada, and
 - (iv) has a majority of its executive officers and directors resident outside of Canada;
- (b) the security is issued or guaranteed by the government of a foreign jurisdiction;

“executive officer” means, for an issuer, an individual who is

- (a) a chair, vice-chair or president,
- (b) a chief executive officer or chief financial officer,
- (c) a vice-president in charge of a principal business unit, division or function including sales, finance or production, or
- (d) performing a policy-making function in respect of the issuer;

“exempt offering document” means:

- (a) in New Brunswick, Nova Scotia and Saskatchewan, an offering memorandum as defined under the securities legislation of that jurisdiction;
- (b) in all other jurisdictions, a document including any amendments to the document, if the document
- (c) describes the business and affairs of an issuer, and
- (d) has been prepared primarily for delivery to and review by a prospective purchaser to assist the prospective purchaser in making an investment decision in respect of securities being distributed pursuant to an exemption from the prospectus requirement;

“listing representation” means a representation that a security will be listed on an exchange or quoted on a quotation and trade reporting system, or that application has been or will be made to list the security on an exchange or quote the security on a quotation and trade reporting system located in a foreign jurisdiction;

“listing representation prohibition” means the prohibition in the securities legislation set out in Appendix A;

“permitted client” has the same meaning as in section 1.1 of Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations (chapter V-1.1, r. 11);

“specified firm registrant” has the same meaning as in section 1.1 of Regulation 33-105 respecting Underwriting Conflicts (chapter V-1.1, r. 11);

“statutory rights of action disclosure requirement” means the provision in the securities legislation set out in Appendix B.

2. Exemption from Listing Representation Prohibition

The listing representation prohibition does not apply to a listing representation made in an exempt offering document in connection with a distribution of a designated foreign security if

- (a) the distribution is made to a permitted client by a specified firm registrant acting as an underwriter,
- (b) the listing representation does not contain a misrepresentation, and
- (c) the listing representation is made in compliance with the by-laws and rules of the exchange or quotation and trade reporting system referred to in the listing representation.

3. Alternative Disclosure of Statutory Rights

In New Brunswick, Nova Scotia and Saskatchewan, the statutory rights of action disclosure requirement is satisfied in respect of a prospective purchaser that is a permitted client in connection with a distribution of a designated foreign security if the specified firm registrant either

- (a) provides the required statutory rights of action disclosure at the same time that it provides an exempt offering document to the permitted client, or
- (b) has previously provided written notice to the permitted client describing the applicable rights of action and advising that the specified firm registrant may, from time to time, distribute securities to the permitted client and that the statutory rights of action apply in respect of each such distribution.

4. Limitation of Application

Sections 2 and 3 do not apply to a distribution of a designated foreign security if a prospectus has been filed with a Canadian securities regulatory authority for the distribution.

5. Effective Date

This Regulation comes into force on •.

APPENDIX A LISTING REPRESENTATION PROHIBITION

Alberta:	Subsection 92(3) of the <i>Securities Act</i> (Alberta)
Manitoba:	Subsection 69(3) of the <i>Securities Act</i> (Manitoba)
New Brunswick:	Subsection 58(3) of the <i>Securities Act</i> (New Brunswick)
Newfoundland and Labrador:	Subsection 39(3) of the <i>Securities Act</i> (Newfoundland and Labrador)
Northwest Territories:	Subsection 147(1) <i>Securities Act</i> (Northwest Territories)
Nova Scotia:	Subsection 44(3) of the <i>Securities Act</i> (Nova Scotia)
Nunavut:	Subsection 147(1) of the <i>Securities Act</i> (Nunavut)
Prince Edward Island:	Subsection 147(1) of the <i>Securities Act</i> (Prince Edward Island)
Quebec:	Subsection 199(4) of the <i>Securities Act</i> (Quebec)
Saskatchewan:	Subsection 44(3) of the <i>Securities Act</i> (Saskatchewan)
Yukon:	Subsection 147(1) of the <i>Securities Act</i> (Yukon)

**APPENDIX B STATUTORY RIGHTS OF ACTION DISCLOSURE
REQUIREMENT**

New Brunswick:	Section 2.2 of Local Rule 45-802 <i>Implementing National Instrument 45-106 – Prospectus and Registration Exemptions</i>
Nova Scotia:	Subsection 65(3) of the <i>Securities Act</i> (Nova Scotia)
Saskatchewan:	Subsection 80.2(1) of the <i>Securities Act</i> (Saskatchewan)

6.2.2 Publication

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

ProSep Inc.

Interdit à ProSep Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires de la période terminée le 30 septembre 2013 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 21 novembre 2013.

Décision n°: 2013-FIIC-0291

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	25 novembre 2013	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Minéraux Maudore Ltée	22 novembre 2013	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Aston Hill Oil & Gas Income Fund	25 novembre 2013	Ontario
Aston Hill VIP Income Fund	25 novembre 2013	Ontario
Calloway Real Estate Investment Trust	21 novembre 2013	Ontario
Catégorie croissance énergétique Aston Hill	22 novembre 2013	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie Fidelity Valeur Amérique Catégorie Fidelity Potentiel mondial Catégorie Fidelity Outremer	26 novembre 2013	Ontario
EPCOR Utilities Inc.	20 novembre 2013	Alberta
Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life	26 novembre 2013	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Plan REEFLEX <i>(auparavant, La Fiducie du régime REEFLEX)</i>	21 novembre 2013	Québec - Nouveau-Brunswick
Plan INDIVIDUEL <i>(auparavant, La Fiducie du régime INDIVIDUEL)</i>		
Plan UNIVERSITAS <i>(auparavant, La Fiducie du régime UNIVERSITAS)</i>		
Avigilon Corporation	20 novembre 2013	Colombie-Britannique
Baylin Technologies Inc.	20 novembre 2013	Ontario
Catégorie mondiale de revenu d'actions Canoe	20 novembre 2013	Alberta
Catégorie américaine de revenu d'actions Canoe		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
DIRTT Environmental Solutions Ltd.	21 novembre 2013	Alberta
Dividend 15 Split Corp. II	25 novembre 2013	Ontario
Fonds de Croissance Active Primerica Fonds de Croissance Primerica Fonds de Croissance Modérée Primerica Fonds de Croissance Conservateur Primerica Fonds de Revenu Primerica Fonds du Marché Monétaire Canadien Primerica	22 novembre 2013	Ontario
Fonds mondial équilibré Dynamique (séries A, E, F, FH, FI, H, I, O et T) Fonds d'actions mondiales Dynamique (séries A, E, F, FH, FI, H, I et O)	25 novembre 2013	Ontario
Fonds privé Scotia de revenu à court terme (parts de série Apogée et de série F) Fonds privé Scotia de revenu (parts de série Apogée, de série F et de série I) Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur (parts de série Apogée, de série F, de série I et de série M) Fonds privé Scotia américain d'obligations de base+ (parts de série Apogée, de série F et de série I) Fonds privé Scotia équilibré stratégique (parts de série Apogée et de série F) Fonds privé Scotia canadien de valeur (parts de série Apogée, de série F et de série I) Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation (parts de série Apogée, de série F et de série I) Fonds privé Scotia canadien de croissance (parts de série Apogée, de série F et de série I) Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation (parts de série Apogée, de série F et de série I) Fonds privé Scotia américain de valeur	20 novembre 2013	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
<p>(parts de série Apogée, de série F et de série I)</p> <p>Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation (parts de série Apogée, de série F et de série I)</p> <p>Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation (parts de série Apogée, de série F, de série I et de série M)</p> <p>Fonds privé Scotia américain de croissance à moyenne capitalisation (parts de série Apogée, de série F, de série I et de série M)</p> <p>Fonds privé Scotia d'actions internationales (parts de série Apogée, de série F et de série I)</p> <p>Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation (parts de série Apogée, de série F et de série I)</p> <p>Fonds privé Scotia des marchés émergents (parts de série Apogée, de série I et de série M)</p> <p>Fonds privé Scotia d'actions mondiales (parts de série Apogée, de série F et de série I)</p> <p>Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux (parts de série Apogée, de série F et de série I)</p>		
<p>Fonds Scotia des bons du Trésor (parts de série A)</p> <p>Fonds Scotia privilégié des bons du Trésor (parts de série A)</p> <p>Fonds Scotia du marché monétaire (parts de série A, de série I et de série prestige)</p> <p>Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US (parts de série A)</p> <p>Fonds Scotia hypothécaire de revenu (parts de série A, de série F et de série I)</p> <p>Fonds Scotia d'obligations (parts de série A et de série I)</p> <p>Fonds Scotia de revenu canadien (parts de série A, de série F et de série I)</p>	20 novembre 2013	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Scotia d'obligations en \$ US (parts de série A et de série F)		
Fonds Scotia d'obligations mondiales (parts de série A, de série F et de série I)		
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié (parts de série A et de série F)		
Fonds Scotia de revenu Avantage (parts de série A)		
Fonds Scotia canadien équilibré (parts de série A et de série F)		
Fonds Scotia de revenu de dividendes canadiens (parts de série A et de série I)		
Fonds Scotia canadien de répartition tactique d'actifs (parts de série A et de série F)		
Fonds Scotia équilibré mondial (parts de série A et de série I)		
Fonds Scotia équilibré en \$ US (parts de série A)		
Fonds Scotia de dividendes canadiens (parts de série A, de série F et de série I)		
Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre (parts de série A, de série F et de série I)		
Fonds Scotia de croissance canadienne (parts de série A, de série F et de série I)		
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation (parts de série A, de série F et de série I)		
Fonds Scotia des ressources (parts de série A, de série F et de série I)		
Fonds Scotia de dividendes américains (parts de série A et de série I)		
Fonds Scotia de valeurs américaines de premier ordre (parts de série A, de série F et de série I)		
Fonds Scotia de potentiel américain (parts de série A, de série F et de série I)		
Fonds Scotia d'actions internationales de valeur (parts de série A, de série F et de série I)		
Fonds Scotia européen (parts de série A,		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
de série F et de série I)		
Fonds Scotia de la région du Pacifique (parts de série A, de série F et de série I)		
Fonds Scotia d'Amérique latine (parts de série A, de série F et de série I)		
Fonds Scotia de dividendes mondiaux (parts de série A et de série I)		
Fonds Scotia de croissance mondiale (parts de série A, de série F et de série I)		
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation (parts de série A, de série F et de série I)		
Fonds Scotia potentiel mondial (parts de série A, de série F et de série I)		
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien (parts de série A, de série F et de série I)		
Fonds Scotia indiciel canadien (parts de série A, de série F et de série I)		
Fonds Scotia indiciel américain (parts de série A, de série F et de série I)		
Fonds Scotia CanAmMD indiciel (parts de série A et de série F)		
Fonds Scotia indiciel Nasdaq (parts de série A et de série F)		
Fonds Scotia indiciel international (parts de série A, de série F et de série I)		
Portefeuille de revenu Sélection Scotia (parts de série A)		
Portefeuille de revenu et de croissance modérée Sélection Scotia (parts de série A et de série F)		
Portefeuille de revenu et de croissance équilibrés Sélection Scotia (parts de série A et de série F)		
Portefeuille de croissance moyenne Sélection Scotia (parts de série A et de série F)		
Portefeuille de croissance dynamique Sélection Scotia (parts de série A et de série F)		
Portefeuille de revenu diversifié Partenaires		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Scotia (parts de série A) Portefeuille de revenu et de croissance modérée Partenaires Scotia (parts de série A et de série F) Portefeuille de revenu et de croissance équilibrés Partenaires Scotia (parts de série A et de série F) Portefeuille de croissance moyenne Partenaires Scotia (parts de série A et de série F) Portefeuille de croissance dynamique Partenaires Scotia (parts de série A et de série F)	20 novembre 2013	Ontario
Fonds Scotia du marché monétaire Fonds Scotia de revenu canadien Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié Fonds Scotia canadien de répartition tactique d'actifs Fonds Scotia de dividendes canadiens Fonds Scotia de croissance canadienne Fonds Scotia d'actions internationales de valeur Fonds Scotia de croissance mondiale Fonds Scotia potentiel mondial Portefeuille de revenu et de croissance modérée Sélection Scotia Portefeuille de revenu et de croissance équilibrés Sélection Scotia Portefeuille de croissance moyenne Sélection Scotia Portefeuille de croissance dynamique Sélection Scotia	20 novembre 2013	Ontario
Fonds Scotia du marché monétaire (parts de série M) Fonds Scotia de revenu canadien (parts de série M) Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes (parts de série I et de série M)	20 novembre 2013	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes (parts de série I et de série M)		
Fonds d'obligations à court terme Scotia (parts de série M)		
Fonds Scotia revenu avantage (parts de série M)		
Fonds privé Scotia d'actions privilégiées canadiennes (parts de série I et de série M)		
Fonds Scotia de dividendes canadiens (parts de série M)		
Fonds privé Scotia d'actions canadiennes (parts de série I et de série M)		
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation (parts de série M)		
Fonds privé Scotia d'actions nord-américaines (parts de série M)		
Fonds privé Scotia de dividendes américains (parts de série I et de série M)		
Fonds privé Scotia d'actions américaines (parts de série I et de série M)		
Fonds privé Scotia de revenu de titres immobiliers (parts de série I et de série M)		
Fonds privé Scotia international d'actions de base (parts de série I et de série M)		
Groupe Aecon Inc.	20 novembre 2013	Ontario
iShares Conservative Core Portfolio Builder Fund	20 novembre 2013	Ontario
iShares Growth Core Portfolio Builder Fund		
iShares Global Completion Portfolio Builder Fund		
iShares Alternatives Completion Portfolio Builder Fund		
Life & Banc Split Corp.	22 novembre 2013	Ontario
NuVista Energy Ltd.	26 novembre 2013	Alberta
Portefeuille de revenu équilibré Apogée Portefeuille de croissance moyenne équilibré Apogée	20 novembre 2013	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille de croissance moyenne Apogée		
Portefeuille de revenu INNOVA Scotia (parts de série A et de série T)	20 novembre 2013	Ontario
Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia (parts de série A et de série T)		
Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia (parts de série A et de série T)		
Portefeuille de croissance INNOVA Scotia (parts de série A)		
Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia (parts de série A)		
Turquoise Hill Resources Ltd.	26 novembre 2013	Colombie-Britannique

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie de Croissance Énergétique Redwood	26 novembre 2013	Ontario
Catégorie prudence élevée sélect RBC	21 novembre 2013	Ontario
Catégorie prudence sélect RBC		
Catégorie équilibrée sélect RBC		
Catégorie de croissance sélect RBC		
Catégorie de croissance dynamique sélect RBC		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FNB Horizons Revenu sur l'or FNB Horizons Revenu sur le gaz naturel	26 novembre 2013	Ontario
Fonds d'actions canadiennes de 30 sociétés toutes capitalisations AGF (titres de la série OPC, de la série F et de la série O) Fonds de découverte d'actions canadiennes à faible capitalisation AGF (titres de la série OPC, de la série F et de la série O) Fonds de répartition prudente de l'actif AGF (titres de la série OPC, de la série F, de la série O, de la série T et de la série V) Catégorie revenu élevé AGF (titres de la série OPC, de la série F, de la série O et de la série Q) Fonds de revenu élevé AGF (titres de la série OPC, de la série F, de la série O et de la série Q) Fonds équilibré de valeurs sociales AGF (titres de la série OPC, de la série F et de la série O) Fonds d'actions valeurs sociales AGF (titres de la série OPC, de la série F et de la série O)	21 novembre 2013	Ontario
Fonds d'obligations Avantage Trimark (série A, série F et série I) Fonds d'obligations canadiennes Trimark (série A, série F, série I, série P et série PF) Catégorie obligations canadiennes Trimark (série P, série PF, série PF4 et série PT4) Fonds de revenu à taux variable Trimark (série A, série F, série I, série P et série PF) Fonds mondial d'obligations à rendement élevé Trimark (série A, série F et série I) Fonds de revenu gouvernemental Plus Trimark (série A, série F et série I) Catégorie revenu diversifié Trimark (série A, série F, série F8, série T4, série T6 et	25 novembre 2013	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
<p>série T8)</p> <p>Catégorie rendement diversifié Trimark (série A, série F, série P, série PF, série PF6, série PT4, série PT6, série PT8, série T4, série T6 et série T8)</p> <p>Fonds mondial équilibré Trimark (série A, série D4, série F, série H, série I, série T4, série T6 et série T8)</p> <p>Catégorie mondiale équilibrée Trimark (série A, série F, série FH, série H, série P, série PF, série PH, série PT4, série PT6, série T4, série T6 et série T8)</p> <p>Fonds de croissance du revenu Trimark (série A, série SC, série F, série I, série T4, série T6 et série T8)</p> <p>Fonds équilibré Sélect Trimark (série A, série F, série I, série T4, série T6 et série T8)</p> <p>Catégorie combinée équilibrée canadienne Invesco (série A, série F, série I, série T4, série T6 et série T8)</p> <p>Fonds d'actions Pur Canada Invesco (série A, série F et série I)</p> <p>Catégorie d'actions Pur Canada Invesco (série A, série F et série I)</p> <p>Fonds d'actions canadiennes Sélect Invesco (série A, série F, série I, série T4, série T6 et série T8)</p> <p>Catégorie actions canadiennes Sélect Invesco (série A, série F, série P et série PF)</p>		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	20 novembre 2013	16 octobre 2013
Banque de Montréal	22 novembre 2013	5 avril 2013
Banque Nationale du Canada	21 novembre 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	20 novembre 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	20 novembre 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	22 novembre 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	25 novembre 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	25 novembre 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	26 novembre 2013	8 juin 2012
Banque Royale du Canada	18 novembre 2013	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	19 novembre 2013	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	19 novembre 2013	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	19 novembre 2013	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	19 novembre 2013	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	20 novembre 2013	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	21 novembre 2013	21 octobre 2011
Glacier Credit Card Trust	20 novembre 2013	18 décembre 2012
La Banque de Nouvelle-Écosse	25 novembre 2013	26 mars 2013
La Banque Toronto-Dominion	22 novembre 2013	11 juin 2012
La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers	26 novembre 2013	11 novembre 2011
TransAlta Corporation	20 novembre 2013	15 novembre 2011

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Bell Canada

Le 26 novembre 2013

Dans l'affaire de
la législation en valeurs mobilières
du Québec et de l'Ontario (les « territoires »)

et

du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires

et

de Bell Canada (le « déposant »)

Décision**Contexte**

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire (les « **décideurs** ») a reçu du déposant une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « **législation** ») lui accordant une dispense de l'exigence de prospectus prévue par la législation (la « **dispense souhaitée** ») dans le cadre des opérations visées sur des billets à ordre ou sur des billets de trésorerie négociables du déposant, dont l'échéance est prévue dans un an ou moins à compter de la date d'émission.

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demandes sous le régime double) :

- a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;
- b) le déposant a donné avis qu'il compte se prévaloir du paragraphe 1 de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (le « **Règlement 11-102** ») en Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador, Territoires du Nord-Ouest, Yukon et Nunavut (collectivement, les « **territoires sous le régime de passeport** »);
- c) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions* et le *Règlement 11-102* ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles reçoivent une autre définition.

Les définitions suivantes s'appliquent à la présente décision :

« *Règlement 45-106* » : le *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription*;

« *Règlement 81-102* » : le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif*;

« titre de dette à court terme adossé à des actifs » : un billet à ordre ou un billet de trésorerie négociable, lequel est adossé ou garanti par un portefeuille distinct de créances hypothécaires, de comptes clients ou d'autres actifs ou intérêts financiers aux fins d'assurer le paiement des montants dus au porteur de ce titre de dette à court terme ou la distribution du produit à celui-ci en temps opportun.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes du déposant :

1. Le déposant est une société par actions régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et sa principale place d'affaires est située à Verdun, Québec.
2. Le déposant est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada et il n'est pas en défaut aux termes de la législation en valeurs mobilières d'aucun territoire ou territoire sous le régime de passeport.
3. Un placement de billets à ordre ou de billets de trésorerie négociables est dispensé de l'exigence de prospectus conformément à l'article 2.35 du Règlement 45-106 lorsque ces billets font l'objet d'une notation désignée attribuée par une agence de notation désignée ou un membre du même groupe que l'agence de notation désignée. Les définitions de « notation désignée », « agence de notation désignée » et « membre du même groupe que l'agence de notation désignée » du Règlement 45-106 ont la même signification que celles qui apparaissent dans le Règlement 81-102.
4. Pour que des billets à ordre ou des billets de trésorerie négociables respectent les exigences de la définition de « notation désignée » dans le Règlement 81-102, (a) la notation attribuée doit être égale ou supérieure aux notations établies par une agence de notation désignée ou un membre du même groupe que l'agence de notation désignée prescrite dans cette définition, et (b) ces billets ne doivent pas faire l'objet d'une notation inférieure à l'une des notations établies par une agence de notation désignée ou un membre du même groupe que l'agence de notation désignée prescrite dans cette définition.
5. Les billets à ordre ou les billets de trésorerie négociables du déposant ont obtenu une notation R-1 (bas) de DBRS Limited, laquelle est l'une des notations prescrites dans la définition de « notation désignée » du Règlement 81-102. Toutefois, ces billets ne respectent pas les autres seuils de la définition de notation désignée prévue au Règlement 81-102 puisqu'ils ont obtenu une notation P-2 de la part de Moody's Canada Inc. et une notation A-2 de la part de Standard & Poor's Ratings Services (Canada), lesquelles sont inférieures aux notations prescrites dans la définition de notation désignée du Règlement 81-102.
6. Une décision similaire à la dispense souhaitée a été rendue en faveur du déposant le 16 juin 2009 et a pris fin le 30 juin 2012.

Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense souhaitée, aux conditions qui suivent :

1. Les billets à ordre ou billets de trésorerie négociables du déposant :
 - a) ont une échéance ne dépassant pas un an suivant la date d'émission;
 - b) ne sont pas convertibles en un titre autre que ces billets, ne sont pas échangeables contre un autre titre ou ne sont pas assortis du droit de souscrire un autre titre;
 - c) ne constituent pas un titre de dette à court terme adossé à des actifs;
 - d) ont une notation approuvée établie par l'une des agences de notation suivantes, ou son successeur, équivalente ou supérieure aux notations suivantes ou à une catégorie qui les remplace :

Agence de notation désignée	Note
DBRS Limited	R-1 (bas)
Fitch, Inc.	F2
Moody's Canada Inc.	P-2
Standard & Poor's Ratings Services (Canada)	A-2

2. Chaque opération visée sur un billet à ordre ou un billet de trésorerie négociable du déposant effectuée par le déposant auprès de résidents d'un territoire ou d'un territoire sous le régime de passeport en vertu de la présente décision est effectuée par le biais :
- d'un mandataire qui est un courtier inscrit dans une catégorie qui permet d'effectuer l'opération visée;
 - d'une banque énumérée aux Annexes I, II ou III de la *Loi sur les banques (Canada)*, laquelle effectue l'opération visée en se prévalant d'une dispense appropriée de l'obligation d'inscription dans les territoires et territoires sous le régime de passeport où l'opération visée a lieu; ou
 - d'un courtier qui peut se prévaloir de la dispense de l'obligation d'inscription à titre de courtier pour les courtiers internationaux prévue à l'article 8.18 du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*.
3. Pour chaque territoire ou territoire sous le régime de passeport, la dispense souhaitée prendra fin à la première des deux dates suivantes :
- 90 jours après l'entrée en vigueur de toute règle, de tout règlement ou de toute décision générale pris en vertu de la législation en valeurs mobilières du territoire en cause qui modifie l'article 2.35 du Règlement 45-106 ou prévoit une autre dispense similaire;
 - le 30 octobre 2018.

Gilles Leclerc
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2013-SMV-0057

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et

la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Aureus Mining Inc.	2013-10-10	30 900 000 actions ordinaires	16 554 916 \$	1	3	2.3
Banque de Montréal	2013-10-22	Billets	10 284 000 \$	1	0	2.3
Banque Royale du Canada	2013-10-16	40 000 titres d'emprunt	4 138 000 \$	0	10	2.3
Banque Royale du Canada	2013-10-16	60 000 titres d'emprunt	6 000 000 \$	0	30	2.3
Benevity Social Ventures, Inc.	2013-09-30	910 unités	910 000 \$	1	15	2.3
Canada Strategic Metals Inc.	2013-10-08	300 000 actions ordinaires	15 000 \$	2	1	2.13
Canada Strategic Metals Inc.	2013-10-15	275 336 actions ordinaires	16 520 \$	1	0	2.13

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Eloro Resources Ltd.	2013-09-20	11 000 000 d'actions ordinaires	270 000 \$	2	0	2.3 / 2.14
Exploration Knick inc.	2013-10-21	2 020 000 actions ordinaires et 2 020 000 bons de souscription d'actions ordinaires	101 000 \$	7	0	2.3
Moj.io Inc.	2013-10-22	1 166 381 actions privilégiées	200 000 \$	1	0	2.3
Plains GP Holdings, L.P.	2013-10-15	1 000 000 actions	22 816 200 \$	1	0	2.3
PSP Capital Inc.	2013-10-22	Billets	499 810 000 \$	20	35	2.3
Range Royalty Trust	2013-10-16	1 763 330 parts de fiducie	37 911 595 \$	7	196	2.3 / 2.5
Redstone Capital Corporation	2013-10-20	2 769 obligations	276 900 \$	6	9	2.3 / 2.9
Redstone Investment Corporation	2013-10-20	Billets	582 000 \$	2	11	2.3 / 2.9
Réplicor Inc.	2013-10-31	317 147 actions ordinaires	634 294 \$	0	5	2.3 / 2.5
Ressources Northcore Inc.	2013-09-27	3 000 000 d'actions ordinaires	30 000 \$	1	2	2.3
Ressources Vantex Ltée	2013-10-18	53 unités	63 600 \$	6	0	2.3 / 2.5
SecureCare Investments Inc.	2013-10-17 et 2013-10-24	1 478,842 obligations	1 488 842 \$	10	55	2.3 / 2.9

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Springleaf Holdings, Inc.	2013-10-21	140 000 actions ordinaires	2 451 400 \$	1	2	2.3
Springleaf Holdings, Inc.	2013-10-21	90 000 actions ordinaires	1 575 000 \$	1	2	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2013-10-15 et 2013-10-18	25 certificats	9 320 576 \$	20	5	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2013-10-21 au 2013-10-25	18 certificats	5 154 461 \$	10	8	2.3
UBS AG, London Branch	2013-10-16	Billets	1 550 000 \$	6	0	2.3
UBS AG, Zurich	2013-10-21 et 2013-10-24	4 certificats	503 229 \$	2	2	2.3
Veeva Systems Inc.	2013-10-21	33 500 actions ordinaires	689 899 \$	1	5	2.3
Walton CA Tuscan Hills Investment Corporation	2013-10-24	32 921 actions ordinaires	329 210 \$	3	14	2.3 / 2.9
Walton Income 8 Investment Corporation	2013-10-24	3 300 actions ordinaires et d'obligations	1 749 500 \$	3	30	2.3 / 2.9

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
BMO Asset Management Small Cap Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	2 814 915,59 parts	22 793 599 \$	1	2	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fidelity Clearpath Institutional 2015 Portfolio	2012-10-01 au 2013-09-30	1 362 940,30 parts	17 249 497 \$	1	2	2.3
Fidelity Clearpath Institutional 2020 Portfolio	2012-10-01 au 2013-09-30	3 082 033,08 parts	38 778 686 \$	1	2	2.3
Fidelity Clearpath Institutional 2025 Portfolio	2012-10-01 au 2013-09-30	3 570 986,81 parts	45 017 692 \$	1	2	2.3
Fidelity Clearpath Institutional 2030 Portfolio	2012-10-01 au 2013-09-30	3 549 528,57 parts	43 894 336 \$	1	2	2.3
Fidelity Clearpath Institutional 2035 Portfolio	2012-10-01 au 2013-09-30	2 037 360,54 parts	25 284 841 \$	1	2	2.3
Fidelity Clearpath Institutional 2040 Portfolio	2012-10-01 au 2013-09-30	2 504 744,17 parts	30 907 758 \$	1	2	2.3
Fidelity Clearpath Institutional 2045 Portfolio	2012-10-01 au 2013-09-30	1 951 578,42 parts	24 039 864 \$	1	2	2.3
Fidelity Clearpath Institutional 2050 Portfolio	2012-10-01 au 2013-09-30	313 892,37 parts	3 401 857 \$	1	3	2.3
Fidelity Clearpath Institutional 2055 Portfolio	2012-10-22 au 2013-09-30	125 339,41 parts	1 330 262 \$	1	3	2.3
Fidelity Clearpath Institutional Income Portfolio	2012-10-01 au 2013-09-30	385 436,73 parts	4 771 209 \$	1	2	2.3
Fonds C.F.G. Heward	2012-01-01 au 2012-12-31	192 207,25 parts	2 010 247 \$	57	5	2.3
Fonds de Croissance Alternatif Globevest Capital	2012-01-15 au 2012-12-31	1 825 929 parts	63 770 561 \$	890	6	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fonds de Croissance de Dividendes Canadiens C.F.G. Heward	2012-01-01 au 2012-12-31	991 922,17 parts	12 266 813 \$	221	31	2.3
Fonds Globevest Capital Équilibré	2012-01-15 au 2012-12-31	1 825 929 parts	16 634 252 \$	828	4	2.3
Highstreet Canadian Equity Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	1 369 702 parts	18 228 573 \$	2	57	2.3 / 2.10 / 2.19
Pyramis Canadian Bond Trust	2012-10-01 au 2013-09-30	14 389 108,4 0 parts	268 483 159 \$	2	39	2.3
Pyramis Canadian Core Equity Trust	2012-10-01 au 2013-09-30	9 236 531,13 parts	251 882 070 \$	10	58	2.3
Pyramis Canadian Focused Equity Trust	2012-10-01 au 2013-09-30	37 219 387,8 4 parts	389 144 233 \$	2	23	2.3
Pyramis Canadian Long Bond Trust	2012-10-01 au 2013-09-30	20 772 762,2 6 parts	329 528 273 \$	1	14	2.3
Pyramis Canadian Systematic Equity Trust	2012-10-01 au 2013-09-30	1 985 483,29 parts	64 057 607 \$	4	24	2.3
Pyramis Concentrated International Small Cap Trust	2012-10-01 au 2013-09-30	374 735,99 parts	9 155 685 \$	2	3	2.3
Pyramis Select Global Equity Trust	2012-10-01 au 2013-09-30	2 606 073,84 parts	29 376 297 \$	5	14	2.3
Pyramis Select Global Plus Trust	2012-10-01 au 2013-09-30	402 638,73 parts	4 908 876 \$	1	4	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Pyramis Select International Equity Trust	2012-10-01 au 2013-09-30	3 004 574,82 parts	49 733 986 \$	3	28	2.3
Pyramis Select International Plus Trust	2012-10-01 au 2013-09-30	1 270 001,57 parts	17 264 755 \$	3	0	2.3
RP Fixed Income Plus Advantage Fund	2012-05-01 au 2012-12-01	8 562 752,34 parts	86 834 502 \$	4	100	2.3 / 2.10

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Desjardins Société de placement inc.

Vu la demande présentée par Desjardins Société de placement inc. (le « déposant »), agissant pour le compte des Fonds Diapason (définis ci-après), auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 23 juillet 2013;

Vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1);

Vu le *Règlement sur les valeurs mobilières* (R.R.Q., c. V-1.1, r. 50) (le « Règlement »);

Vu les termes définis dans le *Règlement 14-101 sur les définitions* (c. V1.1, r.3) et dans le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (c. V-1.1, r.39);

Vu les termes définis suivants :

« Fonds Desjardins » : collectivement, les organismes de placement collectif (« OPC ») pour lesquels le déposant agit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement;

« Fonds Diapason » : collectivement, les Fonds Desjardins énumérés à l'Annexe A qui investissent la totalité de leur actif dans les Fonds Desjardins;

« opération » : les rachats de titres des Fonds Desjardins détenus par les participants et, avec le produit de ces rachats, les souscriptions de titres des Fonds Diapason par les mêmes participants;

« participant » : un investisseur ayant investi des sommes dans le cadre du Programme Diapason par l'intermédiaire d'un régime enregistré;

« Programme Diapason » : le service administratif offert par le déposant consistant à répartir la totalité ou une partie des sommes investies par un investisseur dans des portefeuilles types composés de divers Fonds Desjardins et à revoir cette répartition de façon périodique en fonction d'une stratégie de répartition d'actif;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2);

Vu la demande visant à dispenser les Fonds Diapason de l'application de l'obligation prévue au paragraphe 1° de l'article 268 du Règlement relativement au paiement des droits sur la valeur globale des titres placés auprès des participants dans le cadre de l'opération (la « dispense souhaitée »);

Vu les déclarations suivantes du déposant :

1. le déposant est une société par actions constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (L.R.Q. c. S-31.1) du Québec;
2. le siège du déposant est situé au 1, complexe Desjardins, tour Sud C.P. 34 Montréal, Québec, Canada, H5B 1E4;
3. le déposant agit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement des Fonds Diapason;
4. le déposant est dûment inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement au Québec, en Ontario et à Terre-Neuve-et-Labrador;
5. les Fonds Diapason sont des fiducies d'investissement à capital variable constituées au terme d'une déclaration de fiducie, modifiée et mise à jour le 29 janvier 2013;
6. les titres des Fonds Diapason sont placés sur une base continue dans tous les territoires du Canada depuis le 28 mars 2013 au moyen d'un prospectus simplifié régi par le *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif* (c. V-1.1, r.38);
7. depuis plusieurs années, le déposant offrait le Programme Diapason aux investisseurs désirant souscrire des titres des Fonds Desjardins dans le cadre d'un service de répartition d'actif. Le Programme Diapason proposait des rééquilibrages périodiques automatiques du portefeuille du participant selon une pondération cible préétablie;
8. pour des raisons d'efficacité opérationnelle et de coûts, le déposant a décidé de cesser d'offrir les portefeuilles du Programme Diapason aux participants et de créer des OPC qui utilisent une stratégie dite de « fonds de fonds » afin de continuer à offrir à ces participants un service de rééquilibrage d'actifs automatique;
9. pour chaque portefeuille offert dans le cadre du Programme Diapason, un Fonds Diapason correspondant a été créé;
10. pour atteindre leurs objectifs d'investissement, les Fonds Diapason utilisent une stratégie dite de « fonds de fonds ». Ils investissent la totalité de leur actif directement dans les Fonds Desjardins;
11. dans le cadre de l'opération, les titres des Fonds Desjardins détenus par les participants ont été rachetés à leurs valeurs liquidatives respectives. Simultanément, le produit de ces rachats a été affecté à la souscription de titres de chacun des Fonds Diapason correspondant. Les Fonds Diapason ont utilisé le produit des souscriptions pour acquérir des titres des Fonds Desjardins. Au terme de l'opération, le portefeuille de titres de chaque Fonds Diapason est composé des titres des Fonds Desjardins qui étaient détenus avant l'opération par les participants dans le cadre des portefeuilles du Programme Diapason;

12. du point de vue de leurs investissements, les participants sont dans la même situation au terme de l'opération que celle dans laquelle ils se trouvaient avant celle-ci;
13. le déposant a procédé à l'opération du 10 au 19 mai 2013;
14. aux fins de la dispense souhaitée, la valeur des titres placés par les Fonds Diapason correspond à la valeur des titres des Fonds Desjardins qui étaient détenus par les participants et qui ont été souscrits par les Fonds Diapason dans le cadre de l'opération;
15. le déposant et les Fonds Desjardins ne contreviennent pas à la législation en valeurs mobilières du Québec;
16. avant l'opération, dans le cadre du Programme Diapason, les droits prévus au paragraphe 1° de l'article 268 du Règlement pour les titres placés auprès des participants par les Fonds Desjardins ont été dûment versés à l'Autorité.

Vu les autres déclarations faites par le déposant.

Vu les faits suivants :

1. l'article 271 du Règlement prévoit que lorsqu'un OPC investit tous ses actifs dans un ou plusieurs autres OPC du même groupe, les droits ne sont perçus que sur la valeur des titres placés du premier OPC;
2. l'application des dispositions prévues au paragraphe 1° de l'article 268 du Règlement aux placements des titres des Fonds Diapason dans le cadre de l'opération entraînerait de façon indirecte un dédoublement des droits payables à l'Autorité.

Vu la recommandation de la directrice principale des fonds d'investissement et de l'information continue au motif que d'accorder la dispense souhaitée ne serait pas contraire à l'intérêt public.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense souhaitée.

Fait à Montréal, le 20 novembre 2013.

Gilles Leclerc
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2013-SMV-0058

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et

la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 AGRÉMENTS ET AUTORISATIONS DE MISE EN MARCHÉ DE DÉRIVÉS

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

Groupe CGI inc.

Vu la demande présentée par Groupe CGI inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 27 septembre 2013 (la « demande »);

Vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

Vu la partie 2 et l'article 6.1 du *Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat* (le « Règlement 62-104 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions*;

Vu les termes définis suivants :

« achat de blocs » : un achat de blocs effectué conformément à l'exception relative aux achats de blocs prévue aux règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités;

« actionnaire vendeur » : la Caisse de dépôt et placement du Québec;

« actions » : les actions subalternes et les actions à droits de vote multiples;

« actions à droits de vote multiples » : les actions à droits de vote multiples classe B de l'émetteur;

« actions subalternes » : les actions subalternes classe A de l'émetteur;

« actions visées » : un nombre d'actions subalternes détenues par l'actionnaire vendeur permettant à celui-ci de réaliser un produit brut d'environ 100 000 000 \$ dans le cadre du rachat proposé;

« convention de droits d'inscription » : la convention conclue entre l'émetteur et l'actionnaire vendeur, le 20 août 2012, prévoyant le droit à l'actionnaire vendeur, à certaines conditions, de recommander à l'émetteur un candidat au poste d'administrateur;

« convention de moratoire » : la convention à être conclue entre l'émetteur et l'actionnaire vendeur interdisant à l'actionnaire vendeur de céder, pour une période de 120 jours suivant le rachat proposé, le solde des actions subalternes qu'il détiendra suite au rachat proposé et à la vente par courtier;

« programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités » : le programme de rachat de l'émetteur lui permettant de racheter, jusqu'en février 2014, 20 685 976 actions subalternes;

« prix de rachat » : le prix de rachat des actions visées dans le cadre du rachat proposé;

« rachat proposé » : le rachat par l'émetteur, aux fins d'annulation, des actions visées;

« TSX » : la Bourse de Toronto;

« vente par courtier » : la vente par l'actionnaire vendeur d'un nombre d'actions subalternes lui permettant de réaliser un produit brut d'environ 300 000 000 \$ à un courtier ou un syndicat de courtiers;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense des règles sur les offres publiques de rachat de la partie 2 du Règlement 62 104 applicables dans le cadre du rachat proposé (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations suivantes :

1. L'émetteur est une société régie par la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.
2. Le siège social de l'émetteur est situé au 1350, boulevard René-Lévesque Ouest, 15^e étage, Montréal (Québec) H3G 1T4.
3. L'émetteur est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada et il ne contrevient à aucune exigence de la législation en valeurs mobilières de ces territoires.
4. Le capital-actions autorisé de l'émetteur consiste en un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang pouvant être émises en séries, d'actions privilégiées de second rang pouvant être émises en séries, d'actions subalternes et d'actions à droits de vote multiples.
5. Les actions subalternes sont inscrites à la cote de la TSX et de la Bourse de New York.
6. Le siège social de l'actionnaire vendeur est situé au Québec.
7. Au 22 novembre 2013, l'actionnaire vendeur détenait 68 136 698 actions subalternes qui représentaient 21,9 % des actions et 11,2 % des droits de vote rattachés aux actions émises et en circulation.
8. L'actionnaire vendeur est un initié de l'émetteur, mais n'est pas une personne participant au contrôle de l'émetteur.
9. Concomitamment au rachat proposé, la vente par courtier sera effectuée et la convention de moratoire sera conclue.
10. La vente par courtier sera effectuée par prise ferme de type acquisition ferme ou par prise ferme avec constitution accélérée d'un livre d'ordres par l'intermédiaire d'un courtier ou d'un syndicat de courtiers.
11. L'émetteur est d'avis que le rachat proposé permettra d'éviter un impact négatif important sur le cours des actions subalternes pouvant résulter du fait que l'actionnaire vendeur recherche des acheteurs pour un bloc important d'actions subalternes.
12. L'émetteur est d'avis que le rachat proposé est une opportunité de racheter des actions subalternes à des conditions avantageuses qui ne se présenteraient pas autrement et qu'il s'agit d'une utilisation avisée des fonds de l'émetteur.
13. La contrepartie payable des actions visées comportera un escompte sur le cours des actions subalternes. Ainsi, les porteurs d'actions subalternes qui désireront se départir de leurs actions pourront le faire au cours du marché et donc à un prix supérieur au prix offert par l'émetteur dans le cadre du rachat proposé.
14. Le prix de rachat par action sera égal au prix par action net de commissions et d'escomptes reçu par l'actionnaire vendeur dans le cadre de la vente par courtier.

15. MM. Serge Godin et André Imbeau qui détiennent respectivement 47,0 % et 7,1 % des droits de vote reliés aux actions émises et en circulation sont en faveur du rachat proposé.
16. Les membres de la direction et du conseil d'administration de l'émetteur sont tous indépendants de l'actionnaire vendeur et l'actionnaire vendeur n'a pas exercé son droit de recommander à l'émetteur un candidat au poste d'administrateur, tel que prévu à la convention de droits d'inscription.
17. L'actionnaire vendeur ne participe pas activement aux activités de l'émetteur, ne bénéficie d'aucun droit à l'information autre que ce qui est disponible à l'ensemble des actionnaires et n'est pas en mesure d'influer de façon importante sur son contrôle.
18. L'émetteur ne réalisera le rachat proposé que si le conseil d'administration de l'émetteur a approuvé le rachat proposé et a établi que celui-ci était dans le meilleur intérêt de l'émetteur et qu'il s'agit d'une utilisation avisée des fonds de l'émetteur.
19. Le rachat proposé n'aura pas un impact significatif sur la liquidité des actions, la structure de capital ou le contrôle de l'émetteur.
20. L'actionnaire vendeur n'a connaissance d'aucun fait important à l'égard de l'émetteur qui est inconnu du public.
21. L'émetteur n'a connaissance d'aucun fait important qui est inconnu du public.
22. Le rachat proposé peut être réalisé aux termes des dispenses des exigences d'évaluation et d'approbation des porteurs minoritaires du Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières.
23. Le rachat proposé est également une « offre publique de rachat » présentée par l'émetteur aux termes du Règlement 62-104 et il ne peut être réalisé aux termes des dispenses des règles sur les offres publiques de rachat prévues à la partie 4 du Règlement 62-104.
24. L'émetteur ne peut effectuer le rachat proposé par le biais d'un achat de bloc en vertu de son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités puisque le rachat proposé sera effectué à escompte et que l'actionnaire vendeur est un initié de l'émetteur.
25. À l'exception des dispositions de la partie 2 du Règlement 62-104, le rachat proposé sera fait en conformité avec les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Vu les autres déclarations faites par l'émetteur;

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

- a) Le rachat proposé sera pris en compte dans le calcul de la limite globale annuelle maximale imposée pour le programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités conformément aux règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités;
- b) L'émetteur diffusera un communiqué de presse dès que possible après la conclusion par l'émetteur et l'actionnaire vendeur d'une entente relative au rachat proposé, lequel indiquera que le rachat proposé est pris en compte dans le calcul de la limite globale annuelle imposée pour le programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités conformément aux règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités.

Fait à Montréal, le 26 novembre 2013.

Gilles Leclerc
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2013-SMV-0060

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

CHR Investment Corporation

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de CHR Investment Corporation.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2013-FIIC-0287

General Donlee Canada Inc.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de General Donlee Canada Inc.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2013-FIIC-0288

SAND Technology Inc.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de SAND Technology Inc.

Décision n°: 2013-FIIC-0293

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
A.I.S. RESOURCES LIMITED	2013-09-30
ADVANTEX MARKETING INTERNATIONAL INC.	2013-09-30
ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.	2013-10-13
ARIANNE PHOSPHATE INC.	2013-09-30
ATEBA RESOURCES INC.	2013-09-30
ATLANTIS SYSTEMS CORP.	2013-09-30
AURINIA PHARMACEUTICALS INC.	2013-09-30
BELL COPPER CORPORATION	2013-09-30
BRITISH COLUMBIA FERRY SERVICES INC.	2013-09-30
CANADIAN OIL RECOVERY & REMEDIATION ENTERPRISES LTD.	2013-09-30
CANADIAN SPIRIT RESOURCES INC.	2013-09-30
CAPITAL DGMC INC.	2013-09-30
CAT. D'ACT.AMERICAINES MULTISTYLE TOUTES CAP. PHILLIPS,HAGER & NORTH (#3713)	2013-09-30
CAT. PETITES SOC. AMERICAINES TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2013-09-30
CAT.CAPITAL D'OBLIGATIONS A RENDEMENT GLOBAL PHILLIPS,HAGER & NORTH (#3713)	2013-09-30
CAT.PORTEFEUILLE DE RENDEMENT EN CAPITAL STRATEGIQUE TACTICIEL INVESCO (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE ACTIONS AMERICAINES DE BASE INVESTORS (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE ACTIONS AMERICAINES GRANDE CAPITALISATION IG FI (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE ACTIONS AMERICAINES INVESTORS (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE ACTIONS AMERICAINES PROFIL (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE ACTIONS CANADIENNES DE CROISSANCE INVESCO (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE ACTIONS CANADIENNES DE BASE INVESTORS (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE ACTIONS CANADIENNES IG FRANKLIN BISSETT (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE ACTIONS CANADIENNES IG BEUTEL GOODMAN (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE ACTIONS CANADIENNES IG FI (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE ACTIONS CANADIENNES INVESTORS (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE ACTIONS CANADIENNES PROFIL (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE ACTIONS CANADIENNES SELECT INVESCO (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE ACTIONS ETRANGERES IG MACKENZIE IVY (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE ACTIONS EUROPEENNE INVESTORS (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE ACTIONS EUROPEENNES MOYENNE CAPITALISATION INVESTORS (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE ACTIONS INTERNATIONALES INVESTORS (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE ACTIONS INTERNATIONALES IG TEMPLETON (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE ACTIONS INTERNATIONALES PROFIL (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE ACTIONS MONDIALES IG AGF (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE ACTIONS NORD-AMERICAINES INVESTORS (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE AGRICULTURE MONDIALE POWERSHARES (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE CANADIENNE CROISSANCE PETITE CAPITALISATION INVESTORS (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE CANADIENNE PETITE CAPITALISATION INVESTORS	2013-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
(#6103)	
CATEGORIE CANADIENNE VALEUR GRANDE CAPITALISATION INVESTORS (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE CAPITAL D'OBLIGATIONS A RENDEMENT ELEVE RBC (#3713)	2013-09-30
CATEGORIE CAPITAL D'OBLIGATIONS RBC (#3713)	2013-09-30
CATEGORIE CHINE ELARGIE INVESTORS (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE COMBINEE EQUILIBREE CANADIENNE INVESCO (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE CROISSANCE ACTIONS CANADIENNES IG MACKENZIE (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE CROISSANCE AMERICAINE IG MACKENZIE (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE CROISSANCE CANADIENNE DIVERSIFIEE IG AGF (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE CROISSANCE CANADIENNE INVESTORS (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE CROISSANCE CANADIENNE IG AGF (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE CROISSANCE E.-U. IG AGF (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE CROISSANCE E.-U. IG PUTNAM (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE CROISSANCE EUROPEENNE INVESCO (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE CROISSANCE INTERNATIONALE INVESCO (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE CROISSANCE MONDIALE INVESCO (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE CROISSANCE PANASIATIQUE INVESTORS (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE D'ACTIONS AMERICAINES RBC (#3713)	2013-09-30
CATEGORIE D'ACTIONS CANADIENNES RBC (#3713)	2013-09-30
CATEGORIE D'ACTIONS DE MARCHES EMERGENTS RBC (#3713)	2013-09-30
CATEGORIE D'ACTIONS OUTRE-MER PHILLIPS, HAGER & NORTH (#3713)	2013-09-30
CATEGORIE D'ACTIONS PUR CANADA INVESCO (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE D'EXCELLENCE CANADIENNE DE CROISSANCE INVESCO (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE D'OBLIGATIONS A RENDEMENT EN CAPITAL TACTIQUE POWERSHARES (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE DE CROISSANCE DYNAMIQUE SELECT RBC (#3713)	2013-09-30
CATEGORIE DE CROISSANCE SELECT RBC (#3713)	2013-09-30
CATEGORIE DE DIVIDENDES AMERICAINS RBC (#3713)	2013-09-30
CATEGORIE DE DIVIDENDES CANADIENNE PLUS TRIMARK (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE DE DIVIDENDES CANADIENS RBC (#3713)	2013-09-30
CATEGORIE DE DIVIDENDES MONDIALE TRIMARK (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE DE RESSOURCES MONDIALES RBC (#3713)	2013-09-30
CATEGORIE DE REVENU A COURT TERME RBC (#3713)	2013-09-30
CATEGORIE DE REVENU D'ACTIONS CANADIENNES RBC (#3713)	2013-09-30
CATEGORIE DE REVENU MENSUEL PHILLIPS, HAGER & NORTH (#3713)	2013-09-30
CATEGORIE DE SOCIETES CANADIENNES A MOYENNE CAPITALISATION RBC (#3713)	2013-09-30
CATEGORIE DE VALEUR NORD-AMERICAINE RBC (#3713)	2013-09-30
CATEGORIE DECOUVERTES E.-U. INVESTORS (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE DESTINEE MONDIALE TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE DESTINEE NORD-AMERICAINE TRIMARK (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE ENERGIE TRIMARK (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE ENTREPRISES QUEBECOISES INVESTORS (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE EQUILIBREE SELECT RBC (#3713)	2013-09-30
CATEGORIE EUROPE IG MACKENZIE IVY (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE FONDAMENTAUX MARCHES EMERGENTS FTSE RAFI	2013-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
POWERSHARES (#6795)	
CATEGORIE GESTION DU RENDEMENT INVESTORS (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE GLOBALE INVESTORS (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE GLOBALE SCIENCE ET TECHNOLOGIE INVESTORS (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE GLOBALE SERVICES FINANCIERS INVESTORS (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE GLOBALE SOINS DE SANTE INVESTORS (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE INDICE ACTIONS PRIVILEGIEES CANADIENNES POWERSHARES (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE INDICE CANADIEN DIVIDENDES POWERSHARES (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE INDICE FONDAMENTAL CANADIEN FTSE RAFI POWERSHARES (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE INTERNATIONALE DES SOCIETES TRIMARK (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE INTERNATIONALE PACIFIQUE INVESTORS (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE ISR SUMMAMC INVESTORS MC (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE MARCHES EMERGENTS IG MACKENZIE (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE MARCHES EMERGENTS PROFIL (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE MARCHES EMERGENTS TRIMARK (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE MONDIALE D'ANALYSE FONDAMENTALE TRIMARK (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE MONDIALE EQUILIBREE TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE MONDIALE INFRASTRUCTURE INVESTORS (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE MONDIALE METAUX PRECIEUX IG MACKENZIE (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE MONDIALE PRODUITS DE CONSOMMATION INVESTORS (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE MONDIALE RESSOURCES NATURELLES INVESTORS (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE MONDIALE VALEUR IG MACKENZIE CUNDILL (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE OBLIGATIONS CANADIENNES TRIMARK (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE OCCASIONS CANADIENNES TRIMARK (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE PETITE CAPITALISATION INTERNATIONALE INVESTORS (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE PETITE CAPITALISATION E.-U. INVESTORS (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE PETITES SOCIETES MONDIALES TRIMARK (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE ACCENT CANADA ALLEGRO (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE ALLEGRO (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBRE ACCENT CANADA ALLEGRO (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBRE ALLEGRO (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBRE TACTICIEL INVESCO (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMUM TACTICIEL INVESCO (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE TACTICIEL INVESCO (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE REVENU DIVERSIFIE TACTICIEL INVESCO (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE REVENU EQUILIBRE TACTICIEL INVESCO (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE EQUILIBRE ALLEGRO (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE PRUDENCE ELEVEE SELECT RBC (#3713)	2013-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
CATEGORIE PRUDENCE SELECT RBC (#3713)	2013-09-30
CATEGORIE RENDEMENT DIVERSIFIE TRIMARK (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE RENDEMENT EN CAPITAL A COURT TERME INVESTORS (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE RENDEMENT EN CAPITAL INVESTORS (#6103)	2013-09-30
CATEGORIE REVENU A COURT TERME INVESCO (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE SOCIETES AMERICAINES TRIMARK - DE CAT. DE SOC. AIM TRIMARK INC. (#6795)	2013-09-30
CATEGORIE VALEUR GRANDE CAPITALISATION E.-U. INVESTORS (#6103)	2013-09-30
CITATION RESOURCES INC.	2013-09-30
CORPORATION RESSOURCES NEVADO	2013-09-30
CO2 SOLUTIONS INC.	2013-09-30
DACHA STRATEGIC METALS INC.	2013-09-30
DIFFERENCE CAPITAL FINANCIAL INC.	2013-09-30
DIRECTV	2013-09-30
DIVESTCO INC.	2013-09-30
DUALEX ENERGY INTERNATIONAL INC.	2013-09-30
ENSECO ENERGY SERVICES CORP.	2013-09-30
EQUITORIAL EXPLORATION CORP.	2013-09-30
EXPLORATION AMEX INC.	2013-09-30
EXPLORATION CRESO INC.	2013-09-30
EXPLORATION OREX INC.	2013-09-30
EXPLOSIFS NORDEX LTEE (LES)	2013-09-30
FIDUCIE D'OBLIGATIONS A RENDEMENT ELEVE RBC (#3713)	2013-09-30
FIDUCIE D'OBLIGATIONS A RENDEMENT GLOBAL PHILLIPS, HAGER & NORTH (#3713)	2013-09-30
FIDUCIE D'OBLIGATIONS RBC (34409)(#3713)	2013-09-30
FIDUCIE DE CARTES DE CREDIT BROADWAY	2013-09-30
FONDS AIM CANADA INC.-CATEGORIE REVENU DIVERSIFIE TRIMARK (#6795)	2013-09-30
FONDS AMERICAIN A REVENU ELEVE IG PUTNAM (#6103)	2013-09-30
FONDS CANADIEN A REVENU ELEVE INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS CANADIEN AIM INC.-CATEGORIE TRIMARK CANADIENNE (#6795)	2013-09-30
FONDS CANADIEN CROISSANCE PETITE CAPITALISATION INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS CANADIEN DE RESSOURCES NATURELLES INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS CANADIEN EQUILIBRE IG AGF (#6103)	2013-09-30
FONDS CANADIEN EQUILIBRE IG BEUTEL GOODMAN (#13740)	2013-09-30
FONDS CANADIEN EQUILIBRE INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS CANADIEN PETITE CAPITALISATION INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS CANADIEN PETITE CAPITALISATION IG BEUTEL GOODMAN (#13740)	2013-09-30
FONDS CANADIEN VALEUR GRANDE CAPITALISATION INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS CHINE ELARGIE INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES DE BASE INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES GRANDE CAPITALISATION IG FI (#6103)	2013-09-30
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES PROFIL (#6103)	2013-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES DE BASE INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES IG BEUTEL GOODMAN (#13740)	2013-09-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES IG FI (#6103)	2013-09-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES IG FRANKLIN BISETT (#6103)	2013-09-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES PROFIL (#6103)	2013-09-30
FONDS D' ACTIONS EUROPEENES INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS D' ACTIONS EUROPEENES MOYENNE CAPITALISATION INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES IG TEMPLETON (#6103)	2013-09-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES PROFIL (#6103)	2013-09-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES IG AGF (#6103)	2013-09-30
FONDS D' ACTIONS NORD-AMERICAINES INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS D' ACTIONS PUR CANADA INVESCO (#6795)	2013-09-30
FONDS D' ENTREPRISES QUEBECOISES INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS D' EXCELLENCE CANADIEN DE CROISSANCE INVESCO (#6795)	2013-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS TACTIQUE POWERSHARES (#6795)	2013-09-30
FONDS DE BIENS IMMOBILIERS INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN DIVERSIFIE IG AGF (#6103)	2013-09-30
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN IG AGF (#6103)	2013-09-30
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS DE CROISSANCE D' ACTIONS CANADIENNES IG MACKENZIE (#6103)	2013-09-30
FONDS DE CROISSANCE DE DIVIDENDES AMERICAINS INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS DE CROISSANCE E.-U. IG AGF (#6103)	2013-09-30
FONDS DE CROISSANCE E.-U. IG PUTNAM (#6103)	2013-09-30
FONDS DE CROISSANCE INTERNATIONAL INVESCO (#6795)	2013-09-30
FONDS DE CROISSANCE PANASIATIQUE INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS DE DIVIDENDES ET DE CROISSANCE IG MACKENZIE (#6103)	2013-09-30
FONDS DE DIVIDENDES INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS DE MARCHE MONETAIRE CANADIEN INVESCO (#6795)	2013-09-30
FONDS DE MARCHE MONETAIRE CANADIEN INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS DE MARCHE MONETAIRE E.U. INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS DE MARCHE MONETAIRE PLUS INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS DE MARCHES EMERGENTS PROFIL (#6103)	2013-09-30
FONDS DE REPARTITION CANADIEN IG FI (#6103)	2013-09-30
FONDS DE REPARTITION INVESCO (#6795)	2013-09-30
FONDS DE REVENU D' ACTIONS CANADIENNES INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS DE REVENU GROUPE INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS DE REVENU IG MACKENZIE (#6103)	2013-09-30
FONDS DE REVENU STRATEGIQUE IG MACKENZIE (#6103)	2013-09-30
FONDS DE TITRES A REVENU FIXE PROFIL (#6103)	2013-09-30
FONDS DECOUVERTES E.U. INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS DU MARCHE MONETAIRE PROFIL (#6103)	2013-09-30
FONDS DU REVENU A COURT TERME GROUPE INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS EQUILIBRE CANADIEN INVESCO (#6795)	2013-09-30
FONDS EUROPEEN IG MACKENZIE IVY (#6103)	2013-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS GLOBAL D'OBLIGATIONS INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS GLOBAL INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS GLOBAL SCIENCE ET TECHNOLOGIE INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS GLOBAL SERVICES FINANCIERS INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS HYPOTHECAIRE ET DE REVENU A COURT TERME INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS IMMOBILIER MONDIAL INVESCO (#6795)	2013-09-30
FONDS IMMOBILIER MONDIAL INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS INTERNATIONAL PACIFIQUE INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS ISR SUMMA INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FONDS MONDIAL VALEUR IG MACKENZIE CUNDILL (#6103)	2013-09-30
FONDS MUTUEL INVESTORS DU CANADA (#6103)	2013-09-30
FONDS VALEUR GRANDE CAPITALISATION E.-U. INVESTORS (#6103)	2013-09-30
FRONT STREET ENERGY GROWTH FUND INC.	2013-09-30
GAZODUC TRANS QUEBEC & MARITIMES INC.	2013-09-30
GISEMENTS PETROLIERS DE CONTROLE BRITANNIQUE LTEE	2013-09-30
GITENNES EXPLORATION INC.	2013-09-30
GLACIER CREDIT CARD TRUST	2013-09-30
GRANIZ MONDAL INC.	2013-09-30
IMAFLEX INC.	2013-09-30
INPUT CAPITAL CORP.	2013-09-30
INVENTRONICS LIMITED	2013-09-30
KEMESTRIE INC.	2013-09-30
MACLOS CAPITAL INC.	2013-09-30
MEDWELL CAPITAL CORP.	2013-09-30
MEGA PRECIOUS METALS INC.	2013-09-30
MILLROCK RESOURCES INC.	2013-09-30
MINES D'OR ET DE CUIVRE NEWBASKA LTEE	2013-09-30
MINES J.A.G. LTEE (LES)	2013-09-30
MINES MCWATTERS INC. (LES)	2013-09-30
MONTANA EXPLORATION CORP.	2013-09-30
MORIEN RESOURCES CORP.	2013-09-30
NATUNOLA AGRITECH INC.	2013-09-30
NEMASKA LITHIUM INC.	2013-09-30
NORTHWEST INTERNATIONAL HEALTHCARE PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2013-09-30
ORCA GOLD INC.	2013-09-30
PANGOLIN DIAMONDS CORP.	2013-09-30
PETROLES SRI INC.	2013-09-30
PETROLYMPIC LTD.	2013-09-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBRE TACTICIEL INVESCO (#6795)	2013-09-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE INVESTORS (#6103)	2013-09-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMUM TACTICIEL INVESCO (#6795)	2013-09-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE PLUS INVESTORS (#6103)	2013-09-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE RETRAITE INVESTORS (#6103)	2013-09-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE TACTICIEL INVESCO (#6795)	2013-09-30
PORTEFEUILLE DE RENDEMENT STRATEGIQUE TACTICIEL INVESCO (#6795)	2013-09-30
PORTEFEUILLE DE RETRAITE PLUS INVESTORS (#6103)	2013-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
PORTEFEUILLE DE REVENU DIVERSIFIE TACTICIEL INVESCO (#6795)	2013-09-30
PORTEFEUILLE DE REVENU EQUILIBRE TACTICIEL INVESCO (#6795)	2013-09-30
PORTEFEUILLE DE REVENU INVESTORS (#6103)	2013-09-30
PORTEFEUILLE DE REVENU MENSUEL ALTO (#21940)	2013-09-30
PORTEFEUILLE DE REVENU MENSUEL ET DE CROISSANCE ALTO (#21940)	2013-09-30
PORTEFEUILLE DE REVENU MENSUEL ET DE CROISSANCE BONIFIEE ALTO (#21940)	2013-09-30
PORTEFEUILLE DE REVENU MENSUEL ET DE CROISSANCE MONDIALE ALTO (#6103)	2013-09-30
PORTEFEUILLE DE REVENU PLUS INVESTORS (#6103)	2013-09-30
PORTEFEUILLE DYNAMIQUE ACCENT CANADA ALLEGRO (#6103)	2013-09-30
PORTEFEUILLE DYNAMIQUE ACCENT CANADA ALTO (#21940)	2013-09-30
PORTEFEUILLE DYNAMIQUE ALLEGRO (#6103)	2013-09-30
PORTEFEUILLE DYNAMIQUE ALTO (#21940)	2013-09-30
PORTEFEUILLE FLEX A REVENU FIXE INVESTORS (#6103)	2013-09-30
PORTEFEUILLE MODERE ALLEGRO (#6103)	2013-09-30
PORTEFEUILLE MODERE ALTO (#21940)	2013-09-30
PORTEFEUILLE MODERE DYNAMIQUE ACCENT CANADA ALLEGRO (#6103)	2013-09-30
PORTEFEUILLE MODERE DYNAMIQUE ACCENT CANADA ALTO (#21940)	2013-09-30
PORTEFEUILLE MODERE DYNAMIQUE ALLEGRO (#6103)	2013-09-30
PORTEFEUILLE MODERE DYNAMIQUE ALTO (#21940)	2013-09-30
PORTEFEUILLE PILIER I INVESTORS (#6103)	2013-09-30
PORTEFEUILLE PILIER II INVESTORS (#6103)	2013-09-30
PORTEFEUILLE PILIER III INVESTORS (#6103)	2013-09-30
PORTEFEUILLE PRUDENT ALLEGRO (#6103)	2013-09-30
PORTEFEUILLE PRUDENT ALTO (#21940)	2013-09-30
PORTEFEUILLE PRUDENT MODERE ALLEGRO (#6103)	2013-09-30
PORTEFEUILLE PRUDENT MODERE ALTO (#21940)	2013-09-30
PREMIERE CORPORATION EMETTRICE DE TACHC N-45°	2013-09-30
PROSPERITY GOLDFIELDS CORP.	2013-09-30
QUSTREAM CORPORATION	2013-09-30
RANAZ CORPORATION	2013-09-30
RESSOURCES ALGOLD LTEE	2013-09-30
RESSOURCES CARTIER INC.	2013-09-30
RESSOURCES COLT INC.	2013-09-30
RESSOURCES GOLDEN TAG LTEE	2013-09-30
RESSOURCES KWG INC.	2013-09-30
RESSOURCES MONARQUES INC.	2013-09-30
RESSOURCES NSR INC.	2013-09-30
RESSOURCES PERSHIMCO INC.	2013-09-30
RESSOURCES ROBEX INC.	2013-09-30
ROCKY MOUNTAIN LIQUOR INC.	2013-09-30
ROUTE1 INC.	2013-09-30
SAVANT EXPLORATIONS LTD.	2013-09-30
SEC D'OBLIGATIONS A RENDEMENT ELEVE RBC (#3713)	2013-09-30
SEC D'OBLIGATIONS A RENDEMENT GLOBAL PHILLIPS, HAGER & NORTH (#3713)	2013-09-30
SEC D'OBLIGATIONS RBC (34407)(#3713)	2013-09-30
SKI SUTTON INC.	2013-09-30
SOCIETE EN COMMANDITE HAMILTON PARK PLAZA (LA)	2013-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
SOCIETE EN COMMANDITE RIVER PARK ESTATES	2013-09-30
SOLUTIONS ELECTRONIQUES SARATOGA INC.	2013-09-30
STARLIGHT U.S. MULTI-FAMILY (NO.2) CORE FUND	2013-09-30
TECHNOLOGIES SONOMAX INC.	2013-09-30
TRINITY VALLEY ENERGY CORP.	2013-09-30
VOICE MOBILITY INTERNATIONAL, INC.	2013-09-30
WALTON BIG LAKE DEVELOPMENT L.P.	2013-09-30
WALTON EDMONTON DEVELOPMENT CORPORATION	2013-09-30
WALTON ONTARIO LAND L.P. 1	2013-09-30
WALTON WESTPHALIA DEVELOPMENT CORPORATION	2013-09-30
WALTON YELLOWHEAD DEVELOPMENT CORPORATION	2013-09-30
WARNEX INC.	2013-09-30
2100 BLOOR STREET WEST LIMITED PARTNERSHIP	2013-09-30
49 NORTH RESOURCES INC.	2013-09-30
9162-8248 QUEBEC INC.	2013-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
BNS SPLIT CORP. II	2013-09-22
EXFO INC.	2013-08-31
OPSENS INC.	2013-08-31
PLATINUM GROUP METALS LIMITED	2013-08-31
RDM CORPORATION	2013-09-30
RED PINE EXPLORATION INC.	2013-07-31
VETEMENTS DE SPORT GILDAN INC. (LES)	2013-09-29

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
BNS SPLIT CORP. II	2013-09-22
EXFO INC.	2013-08-31
OPSENS INC.	2013-08-31
PLATINUM GROUP METALS LIMITED	2013-08-31
RDM CORPORATION	2013-09-30
RED PINE EXPLORATION INC.	2013-07-31
VETEMENTS DE SPORT GILDAN INC. (LES)	2013-09-29

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
ADVANTECH MARKETING INTERNATIONAL INC.	
ADVENTURE GOLD INC.	
CATEGORIE CANADIENNE DE DIVIDENDES PGD (#2884)	
CATEGORIE CROISSANCE CANADIENNE POWER PGD (#2884)	
CATEGORIE CROISSANCE GEREE POWER DYNAMIQUE (#2884)	
CATEGORIE CROISSANCE MONDIALE POWER PGD (#2884)	
CATEGORIE D' ACTIONS CANADIENNES AURION DYNAMIQUE (#2884)	

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du
document

CATEGORIE D'ENERGIE STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)
 CATEGORIE D'OBLIGATIONS A RENDEMENT TOTAL AURION DYNAMIQUE (#2884)
 CATEGORIE D'OBLIGATIONS AVANTAGE DYNAMIQUE (#2884)
 CATEGORIE D'OCCASIONS DE CROISSANCE ET DE REVENU DYNAMIQUE (#2884)
 CATEGORIE DE DIVIDENDES AVANTAGE DYNAMIQUE (#2884)
 CATEGORIE DE RENDEMENT D' ACTIONS PRIVILEGIEES DYNAMIQUE (#2884)
 CATEGORIE DE RENDEMENT STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)
 CATEGORIE DE RESSOURCES PGD (#2884)
 CATEGORIE DE REVENU DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)
 CATEGORIE EQUILIBREE AMERICAINE BLUE CHIP DYNAMIQUE (#2884)
 CATEGORIE EQUILIBREE POWER DYNAMIQUE (#2884)
 CATEGORIE EQUILIBREE TACTIQUE AURION DYNAMIQUE (#2884)
 CATEGORIE MARCHES EMERGENTS DYNAMIQUE (#2884)
 CATEGORIE MONDIAL DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)
 CATEGORIE MONDIALE DE DECOUVERTE DYNAMIQUE (#2884)
 CATEGORIE MONDIALE EQUILIBREE POWER DYNAMIQUE (#2884)
 CATEGORIE MONDIALE NAVIGATEUR POWER DYNAMIQUE (#2884)
 CATEGORIE VALEUR AMERICAINE DYNAMIQUE (#2884)
 CATEGORIE VALEUR CANADIENNE PGD (#2884)
 CATEGORIE VALEUR EAFE DYNAMIQUE (#2884)
 CATEGORIE VALEUR EQUILIBREE DYNAMIQUE (#2884)
 CATEGORIE VALEUR EQUILIBREE PGD (#2884)
 CATEGORIE VALEUR MONDIALE PGD (#2884)
 CORPORATION MINIERE ROCMEC INC.
 DIAMEDICA INC.
 EXFO INC.
 GLUSKIN SHEFF + ASSOCIES INC.
 GOODFELLOW INC.
 HYBRID PAYTECH WORLD INC.
 PORTEFEUILLE CATEGORIE ACTIONS DYNAMIQUEULTRA (#29134)
 PORTEFEUILLE CATEGORIE CROISSANCE DYNAMIQUEULTRA (#29134)
 PORTEFEUILLE CATEGORIE CROISSANCE EQUILIBREE DYNAMIQUEULTRA (#29134)
 PORTEFEUILLE CATEGORIE DE CROISSANCE EQUILIBREE MARQUIS (#15863)
 PORTEFEUILLE CATEGORIE DYNAMIQUEULTRA 2020 (#2884)
 PORTEFEUILLE CATEGORIE DYNAMIQUEULTRA 2025 (#2884)
 PORTEFEUILLE CATEGORIE DYNAMIQUEULTRA 2030 (#2884)
 PORTEFEUILLE CATEGORIE EQUILIBREE DYNAMIQUEULTRA (#29134)
 PORTEFEUILLE CATEGORIE EQUILIBREE MARQUIS (#15863)
 PORTEFEUILLE DEFENSIF DYNAMIQUEULTRA (#29134)
 RESSOURCES ARMISTICE CORP.
 RESSOURCES METANOR INC.
 SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS BUZZ INC.
 SOC. DE FONDS MONDIALE DYNAMIQUE - CAT. AURIFERE STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)
 SOC. DE FONDS MONDIALE DYNAMIQUE - CAT. VALEUR MONDIALE DYNAMIQUE (#2884)

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
SOC. DE FONDS MONDIAUX DYNAMIQUE - CAT. CR. AMERICAINE POWER DYNAMIQUE (#2884)	
SOC. DE FONDS MONDIAUX DYNAMIQUE - CAT. CR. CANADIENNE POWER DYNAMIQUE (#2884)	
SOC. DE FONDS MONDIAUX DYNAMIQUE - CAT. CR. MONDIAL POWER DYNAMIQUE (#2884)	
SOC. DE FONDS MONDIAUX DYNAMIQUE - CAT. MARCHE MONETAIRE DYNAMIQUE (#2884)	
SOC. DE FONDS MONDIAUX DYNAMIQUE - CAT. VALEUR CANADIENNE DYNAMIQUE (#2884)	
TRANSITION THERAPEUTICS INC.	
TRIO GOLD CORP.	
VECIMA NETWORKS INC.	
ZOOMERMEDIA LIMITED	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
BNS SPLIT CORP. II	2013-09-22
EXFO INC.	2013-08-31
OPSENS INC.	2013-08-31
PLATINUM GROUP METALS LIMITED	2013-08-31
RDM CORPORATION	2013-09-30
VETEMENTS DE SPORT GILDAN INC. (LES)	2013-09-29

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS CONFORMES (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles SEDI

Depuis le 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié est passé à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales).

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI		
1 :	Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	45 : Contrepartie d'un bien
2 :	Filiale de l'émetteur assujetti	46 : Contrepartie de services
3 :	Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéficiaire et au partage en cas de liquidation.	47 : Acquisition ou aliénation par don
4 :	Administrateur d'un émetteur assujetti	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
5 :	Dirigeant d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur
6 :	Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	50 : Attribution d'options
7 :	Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	51 : Levée d'options
8 :	Initié présumé – six mois avant de devenir initié	52 : Expiration d'options
NATURE DE L'OPÉRATION		53 : Attribution de bons de souscription
Généralités		54 : Exercice de bons de souscription
00 :	Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	55 : Expiration de bons de souscription
10 :	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	56 : Attribution de droits de souscription
11 :	Acquisition ou aliénation effectuée privément	57 : Exercice de droits de souscription
15 :	Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	58 : Expiration de droits de souscription
16 :	Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	59 : Exercice au comptant
22 :	Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	Dérivés émis par un tiers
30 :	Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
35 :	Dividende en actions	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
36 :	Conversion ou échange	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
37 :	Division ou regroupement d'actions	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
38 :	Rachat – annulation	Divers
40 :	Vente à découvert	90 : Changements relatifs à la propriété
		97 : Autres
		99 : Correction d'information
		NATURE DE L'EMPRISE
		D : Propriété directe
		I : Propriété indirecte
		C : Contrôle
		AUTRES MENTIONS
		O : Opération originale
		M : Première modification
		M' : Deuxième modification
		M" : Troisième modification, etc.
		R : Opération déclarée hors délai (en retard).

* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.

AVIS

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 5 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Aastra Technologies Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Abbott, Michelle Elizabeth	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	3 750	33.1000	3 750
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 750)	37.6200	0
<i>Options</i>									
Abbott, Michelle Elizabeth	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(2 904)	33.1000	969
Absolute Software Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Giffen, J. Ian	4		O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	25 000		50 000
			O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	6.9070	25 000
			O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	6.9044	20 000
			O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	5 000		25 000
<i>Options</i>									
Bestmann, Martin	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(500)		273 434
			O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	(400)		273 034
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		263 034
			O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	(2 500)		260 534
			O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	(9 500)		251 034
Giffen, J. Ian	4		O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	(25 000)		108 750
			O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		103 750
Grace, Mark	5	R	O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	(20 050)	7.2500	106 200
ACTIVenergy Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
ACTIVenergy Income Fund	1		O	2013-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	7.8500	29 126 677
			O	2013-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	800	7.9500	29 127 477
AEterna Zentaris Inc.									
<i>Options</i>									
Aubut, Marcel	4		O	2013-11-27	D	50 - Attribution d'options	25 000	1.1200USD	74 165
Dinges, Jude	5		O	2013-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-27	D	50 - Attribution d'options	150 000	1.1200USD	150 000
Dorais, José P.	4		O	2013-11-27	D	50 - Attribution d'options	25 000	1.1200USD	53 333
Egbert, Carolyn	4		O	2013-11-27	D	50 - Attribution d'options	25 000	1.1200USD	37 500
Ernst, Jürgen	4		O	2013-11-27	D	50 - Attribution d'options	25 000	1.1200USD	85 831
Lapalme, Pierre	4		O	2013-11-27	D	50 - Attribution d'options	25 000	1.1200USD	56 666
Limoges, Gérard A.	4		O	2013-11-27	D	50 - Attribution d'options	25 000	1.1200USD	69 165
AgJunction Inc. (formerly Hemisphere GPS Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Heiniger, Richard Wayne Rick & Debra Heiniger	4 PI		O	2013-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 500	1.1500	419 000
			O	2013-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.1500	421 000
			O	2013-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	1.1500	423 500
			O	2013-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.1200	425 500
			O	2013-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	1.1200	425 800
			O	2013-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.1200	426 800
			O	2013-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.1200	427 300
			O	2013-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	1.1200	428 500
Agrium Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wilson, Michael M.	5		O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	14 000	89.1200USD	187 910
<i>Droits SARs</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Mittag, Andrew K.	5		O	2013-11-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 850	40.3000USD	3 850
			O	2013-11-19	D	59 - Exercice au comptant	(3 850)	89.1100USD	0
Wilson, Michael M.	5		O	2003-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	53 612	24.5600USD	53 612
			O	2013-11-25	D	59 - Exercice au comptant	(53 612)	89.4600USD	0
Options									
Mittag, Andrew K.	5		O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	(3 850)	40.3000USD	24 435
Wilson, Michael M.	5		O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(53 612)	89.4600USD	797 932
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(14 000)	89.1200USD	783 932
Air Canada									
Class B Voting Shares									
Forget, Marcel	5		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	12 500	1.5900	18 690
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	6.6700	6 190
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	12 500	1.5900	18 690
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	6.6600	6 190
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	18 676	2.3400	24 866
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 676)	6.6500	6 190
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	5 509	0.9600	11 699
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 509)	6.6500	6 190
Fournel, Lise	5		O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	6.5200	7 500
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	6.8500	4 000
Options (Long-Term Incentive Plan)									
Dufresne, Yves	5		O	2013-11-24	D	52 - Expiration d'options	(11 250)		138 351
Forget, Marcel	5		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	1.5900	212 824
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	1.5900	200 324
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(18 676)	2.3400	181 648
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(5 509)	0.9600	176 139
Fournel, Lise	5		O	2013-11-24	D	52 - Expiration d'options	(21 718)		271 471
Guillemette, Lucie	5		O	2013-11-24	D	52 - Expiration d'options	(1 970)		169 715
Hadrovic, Carolyn	5		O	2013-11-24	D	52 - Expiration d'options	(9 643)		116 635
Houle, Pierre	5		O	2013-11-24	D	52 - Expiration d'options	(1 966)		34 070
Howlett, Kevin C.	5		O	2013-11-24	D	52 - Expiration d'options	(19 286)		304 425
Isford, Chris	5		O	2013-11-24	D	52 - Expiration d'options	(10 286)		162 613
Leblanc, Priscille	5		O	2013-11-24	D	52 - Expiration d'options	(2 167)		159 139
Meloul-Wechsler, Arielle	5		O	2013-11-24	D	52 - Expiration d'options	(1 648)		32 305
Shapiro, David	5		O	2013-11-24	D	52 - Expiration d'options	(16 715)		312 350
Smith, Benjamin M.	7		O	2013-11-24	D	52 - Expiration d'options	(17 357)		650 062
Turpin, Lise-Marie	7		O	2013-11-24	D	52 - Expiration d'options	(1 950)		97 964
Akita Drilling Ltd.									
Actions sans droit de vote									
Dease, Colin	5								
RRSP	PI		O	2011-09-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 510
Alimentation Couche-Tard Inc.									
Actions à droit de vote subalterne Catégorie B									
Lapointe, Francis	5		O	2013-10-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	69.0150	
			M	2013-10-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	69.0150	1 000
AltaGas Ltd.									
Actions ordinaires									
Karl, Peter Lauren	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	2 500	18.1500	34 633
LOWE, JOHN EDWARD	5		O	2013-11-26	D	51 - Exercice d'options	15 000	29.8500	20 779
Mackie, David French	4								
Joint Account with Spouse	PI		O	2013-11-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 591)	39.2408	1 290 000
			O	2013-11-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	39.1239	1 280 000
Options at \$18.15 expiring November 9, 2019									
Karl, Peter Lauren	5	R	O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	18.1500	0
Options at \$29.85 expiring November 25, 2021									

Emetteur	Relation	Retard	État de l'opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Altus Group Limited									
<i>Options</i>									
Johnston, Colin Boyd	5		O	2013-11-18	D	59 - Exercice au comptant	(3 800)	7.2500	59 200
			O	2013-11-19	D	59 - Exercice au comptant	(6 200)	7.2500	53 000
Anconia Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brewster, Jason Allen Ross	4, 5		O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.0800	884 750
Anderson Energy Ltd.									
<i>Options</i>									
Chicoine, Blaine Morris	5		O	2013-11-20	D	50 - Attribution d'options	270 000		1 269 300
Dau, Brian Harold	4, 5		O	2013-11-20	D	50 - Attribution d'options	406 200		1 906 200
Drinnan, Sandra M	5		O	2013-11-20	D	50 - Attribution d'options	270 000	0.1300	1 135 200
Harvey, Philip Andrew	5		O	2013-11-20	D	50 - Attribution d'options	270 000		1 269 300
Marshall, Jamie Alonzo	5		O	2013-11-20	D	50 - Attribution d'options	270 000		1 320 300
Spyker, David Michael	5		O	2013-11-20	D	50 - Attribution d'options	337 050		1 584 750
Wong, Mary Darlene	5		O	2013-11-20	D	50 - Attribution d'options	337 050		1 584 750
Andrew Peller Limitée (auparavant Les Vins Andrés Ltée.)									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Kernaghan, Edward James	3								
Kernwood Limited	PI		O	2013-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	14.0200	1 564 694
			O	2013-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 300)	14.0000	1 559 394
			O	2013-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	14.0100	1 558 894
Anthem Resources Incorporated (formerly Virginia Energy Resources Inc.)									
<i>Options</i>									
Allan, Karen Anne	5		O	2013-11-21	D	52 - Expiration d'options	(6 667)	1.2800	86 667
Cathro, Michael	5		O	2013-11-21	D	52 - Expiration d'options	(6 667)		100 000
Ingram, Robert Ingram	4		O	2013-11-22	D	52 - Expiration d'options	(8 333)	1.2800	200 000
Matthews, Robert V.	5		O	2013-11-21	D	52 - Expiration d'options	(8 333)	1.2800	230 000
Netolitzky, Ronald Kort	4, 5		O	2013-11-21	D	52 - Expiration d'options	(8 333)	1.2800	230 000
ARC Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sembo, William, George	4								
RBC Non-Reg B Sembo	PI		O	2013-11-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	29.0164	10 000*
RBC Non-Reg Spousal	PI		O	2013-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	29.0100	0
RBC RESP B Sembo	PI		O	2013-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	28.9800	0
RBC RRSP Spousal	PI		O	2013-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150)	29.0100	0
Van Wielingen, Mac Howard	4								
Indirect Brokerage	PI		O	2013-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	29.6600	682 354*
Argex Titane Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Haddad, Mazen	4		O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.7095	2 100 000
Arsenal Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacKay, Ronald Neil	4		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(600)	5.6700	
			M	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	5.6700	186 727
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(500)	5.6400	
			M	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	5.6400	186 227
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(500)	5.6600	
			M	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	5.6600	185 727
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(3 400)	5.6500	
			M	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	5.6500	182 327
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	5 000	2.0500	187 327
<i>Options</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
MacKay, Ronald Neil	4		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	2.0500	31 000
Aston Hill Financial Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Titley, Larry William	5	R	O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	1.3000	279 850
ATCO LTD.									
<i>Actions sans droit de vote Class I</i>									
Stephens, William C.	7		O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	48.4600	2 920
ATS Automation Tooling Systems Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caputo, Anthony	4		O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	13.4500	150 600
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 400)	13.3500	127 200
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	13.3600	125 700
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	13.3700	124 500
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	13.3800	121 300
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	13.3850	119 100
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	13.3900	116 400
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 800)	13.4000	109 600
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	13.4100	106 200
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	13.4200	104 800
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	13.4300	101 500
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	13.4400	101 300
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	13.4500	101 100
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	13.4600	100 600
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	490 000	4.4000	590 600
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	210 000	7.0800	800 600
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500 000)	13.4200	300 600
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	13.4500	298 400
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	13.4600	297 800
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	13.4700	297 300
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	13.4800	295 200
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	13.4900	292 000
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	13.4950	290 000
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	13.2750	289 300
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	13.2800	288 400
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	13.2900	287 000
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	13.2950	286 700
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	13.3000	284 900
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	13.3050	284 600
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	13.3100	284 000
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	13.3150	283 900
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	13.3200	283 700
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	13.3400	283 100
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	13.3500	282 900
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	13.4000	280 400
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	13.4100	280 200
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 300)	13.4300	274 900
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	13.4500	273 900
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	13.4550	271 900
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	13.4600	271 400
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	13.4800	271 000
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	13.4900	270 100
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	13.5000	268 600
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 100)	13.2500	261 500
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	13.2800	256 500
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	13.3000	251 500
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	13.3500	246 500

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Martino, Michael E.	4		O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	13.3800	241 500
Mason Capital Management, LLC	PI		O	2013-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	13.4200	17 343 275
Perrella, Maria	5		O	2013-11-18	D	50 - Attribution d'options	51 200	6.4100	
			M	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	51 200	6.4100	76 200
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	13.2500	74 000
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	13.2550	71 100
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	13.2600	68 900
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	13.2700	68 400
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	13.2800	65 400
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	13.2850	64 100
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	13.2900	63 400
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	13.2950	61 400
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 100)	13.3000	56 300
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	13.3050	53 600
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 300)	13.3100	43 300
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	13.3150	42 400
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	13.3200	39 300
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	13.3250	39 200
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	13.3300	37 400
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	13.3350	36 900
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	13.3400	32 300
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	13.3450	31 800
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	13.3500	29 800
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	13.3550	29 500
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	13.3600	28 700
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	13.3650	28 200
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	13.3700	27 400
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	13.3900	27 200
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	13.4100	26 800
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	13.4300	25 000
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	10 000	6.4100	35 000
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	13.5000	25 000
			O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	6 300	6.4100	31 300
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 300)	13.5000	25 000
			O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	6 200	6.4100	31 200
		R	O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 200)	13.3500	25 000
Options									
Caputo, Anthony	4		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(490 000)	4.4000	1 665 500
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(210 000)	7.0800	1 455 500
Perrella, Maria	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(51 200)	6.4100	1 063 700
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	6.4100	1 047 500
			O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	(6 300)	13.5000	
			M	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	(6 300)	6.4100	1 041 200
			O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	(6 200)	6.4100	1 057 500
AuRico Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chavez - Martinez, Mario Luis	4		O	2013-10-29	D	35 - Dividende en actions	176	4.0000USD	57 303
Edwards, Alan R.	4		O	2013-10-29	D	35 - Dividende en actions	66	4.0000USD	33 569
<i>Deferred Share Units</i>									
Edwards, Alan R.	4		O	2013-10-29	D	35 - Dividende en actions	313		30 386
Perry, Scott Graeme	5		O	2013-10-29	D	35 - Dividende en actions	549		53 201
<i>Performance Share Units</i>									
Mell, Trent Charles Arthur	5		O	2013-10-29	D	35 - Dividende en actions	182		17 626
Perry, Scott Graeme	5		O	2013-10-29	D	35 - Dividende en actions	671		65 187
<i>Restricted Share Units</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Australian REIT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Australian REIT Income Fund	1		O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000		3 000
			O	2013-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
Badger Daylighting Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Roane, Glen Dawson	4		O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 800)	84.2200	4 445
Banque Canadienne Imperiale de Commerce									
<i>Actions ordinaires</i>									
CIBC	1		O	2013-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	33 000	89.5711	33 000
			O	2013-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(33 000)	89.5711	0
			O	2013-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	33 000	89.7814	33 000
			O	2013-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(33 000)	89.7814	0
			O	2013-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	33 000	89.9967	33 000
			O	2013-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(33 000)	89.9967	0
			O	2013-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	33 000	90.3357	33 000
			O	2013-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(33 000)	90.3357	0
			O	2013-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	33 000	90.6940	33 000
			O	2013-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(33 000)	90.6940	0
Banque de Montréal									
<i>Deferred Share Units</i>									
Astley, Robert M.	4		O	2013-11-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	339	73.6400	31 579
Babiak, Jan	4		O	2013-11-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	655	73.6400	3 088
Brochu, Sophie	4		O	2013-11-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	594	73.6400	7 623
Cope, George	4		O	2013-11-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	594	73.6400	21 641
Edwards, Christine A.	4		O	2013-11-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	689	73.6400	10 597
Farmer, Ron	4		O	2013-11-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	713	73.6400	37 472
MITCHELL, Bruce Horton	4		O	2013-11-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	594	73.6400	54 440
Orsino, Philip	4		O	2013-11-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	730	73.6400	53 083
Piper, Martha Cook	4		O	2013-11-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	339	73.6400	22 814
Prichard, John Robert Stobo	4, 7		O	2013-11-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 188	73.6400	54 088
RICHER LA FLÛCHE, ERIC	4		O	2013-11-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	594	73.6400	4 514
Wilson III, Don Matthew	4		O	2013-11-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	825	73.6400	22 380
Banque Nationale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Thabet, Pierre	4								
Gestion Thap inc.	PI		O	2013-11-01	I	35 - Dividende en actions	3 250	81.0000	81 192
<i>Unités d'actions assujetties à un critère de performance</i>									
Vachon, Louis	4, 5		O	2013-11-01	D	35 - Dividende en actions	904		95 182
Banque Royale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Friis, Morten Nicolai	5		O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	2 498	31.3150	85 265
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 485)	71.6900	83 780
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Anderson, Robert James	5		O	2013-11-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 378	71.5660	148 596
Friis, Morten Nicolai	5		O	2013-11-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	333	71.5660	35 828
Fukakusa, Janice Rose	5		O	2013-11-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 832	71.5660	197 573
McGregor, Alex Douglas	5		O	2013-11-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 214	71.5660	346 556
Nixon, Gordon Melbourne	4, 5		O	2013-11-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 626	71.5660	175 341
Standish, Mark Allan	5		O	2013-11-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 906	68.3800USD	418 887
<i>Droits Performance Deferred Share Units</i>									
Friis, Morten Nicolai	5		O	2013-11-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	812	71.5660	87 556
Fukakusa, Janice Rose	5		O	2013-11-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	990	71.5660	106 729
Hirji-Nowaczynski, Zabeen	5		O	2013-11-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	503	71.5660	54 216

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Lewis, Melville George	5		O	2013-11-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	993	71.5660	107 027
McGregor, Alex Douglas	5		O	2013-11-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 370	71.5660	255 517
McKay, David Ian	5		O	2013-11-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 120	71.5660	120 711
Nixon, Gordon Melbourne	4, 5		O	2013-11-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 035	71.5660	327 209
Standish, Mark Allan	5		O	2013-11-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 401	68.3800USD	257 517
<i>Droits RBC Capital Markets Unit Awards</i>									
Anderson, Robert James	5		O	2013-11-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	771	71.5660	83 076
<i>Options</i>									
Friis, Morten Nicolai	5		O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	(2 498)	31.3150	406 078
Baytex Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Aylesworth, William Derek	5		O	2013-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 500	18.1600	197 816
			O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 500)	43.2560	180 316
CHWYL, EDWARD	4		O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 300)	42.7500	43 207
<i>Incentive Rights</i>									
Aylesworth, William Derek	5		O	2013-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 500)	27.7200	17 500
BCE Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Oosterman, Wade	7		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	46.6700	100 000
BlackBerry Limited (formerly Research In Motion Limited)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bonham, David	6		O	2013-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000
Clarke, Peter	6		O	2013-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			436
Cloutier, Jean	6		O	2013-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000
Fairfax Financial Holdings Limited	3								
Advent SYN780	PI		O	2013-11-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 560 000
Cleanwater	PI		O	2013-11-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 313 649
Federated Insurance Co. of Cda.	PI		O	2013-11-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			511 800
FFH Master Trust	PI		O	2013-11-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			880 000
General Fidelity Ins.	PI		O	2013-11-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 952 400
NB Commercial Insurance Corp.	PI		O	2013-11-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 134 800
NB Indemnity	PI		O	2013-11-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 273 600
Newline AFS	PI		O	2013-11-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			102 880
Newline Syndicate	PI		O	2013-11-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			651 577
NGIC	PI		O	2013-11-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 429 200
NPIC	PI		O	2013-11-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			907 900
Odyssey Re Holdings Corp.	PI		O	2013-11-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 434 065
Odyssey Reinsurance Co.	PI		O	2013-11-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 781 878
TIG Insurance Co.	PI		O	2013-11-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 571 100
US Fire	PI		O	2013-11-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 843 251
Zenith Insurance	PI		O	2013-11-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 208 900
Zenith Insurance Co. Canada	PI		O	2013-11-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			297 700
La Selva, Vincenza	6		O	2013-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			294
2340098 Ontario Ltd	PI		O	2013-11-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 161
Lace, Roger	6		O	2013-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 400
Patricia Lace	PI		O	2013-11-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000
Price, Timothy Robert	6		O	2013-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 000
Ratnaswami, Chandran	6		O	2013-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			35 000
Rivett, Paul	6		O	2013-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000
Sweitzer, Brandon	8		O	2013-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 000
			M	2013-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 000
Yersh, James	5		O	2013-06-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	10.5700	4 000
			O	2008-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-25	D	97 - Autre	24 791		24 791
<i>Options</i>									
Yersh, James	5		O	2013-11-25	D	97 - Autre	23 854		33 854

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Restricted Share Units									
Yersh, James	5		O	2013-11-25	D	97 - Autre	64 217		70 217
Boardwalk Real Estate Investment Trust									
<i>Deferred Units (Convert to TU and/or cash)</i>									
Burns, Patrick Dean	5		O	2013-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 869)	59.1100	16 706
Chidley, William Glenn	5		O	2013-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(2 588)	59.1100	23 082
Denis, Jean	5		O	2013-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 583)	59.1100	13 804
DEWALD, James Richard	4		O	2013-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(572)	59.1100	7 592
GEREMIA, ROBERTO	5		O	2013-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 377)	59.1100	29 935
Guyette, Michael	5		O	2013-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(652)	59.1100	7 061
Havener, Jr., Arthur Lee	4		O	2013-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 345)	59.1100	9 735
Mahajan, Kelly Kulwant	5		O	2013-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(760)	59.1100	4 054
Mix, Helen May	5		O	2013-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 440)	59.1100	10 532
Russell, Lisa Maureen	5		O	2013-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 531)	59.1100	11 105
Wong, William	5		O	2013-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(2 131)	59.1100	17 634
<i>Parts de fiducie</i>									
Burns, Patrick Dean	5		O	2013-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 869	59.1100	4 243
Chidley, William Glenn	5		O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	60.0050	23 990
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	60.0000	22 790
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	59.8000	20 290
			O	2013-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 588	59.1100	22 878
Denis, Jean	5		O	2013-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 583	59.1100	3 046
DEWALD, James Richard	4		O	2013-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	572	59.1100	15 358
Dingle, Ian Peter	5		O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	59.7000	1 705
GEREMIA, ROBERTO	5		O	2013-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 377	59.1100	142 659
Guyette, Michael	5		O	2013-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	652	59.1100	5 362
Havener, Jr., Arthur Lee	4		O	2013-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 345	59.1100	10 651
Mahajan, Kelly Kulwant	5		O	2013-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	760	59.1100	1 763
Mix, Helen May	5		O	2013-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 440	59.1100	5 072
Russell, Lisa Maureen	5		O	2013-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 531	59.1100	7 493
Wong, William	5		O	2013-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 131	59.1100	6 837
Bombardier Inc.									
<i>Deferred Stock Units/Unités d'actions différées</i>									
Bombardier, Janine	3		O	2013-11-26	D	59 - Exercice au comptant	(251 314)	4.7000	0

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Bonavista Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacPhail, Keith A.J.	4, 5		O	2013-11-19	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(3 000)	12.8300	3 451 931
			O	2013-11-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(17 000)	12.8300	3 434 931
Poelzer, Ronald J.M.	4, 5		O	2013-11-20	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(155 000)	12.7000	154 884
Louise Poelzer	PI		O	2013-11-20	C	90 - Changements relatifs à la propriété	155 000	12.7000	634 263
Robinson, Lynda Julie	5		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	12.8800	26 010
Borex inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Thibodeau, Jean-François	7, 5		O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	10 000	4.4500	13 000
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	10.5500	3 000
<i>Options Options d'achat d'actions ordinaires</i>									
Thibodeau, Jean-François	7, 5		O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	4.4500	252 512
Boston Pizza Royalties Income Fund									
<i>Parts</i>									
Melville, Jordan Crawford	5		O	2013-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	20.6550	7 322
BSM Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bell, John K.	4								
Onbelay Capital Inc.	PI		O	2013-11-21	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(11 632 156)		1 292 462*
			O	2013-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(88 000)	2.9000	1 204 462*
			O	2013-11-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	2.8500	1 104 462
CAE Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Branco, Sonya	5		O	2013-11-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(700)	12.2000	1 656
			O	2013-11-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(500)	12.1900	1 156
			O	2013-11-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(486)	12.1800	670
Leclerc, Robert	5		O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	7 800	7.2900	32 674
			O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	6 450	9.5500	39 124
			O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	4 375	10.2000	43 499
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 525)	12.1400	38 974
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	12.1400	38 774
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 900)	12.1500	24 874
<i>Options Employee Stock Option Plan</i>									
Leclerc, Robert	5		O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	(7 800)	7.2900	75 775
			O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	(6 450)	9.5500	69 325
			O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	(4 375)	10.2000	64 950
Calfrac Well Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Link, Lindsay Robert	5		O	2013-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	29.7800	800*
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	29.7700	1 000*
Montgomery, Robert	5		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	300	18.8600	15 662*
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	32.1200	15 362*
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	100	18.8600	15 462*
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	32.1100	15 362*
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	600	18.8600	15 962*
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	32.0900	15 362*
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	1 500	18.8600	16 862*
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	31.9200	15 362*
Rokosh, Gary John	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	800	8.3500	5 673*
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	30.9100	4 873*
			O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	1 400	8.3500	6 273*

Emetteur	Relation	Retard	État de l'opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Options 2004 Stock Option Plan									
Montgomery, Robert	5		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(300)	18.8600	56 200*
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(100)	18.8600	56 100*
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(600)	18.8600	55 500*
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	18.8600	54 000*
Rokosh, Gary John	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(800)	8.3500	69 450*
			O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(1 400)	8.3500	68 050*
			O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(50)	8.3500	68 000*
Calian Technologies Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Calian Technologies Ltd	1		O	2013-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	20.5000	1 400
			O	2013-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	20.4500	2 400
			O	2013-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	400	20.4400	2 800
			O	2013-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)		0
Canaccord Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
HIGGINS, LYNN MARIE	7		O	2006-10-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
HSBC InvestDirect	PI		M	2006-10-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-12-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	57	17.4180	
HSBC InvestDirect on behalf of the insider's RRSP	PI		M	2006-12-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	57	17.4180	632*
			O	2006-10-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-10-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			575
Canaccord Genuity Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
HIGGINS, LYNN MARIE	7		O	2013-11-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 546		11 607
Canaccord Capital on behalf of Lynn Higgins RRSP	PI		O	2013-11-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 546)		(8)
HSBC InvestDirect on behalf of the insider's RRSP	PI		O	2013-11-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12)	6.1400	(20)
Canadian Energy Services & Technology Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sherman, Jim	4		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	19.3600	1 981 951
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	20.4700	1 941 951
Canadian Natural Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
knight, allen matthew	5		O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	35.0000	337 515
<i>Options</i>									
Peterson, William Robert	5		O	2013-11-20	D	59 - Exercice au comptant	(10 000)	22.9800	298 000*
wilson, jeffrey warren	5		O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(64 000)	22.9800	240 370
Canadian World Fund Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fuernkranz, Frank Colin	5		O	1997-10-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Scotia iTRADE - RRSP	PI		O	2013-11-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	4.1400	3 000*
Canfor Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Canfor Corporation	1		O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 600	21.7829	685 200*
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 600	21.9809	753 800*
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 600	21.9501	822 400*
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 600	21.9875	891 000*
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 600	21.8487	959 600*

Emetteur	Relation	Retard	État de l'opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Cangene Corporation									
<i>Droits Restricted Share Units (cash settled)</i>									
Deezar, Leslie Paul	5		O	2013-11-22	D	59 - Exercice au comptant	(6 726)	2.3100	0
			R	2012-11-23	D	59 - Exercice au comptant	(4 335)	1.5500	6 726
Saward, Laura Lynn	5		O	2013-11-22	D	59 - Exercice au comptant	(14 032)	2.3100	0
			R	2012-11-23	D	59 - Exercice au comptant	(10 830)	1.5500	14 032
Sinclair, Chris James Douglas	5		O	2013-11-22	D	59 - Exercice au comptant	(19 056)	2.3100	0
			R	2012-11-23	D	59 - Exercice au comptant	(13 100)	1.5500	19 056
St. Hilaire, Francis Joseph	5		O	2013-11-22	D	59 - Exercice au comptant	(19 056)	2.3100	0
Canyon Services Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Peterson, Ric	4		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(77 200)	11.4686	675 100
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(42 500)	11.4393	632 600
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 300)	11.4395	602 300
			O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 200)	11.4087	562 100
Capital DGMC Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Laberge, Benoit	3		O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1400	85 500
			O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 500	0.1500	110 000
Capstone Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mercer, Bradley	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	43 500	1.3000	100 759
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(43 500)		57 259
<i>Options</i>									
Mercer, Bradley	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(43 500)	1.3000	567 625
Cardiome Pharma Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Archibald, Jennifer	5		O	2012-09-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	5.3900	7 000*
Fortress Investment Group LLC	3								
CarCor Investment Holdings LLC	PI		O	2013-11-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2013-11-18	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 481 596	4.0665	2 481 596
Lalji, Karim Fatehali	5		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	5.0000	3 000*
<i>Options</i>									
Glickman, Richard	4		O	2013-11-20	D	50 - Attribution d'options	15 000	5.1000	62 000*
Grant, Sheila	5		O	2013-11-20	D	50 - Attribution d'options	40 000	5.1000	99 500*
Polifka, Juergen	5		O	2013-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-20	D	50 - Attribution d'options	50 000	5.1000	50 000*
RIEDER, ROBERT	4, 7		O	2013-11-20	D	50 - Attribution d'options	15 000	5.1000	99 600
Roberts, Peter W	4		O	2013-11-20	D	50 - Attribution d'options	15 000	5.1000	52 000*
Sachot, Hugues	5		O	2013-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
			O	2013-11-20	D	50 - Attribution d'options	40 000	5.1000	50 000*
Shlevin, Harold	4		O	2013-11-20	D	50 - Attribution d'options	15 000	5.1000	52 000*
Cathedral Energy Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chaisson, Bob	4		O	2012-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.2750	
			R	2012-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.2750	5 000
			O	2012-10-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(5 000)	6.2750	0
CCL Industries Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Rubino, Sebastian	7		O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(136)	83.3300	18 900
			O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	84.1200	18 800
			O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	84.1100	18 700
			O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	84.1400	18 500
Snelgrove, Susan	5		O	2013-11-26	D	51 - Exercice d'options	1 250	35.6500	1 250
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	83.1700	1 050

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50)	83.2000	1 000
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	83.5100	800
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	83.5300	500
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	83.5400	400
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	83.5500	200
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	83.5600	100
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	83.6200	0
<i>Options</i>									
Snelgrove, Susan	5		O	2013-11-26	D	51 - Exercice d'options	(1 250)	35.6500	12 500
Centerra Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lang, Stephen A.	5		O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	3.1200	83 300
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	3.1300	85 000
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Girard, Raphael Arthur	4		O	2013-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	558	3.0600	43 292
Ibraev, Karybek	4		O	2013-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	493	3.0600	38 281
Lang, Stephen A.	5		O	2013-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	586	3.0600	45 440
Lill, John W.	4		O	2013-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	383	3.0600	29 754
Muraliev, Amangeldy	4		O	2013-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	383	3.0600	29 754
Pressler, Sheryl	4		O	2013-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	60	3.0600	4 718
Shakirov, Kylychbek	4		O	2013-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	41	3.0600	3 206
Walter, Bruce V.	4		O	2013-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	154	3.0600	12 004
<i>Parts Deferred Share Units</i>									
Connor, Richard Webster	4		O	2013-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	267	3.0600	20 760
Girard, Raphael Arthur	4		O	2013-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	12	3.0600	1 004
Ibraev, Karybek	4		O	2013-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	13	3.0600	1 052
Lill, John W.	4		O	2013-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	49	3.0600	3 799
Muraliev, Amangeldy	4		O	2013-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	12	3.0600	947
Pressler, Sheryl	4		O	2013-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	383	3.0600	29 759
Rogers, Terry Vernon	6		O	2013-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	543	3.0600	42 109
Walter, Bruce V.	4		O	2013-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	488	3.0600	37 872
<i>Parts Performance Share Units</i>									
Atkinson, Ian	5		O	2013-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	936		114 337
Fischer, Michael	7		O	2013-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	96		11 767
Groves, David Alan	5		O	2013-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	293		29 319
Hampole, Rajeev	7		O	2013-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	69		8 463
Herbert, Frank Hamilton	5		O	2013-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	486		59 443
Kazakoff, John	4		O	2013-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	105		12 874
Krahn, Doug	7		O	2013-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	36		4 451
Kwong, Dennis	5		O	2013-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	341		42 597
Lang, Stephen A.	5		O	2013-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	507		61 955
Meade, Anthony	5		O	2013-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	140		17 130
Parr, Jeffrey Scott	5		O	2013-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	515		62 956
Pearson, John William	5		O	2013-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	119		14 628
Reid, Gordon Dunlop	7		O	2013-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	404		49 456
Suter, John William	7		O	2013-11-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	45		5 574
Ceres Global Ag Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Vanasek, James Thomas	4								
PFV-JD, a Delaware LP	PI		O	2013-11-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			331 200
VN Capital Fund I, LP	PI		O	2013-11-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			923 000
Cervus Equipment Corporation									
<i>Actions ordinaires Deferred Shares</i>									
Higgins, John C.	5		O	2013-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 423	20.6330	21 309
Johnson, Calvin Lorne	5		O	2013-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 423	20.6330	61 289
Chartwell Retirement Residences									

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Parts de fiducie</i>									
Binions, W. Brent	4, 5		O	2013-11-18	D	36 - Conversion ou échange	30 000		65 138
Harris, Michael Deane	4		O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	10.0000	39 500
Duncannon Corporation	PI		O	2013-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	10.0000	0
McKenzie, Philip Harold	5		O	2013-11-18	D	36 - Conversion ou échange	90 000		90 000
Robinson, Sidney P H	4		O	2003-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-18	D	36 - Conversion ou échange	17 500		17 500
Schwartz, Thomas	4		O	2013-11-18	D	36 - Conversion ou échange	12 500		46 152
Volodarski, Vlad	5		O	2013-11-18	D	36 - Conversion ou échange	15 000		19 000
<i>Units under the LTIP Plan</i>									
Binions, W. Brent	4, 5		O	2013-11-18	D	36 - Conversion ou échange	(30 000)		122 681
			O	2013-11-18	D	59 - Exercice au comptant	(60 000)	10.0792	62 681
McKenzie, Philip Harold	5		O	2013-11-18	D	36 - Conversion ou échange	(90 000)		13 382
Robinson, Sidney P H	4		O	2013-11-18	D	36 - Conversion ou échange	(17 500)		35 000
Schwartz, Thomas	4		O	2013-11-18	D	36 - Conversion ou échange	(12 500)		10 000
Volodarski, Vlad	5		O	2013-11-18	D	36 - Conversion ou échange	(15 000)		103 441
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Laing, Brent Lyle	5		O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	800	42.0500	800
			O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	160.5100	0
<i>Options</i>									
Laing, Brent Lyle	5		O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(800)	42.0500	27 029
CI Financial Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Holland, William T.	4								
Eastwood Capital Corp.	PI		O	2013-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(83 000)	34.8800	7 000
			O	2013-11-20	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(7 000)	34.8500	0
		R	O	2013-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	32.2500	90 000
Northwood Capital Corp.	PI		O	2013-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 000)	34.8800	9 600 030
Cineplex Inc.									
<i>Options</i>									
Kent, Jeff	5		O	2013-11-21	D	59 - Exercice au comptant	(17 024)	42.2597	49 450
Cipher Pharmaceuticals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Andrews, Larry	5		O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	25 600	1.6000	121 305*
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 600)	9.2100	95 705*
<i>Options</i>									
Andrews, Larry	5		O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	(25 600)	1.6000	434 400*
Clarke Inc.									
<i>Débetures convertibles 6 Dec 2013 (CKI.DB.A)</i>									
Clarke Inc.	1								
Trustee of the Clarke Inc. Pension Plan	PI		O	2013-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 357 000.00	101.9200	\$ 2 513 000.00
			O	2013-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 70 000.00	101.8600	\$ 2 583 000.00
			O	2013-11-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 13 000.00	102.0000	\$ 2 596 000.00
CO2 Solutions Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Manherz, Robert	4, 3		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1000	9 662 057
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.1000	9 663 557
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1000	9 665 557
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1000	9 669 557
Cogeco Câble Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne actions subalternes à droit de vote</i>									
Gagné, Pierre	5		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	48.6800	18

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Options									
<i>Options</i>									
Gagné, Pierre	5		O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	(3 900)	31.8200	55 547
			O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	(6 600)	34.4600	48 947
Cogeco Inc									
<i>Actions à droit de vote subalterne actions subalternes à droit de vote</i>									
Gagné, Pierre	5		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	47.7500	54
Jolivet, Christian	5		O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 247)	47.8300	81
Colt Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Perrault, Nikolas	4, 5								
Terenox Ltd.	PI		O	2013-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3100	2 155 136
			O	2013-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3050	2 165 136
			O	2013-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3000	2 175 136
			O	2013-11-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2900	2 185 136
<i>Billets Senior 10</i>									
Quesnel, Richard Placide	4		O	2012-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-01	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 2 000 000.00		\$ 2 000 000.00
<i>Bons de souscription</i>									
Quesnel, Richard Placide	4		O	2013-11-01	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	4 444 440		
			M	2013-11-01	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	4 444 444		4 444 444
COM DEV International Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sgro, David Daniel	4		O	2013-04-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Performance Share Units</i>									
Sgro, David Daniel	4		O	2013-04-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Restricted Share Units</i>									
Sgro, David Daniel	4		O	2013-04-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Young, Victor Leyland	4								
Royal Bank of Canada	PI		O	2013-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	46.2600	21 000
Constellation Software Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anzarouth, Bernard	5		O	2013-11-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	201.4277	143 385*
Hayes, Meredith Hall	4		O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250	197.7300	1 375
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250	194.1000	1 625
			O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250	185.0000	1 875
Herrmann, Eric Oliver	7								
CIBC Mellon Trust Company	PI		O	2013-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 400)	195.0000	23 569
		R	O	2013-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	196.1800	12 569
			O	2013-11-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	199.5400	8 569
			O	2013-11-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	200.0000	6 069
Continental Precious Minerals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bernholtz, Martin	4		O	2013-11-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			300 000
Accretive Capital Corp	PI		O	2013-11-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			612 000
<i>Options</i>									
Bernholtz, Martin	4		O	2013-11-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-22	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1200	500 000

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
TSANG, (LARRY) CHUN FAI	5		O	2013-09-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-11-19	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1200	100 000
Vig, Rana Gurvinder									
R2A2 Holdings Inc.	4, 5		O	2013-03-14	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
	PI		O	2013-11-19	C	50 - Attribution d'options	700 000	0.1200	700 000
Contrans Group Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Burgess, Robert Burnside	4		O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	13.0500	43 040
Corporation Exploration Iledor									
<i>Actions ordinaires catégorie A</i>									
GAUTHIER, CLAUDE	5		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.0100	283 000
Corporation Financière Power									
<i>Equity Forward Contract</i>									
POWER FINANCIAL CORPORATION	1		O	2013-11-25	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1)	36.0300	32
Corporation Minière Osisko									
<i>Actions ordinaires</i>									
Burzynski, John Feliks	4, 5		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80 000)	4.3130	245 300
Coates, Bryan A.	5		O	2013-11-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	16 000	6.2500	487 354
Côté, Marcel	4		O	2013-11-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	5 000	6.2500	197 330
MacKinnon, William	4		O	2013-11-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	5 000	6.2500	56 000
PAGE, CHARLES ELIJAH	4		O	2013-11-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	24 000	6.2500	552 149
Roosen, Sean	4, 5		O	2013-11-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	16 000	6.2500	804 812
Corporation Pharmaceutique Nymox									
<i>Actions ordinaires</i>									
Doyle, Brian	5		O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	11 392	6.9700USD	21 392
Gemmell, Jack	4, 5		O	2013-08-27	D	51 - Exercice d'options	13 123	13123.0000USD	46 848
<i>Options</i>									
Doyle, Brian	5		O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	3.0000USD	180 000
Gemmell, Jack	4, 5	R	O	2013-08-27	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	2.6200USD	455 000
Corporation Technologies Wanted									
<i>Actions ordinaires catégorie "A"</i>									
Auclair, Martin	5		O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	1.2000	158 000
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(32 800)	1.1700	125 200
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 600)	1.1600	113 600
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 125)	1.1500	94 475
Enault, Jean	4		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(51 600)	1.2000	48 400
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 400)	1.2100	36 000
			O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	74 000	0.4000	110 000
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(59 000)	1.1000	51 000
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	1.1100	40 000
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	1.1200	39 000
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	1.1300	36 000
Forest, André	4		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.2100	40 808
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	1.1800	38 808
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.1700	33 808
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	1.1600	30 808
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	1.3100	808
Gestion-Conseil André Forest inc.	PI		O	2013-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	1.2100	82 904
			O	2013-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	1.2500	62 904
			O	2013-11-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(62 000)	1.2300	904

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Rabbath, Jean-Pierre	5		O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 500)	1.2200	100 000
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	1.2500	50 000
<i>Options</i>									
Enault, Jean	4		O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	(74 000)	0.4000	16 000
Corus Entertainment Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Cassaday, John	3		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	7 700	17.6200	634 338
<i>Options</i>									
Cassaday, John	3		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(7 700)		983 073
Counsel Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Levy, Robert Adam	7		O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	150 000	0.7300	212 494
<i>Options</i>									
Levy, Robert Adam	7		O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	0.7300	310 000
Crew Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Shwed, Dale Orest	5								
Eric Shwed	PI		O	2013-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.4200	13 967
Preston Shwed	PI		O	2013-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.4200	13 667
Zara Shwed	PI		O	2013-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	5.4200	1 400
Crocotta Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sereda, Richard Douglas	5								
Tracy Sereda	PI		O	2013-11-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	2.7700	8 300*
Detour Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beaudoin, Pierre	5								
Family Account	PI		O	2013-11-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.5350	15 500
Robertson, James Donald	5								
Family	PI		O	2013-11-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.5400	15 471
			O	2013-11-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	280	4.4400	15 751
			O	2013-11-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	4.5400	16 551
RRSP	PI		O	2013-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	4.5100	1 700
Spousal RRSP	PI		O	2013-11-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	4.4900	2 000
<i>Options</i>									
Heredia, Alberto Francis	5		O	2013-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			66 000
DHX Media Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Day, Graham	4		O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(175 000)	4.0547	50 000
<i>Options</i>									
DeNure, Steven Graham	4, 5		O	2013-11-21	D	50 - Attribution d'options	250 000	4.1700	810 000
DIRTT Environmental Solutions Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baker, Tracy May	5		O	2013-11-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			257 035
Macquarie Private Wealth Inc.	PI		O	2013-11-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			55 688
Fairholm, Lawrence David	4		O	2013-11-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 500
Joyce Fairholm	PI		O	2013-11-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 500
FLEMING, ROWLAND WILLIAM	4		O	2013-11-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
Jenkins, Scott Ronald	4, 5		O	2013-11-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			54 005
Sarah Weeks	PI		O	2013-11-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 900
Smed, Mogens Falk	4, 5		O	2013-11-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			844 239
867129 Alberta Ltd.	PI		O	2013-11-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			128 029
Nicki Smed RRSP (Odium Brown)	PI		O	2013-11-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			115 000
<i>Options</i>									
Baker, Tracy May	5		O	2013-11-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			166 333
Fairholm, Lawrence David	4		O	2013-11-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			125 000

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
DragonWave Inc.									
<i>Options</i>									
Allen, Peter	4, 5		O	2013-11-19	D	50 - Attribution d'options	120 000	1.2100	518 000
Boch, Erik Humphrey	5		O	2013-11-19	D	50 - Attribution d'options	70 000	1.2100	323 353
Dahan, Barry	5		O	2013-11-19	D	50 - Attribution d'options	35 000	1.2100	230 000
Farrar, David Russell	7, 5		O	2013-11-19	D	50 - Attribution d'options	70 000	1.2100	330 000
Frederick, Russell, James	5		O	2013-11-19	D	50 - Attribution d'options	70 000	1.2100	345 000
Friesen, Greg	5		O	2013-11-19	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.2100	246 740
Thomas, McLellan	5		O	2013-11-19	D	50 - Attribution d'options	35 000	1.2100	170 000
East Africa Metals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wang, Jingbin	4, 6								
Beijing Donia Resources Co., Ltd.	PI		O	2013-11-25	C	97 - Autre	(175 438)		994 152
Eclipse Residential Mortgage Investment Corporation									
<i>Class A Shares</i>									
The Braaten Joint Partner Trust	7								
Brompton Capital Corporation	PI		O	2013-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	8.3000	219 100
			O	2013-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	8.3600	219 500
			O	2013-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	8.3700	220 000
			O	2013-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	8.3800	220 900
			O	2013-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 700	8.4000	239 600
			O	2013-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	8.3500	241 600
			O	2013-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	8.3000	243 600
			O	2013-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	8.4000	246 100
			O	2013-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	8.2500	247 600
			O	2013-11-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	8.4000	250 000
Element Financial Corporation									
<i>Deferred Share Units</i>									
Arthur, Philip Duke	4		O	2013-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	570	13.9800	1 459
Bridge, Harold Dixon	4		O	2013-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	679	13.9800	3 709
Harris, Michael Deane	4		O	2013-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	456	13.9800	3 242
Lortie, Pierre	4		O	2013-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	593	13.9800	3 590
Stoyan, Paul James	4		O	2013-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	382	13.9800	3 531
<i>Options</i>									
Arthur, Philip Duke	4		O	2013-11-18	D	50 - Attribution d'options	1 413	13.9800	53 589
Bridge, Harold Dixon	4		O	2013-11-18	D	50 - Attribution d'options	1 683	13.9800	148 526
Giffin, Gordon D.	4		O	2013-04-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-04-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			53 667
			O	2013-11-18	D	50 - Attribution d'options	1 413	13.9800	55 080
Harris, Michael Deane	4		O	2013-11-18	D	50 - Attribution d'options	1 130	13.9800	174 945
Lortie, Pierre	4		O	2013-11-18	D	50 - Attribution d'options	1 471	13.9800	319 750
Nikopoulos, Jim	5		O	2013-09-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-18	D	50 - Attribution d'options	75 000	13.9800	75 000
EnerCare Inc. (formerly The Consumers' Waterheater Income Fund)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wells, William M.	4		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	9.7800	10 400
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.7900	10 500
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	9.8000	11 200
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.8100	11 300
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.8200	11 400
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.8300	11 500
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.8400	11 600

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.8500	11 800
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	9.8100	12 700
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.8400	12 800
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	9.8500	13 400
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	9.8400	14 500
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.8400	14 600
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 400	9.8500	20 000
Energy Fuels Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Antony, Stephen	5		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(796 593)		16 257
Simplified Employee Pension Acct	PI		O	2013-11-05	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(34 300)		700
Bovaird, James Birks	4		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(252 634)		5 156
RRSP	PI		O	2013-11-05	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 764)		36
Carroll, Paul Aylward	4		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(98 000)		2 000
Dengler, W. Robert	4		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(93 561)		1 909
W. Robert & Patricia Dengler	PI		O	2013-11-05	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(12 139)		248
W.R. Dengler Limited	PI		O	2013-11-05	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(608 248)		12 413
Frydenlund, David C.	7		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(482 014)		9 837
Hansen, Bruce Douglas	4		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(127 400)		2 600
Khan, Steven Nizam	4		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(613 263)		12 516
Sona Capital Limited	PI		O	2013-11-05	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 210 950)		24 713
Moylan, Graham Gerald	5		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(700 000)		14 286
Patricio, Richard J	4		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(378 280)		7 720
Roberts, Harold	7		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(203 000)		4 143
Steele, Gary	5		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(315 000)		6 429
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	5.3100USD	10 429
<i>Bons de souscription 2013</i>									
Antony, Stephen	5		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(122 500)		2 500
Bovaird, James Birks	4		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(35 280)		720
Frydenlund, David C.	7		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(87 499)		1 786
Moylan, Graham Gerald	5		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(350 000)		7 143
Patricio, Richard J	4		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(122 500)		2 500
Roberts, Harold	7		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(52 500)		1 071
Steele, Gary	5		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(35 000)		714
<i>Bons de souscription 2015</i>									
Antony, Stephen	5		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(25 480)		520
Bovaird, James Birks	4		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(4 900)		100
Hansen, Bruce Douglas	4		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(49 000)		1 000
Steele, Gary	5		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(14 700)		300
<i>Bons de souscription common share purchase warrants</i>									
Bovaird, James Birks	4		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(6 854)		140
<i>Options</i>									
Antony, Stephen	5		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 733 800)		76 200
Bovaird, James Birks	4		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 263 800)		46 200
Carroll, Paul Aylward	4		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 165 800)		44 200
Dengler, W. Robert	4		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 470 000)		30 000
Frydenlund, David C.	7		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(735 000)		15 000
Goldberg, Larry	4		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 822 800)		37 200
Hansen, Bruce Douglas	4		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 263 800)		46 200
Khan, Steven Nizam	4		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 973 622)		40 278
Moylan, Graham Gerald	5		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 935 500)		39 500
Patricio, Richard J	4		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 122 680)		43 320
Roberts, Harold	7		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 078 000)		22 000
Steele, Gary	5		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 391 600)		28 400
<i>Warrants 2012</i>									
Antony, Stephen	5		O	2013-11-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(106 820)		2 180

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
ENERGY INDEXPLUS Dividend Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
ENERGY INDEXPLUS Dividend Fund	1		O	2013-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	400	8.5000	1 584 595
			O	2013-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	800	8.6500	1 585 395
Equitable Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Edmunds, William Reid	7		O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	11.5500	14 323
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	46.0000	12 823
Fryer, Scott Allan	5		O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	600	11.5500	2 916
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	46.7500	2 316
			O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	358	29.3200	2 674
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(358)	29.3200	2 316
Malozewski, Tamara	7		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	2 000	11.5500	2 560*
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	47.0000	560*
Moor, Andrew	5		O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	6 000	11.5500	74 913*
Strube, Nicholas Robert Christopher	7								
Dora Garcia-Strube	PI		O	2013-11-21	I	51 - Exercice d'options	1 000	11.5500	10 000*
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Malozewski, Tamara	7		O	2013-03-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	529		1 132*
<i>Options Options granted</i>									
Dickinson, Daniel Lee	7		O	2013-11-22	D	50 - Attribution d'options	6 000	46.6500	6 000*
Edmunds, William Reid	7		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	46.0000	26 905
Fryer, Scott Allan	5		O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	(600)	11.5500	6 661
			O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	(358)	29.3200	6 303
Malozewski, Tamara	7		O	2013-03-07	D	50 - Attribution d'options	2 938	36.1100	14 318*
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	11.5500	12 318*
Moor, Andrew	5		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	11.5500	
			M	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	11.5500	211 692*
Strube, Nicholas Robert Christopher	7		O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	11.5500	9 918*
Espial Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Arafat, Tawfiq Ahmad	4								
J.L. Albright IV Parallel II Venture Fund L.P.	PI		O	2011-07-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			115 803
			O	2013-11-15	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	17 724	0.7000	133 527
J.L. Albright IV Parallel Venture Fund L.P.	PI		O	2011-07-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			443 718
			O	2013-11-15	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	67 916	0.7000	511 634
J.L. Albright IV Venture Fund L.P.	PI		O	2011-07-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 240 479
		R	O	2013-11-15	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	342 931	0.7000	2 583 410
Smith, Carl Gilbert	5	R	O	2013-11-15	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	71 429	0.7000	111 429
<i>Bons de souscription</i>									
Arafat, Tawfiq Ahmad	4								
J.L. Albright IV Parallel II Venture Fund L.P.	PI		O	2011-07-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			34 061
			O	2013-11-15	I	53 - Attribution de bons de souscription	8 862		
			M	2013-11-15	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	8 862		42 923
J.L. Albright IV Parallel Venture Fund L.P.	PI		O	2011-07-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			130 505
			O	2013-11-15	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	33 958		164 463
J.L. Albright IV Venture Fund L.P.	PI		O	2011-07-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			658 963
			O	2013-11-15	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	171 465		830 428
Smith, Carl Gilbert	5		O	2008-03-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-15	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	35 714		35 714
Exploration Dios Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Girard, Marie-José	4, 5		O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 500	0.0700	1 742 195
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	0.0700	1 756 195
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0450	1 806 195
Exploration Khalkos Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gagnon, Robert	4, 5		O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0600	1 070 000
Exploration Puma Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robillard, Marcel	4, 5		O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1800	1 067 000
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1800	1 071 000
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.1700	1 077 000
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1750	1 087 000
Gestion Marcel Robillard inc.	PI		O	2013-11-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.1700	1 092 542
			O	2013-11-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1800	1 096 542
			O	2013-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.1750	1 111 542
			O	2013-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.1750	1 114 042
			O	2013-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.1700	1 154 042
Extendicare Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tuttle, Paul	5		O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	6.5300	5 780
Faircourt Gold Income Corp.									
<i>2013 Rights</i>									
Faircourt Asset Management Inc.	8		O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.0150	47 800
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	0.0100	38 800
<i>Actions ordinaires</i>									
Faircourt Asset Management Inc.	8		O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	4.2500	33 100
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.2200	28 100
Faircourt Split Trust									
<i>Actions privilégiées "B" Preferred Shares</i>									
Taerk, Charles G.	6								
RRSP - Barbara Taerk	PI		O	2006-03-16	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	10.1600	100
Fancamp Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Girard, Guy	5		O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 045 000)	0.0600	416 667
Fiducie de Placement Immobilier Dundee									
<i>Parts de fiducie Series A</i>									
Crossgrove, Peter Alexander	4		O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 200)	28.2200	23 787
			O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 300)	28.0376	17 487
Dundee Real Estate Investment Trust	1		O	2013-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 207 000	28.6000	1 207 000
			O	2013-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 207 000)		0
			O	2013-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	18 700	28.0293	18 700
			O	2013-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	(18 700)		0
			O	2013-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	23 300	27.7730	23 300
			O	2013-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	(23 300)		0
Financière Sun Life inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anderson, William D.	4								
BMO Nesbitt Burns Inc.	PI		O	2013-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	180	37.2870	2 680
			O	2013-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	37.2910	3 680
Nancy Anderson	PI		O	2013-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	37.3550	4 400
			O	2013-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	37.3400	4 550
Finning International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bacarreza, Ricardo	4	R	O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	25.4250	25 000
<i>Options</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Firm Capital Mortgage Investment Corporation									
<i>Options</i>									
BLEDIN, GEOFFREY	4		O	2008-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-12-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2013-11-11	D	50 - Attribution d'options	35 000	11.7800	35 000
Dadouch, Eli	4, 5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2013-11-11	D	50 - Attribution d'options	405 000	11.7800	405 000
Fischtein, Morris	4		O	2000-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-12-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2013-11-11	D	50 - Attribution d'options	35 000	11.7800	35 000
Fried, Joseph	4, 5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2013-11-11	D	50 - Attribution d'options	45 000	11.7800	45 000
Gilbert, Edward Allen	4, 5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2013-11-11	D	50 - Attribution d'options	45 000	11.7800	45 000
Goldfarb, Stanley	4		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2013-11-11	D	50 - Attribution d'options	45 000	11.7800	45 000
Heller, Anthony	4		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2013-11-11	D	50 - Attribution d'options	35 000	11.7800	35 000
Mair, Jonathon	4, 5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2013-11-11	D	50 - Attribution d'options	180 000	11.7800	180 000
McKee, Robert	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2013-11-11	D	50 - Attribution d'options	10 000	11.7800	10 000
Poklar, Sandy Ivan	5		O	2013-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2013-11-11	D	50 - Attribution d'options	45 000	11.7800	45 000
Shulman, Lawrence Morley	4		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2013-11-11	D	50 - Attribution d'options	35 000	11.7800	35 000
Warner, Michael Anthony	4, 5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2013-11-11	D	50 - Attribution d'options	45 000	11.7800	45 000
FIRSTSERVICE CORPORATION									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Chander, Sunile D.	5		O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	44.5000	20 056
Cooke, Douglas G.	5		O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	44.5700	125 074
RRSP	PI		O	2013-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(81)	43.9100	0
RRSP-Stella Cooke-Spouse	PI		O	2013-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	44.0000	58
			O	2013-11-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(58)	44.0000	0
Frye, Douglas P.	2		O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	43.9500USD	
			M	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	43.9500	169 144
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	44.0900	168 844
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	44.1000	168 644
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.1200	168 544
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	44.1400	168 244
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.1500	168 144
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	44.1800	165 744
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.2300	165 644
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	44.2800	165 244
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	44.2800	164 644
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	44.3000	164 144
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	44.3200	163 044
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.3600	162 944
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.3800	162 844
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	44.4000	161 744

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels Canadien									
<i>Parts de fiducie</i>									
Stein, Michael	4, 5		O	2013-11-22	D	90 - Changements relatifs à la propriété	360 605		551 605
1227301 Ontario Limited	PI		O	2013-11-22	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(360 605)		15 001
Gibson Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fowles, Donald Andrew	5		O	2013-11-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 067		78 854
<i>Restricted Share Units</i>									
Fowles, Donald Andrew	5		O	2013-11-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 837)		48 081
Global Dividend Growers Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Global Dividend Growers Income Fund	1		O	2013-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	10.1700	174 100
			O	2013-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	10.2000	176 300
			O	2013-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	10.2000	177 500
			O	2013-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	900	10.2000	178 400
			O	2013-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	10.1500	184 500
GMP Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bond, Chris	7								
Securities Held in RRSP	PI		O	2013-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 000	5.7477	50 000
Harris, Stephen	7		O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	5.9000	250 162
Richardson, Hartley T.	4		O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 500	5.8300	198 500
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	5.8700	198 800
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	5.9000	200 000
Goldcorp Inc.									
<i>Options</i>									
Ball, Russell David	5		O	2013-05-28	D	50 - Attribution d'options	223 989	27.5700	
			M	2013-05-28	D	50 - Attribution d'options	223 989	27.5300	223 989
Ripley, Charlene Adele	5		O	2013-05-14	D	50 - Attribution d'options	358 281	29.4800	
			M	2013-05-14	D	50 - Attribution d'options	358 281	29.6300	358 281
Villacorta, Eduardo	5		O	2013-05-14	D	50 - Attribution d'options	8 281	29.1700USD	
			M	2013-05-14	D	50 - Attribution d'options	8 281	29.3100USD	275 652
Woodall, Christopher	5		O	2013-05-14	D	50 - Attribution d'options	6 370	29.4800	
			M	2013-05-14	D	50 - Attribution d'options	6 370	29.6300	43 870
Golden Queen Mining Co. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Guarnera, Bernard John	4		O	2013-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.8700	10 000
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.8700	25 000
<i>Options</i>									
Guarnera, Bernard John	4		O	2013-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-09-04	D	50 - Attribution d'options	50 000		50 000
Great Canadian Gaming Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baker, Rodney	4, 5		O	2010-02-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	280 000	4.4000	280 000
barbour, bruce	5		O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 773)	14.3708	0
Doyle, Darlene Frances	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	10 940	7.6200	10 940
		R	O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	15.0000	10 040

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	14.5500	8 040
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	14.6000	7 140
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	14.5400	6 140
		R	O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	14.5200	5 140
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	14.5000	4 940
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	14.5100	3 940
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	14.5500	2 940
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	14.5800	2 440
			O	2013-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(440)	14.7000	1 500
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	14.7500	1 940
			O	2013-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	14.7500	1 000
			O	2013-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	14.8000	500
			O	2013-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	14.9000	0
Poleschuk, Victor Paul	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	75 000	2.6200	80 000
Options									
Baker, Rodney	4, 5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(280 000)	4.4000	1 600 000
Doyle, Darlene Frances	5	R	O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(10 940)	7.6200	70 000
Goudron, Peter	7		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	25 000	2.6200	195 440
		R	M	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	2.6200	195 440
Poleschuk, Victor Paul	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(75 000)	2.6200	220 000
Great-West Lifeco Inc.									
Actions ordinaires									
Loney, David Allen	4, 5, 8		O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	12 500	25.1019	26 488
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	32.2858	13 988
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	12 500	25.1019	26 488
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	32.3671	13 988
Nickerson, Jerry Edgar Alan	4		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	32.5000	20 000
Options Common Share - Stock Options									
Loney, David Allen	4, 5, 8		O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	25.1019	915 100
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	25.1019	902 600
Groupe Aecon Inc.									
Actions ordinaires									
Franceschini, Anthony P.	4		O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	100 000	11.2900	115 000
			O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	25 000	9.6600	140 000
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	14.9400	40 000
Options									
Franceschini, Anthony P.	4		O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	11.2900	75 000
			O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	9.6600	50 000
Groupe Canam Inc									
Actions ordinaires									
GUERTIN, Louis	5								
Fiducie Loutin	PI		O	2013-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(625)	11.9400	0
Turgeon, Pierre	5		O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	12.1000	4 233
Groupe CGI inc.									
Actions à droit de vote subalterne Classe A									
Campbell, Cheryl	5		O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	3 000	7.7200	3 000
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	39.9100	0
Labelle, Bernard	5		O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	11 250	12.5400	11 250
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 250)	39.6607	0
Rocheleau, Daniel	5		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	16 100	12.5400	16 100
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 100)	39.9700	0
			O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	5 000	12.5400	5 000
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	40.8260	0
			O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	15 000	12.5400	15 000
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	40.5000	0
			O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	20 000	12.5400	20 000

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	40.5000	0
			O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	20 000	12.5400	20 000
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	40.7500	0
Ryan, Donna Arlyn	5		O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	46 875	12.5400	46 875
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(46 875)	40.0000	0
			O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	18 125	15.4900	18 125
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 125)	40.0000	0
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	21 719	15.4900	21 719
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 719)	40.0000	0
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	20 181	19.7100	20 181
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 181)	40.0000	0
Whitchurch, Michael	5		O	2012-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	792	19.7100	792
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(792)	39.9060	0
			O	2013-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	420	32.3100	
			M	2013-11-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	420	32.3100	420
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250)	38.1596	170
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(170)	38.6528	0
Options									
Campbell, Cheryl	5		O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	7.7200	224 869
Gregory, Timothy Walter	5		O	2013-11-13	D	97 - Autre	(1 175)	23.6500	
			M	2013-11-13	D	97 - Autre	(1 174)	23.6500	194 180
Labelle, Bernard	5		O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	(11 250)	12.5400	112 064
Rocheleau, Daniel	5		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(16 100)	12.5400	260 396
			O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	(60 000)	12.5400	200 396
Ryan, Donna Arlyn	5		O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	(46 875)	12.5400	188 154
			O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	(18 125)	15.4900	170 029
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(21 719)	15.4900	148 310
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(20 181)	19.7100	128 129
Whitchurch, Michael	5		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(792)	19.7100	90 012
Groupe HNZ inc. (anciennement Groupe Hélicoptères Canadiens inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bergnach, Edward Peter	5		O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	21.7000	25 085
Groupe IBI Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Moore, Peter	6		O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.9700	22 300
Groupe SNC-Lavalin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BEAUDOIN, Jean	5		O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	4 000	37.5300	49 336
			O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	12 000	31.5900	61 336
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	47.0010	45 336
NOVAK, Michael C.	5		O	2013-11-19	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(550)	47.0100	56 763
			O	2013-11-19	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(550)	47.0100	56 213
Options									
BEAUDOIN, Jean	5		O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	(4 000)		104 000
			O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	(12 000)		92 000
Groupe Sportscene Inc.									
<i>Actions ordinaires SPS.MV.A</i>									
Dubé, Jean-François REER	5	PI	O	2013-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	8.2500	1 200
Hinterland Metals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fekete, Mark Breakaway Expl.	4, 5	PI	O	2013-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	90 000		596 000*

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Home Capital Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baillie, James C.	4		O	2013-11-12	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 006)	79.4900	
			M	2013-11-12	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 008)	79.4900	992
			O	2013-11-13	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(159)	78.6200	
			M	2013-11-13	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(160)	78.6200	832
			O	2013-11-14	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(69)	79.9400	
			M	2013-11-14	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(70)	79.9400	762
Horizon North Logistics Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anderson, William Herald	5		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	8.9450	40 034
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34)	8.9400	40 000
Huntingdon Capital Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Huntingdon Capital Corp.	1		O	2013-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 541	12.1000	127 223
			O	2013-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 541	12.1000	128 764
			O	2013-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 541	12.0000	130 305
			O	2013-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 541	11.9748	131 846
			O	2013-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 541	12.0000	133 387
HUSKY ENERGY INC.									
<i>Performance Share Units</i>									
Myer, John William George	5		O	2013-11-25	D	59 - Exercice au comptant	(9 000)	30.8200	59 070
Hybrid Paytech World Inc.(Formerly Freeport Capital Inc)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pasquale, Matteo	6		O	2013-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			24 000
<i>Débetures convertibles</i>									
Anton Investments Inc.	3		O	2013-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-22	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 50 000.00		\$ 50 000.00
Pacetti, Franco	3		O	2012-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-22	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 50 000.00		\$ 50 000.00
IAMGOLD Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pugliese, William	4								
Caribbean Investment Bank	PI		O	2013-11-18	I	97 - Autre	(404 060)		2 715 509
Driftwood Cove Resort Inc.	PI		O	2013-11-18	I	97 - Autre	400 000		1 000 000
Fundeco Inc.	PI		O	2013-11-18	I	97 - Autre	404 060		804 060
			O	2013-11-18	I	97 - Autre	(400 000)		404 060
			O	2013-11-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(404 060)	4.6599	0
IMAX Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gelfond, Richard L.	4, 5		O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	100 000	2.8800USD	245 525
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	30.2700USD	145 525
<i>Options 1:1</i>									
Gelfond, Richard L.	4, 5		O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	2.8800USD	1 353 875
Inca One Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kelly, Edward John	4		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 312 311)	0.1000	47 200
EKELLY Investments	PI		O	2013-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(332 389)	0.1000	
			M	2013-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(445 222)	0.1000	0
Moen, George Marius	4, 5		O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900 000)	0.1000	1 292 260
			O	2013-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	0.1000	1 042 260
Rapid Time Networks	PI		O	2013-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.1000	0
Indexplus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
INDEXPLUS Income Fund	1		O	2013-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	600	13.1500	31 485 488
			O	2013-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	13.1100	31 486 888

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Indigo Books & Music Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
DEITCHER, JONATHAN	4		O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	7.7311	22 000
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 700	7.9469	42 700
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 100	8.0053	46 800
			O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	7.9125	48 800
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Charest, Yvon	4, 5		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	48 900	28.7200	162 442
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48 900)	48.9000	113 542
			O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	8 500	28.7200	122 042
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 500)	48.9000	113 542
Ricard, Denis	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	9 000	28.7200	
			M	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	9 000	28.7200	9 000
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	48.7200	
			M	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	48.7200	0
<i>Options</i>									
Charest, Yvon	4, 5		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(48 900)		590 500
			O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	(8 500)		582 000
Ricard, Denis	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(9 000)		
			M	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	(9 000)		160 000
Infrastructures Armtec Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cameron, Donald W.	4								
Joint - Donald Cameron and Rosemary Cameron	PI		O	2013-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	1.9700	20 200
			O	2013-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	1.9800	22 500
<i>Options</i>									
Redman, Jason Patrick	5		O	2013-10-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-18	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.9200	50 000
Intact Corporation financière									
<i>Actions ordinaires</i>									
crispin, robert william	4	R	O	2013-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	59.1300	0
		R	O	2013-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	64.5900	800
Ott, Jack	5		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	67.7700	8 609
Stephenson, Carol M.	4	R	O	2010-09-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35	44.8000	1 035
		R	O	2011-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35)	49.9000	1 111
		R	O	2013-07-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14	59.3400	2 607
		R	O	2013-07-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13	58.7000	2 620
		R	O	2013-07-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7	61.2500	2 627
		R	O	2013-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6)	60.8900	2 621
		R	O	2013-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10	61.7300	2 631
INTEGRATED ASSET MANAGEMENT CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Benarrosh, Joseph	4								
RRSP	PI	R	O	2013-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.5600	210 000
			O	2013-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.5500	212 000
		R	O	2013-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 500	0.5500	226 500
Intema Solutions Inc.									
<i>Options</i>									
Bouchard, Gabriel	4		O	2013-11-20	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1000	100 000
Desjardins, Réal	4		O	2013-11-20	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1000	250 000
Deslandes, Robert	5		O	2013-11-20	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1000	200 000
Désourdy, Gérald	4		O	2013-11-20	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1000	175 000
Durocher, Jean	4		O	2013-11-20	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1000	100 000
Plourde, Roger Antoine	4, 5, 3		O	2013-11-20	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1000	750 000

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
PLOURDE, SEBASTIEN	4, 5		O	2013-11-20	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1000	525 000
Seguin, Gilles	4		O	2013-11-20	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1000	100 000
Inter Pipeline Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robertson, William David	4		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	25.9600	14 000
<i>Droits Deferred Share Rights</i>									
Madro, James Joseph	5		O	2013-11-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 000)	25.9340	53 405
Roberge, Jeremy Allan	5		O	2013-11-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 000)	25.9340	39 373
International Datacasting Corporation									
<i>Options</i>									
Lee Williams, Virginia	5		O	2013-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		0
Intrinsic Software International, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Marks, Daniel	4		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	160 000	0.0750	1 689 000
Fully managed accounts controlled by Stonehouse Capital Management Inc.	PI		O	2013-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	83 000	0.0700	11 800 000
			O	2013-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	0.0750	12 300 000
Ivanhoe Mines Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Lamarque, William Gilfillan	4		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.2200	228 333
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.1000	223 333
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.2000	218 333
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.2000	213 333
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	2.2500	203 333
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.0700	198 333
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 998)	2.0700	192 335
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.0700	187 335
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.0500	182 335
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.0300	177 335
Ivernia Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Vains, Todd Anthony	5	R	O	2013-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(220 000)	0.1300	0
Jayden Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wan, Thomas Chuen Fai	3								
Luxury Rich International Ltd.	PI	R	O	2013-11-14	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(2 073 635)	0.1100	0
Jura Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Smith, Stephen Christopher	4		O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.3000	910 000
Just Energy Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Joyce, Ron	3								
Jetport Inc.	PI		O	2013-11-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			14 357 325
			O	2013-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	115 500	7.4000	14 472 825
			O	2013-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 900	6.9000USD	14 488 725
			O	2013-11-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 300	7.4000	14 506 025
			O	2013-11-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	61 045	7.0500USD	14 567 070
Katanga Mining Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Glencore International AG	3		O	2013-11-27	D	90 - Changements relatifs à la propriété	700 000 000	0.6090USD	706 802 700
			O	2013-11-27	D	90 - Changements relatifs à la propriété	679 342 687	0.6090USD	1 386 145 387
Jangleglade Limited	PI		O	2013-11-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(700 000 000)	0.6090USD	679 342 687
			O	2013-11-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(679 342 687)	0.6090USD	0
<i>Droits - Performance Share Unit Plan</i>									
Inbona, Paul-Alexandre	5		O	2013-11-18	D	58 - Expiration de droits de souscription	(544 662)		0

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Options</i>									
Inbona, Paul-Alexandre	5		O	2013-11-18	D	52 - Expiration d'options	(1 129 472)		0
K-Bro Linen Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Graham, Ronald James	5		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	36.4500	14 415
Killam Properties Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Noseworthy, Dale	5		O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	1 250	5.3200	1 250*
			O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	1 000	8.1600	2 250*
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 250)	10.7900	1 000*
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	10.7900	0
<i>Options</i>									
Noseworthy, Dale	5		O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	1 250	5.3200	9 000*
			O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	1 000	8.3200	10 000*
KLONDIKE GOLD CORP.									
<i>Options</i>									
Chan, Steven James	4		O	2011-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2012-03-01	D	50 - Attribution d'options	350 000		350 000
			R	2013-04-12	D	50 - Attribution d'options	500 000		850 000
La Banque Toronto-Dominion									
<i>Options</i>									
Clark, William Edmund	4								
TD Waterhouse Canada Inc - ASDP	PI		O	2012-04-03	I	51 - Exercice d'options	(26 684)	60.0200	
			M	2012-04-03	I	51 - Exercice d'options	(26 684)	60.0200	26 684
LA SOCIÉTÉ CALDWELL INTERNATIONALE									
<i>Actions ordinaires</i>									
JC CLARK LTD.	3		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 000)	0.8514	1 886 700
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 000)	0.8800	1 872 700
			O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	0.8800	1 866 200
La Societe Canadian Tire Limitee									
<i>2011 Share-Based Award</i>									
Christie, James Robert	5		O	2013-11-19	D	59 - Exercice au comptant	(1)		0
<i>2012 Share-Based Award</i>									
Christie, James Robert	5		O	2013-11-19	D	59 - Exercice au comptant	(1)		0
<i>2013 Share-Based Award</i>									
Christie, James Robert	5		O	2013-11-19	D	59 - Exercice au comptant	(1)		0
<i>Actions ordinaires</i>									
Billes, Martha Gardiner	4, 6, 3								
Albikin Management Inc.	PI		O	2004-09-04	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(700 383)		0
			O	2004-09-04	C	90 - Changements relatifs à la propriété	700 383		700 383
Billes, Owen George	4, 7								
Albikin Management Inc.	PI		O	2004-05-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2004-09-04	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	700 383		700 383
Tire 'N' Me Pty. Ltd	PI		O	2004-05-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2004-05-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Billes, Martha Gardiner	4, 6, 3								
Albikin Management Inc.	PI		O	2008-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	39.0493	
			M	2008-12-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	39.0493	
			M'	2008-12-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	39.0493	722 476
			O	2008-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	39.4740	
			M	2008-12-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	39.4740	732 476
			O	2008-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	39.8400	
			M	2008-12-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	39.8400	734 476
			O	2008-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	39.8000	

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2008-12-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	39.8000	735 476
			O	2008-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	39.7800	
			M	2008-12-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	39.7800	735 876
			O	2008-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	39.8600	
			M	2008-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	39.8600	736 376
			O	2008-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	39.9500	
			M	2008-12-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	39.9500	738 976
			O	2008-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	39.9000	
			M	2008-12-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	39.9000	740 176
			O	2009-02-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	39.6500	
			M	2009-02-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	39.6500	741 176
			O	2004-09-04	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(712 476)		0
			O	2004-09-04	C	90 - Changements relatifs à la propriété	712 476		712 476
Billes, Owen George Albikin Management Inc.	4, 7 PI		O	2004-05-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2004-09-04	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	712 476		712 476
			O	2008-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	39.0493	722 476
			O	2008-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	39.4740	732 476
			O	2008-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	39.8400	734 476
			O	2008-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	39.8000	735 476
			O	2008-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	39.7800	735 876
			O	2008-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	39.8600	736 376
			O	2008-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	39.9500	738 976
			O	2008-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	39.9000	740 176
			O	2009-02-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	39.6500	741 176
Turner, Mary Louise Sun Life Financial	7, 5 PI		O	2013-11-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(200)	99.8279	6 625
<i>Options</i>									
Silver, Kenneth	7		O	2013-11-21	D	59 - Exercice au comptant	(8 630)		61 309
			O	2013-11-25	D	59 - Exercice au comptant	(6 298)		55 011
<i>Performance Share Units</i>									
MacDonald, Allan Angus	5		O	2013-11-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 256	99.7260	9 385
<i>Restricted Share Units</i>									
Silver, Kenneth	7		O	2013-11-21	D	59 - Exercice au comptant	(2 006)		3 774
			O	2013-11-21	D	59 - Exercice au comptant	(1 963)		1 811
			O	2013-11-21	D	59 - Exercice au comptant	(1 811)		0
Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie A</i>									
Coutu, Jean	4, 5, 3								
Fondation Marcelle et Jean Coutu	PI		O	2013-11-20	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(18 154 490)	18.5000	2 845 510
Coutu, Marie-Josée	4								
Fondation Marcelle et Jean Coutu	PI		O	2013-11-20	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(18 154 490)	18.5000	2 845 510
Coutu, Sylvie	4								
Fondation Marcelle et Jean Coutu	PI		O	2013-11-20	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(18 154 490)	18.5000	2 845 510
Meloche, Johanne	5		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	18.5600	12 700
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	18.5700	9 900
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 700)	18.5400	200
Leisureworld Senior Care Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
DiFilippo, Manny RRSP	5 PI		O	2011-07-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	11.4500	200

Emetteur	Relation	Retard	État de l'opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
les aliments High Liner incoporee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hennigar, Matthew Roy	4								
Scotia Capital Account	PI		O	2010-11-05	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-21	C	51 - Exercice d'options	1 357	40.8500	1 357
Nelson, Kelvin Leonard	5								
RBC Investments Action Direct - 68117827 - INVEST	PI		O	2013-11-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 686)	43.0300	21 800
Snow, Paul	5		O	2007-03-21	D	51 - Exercice d'options	3 500	4.4000	
			O	2011-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	15.0000	
Sharon Snow	PI		M	2007-03-21	C	51 - Exercice d'options	3 500	4.4000	3 500*
			M	2011-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	15.0000	8 500
			O	2013-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	40.6000	3 500
<i>Options</i>									
Hennigar, Matthew Roy	4		O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	(2 620)	19.6800	9 782
Les Aliments Maple Leaf Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Golding, Kevin Philip	5		M	2007-12-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 700	13.3000	6 700
			M	2008-05-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 750	11.7600	13 450
			O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	17.0000	48 365
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 100)	17.0000	36 265
RBC Dominion Securities	PI		O	2007-12-03	I	57 - Exercice de droits de souscription	6 700	13.3000	
			O	2008-05-26	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 750	11.7600	
McAlpine, Rory A.	5	R	O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	15.6800	35 038
			O	2013-08-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	132	14.5691	39 038
Young, Richard	5		O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	16.0500	163 066
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	16.1500	158 066
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	16.2000	156 066
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	16.2500	154 066
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	16.3000	153 066
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	16.3500	152 566
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	16.3300	152 066
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	16.6000	151 066
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	16.5000	150 066
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	16.4500	149 066
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	16.7000	148 466
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	16.6000	147 466
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	16.7500	146 466
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	16.4500	144 966
			O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	42 000	11.3600	186 966
Options Employee									
Young, Richard	5		O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	(42 000)		286 650
Les Industries Avcorp Inc.									
<i>Actions privilégiées convertibles</i>									
Otis, Elizabeth Field	4		O	2013-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)	10.0000	0
van Rooij, Marcus Maria	4, 5		O	2013-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	10.0000	0
Les Métaux Canadiens Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Vincent, David	4, 6, 5								
9266-9712 Québec Inc.	PI		O	2013-05-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 340 000
Les Mines J.A.G. Ltée									
<i>Bons de souscription</i>									
Duquenne, Andre	4		O	2012-12-17	D	53 - Attribution de bons de souscription	25 000		

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2012-11-30	D	53 - Attribution de bons de souscription	25 000		
			M'	2012-11-30	D	53 - Attribution de bons de souscription	25 000		45 000
Gévry, Pierre	4, 5		O	2012-11-30	D	53 - Attribution de bons de souscription	250 000	0.2000	
			M	2012-11-30	D	53 - Attribution de bons de souscription	250 000	0.2000	395 000
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(184 500)	51.5000	12 369 302
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 500)	51.5000	12 353 802
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	49.6000	12 353 902
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	50.9000	12 153 902
Lightstream Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ruttan, Corey Christopher	4		O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	5.6300	565 815
WRIGHT, JOHN DAVID	4, 5		O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	5.6142	4 300 355
			O	2013-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	5.5200	4 340 355
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	5.6500	4 320 355
Logistec Corporation									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2013-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	400	46.3100	7 400
			O	2013-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	51.0000	8 400
			O	2013-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	600	51.9600	9 000
			O	2013-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	51.5000	10 000
Man GLG Emerging Markets Income Fund									
<i>Parts Class A</i>									
Man GLG Emerging Markets Income Fund	1		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 200	7.4800	6 200
			O	2013-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(6 200)		0
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 100	7.4800	11 100
			O	2013-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	(11 100)		0
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 200	7.4800	26 200
			O	2013-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(26 200)		0
			O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 200	7.4800	5 200
			O	2013-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	(5 200)		0
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	7.4000	1 600
			O	2013-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)		0
Martinrea International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Johnston, Kevin	5		O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	10.8500	3 800
MAYA OR & ARGENT INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goulet, Guy	4, 5		O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.2400	1 182 046
MBN Corporation									
<i>Parts</i>									
Brasseur, Jeremy	6								
MFL Management Limited	PI		O	2013-11-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	4.9900	624 600
			O	2013-11-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.0300	625 600
			O	2013-11-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	5.0400	626 100
MBN Corporation	1		O	2013-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	5.1300	1 300
			O	2013-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)		0
			O	2013-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	5.0700	1 200
			O	2013-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		0
MCAN Mortgage Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jandrisits, William John	4, 7, 5								
Canadian Stock Transfer Company	PI		O	2013-07-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	89	13.7206	711
			O	2013-08-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	88	13.8683	799

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-08-20	I	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	97	12.5209	896
			O	2013-09-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	92	13.2000	988
			O	2013-09-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	96	12.6891	1 084
			O	2013-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22	12.3124	1 106
MEGA Brands Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bendayan, Michel	5		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	7 000	9.0000	7 532
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)		532
Stevenson, Drew	5		M	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	3 815	9.2500	3 815
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	3 815	9.2500	
			M	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 815)		0
<i>Options Plan 2</i>									
Bendayan, Michel	5		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(7 000)	9.0000	27 631
Stevenson, Drew	5		O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(3 815)	9.2500	
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(3 815)	9.2500	14 728
Mega Precious Metals Inc.									
<i>Bons de souscription</i>									
Downie, Ewan Stewart	4		O	2011-10-20	D	55 - Expiration de bons de souscription	(50 000)		0
			O	2010-03-30	D	55 - Expiration de bons de souscription	(60 500)		50 000
Drost, Abraham Peter	4		O	2013-11-11	D	55 - Expiration de bons de souscription	(19 200)		0
			O	2010-03-30	D	55 - Expiration de bons de souscription	(22 000)		0
Stifano, Mario	4		O	2011-10-20	D	55 - Expiration de bons de souscription	(60 000)		0
Melcor Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Fjeldheim, Jason	6		O	2013-10-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000
Inglis, Dennis	6		O	2013-10-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500
Rudge, Jesse	6		O	2013-10-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 380
Methanex Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Milner, Randall M.	5		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	5 000	6.3300USD	14 947
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	65.8800	10 147
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	65.8800	10 047
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	65.9000	9 947
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
AITKEN, BRUCE	4		O	2013-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 834		141 281
			O	2013-11-18	D	59 - Exercice au comptant	(141 281)	67.7800	0
<i>Droits Share Appreciation Rights</i>									
Hognestad, Jone	7		O	2013-11-25	D	59 - Exercice au comptant	(12 000)	25.2200USD	27 000
<i>Options</i>									
Milner, Randall M.	5		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		30 000
Metro inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gobeil, Paul	4		O	2013-11-22	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 000)	62.1000	65 200
Middlefield Can-Global REIT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Middlefield Can-Global REIT Income Fund	1		O	2013-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	9.4300	371 300
			O	2013-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	500	9.3300	371 800
MILL CITY GOLD CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
LEARY, HERBERT JOHN	4		O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.1250USD	126 763*

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
MINES ABCOURT INC.									
<i>Actions ordinaires catégorie B</i>									
Hinse, Renaud	4, 5, 3								
Décochib inc.	PI		O	2013-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0700	13 748 875
			O	2013-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	163 000	0.0700	13 911 875
			O	2013-11-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0700	14 011 875
Mines d'Or Dynacor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Demers, Roger	4		O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	1.6500	65 600
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 600)	1.6900	60 000
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	1.9500	45 000
Devitre, Richard	4		O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	1.5100	88 627
MINT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
MINT Income Fund	1		O	2013-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	9.9300	43 391 312
			O	2013-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	9.9100	43 393 612
			O	2013-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	700	9.9000	43 394 312
			O	2013-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	800	9.9400	43 395 112
MONETA PORCUPINE MINES INC.									
<i>Options</i>									
Tylee, Ken	5		O	2013-11-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-18	D	50 - Attribution d'options	500 000		500 000
Morneau Shepell Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chisholm, Robert William	5		O	2011-01-01	D	36 - Conversion ou échange	37 771		
			M	2011-01-01	D	36 - Conversion ou échange	38 017		38 017
Andrea Chisholm	PI		O	2011-01-01	I	36 - Conversion ou échange	25 843		
			M	2011-01-01	I	36 - Conversion ou échange	26 007		26 007
			O	2013-11-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 090)	14.8200	29 161
Morneau, Sr., William Frank	5		O	2013-11-19	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(29 290)	15.0100	5 960
			O	2013-11-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(690)	14.7800	5 270
Morneau Investments Inc	PI		O	2013-11-20	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(25 000)	14.7800	535 089
<i>LTIP</i>									
Sturdee, David	5		O	2013-11-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 101	14.9000	15 101
Newfoundland Capital Corporation Limited									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
STEELE, HARRY RAYMOND	4, 5, 3								
Harold Raymond Steele Family Trust	PI		O	2013-11-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.5000	8 188 400*
NIOGOLD MINING CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Iverson, Michael Alexander	4, 5	R	O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.0850	1 544 000
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0900	1 549 000
Richards, Jonathan Rene	5		O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.0900	92 158*
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0850	117 158*
NorSerCo Inc.									
<i>Actions ordinaires (Traded as Stapled Units)</i>									
Nash, Melvin	5								
RBC Direct Investing (non-registered)	PI		O	2013-11-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	71	30.5400	
			M	2013-11-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	71	30.5400	2 070
			O	2013-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	28.3000	70
North American Energy Partners Inc.									

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ferron, Martin Robert	4, 5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	1 900	2.7900	868 820
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	6.0200	866 920
<i>Billets NOACN 9 1/8</i>									
Ferron, Martin Robert	4, 5		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 100 000.00		\$ 756 000.00
<i>Options</i>									
Ferron, Martin Robert	4, 5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(1 900)	2.7900	700 000
Northern Property Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie (Traded as Stapled Units)</i>									
Nash, Melvin									
	5								
RBC Direct Investing (non-registered)	PI		O	2013-11-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	71	30.5400	
			M	2013-11-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	71	30.5400	2 070
			O	2013-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	28.3000	70
Northisle Copper and Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Corman, Francis Dale									
	5		O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	0.0300	4 832 200
			O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0300	4 833 200
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250 000	0.0300	5 083 200
Northland Power Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Temerty, James C.									
	3								
Louise Temerty	PI		O	2013-11-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 288	15.1369	265 192
			O	2013-11-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	279	15.1369	265 471
Melissa Temerty	PI		O	2013-11-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	53	15.1369	9 000
Northland Power Holding Inc.	PI		O	2013-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	56 842	15.1369	42 277 897
NovaCopper Inc.									
<i>Options</i>									
Giardini, Tony Serafino	4		O	2013-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)	3.1100	0
Iley, Sacha Amela	5		O	2013-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(225 000)	3.1100	125 000
			O	2013-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(125 000)	3.1100	0
Kaplan, Thomas	4, 5		O	2013-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)	3.1100	0
Krepiakevich, Terry	4		O	2013-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)	3.1100	0
Lang, Gregory Anthony	4		O	2013-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)	3.1100	0
Levental, Igor	4		O	2013-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)	3.1100	0
Madhavpeddi, Kalidas	4		O	2013-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)	3.1100	0
McConnell, Gerald James	4		O	2013-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)	3.1100	0
Nauman, Clynton R.	4		O	2013-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)	3.1100	0
Piekenbrock, Joseph Robert	5		O	2013-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(400 000)	3.1100	0
Sanders, Elaine	5		O	2013-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(250 000)	3.1100	150 000
			O	2013-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)	3.1100	0
Segsworth, Walter Thomas	4		O	2013-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)	3.1100	0
Stairs, Janice Alayne	4		O	2013-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)	3.1100	0
Van Nieuwenhuysse, Rick	5		O	2013-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 875 000)	3.1100	0
ONEX CORPORATION									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Onex Corporation	1		O	2013-11-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 000 000	56.5000	1 000 000
			O	2013-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000 000)		0
Schwartz, Gerald Wilfred	4, 7, 6, 5, 3								

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Open Text Corporation									
<i>Actions ordinaires OTEX Common</i>									
Hamilton, Gail	4		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	7 000	31.3500USD	10 500
<i>Options All OTEX Option Plans</i>									
Hamilton, Gail	4		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(7 000)	85.6691USD	3 500
Opsens inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Arless, Steven	5		O	2010-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 667	0.6000	16 667
<i>Options</i>									
Lavigueur, Jean	4		O	2013-11-25	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.8500	140 000
Sirois, Denis M.	4		O	2013-11-25	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.8500	200 000
Pan American Silver Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Greer, Georges	5		O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	10.9200	8 554
			O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	10.8900	10 354
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	10.8200	12 254
Parcs Commémoratifs Blue Zen Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jiaping, Jiang	4, 6, 5								
Jiangsu Tiandilong Land Resource Technology Co. Ltd.	PI	R	O	2013-10-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(7 314 724)		11 250 000
Parex Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Miller, Ronald Douglas	4		O	2013-11-21	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 670)	6.0000	48 605
AREAH Investments Limited	PI		O	2013-11-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 670	6.0190	1 292 415
Pinsky, Kenneth George	5		O	2013-11-26	D	51 - Exercice d'options	20 000		281 500
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	6.0155	271 500
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	6.0800	261 500
<i>Options</i>									
Pinsky, Kenneth George	5		O	2013-11-26	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	3.0400	650 000
Parta Dialogue Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Teuscher, Adrian A.	4, 3		O	2013-11-13	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(4 250 997)		1 873 807
Zuring AG	PI		O	2013-11-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété	4 250 997		9 328 089
			O	2013-01-09	I	54 - Exercice de bons de souscription	150 000	0.1000	4 971 523
			O	2013-02-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1800	4 981 523
			O	2013-02-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	58 000	0.1836	5 039 523
			O	2013-02-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 069	0.1900	5 058 592
			O	2013-02-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 500	0.1750	5 077 092
Zuring AG	6		O	2013-11-13	D	90 - Changements relatifs à la propriété	4 250 997		9 328 089
<i>Bons de souscription</i>									
Teuscher, Adrian A.	4, 3								
Zuring AG	PI		O	2013-01-09	I	54 - Exercice de bons de souscription	(150 000)	0.1000	3 992 660
Pason Systems Inc.									
<i>Options</i>									
Cobbe, Murray Lynn	4		O	2013-11-20	D	59 - Exercice au comptant	(20 000)	11.8000	30 000
Patheon Inc.									
<i>DSU</i>									
Agroskin, Daniel	4		O	2013-11-18	D	97 - Autre	(119 141)		0
Lagarde, Michel	4		O	2013-11-18	D	97 - Autre	(63 671)		0

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Levy, Paul S.	4		O	2013-11-18	D	97 - Autre	(174 034)		0
O'Leary, Nicholas	4		O	2013-11-18	D	97 - Autre	(46 638)		0
Pengrowth Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bowles, Douglas Currie	5		O	2013-11-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 932		75 767
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 932)	6.7100	63 835
<i>Droits</i>									
Bowles, Douglas Currie	5		O	2013-11-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 932)	6.1100	0
Penn West Petroleum Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
George, Richard Lee	4		O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	8.7500	305 100
			O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.0000	305 200
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	9.0000	315 200
Pethealth Inc.									
<i>DSU Units</i>									
Edwards, Brian	4		O	2013-11-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	250	2.0000	67 725
Gordon, Harold P.	4		O	2013-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	546		
			M	2013-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	546		89 195*
			O	2013-11-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	250		89 445*
raymond, pierre	4		O	2013-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	546		
			M	2013-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	546		114 852*
			O	2013-11-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	250		115 102*
Renaud, Richard J.	4, 3		O	2013-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	546		
			M	2013-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	546		76 728*
			O	2013-11-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	250		76 978*
Petrobank Energy and Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
WRIGHT, JOHN DAVID	4, 5		O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	196 500	0.3555	4 068 703
			O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.3500	4 072 203
Petrolympic Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ekstein, Brocha	3		O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.0210	
			M	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.2100	14 751 307
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0220	
			M	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.2200	14 752 307
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	0.0160	
			M	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	0.1600	14 770 307
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	0.0155	
			M	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	0.1550	14 779 807
<i>Options</i>									
Ekstein, Mendel Israel	4, 5, 3		O	2013-11-21	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.1750	1 866 667
Jacob, Andreas	4, 5		O	2013-11-21	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.1750	1 766 667
Petrominerales Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sarpi, Ernesto	4		O	2013-11-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 142		78 142
<i>Common Shares Deferred</i>									
Sarpi, Ernesto	4		O	2013-11-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 142)	0.0500	4 513
Peyto Exploration & Development Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robinson, Scott	5		O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	30.5000	440 657
Pinetree Capital Ltd.									
<i>Débetures convertibles</i>									
Inwentash, Sheldon	4, 5		O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 144.00)	711.2757	\$ 31.00
Platino Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Watchorn, Fred	5		O	2013-08-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2013-08-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2013-08-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 083
<i>Options</i>									
Cuenca, Andres	5		O	2013-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2013-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M''	2013-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'''	2013-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			80 000
Watchorn, Fred	5		O	2013-08-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			400 000
Plazacorp Retail Properties Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Holt, Alexander James	5		O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16	4.0900	1 250
POET Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Taylor, Geoff	4								
Marilyn Taylor	PI		O	2013-04-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			37 000
<i>Options</i>									
Taylor, Geoff	4								
Marilyn Taylor	PI		O	2013-04-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 250
Points International Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Barnard, Christopher	5		O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	25.7300	165 483
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	26.2600	159 483
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	26.6000	155 983
Croxon, David Bruce	4		O	2013-11-12	D	51 - Exercice d'options	1 801	9.0000	11 521
Lockhard, Peter	5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	8 000	4.6000	8 504
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	26.5399	504
			O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	8 250	4.6000	8 754
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 250)	26.6230USD	504
<i>Options ESOP</i>									
Lockhard, Peter	5		O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	(8 250)	4.6000	24 168
Posera-HDX Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Shulman, Allen	5		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.3000	1 421 758*
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3000	1 426 758*
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.3050	1 428 258*
Power Corporation du Canada									
<i>Equity Forward Contract</i>									
Power Corporation of Canada	1		O	2013-11-25	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1)	32.2200	25
Premier Gold Mines Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Downie, Ewan Stewart	4		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.6850	3 302 801
			O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.5500	3 322 801
Scherkus, Ebe	4		O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	1.6200	350 000
Premium Brands Holdings Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
BELIVEAU, JOHN STEPHEN	7		O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	21.4500	36 084
Prime Meridian Resources Corp.									
<i>Options</i>									
COWPER, ROBERT MORRIS	5		O	2008-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Progressive Waste Solutions Ltd.(formerly IESI-BFC Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hulligan, William	5		O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	25.8000USD	20 000
ProMetic Sciences de la Vie inc.									

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Actions ordinaires									
Mesburis, Paul	4		O	2013-11-20	D	99 - Correction d'information	(58 100)		173 000
In trust - Child	PI		O	2013-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 000)	0.8900	21 000
RESP	PI		O	2013-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.8700	226 000
RRSP	PI		O	2009-05-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			35 500
			O	2013-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	0.8700	23 000
Spousal RRSP	PI		O	2013-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	0.8900	112 500
Spouse	PI		O	2013-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 300)	0.8900	0
TFSA	PI		O	2009-05-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			22 600
Mondor, Isabelle	5								
CELI	PI		O	2013-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 850	0.8600	5 350
Orr-Gaucher, Nancy	4								
RRSP	PI		O	2013-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.8900	50 000
TFSA	PI		O	2010-05-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 000	0.8900	22 000
Pure Industrial Real Estate Trust									
Trust Units									
Gorrie, Kevan Stuart	5		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	4.5000	39 334
QLT Inc.									
Options									
Lussow, Alexander	5		O	2013-11-22	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000*
Meckler, Jeffrey	4		O	2013-11-22	D	50 - Attribution d'options	225 000		237 500*
Quincaillerie Richelieu Ltée									
Actions ordinaires									
Grenier, Guy	5		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	43.7500	27 879
Quincaillerie Richelieu Ltée	1		O	2013-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	257 900	44.5000	257 900
			O	2013-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	(257 900)	44.5000	0
Quinsam Captial Corporation									
Actions ordinaires									
Szustak, Eric	3								
RRSP	PI		O	2013-11-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.1700	100 000*
QuStream Corporation									
Actions ordinaires									
Sutton, Howard	4		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	350 000	0.0800	5 123 028
Kate Sutton	PI		O	2004-04-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Options									
Sutton, Howard	4		O	2013-11-20	D	52 - Expiration d'options	(350 000)	0.0800	30 000
RDM Corporation									
Actions ordinaires									
Nally, Robert	4		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	10 000	1.0800	45 800
Options									
Nally, Robert	4		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	1.0800	62 500
Red Pine Exploration Inc.									
Actions ordinaires									
Schler, Richard	4, 5		O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0400	6 091 000
Redknee Solutions Inc.									
Actions ordinaires									
Charron, David	5								
410-00U0-E	PI		O	2008-10-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-08-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	63 274		63 274
410-00U0-R	PI		O	2008-10-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-08-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	22 785		22 785
			O	2013-08-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	84 000		106 785
DAVID CHARRON - RRSP 59535116	PI		O	2013-06-29	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(84 000)		
			M	2013-06-29	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(84 000)		
			M'	2013-06-29	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(84 000)		0

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
ESPP (CS)	PI		O	2008-10-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	22 105		22 105
			O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	36 329		58 434
			O	2013-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 840		63 274
			O	2013-09-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(63 274)		0
RRSP (ESPP)	PI		O	2011-12-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	8 090		
			M	2011-12-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	8 043		16 247
			O	2011-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	22 107	1.2700	
			M	2011-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 167	1.2700	20 414
			O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	26 865	1.3000	
			M	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 371	1.3000	22 785
			O	2013-08-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(22 785)		0
TFSA	PI		O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 874	1.4500	
			M	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 108	1.4500	9 108
			O	2010-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(8 204)		
			M	2010-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(8 204)		904
			O	2011-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 420	1.2700	
			M	2011-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 167	1.2700	8 071
			O	2011-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(8 090)		
			M	2011-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(8 071)		0
Regency Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Radvak, William Joseph	4	R	O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0500	1 010 000
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0500	1 020 000
REIT INDEXPLUS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
REIT INDEXPLUS Income Fund	1		O	2013-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.8500	4 933 058
			O	2013-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	10.7300	6 472 896
			O	2013-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 538 238	11.4600	6 471 296
			O	2013-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	10.6800	6 474 096
Response Biomedical Corp									
<i>Actions ordinaires</i>									
Holler, Anthony	4		O	2013-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 370		820 269
<i>Droits Restricted Share Unit</i>									
Shuster, Lewis J.	4		O	2013-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 592		23 025*
Wang, David Guowei	4		O	2013-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 925		10 944*
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Severson, Clinton H.	4		O	2013-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 888		15 679*
Thompson, Peter	4		O	2013-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		18 267*
Wang, Jonathan Jian	4		O	2013-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 888		15 101*
<i>Restricted Share Units</i>									
Keegan, Joseph D.	4		O	2013-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 518		15 309*
Ressources Affinor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gestion Claude Veillette Ltée	3		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	58 000	0.0200	3 058 000

Emetteur	Relation	Retard	État de l'opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Ressources Algold Ltée									
<i>Options</i>									
Lalonde, Jean-François	4		O	2013-11-18	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1500	152 392
Sabine, John William	4		O	2013-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-18	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.1500	150 000
Ressources Freyja inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Keenan, Ronald	4		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 000	0.1300	59 000
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1300	60 000
Lambert, Alain	4, 5								
Fiducie Famille Alain Lambert	PI		O	2013-11-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.1450	1 101 500
			O	2013-11-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1400	1 102 500
Mary Lou Parise	PI		O	2013-11-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1450	360 000
Lebeuf, Michel	5	R	O	2013-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Ressources Métanor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Coffin, Tristram	4		O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1250	1 112 260
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	94 000	0.1300	1 206 260
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.1300	1 212 260
Couture, Raymond	4		O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	92 000	0.1200	173 925
			O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.1200	179 925
Ressources Northcore Inc. (anciennement Corporation Big Red Diamond)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Majerle, Garry	4								
Garnet Gold Inc.	PI		O	2013-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	97 000	0.0050	647 000
			O	2013-11-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	0.0050	707 000
Ressources Pershimco inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chow, Elina	5		O	2013-11-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Bons de souscription</i>									
Chow, Elina	5		O	2013-11-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Chow, Elina	5		O	2013-11-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
Ressources Robex Inc.									
<i>Débitures convertibles échéance 3 ans, intérêt 10 /an</i>									
COHEN, BENJAMIN	3		O	2012-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 2 000 000.00		\$ 2 000 000.00
COHEN, ÉMILIE	3		O	2012-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 2 000 000.00		\$ 2 000 000.00
cohen, julien	4, 3		O	2012-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 2 000 000.00		\$ 2 000 000.00
COHEN, LAETITIA	3		O	2012-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 2 000 000.00		\$ 2 000 000.00
CONTAT COHEN, JOHAN	3		O	2012-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 2 000 000.00		\$ 2 000 000.00
doyon, michel	4								

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
gestion michel Doyon inc	PI		O	2010-02-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-21	I	97 - Autre	\$ 50 000.00		\$ 50 000.00
placements Doyon & fils inc	PI		O	2010-02-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-21	I	97 - Autre	\$ 60 000.00		\$ 60 000.00
Faucher, Richard Regis	4		O	2010-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 30 000.00	1000.0000	\$ 30 000.00
Goulet, Claude	4		O	2008-10-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-10-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 15 000.00	1000.0000	\$ 15 000.00
ROUSSELET, AUGUSTIN	5		O	2013-04-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 100 000.00		\$ 100 000.00
Ressources Thundermin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Arnold, John Martin	4, 5		O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0400	3 219 567
Heslop, John Boyd	4, 5		O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37 000	0.0400	2 055 070
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	0.0400	2 068 070
Retrocom Real Estate Investment Trust (formerly Retrocom Mid-Market Real Estate Investment Trust)									
<i>Débitures 6.75 Convertible Unsecured Subordinated</i>									
dato, edward j	4		O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 15 000.00)	102.0000	\$ 0.00
<i>Parts</i>									
dato, edward j	4								
Angela Dato	PI		O	2013-11-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	4.7000	14 000
Revelt Minerals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lindsey, Timothy	4		O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.6200USD	758 501
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 195	0.6200USD	763 696
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 850	0.6200USD	767 546
			O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.6100USD	777 546
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.6000USD	778 546
Richards Packaging Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Edwards, Terry	5								
RRSP	PI		O	2013-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	9.9600	11 430*
RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST									
<i>Parts de fiducie</i>									
Sonshine, Edward	4, 5		O	2013-11-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 900)	24.9500	118 280
			O	2013-11-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 900)	24.6000	116 380
			O	2013-11-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 200)		
			M	2013-11-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 200)	24.6000	114 180
			O	2013-11-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(17 000)		
			M	2013-11-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(17 000)	25.0200	97 180
Waks, Frederic Allen	5		O	2013-11-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(4 000)	24.6000	93 483
			O	2013-11-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(5 640)	24.6000	87 843
			O	2013-11-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 000)		
			M	2013-11-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 000)	24.7790	85 843
			O	2013-11-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 000)	24.7700	84 843
			O	2013-11-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 120)		
			M	2013-11-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 120)	25.1000	83 723
			O	2013-11-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(400)	24.6700	83 323
			O	2013-11-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(720)		
			M	2013-11-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(720)	24.6000	82 603
Ritchie Bros. Auctioneers Incorporated									

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blake, Peter James	4		O	2013-11-21	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(250)	20.3900USD	146 608
Rocky Mountain Dealerships Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Stimson, Derek Ian	4, 5, 3		O	2013-08-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	11.5000	
Derek Stimson Holdings Ltd.	PI		M	2013-08-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	11.5000	200 000
			O	2013-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	12.2800	100 000
Rusoro Mining Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Agapov, Andre Vladimir	4, 5, 3		O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	170 000	0.0200	78 597 667
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0200	78 602 667
Sandvine Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caputo, David	4		O	2013-11-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	554	2.7000	82 872
Donnelly, Tom	5		O	2013-11-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	139	2.7000	14 154
Hamilton, Scott	4		O	2013-11-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	49	2.7000	3 165
Siim, Brad	5		O	2013-11-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	289	2.7000	18 831
Savant Explorations Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Douglas, David Mark	5		O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	48 000	0.0350	1 643 000
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	52 000	0.0350	1 695 000
Savaria Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
BOURASSA, JEAN-MARIE	4, 6, 5								
Les Élévateurs Savaria	PI		O	2013-11-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000 000)	2.7500	13 375 000
Bourassa, Marcel	4, 6, 5								
Les Élévateurs Savaria	PI		O	2013-11-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000 000)	2.7500	13 375 000
Les Élévateurs Savaria	3		O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000 000)	2.7500	13 375 000*
SCITI Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Pearce, Stephen Douglas	5								
Alexandra Pearce	PI		O	2003-04-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	11.7800	500*
Secure Energy Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Steinke, Daniel	5		O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	16.1500	752 916
			O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	16.1000	742 916
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	16.2500	692 916
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 100)	16.3500	681 816
WADSWORTH, GEORGE	7		O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	16.1520	741 305
<i>Actions ordinaires Employee Share Ownership Plan</i>									
Amirault, Rene	4, 5, 3		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	181	15.4996	21 126
Gransch, Allen Peter	5		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	97	15.4996	10 398
McGurk, Brian Kenneth Stanley	5		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	101	15.4996	5 184
Parkinson, Dean	7		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	54	15.4996	2 998
Steinke, Daniel	5		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	87	15.4996	12 780
WADSWORTH, GEORGE	7		O	2013-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	107	15.4996	7 528

Emetteur	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Wieler, Ronald Nicholas	5		O	2013-11-15	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	99	15.4996	13 505
Senvest Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mashaal, Richard	4, 5		O	2013-11-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 000	21.5000	
			M	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	10 000	21.5000	252 900
<i>Options</i>									
Mashaal, Richard	4, 5		O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	21.5000	10 000
Services de Telecommunications Buzz Inc. (Anciennement Capital Knowlton inc.)									
<i>Billets convertibles (loans)</i>									
Haddad, Mazen	4, 5, 3		O	2008-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-10-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 20 000.00	0.0500	\$ 20 000.00
Jeremy, Edelman	3		O	2013-08-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-10-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 20 000.00	0.0500	\$ 20 000.00
Sierra Wireless, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Guillemette, Philippe Frederic Joel Rene	5		O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	3 163	8.2900USD	3 163
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 163)	19.6500USD	0
			O	2013-11-26	D	51 - Exercice d'options	117	8.2900USD	117
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(117)	19.1500USD	0
Schieler, August Daniel	7	R	O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 783)	19.1700USD	8 396
<i>Options</i>									
Guillemette, Philippe Frederic Joel Rene	5		O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	(3 163)	8.2900USD	59 407
			O	2013-11-26	D	51 - Exercice d'options	(117)	8.2900USD	59 290
Sirius XM Canada Holdings Inc. (formerly Canadian Satellite Radio Holdings Inc.)									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Bitove, John Ivan	4, 5, 3								
Obelsyk Media Inc.	PI		O	2013-11-18	C	46 - Contrepartie de services	(17 450)		5 979 716
<i>Droits Restricted Stock Units</i>									
Redmond, Mark Laurence	5	R	O	2013-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	63 000	8.4900	194 310
		R	O	2013-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	52 200	8.4900	246 510
<i>Options Class A</i>									
Bitove, John Ivan	4, 5, 3		O	2005-12-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-11-18	D	50 - Attribution d'options	13 800	8.4900	13 800
Boivin, Pierre	4		O	2005-12-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-11-18	D	50 - Attribution d'options	13 800	8.4900	13 800
Casgrain, Tim	4		O	2013-10-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-11-18	D	50 - Attribution d'options	13 800	8.4900	13 800
Coriat, David	4		O	2013-01-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-11-18	D	50 - Attribution d'options	13 800	8.4900	13 800
Cunningham, Timothy Paul	5	R	O	2013-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 750	8.4900	153 000
		R	O	2013-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 200	8.4900	164 200
Evershed, Philip	5	R	O	2013-11-18	D	50 - Attribution d'options	13 800	8.4900	133 800
Gordon, Ian Sheffield	5		O	2013-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 250	8.4900	14 250
		R	O	2013-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 600	8.4900	24 850
Johnson, Guy	4	R	O	2013-11-18	D	50 - Attribution d'options	13 800	8.4900	38 800
Knapton, Francis Mark	5	R	O	2013-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 500	8.4900	35 380
		R	O	2013-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 200	8.4900	45 580
Lewis, John Edward	5	R	O	2013-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 500	8.4900	148 350

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Société financière IGM Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Porteur inscrit									
Viner, Anthony Peers	4	R	O	2013-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 600	8.4900	158 950
Washinushi, Michael Akihiko	5	R	O	2013-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 750	8.4900	198 375
		R	O	2013-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 200	8.4900	218 575
Alves, Joseph	7		O	2007-10-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	2 040	42.8200	2 040
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(117)	54.4300	1 923
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(200)	54.4000	1 723
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(100)	54.4100	1 623
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(400)	54.4400	1 223
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(200)	54.4700	1 023
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(223)	54.4900	800
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(200)	54.4600	600
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(100)	54.4100	
			M	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(100)	54.5100	500
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(500)	54.4800	0
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	1 324	46.7200	1 324
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(177)	54.4900	1 147
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(200)	54.5000	947
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(100)	54.5100	847
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(100)	54.5300	747
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(300)	54.5500	447
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(200)	54.5900	247
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(100)	54.5700	147
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(100)	54.5400	47
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(47)	54.5200	0
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	3 220	43.1900	3 220
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(100)	54.4000	3 120
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(100)	54.5600	3 020
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(200)	54.6100	2 820
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(193)	54.5000	2 627
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(500)	54.6000	2 127
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(400)	54.6300	1 727
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(200)	54.6600	1 527
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(100)	54.6700	1 427
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(100)	54.6800	1 327
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(100)	54.5700	1 227
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(100)	54.6200	1 127
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(200)	54.6400	927
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(300)	54.5900	627
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(327)	54.5800	300
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(200)	54.5400	100
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(100)	54.5200	0
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	3 256	26.6700	3 256
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(73)	54.5800	3 183
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(300)	54.5500	2 883
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(100)	54.5100	2 783
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(200)	54.5200	2 583
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(200)	54.5700	2 383
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(300)	54.5400	2 083
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(100)	54.5000	1 983
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(200)	54.4200	1 783
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(200)	54.4100	1 583
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(100)	54.4000	1 483

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(383)	54.4300	1 100
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(200)	54.4500	900
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(100)	54.4400	800
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(100)	54.4900	700
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(200)	54.4600	500
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(100)	54.4800	400
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(200)	54.4700	200
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	653	45.5600	853
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(53)	54.5200	800
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(200)	54.4800	600
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(300)	54.4900	300
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(100)	54.4700	200
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(200)	54.3900	0
Kinzel, Mark Richard	7		O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	3 000	37.7800	9 749
			O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	54.3900	6 749
			O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	10 000	37.7800	16 749
			O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	(100)	54.4400	16 649
			O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	(300)	54.3800	16 349
			O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	(100)	54.3700	16 249
			O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	(200)	54.3600	16 049
			O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	(1 700)	54.3500	14 349
			O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	(600)	54.3400	13 749
			O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	(100)	54.3200	13 649
			O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	54.3000	12 649
			O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	(200)	54.2800	12 449
			O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	(700)	54.2600	11 749
			O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	(300)	54.3500	11 449
			O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	(100)	54.3300	11 349
			O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	(300)	54.3400	11 049
			O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	(300)	54.3200	10 749
			O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	(100)	54.3100	10 649
			O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	(1 300)	54.3000	9 349
			O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	(1 300)	54.2500	8 049
			O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	(600)	54.2300	7 449
			O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	(500)	54.2100	6 949
			O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	(200)	54.2000	6 749
			O	2013-11-26	D	51 - Exercice d'options	7 500	37.7800	14 249
			O	2013-11-26	D	51 - Exercice d'options	(5 100)	54.2200	9 149
			O	2013-11-26	D	51 - Exercice d'options	(1 200)	54.2000	7 949
			O	2013-11-26	D	51 - Exercice d'options	(600)	54.0750	7 349
			O	2013-11-26	D	51 - Exercice d'options	(500)	54.0400	6 849
			O	2013-11-26	D	51 - Exercice d'options	(100)	54.0600	6 749
Taylor, Murray John Options	4, 5		O	2013-11-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(3 000)	54.5700	173 784
Alves, Joseph	7		O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(117)	42.8200	24 283
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(200)	42.8200	24 083
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(100)	42.8200	23 983
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(400)	42.8200	23 583
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(200)	42.8200	23 383
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(223)	42.8200	23 160
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(200)	42.8200	22 960
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(100)	42.8200	22 860
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(500)	42.8200	22 360
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(1 324)	46.7200	21 036
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(3 220)	43.1900	17 816
			O	2013-11-25	D	51 - Exercice d'options	(3 256)	26.6700	14 560

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Société Financière Manuvie									
<i>Deferred Share Units</i>									
Vrysen, John G.	7		O	2013-03-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	787		92 853
			O	2013-06-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	729		93 582
			O	2013-09-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	709		94 291
			O	2013-11-20	D	59 - Exercice au comptant	(8 000)		86 291
SofameTechnologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Presser, Robert Ian	4		O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 000	0.0100	472 000*
Solutions Extenway Inc.									
<i>Options</i>									
Brown, David	5, 3		O	2013-11-24	D	52 - Expiration d'options	(500 000)		1 000 000
Laferrière, Richard F.	4, 5		O	2013-11-24	D	52 - Expiration d'options	(150 000)		1 550 000
Lassonde, Carolyne	4, 5		O	2013-11-24	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		609 715
McAllister, John	4, 5		O	2013-11-24	D	52 - Expiration d'options	(500 000)		1 000 000
Zakaib, Lorne	4		O	2013-11-24	D	52 - Expiration d'options	(150 000)		609 715
SouthGobi Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
China Investment Corporation	3								
Land Breeze II S.a.r.l.	PI		O	2013-11-21	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 462 980	1.2100	30 849 444
<i>Options</i>									
Deepwell, Andre	4		O	2013-11-27	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	5.1000	145 000*
Lebel, Pierre	4, 5		O	2013-11-27	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	5.1000	150 000*
Spyglass Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Guy, Bob	5		O	2013-03-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			21 000
Spouse TFSA	PI		O	2013-03-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	1.9100	13 000
O'Byrne, Daniel James	5		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.8000	311 997
WRIGHT, JOHN DAVID	4		O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	1.7900	115 455
Starlight U.S. Multi-Family (No. 2) Core Fund									
<i>Parts Class A Unit</i>									
Drimmer, Daniel	4, 5								
D.D. Acquisitions Partnership	PI		O	2013-11-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			36 214
Kirsh, Evan Mitchell	7, 5		O	2013-11-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 650
Lawson, Tamara	5		O	2013-11-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
<i>Parts Class C Unit</i>									
Drimmer, Daniel	4, 5								
D.D. Acquisitions Partnership	PI		O	2013-11-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			577 060
<i>Parts Class F Unit</i>									
Kirsh, Evan Mitchell	7, 5		O	2013-11-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 250
<i>Parts Class U Unit</i>									
Drimmer, Daniel	4, 5								
D.D. Acquisitions Partnership	PI		O	2013-11-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 700
Kirsh, Evan Mitchell	7, 5		O	2013-11-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100
Adam Kirsh	PI		O	2013-11-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100
Joanne Fox	PI		O	2013-11-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100
Julia Kirsh	PI		O	2013-11-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100
Lawson, Tamara	5		O	2013-11-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Stella-Jones Inc.									
<i>Restricted Stock Units (RSU's)</i>									
Bourgault, Lyne	7		O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	675		1 038
			O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	414		1 452
Caric, George	7		O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 592		3 984
			O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 584		5 568
Downy, William Garfield Jr.	7		O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 562		3 893
			O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 431		5 324
Eichenbaum, Marla	5		O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 634		4 102
			O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 770		5 872
Fox, Doug	7		O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	4 575		7 121
			O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	3 063		10 184
Godin, Rémi	5		O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 562		4 044
			O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 884		5 928
Hedding, Kris David	7		O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 232		3 416
			O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 320		4 736
James, Kenner	7		O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 406		3 736
			O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 584		5 320
Jones, Ian	7		O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 856		4 829
			O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	3 063		7 892
McManus, Brian	4, 5		O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	30 000		140 000
			O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	300 000		440 000
Murray, Gordon	5		O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 490		3 767
			O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 341		5 108
Poirier, Martin	5		O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 196		3 322
			O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 182		4 504
Ritchie, Glen	7		O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 692		2 560
			O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	912		3 472
Sylvester, Mike	7		O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 892		4 509
			O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 959		6 468
Thompson, Richard	7		O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 196		3 322
			O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 182		4 504
Vachon, Eric	7		O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 343		4 019
			O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 685		6 704
Younce, Jon	7		O	2013-07-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			489
			O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	900		1 389
			O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	567		1 956
Zeegers, Ronald Leo	7		O	2013-07-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			399
			O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	723		1 122
			O	2013-10-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	474		1 596
Storm Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Butler, Mark	4								
Connie L. Ellis Professional Corporation	PI		O	2013-11-19	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	149 000	3.3500	210 000
Lavergne, Brian	4, 5		O	2013-11-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	285 000	3.3500	2 623 460*
McLean, Donald Galloway	5		O	2013-11-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	3.3500	1 158 283
Wierzba, P. Grant	4		O	2013-11-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	3.3500	258 182
Claudia Wierzba RRSP	PI		O	2010-08-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-19	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	3.3500	50 000
Strongco Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beutel, Robert Jonathan	4, 6								

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Oakwest Corporation Limited	PI		O	2013-11-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	4.1000	2 947 009
Summit Industrial Income REIT									
<i>Parts de fiducie</i>									
Morassutti, Lawrence	5								
Travi Inc.	PI		O	2013-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	5.7400	125 000
			O	2013-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	5.7200	150 000
Tadeson, Thomas James	5		O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	5.7500	13 516
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	90	5.7500	13 606
Suncor Energie Inc.									
<i>Options Key Contributor/Executive Stock Options</i>									
FORD, WILLIAM DOUGLAS	4		O	2011-11-06	D	51 - Exercice d'options	(16 000)	16.5500	
			M	2013-11-06	D	51 - Exercice d'options	(16 000)	16.5500	24 000
Taseko Mines Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Battison, Brian	5		O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	40 000	2.1600	
			M	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	45 000	1.0000	126 627
			O	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 770)	2.1600	
			M	2013-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 769)	2.1600	92 858
McManus, John	5		O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	20 000	1.0000	121 000
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	2.1600	101 000
<i>Options</i>									
Battison, Brian	5		O	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	1.0000	
			M	2013-11-15	D	51 - Exercice d'options	(45 000)	1.0000	760 200
McManus, John	5		O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	1.0000	923 500
Technologies Interactives Mediagrif Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Les Services de gestion Claude Roy Inc.	3		O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	19.3800	2 724 600
			O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	19.3700	2 725 000
			O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	19.4000	2 728 300
			O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	19.3900	2 729 300
Roy, Claude	4, 5, 3		O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	18.8800	623 716
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	18.7500	624 316
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	19.0800	625 316
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	19.2100	625 716
Les Services de gestion Claude Roy Inc.	PI		O	2013-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	18.7000	2 724 300
			O	2013-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	19.3800	2 724 600
			O	2013-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	19.3700	2 725 000
			O	2013-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	19.4000	2 728 300
			O	2013-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	19.3900	2 729 300
Technologies SENSIO inc.									
<i>Options</i>									
Goineau, Yvan	4	R	O	2013-11-19	D	50 - Attribution d'options	10 000	0.0750	35 000
TELUS Corporation									
<i>Restricted Share Units</i>									
Entwistle, Darren	4, 5		O	2013-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	14 867		732 629
			O	2013-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(289 068)	37.0900	443 561
Tembec Inc.									
<i>DSU</i>									
Betts, Norman Murray	4		O	2013-11-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	80 579	2.4200	199 197
Chapman, James N.	4		O	2013-11-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	121 901	2.4200	238 165
Continenza, James V.	4		O	2013-11-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	305 785	2.4200	629 025
Leduc, Jacques	4		O	2013-11-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	80 579	2.4200	128 491
Scricco, Francis M.	4		O	2013-11-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	80 579	2.4200	196 843
Steuart, David J.	4		O	2013-11-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	80 579	2.4200	196 843

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Waisberg, Lorie	4		O	2013-11-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	80 579	2.4200	196 843
PB DSU									
Bastien, Reginald	5		O	2013-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 795	2.4100	24 295
Black, Chris	5		O	2013-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	55 187	2.4100	138 846
Coates, Linda	5		O	2013-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	38 122	2.4100	56 717
Dottori, Paolo G.	5		O	2013-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	34 154	2.4100	51 408
Dumas, Michel	4, 5		O	2013-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	58 963	2.4100	169 132
LeBel, Patrick	5		O	2013-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 073	2.4100	96 565
Lopez, Jim	4, 5		O	2013-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	182 573	2.4100	523 700
Moeltner, Marcus J.	5		O	2013-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 073	2.4100	97 024
Patel, Mahendra A.	5		O	2013-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 963	2.4100	25 709
Ribeyrolle, Christian	5		O	2013-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	47 849	2.4100	90 795
TeraGo Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
GRAFSTEIN, Jerahmiel Samson New Court Corporation	4 PI		O	2013-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.8620	14 000
TerraVest Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
TerraVest Capital Inc.	1		O	2013-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.2000	100
Tesco Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
LRP V Luxembourg Holdings S.a r.l.	3		O	2013-11-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 070 000)	19.4700	5 807 799
Theratechnologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ingalls & Snyder, LLC various managed accounts	3 PI		O	2013-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	0.2188USD	6 353 495
			O	2013-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 000)	0.2366USD	6 339 495
			O	2013-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.2370USD	6 334 495
Thompson Creek Metals Company Inc.									
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Perron, Jacques	4, 5		O	2013-11-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	300 000		300 000
<i>Options</i>									
Perron, Jacques	4, 5		O	2013-11-21	D	50 - Attribution d'options	400 000		400 000
Tim Hortons Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anthony, Douglas G.	7, 5		O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(656)	61.7000	3 022
Hollis, Glenn O.	7, 5		O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(450)	62.2900	1 662
McMullen, David H.	7, 5		O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(576)	61.8300	7 800
Wettlaufer, Michelle	5		O	2013-11-19	D	97 - Autre	(2 000)		3 868
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(880)	61.7600	2 988
Wiant, James A.	5		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(677)	62.3800	2 600
<i>Options (stock appreciation rights may/may not be granted in tandem)</i>									
Anthony, Douglas G.	7, 5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(2 537)	45.7600	12 012
Hollis, Glenn O.	7, 5		O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	(950)	35.2300	21 910
Timbercreek Senior Mortgage Investment Corporation									
<i>Class A Shares</i>									
Tamblyn, Robert Blair	4		O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	8.4200	6 100
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	8.4300	8 000
Times Three Wireless Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Middleton, William	4, 5		O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0300	3 784 500
Toromont Industries Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cuddy, Mike	7		O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	25.7500	110 394
Hill, Wayne S.	4, 5		O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	25.7500	43 900
Jewer, Paul Randolph	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	10 000	14.4900	

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Medhurst, Scott	4, 5		M	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	9 000	14.4900	9 000*
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	1 000	14.4900	1 000*
			O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	19 500	16.2700	87 900*
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 061)	25.5000	72 839*
			O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	1 561	12.4200	74 400
Ogilvie, Robert M.	4, 5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	800	14.4900	156 880*
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	25.6700	156 080*
			O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	4 200	14.4900	160 280*
			O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	25.6700	156 080*
Options									
Jewer, Paul Randolph	5		O	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	14.4900	
			M	2013-11-14	D	51 - Exercice d'options	(9 000)	14.4900	208 000*
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(1 000)		207 000*
Medhurst, Scott	4, 5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(19 500)		290 500*
		R	O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	(1 561)	12.4200	288 939
Ogilvie, Robert M.	4, 5		O	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	(800)		304 200*
			O	2013-11-19	D	51 - Exercice d'options	(4 200)		300 000*
Tourmaline Oil Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kryszak, Timothy Allan	5		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	50 000		375 062
			O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	42.0016	325 062
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	40.6797	325 062
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 300)	42.1740	273 762
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(73 700)	42.0039	200 062
			O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	40.9885	300 062
Options									
Kryszak, Timothy Allan	5		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	10.0000	200 000
TransCanada Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jenkins, Andrew K.	5		O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	10 283	38.1000	10 308
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 100)	47.0700	2 208
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	47.0600	908
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(883)	47.0500	25
MacGregor, Paul F.	5		O	2013-11-26	D	51 - Exercice d'options	7 712	38.1000	15 639
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	47.5900	11 439
			O	2013-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 607)	47.5400	8 832
Options Options Granted Feb. 22, 2007 @ \$38.10 (exp. Feb. 22, 2014)									
Jenkins, Andrew K.	5		O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	(10 283)		0
MacGregor, Paul F.	5		O	2013-11-26	D	51 - Exercice d'options	(7 712)		0
TransGlobe Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chase, Geoffrey Charles	4		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	33 241		53 241
Clarkson, Ross Gordon	4, 5		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	50 298		2 108 452
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	128 041		2 236 493
Dyment, Fred J.	4		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	20 100		74 433
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	22 000		96 433
Gress, Albert	5		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	5 628		36 128
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	4 986		41 114
Herrick, Lloyd William	4, 5		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	44 381		508 002
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	109 125		617 127
Norris, Brett	5		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	7 397		7 397
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	12 871		20 268
NOYES, Erwin Lewis	4		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	2 219		46 666
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	13 878		
			M	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	13 879		60 545
Pankiw, Robert Mark	5		O	2012-04-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Options									
Chase, Geoffrey Charles	4		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(59 400)	2.7800	110 800
Clarkson, Ross Gordon	4, 5		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(136 000)	4.9300	1 010 800
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(228 800)	2.7800	782 000
Dyment, Fred J.	4		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(20 100)	4.9300	138 667
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(22 000)	2.7800	116 667
Gress, Albert	5		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(16 000)	4.9100USD	310 400
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(8 400)	2.2900	
			M	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(8 400)	2.2900USD	302 000
Herrick, Lloyd William	4, 5		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(120 000)	4.9300	808 000
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(195 000)	2.7800	613 000
Norris, Brett	5		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	4.9300	272 000
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(23 000)	2.7800	249 000
NOYES, Erwin Lewis	4		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	4.9300	144 000
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(24 800)	2.7800	119 200
Pankiw, Robert Mark	5		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(27 400)	2.7800	249 000
Tree Island Steel Ltd.									
<i>Bons de souscription</i>									
Bull, Peter Morris	3								
Arbutus Distributors Ltd.	PI		O	2013-11-21	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	472 500	0.3000	1 597 500
Trevali Mining Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Huberman, David	4		O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.7500	200 000
<i>Options</i>									
Holler, Anthony	4		O	2013-05-31	D	55 - Expiration de bons de souscription	(25 000)	1.6000	
			M	2013-05-31	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	1.6000	470 500
		R	O	2011-05-31	D	50 - Attribution d'options	25 000	1.6000	375 000
Marinov, Daniel	5		O	2013-11-25	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.6200	111 000
Trican Well Service Ltd.									
<i>Droits Restricted Share Units (RSUs)</i>									
Wichuk, Randal Bernard	2		O	2013-11-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	17		9 907
			O	2013-11-22	D	59 - Exercice au comptant	(795)	13.7500	9 112
Trilogy Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Riddell, Clayton H.	4, 6, 3		O	2013-11-22	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(350 000)	27.5000	239 848
Treherne Resources Ltd.	PI		O	2013-11-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(280 300)	27.5000	609 792
			O	2013-11-22	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(345 658)	27.5000	264 134
Warner Investment Holdings Ltd.	PI		O	2013-11-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	280 300	27.5000	9 395 608
			O	2013-11-22	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	345 658	27.5000	9 741 266
			O	2013-11-22	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	350 000	27.5000	10 091 266
True North Apartment Real Estate Investment Trust									
<i>Options</i>									
Drimmer, Daniel	4, 3		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(37 916)	2.0000	195 834
Liddell, Martin	5		O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	(4 166)	2.0000	88 334
<i>Parts de fiducie</i>									
Drimmer, Daniel	4, 3		O	2012-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	37 916	2.0000	37 916
			O	2013-11-20	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(37 916)		0
D.D. Acquisitions Partnership	PI		O	2013-11-20	I	90 - Changements relatifs à la propriété	37 916		164 372
Liddell, Martin	5		O	2013-11-21	D	51 - Exercice d'options	4 166	2.0000	7 816
True North Commercial Real Estate Investment Trust									
<i>Options</i>									
Drimmer, Daniel	4, 3		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(52 083)	1.6000	204 167
<i>Parts de fiducie</i>									
Drimmer, Daniel	4, 3		O	2012-12-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	52 083	1.6000	52 083
			O	2013-11-20	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(52 083)		0
D.D. Acquisitions Partnership	PI		O	2013-11-20	I	90 - Changements relatifs à la propriété	52 083		1 813 132
Tucows Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ralls, Rawleigh Hazen	4								
Lacuna Hedge Fund LLLP	PI		O	2013-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80 000)	2.9959USD	3 920 000
			O	2013-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(105 100)	2.8810USD	3 814 900
			O	2013-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(64 900)	2.7707USD	3 750 000
Twin Butte Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bowman, Robert D.	5		O	2013-11-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	174	2.0000	40 217
Howe, Gordon	5		O	2013-11-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	61	2.0000	8 643
SAUNDERS, JAMES MACLEO	4, 5		O	2013-11-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	587	2.0000	4 648 077
Steckley, Warren D.	4		O	2013-11-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 539		196 186
Steele, Alan	5		O	2013-11-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	779	2.0000	989 581
Unigold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	6, 3								
Pinetree Capital Ltd.	PI		O	2013-11-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500 000)	0.0750	24 000 000
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2013-11-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500 000)	0.0750	24 000 000
Uni-Sélect Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Uni-Sélect Inc.	1		O	2013-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	27.3860	1 000
			O	2013-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	27.3860	0
			O	2013-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	27.5750	2 000
			O	2013-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	27.5750	0
United Corporations Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
E-L Financial Corporation Limited	3		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	70.0000	6 272 659
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	70.0200	6 274 259
			O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	70.2500	6 274 959
Uragold Bay Resources Inc. (formerly Uranium Bay Resources Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tourillon, Bernard J.	4, 5								
3245004 Canada Inc.	PI		O	2013-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0450	1 160 000*
Valeant Pharmaceuticals International, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kornwasser, Laizer	5		O	2013-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	107.3842USD	10 000
Veresen Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
King, Kevan Scott	5								
BMO Nesbitt Burns	PI		O	2013-11-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20	12.7142	3 122
BMO Nesbitt Burns RRSP	PI		O	2013-11-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	16	12.7142	2 568
White, Stephen	8								
CIBC RRSP	PI		O	2013-11-22	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	266	12.7142	40 954
Weddome Gold Mines Ltd.									

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Uloth, Rowland Wallace	4		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.5668	325 925
			O	2013-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.5874	350 925
West Fraser Timber Co. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
KETCHAM INVESTMENTS	3		O	2013-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	89.9000	2 609 745
Western Energy Services Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Campbell, Jan Marie	5		O	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 162)	7.2950	4 139
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 139)	7.2500	0
118GTZ-W	PI		O	2013-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(725)	7.2950	0
RSP	PI		O	2013-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 475)	7.2800	0
Mathison, Ronald	4								
Matco Investments Ltd.	PI		O	2013-11-21	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000	7.3500	931 340
WestJet Airlines Ltd.									
<i>Actions ordinaires - Voting</i>									
Beddoe, Clive	5		O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(88 100)	28.4500	1 305 969
			O	2013-11-21	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(18 000)		1 287 969
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(135 000)	28.2500	1 152 969
			O	2013-11-22	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(19 000)		1 133 969
Matthews, Wilmot Leslie	4		O	2013-11-25	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(500)		1 221 751
			O	2013-11-25	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(3 750)		1 218 001
			O	2013-11-25	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(320)		1 217 681
			O	2013-11-25	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(13 300)		1 204 381
Saretsky, Gregg Albert	5		O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	28.4100	48 089
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	28.3458	43 089
			O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	15 912	14.7300	59 001
			O	2013-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 912)	28.0871	43 089
<i>Options 2012 Stock Options</i>									
Saretsky, Gregg Albert	5		O	2013-11-22	D	51 - Exercice d'options	(33 234)	14.7300	72 546
Williams Creek Gold Limited									
<i>Options</i>									
Ellingham, Elaine	4		O	2013-11-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-11-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2013-11-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-11-19	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.1000	400 000*
Yellow Media Limitée									
<i>Deferred Share Unit</i>									
MACLELLAN, ROBERT FRANCIS	4		O	2013-11-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 985	16.7504	24 868
Zargon Oil & Gas Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Burden, Leslie Edward	5		O	2013-09-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	161	7.4504	11 137
			O	2013-09-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	38	7.0081	11 175
			O	2013-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	166	7.2157	11 341
			O	2013-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	38	7.2410	11 379
			O	2013-10-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	162	7.3997	11 541
			O	2013-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	156	7.6462	11 697
L Burden RRSP	PI		O	2013-09-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	69	7.4504	8 809
			O	2013-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	76	7.0081	8 885

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-10-01	I	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71	7.2157	8 956
			O	2013-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	75	7.2410	9 031
			O	2013-10-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	7.3997	9 100
			O	2013-11-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67	7.6462	9 167
Doetzel, Randolph John	5		O	2013-10-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	267	7.3997	631
			O	2013-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	259	7.6462	890
			O	2013-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	7.5900	90
			O	2013-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	7.2410	364
R Doetzel - Registered	PI		O	2013-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.6000	7 200
Dranchuk, Jason Brent	5		O	2013-09-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	188	7.4504	15 954
			O	2013-09-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	87	7.0081	16 041
			O	2013-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	194	7.2157	16 235
			O	2013-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	87	7.2410	16 322
			O	2013-10-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	189	7.3997	16 511
			O	2013-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	183	7.6462	16 694
C Dranchuk - Registered	PI		O	2013-09-13	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	101	7.4504	6 986
			O	2013-09-16	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	7.0081	7 045
			O	2013-10-01	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	105	7.2157	7 150
			O	2013-10-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	58	7.2410	7 208
			O	2013-10-16	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	102	7.3997	7 310
			O	2013-11-01	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	99	7.6462	7 409
Hansen, Craig Henry	4, 5		O	2013-09-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	241	7.4504	684 381
			O	2013-09-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	128	7.0081	684 509
			O	2013-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	249	7.2157	697 458
			O	2013-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	127	7.2410	697 585
			O	2013-10-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	243	7.3997	697 828
			O	2013-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	235	7.6462	698 063
C Hansen - Registered	PI		O	2013-09-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	130	7.4504	574 536
			O	2013-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	69	7.0081	574 605

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-10-01	I	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	134	7.2157	574 739
			O	2013-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	68	7.2410	574 807
			O	2013-10-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	131	7.3997	574 938
			O	2013-11-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	126	7.6462	575 064
Hustad, Christopher Michael	5		O	2013-09-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	243	7.4504	11 148
			O	2013-09-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84	7.0081	11 232
			O	2013-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	251	7.2157	11 483
			O	2013-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84	7.2410	11 567
			O	2013-10-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	245	7.3997	11 812
			O	2013-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	237	7.6462	12 049
Janjua, Pete Hardeep Singh	5		O	2013-09-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	243	7.4504	5 512
			O	2013-09-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	47	7.0081	5 559
			O	2013-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	251	7.2157	5 810
			O	2013-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	48	7.2410	5 858
			O	2013-10-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	245	7.3997	6 103
			O	2013-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	237	7.6462	6 340
R Janjua Spousal RRSP	PI		O	2013-09-16	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71	7.0081	8 269
			O	2013-10-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	7.2410	8 338
Kergan, Brian	5		O	2013-09-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	170	7.4504	50 447
			O	2013-09-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89	7.0081	50 536
			O	2013-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	176	7.2157	50 712
			O	2013-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89	7.2410	50 801
			O	2013-10-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	171	7.3997	50 972
			O	2013-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	166	7.6462	51 138
B Kergan - Registered	PI		O	2013-09-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	113	7.4504	27 225
			O	2013-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	7.0081	27 285
			O	2013-10-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	117	7.2157	27 402
			O	2013-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	59	7.2410	27 461

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-10-16	I	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	114	7.3997	27 575
			O	2013-11-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	111	7.6462	27 686
Lee, Kevin Chin Yu	5		M	2013-08-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	249	7.2800	249
			O	2013-09-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	243	7.4504	492
			O	2013-09-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	7.0081	494
			O	2013-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	251	7.2157	745
			O	2013-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	7.2410	749
			O	2013-10-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	245	7.3997	994
			O	2013-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	237	7.6462	1 231
T Lee - Registered	PI		O	2013-08-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	249	7.2800	
			O	2013-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	134	7.0081	15 677
			O	2013-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	131	7.2410	15 808
Moriyama, Robert Todd	5		O	2013-09-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	252	7.4504	8 456
			O	2013-09-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70	7.0081	8 526
			O	2013-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	260	7.2157	8 786
			O	2013-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71	7.2410	8 857
			O	2013-10-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	254	7.3997	9 111
			O	2013-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	245	7.6462	9 356
R Moriyama - Registered	PI		O	2013-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	7.0081	4 229
			O	2013-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35	7.2410	4 264
ZCL Composites Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bachmeier, Ronald Marvin	7		O	2013-11-18	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	40 000	40000.0000	
			M	2013-11-18	D	51 - Exercice d'options	40 000	3.7500	82 500
<i>Options</i>									
Bachmeier, Ronald Marvin	7		O	2013-11-20	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	3.7500	
			M	2013-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	3.7500	135 000

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)**Depuis le 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié est passé à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales)**

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujéti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de cinq jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujétis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM. Sauf disposition particulière, toute personne qui contrevient à une disposition de la LVM commet une infraction et est passible d'une amende minimale, selon le plus élevé des montants, de 2 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 3 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du double du bénéfice réalisé. Le montant maximal de l'amende est, selon le plus élevé des montants, de 150 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 200 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du quadruple du bénéfice réalisé. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai					
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale	
Arafat, Tawfiq Ahmad	Espial Group Inc.	2013-11-15	2013-11-21	ON	
Arless, Steven	Opsens inc.	2013-11-10	2013-11-21	QC	
Bacarreza, Ricardo	Finning International Inc.	2013-11-18	2013-11-25	BC	
Benarrosh, Joseph	INTEGRATED ASSET MANAGEMENT CORP.	2013-11-19	2013-11-26	ON	
	INTEGRATED ASSET MANAGEMENT CORP.	2013-11-20	2013-11-26	ON	
Bitove, John Ivan	Sirius XM Canada Holdings Inc. (formerly Canadian Satellite Radio Holdings Inc.)	2013-11-18	2013-11-25	ON	
BLEDIN, GEOFFREY	Firm Capital Mortgage Investment Corporation	2013-11-11	2013-11-21	ON	
Boivin, Pierre	Sirius XM Canada Holdings Inc. (formerly Canadian Satellite Radio Holdings Inc.)	2013-11-18	2013-11-25	ON	
Casgrain, Tim	Sirius XM Canada Holdings Inc. (formerly Canadian Satellite Radio Holdings Inc.)	2013-11-18	2013-11-25	ON	
Chaisson, Bob	Cathedral Energy Services Ltd.	2012-10-04	2013-11-25	AB	
Chan, Steven James	KLONDIKE GOLD CORP.	2012-03-01	2013-11-21	BC	
	KLONDIKE GOLD CORP.	2013-04-12	2013-11-21	BC	
Coriat, David	Sirius XM Canada Holdings Inc. (formerly Canadian Satellite Radio Holdings Inc.)	2013-11-18	2013-11-26	ON	
crispin, robert william	Intact Corporation financière	2013-09-16	2013-11-21	ON	
	Intact Corporation financière	2013-11-11	2013-11-21	ON	
Cunningham, Timothy Paul	Sirius XM Canada Holdings Inc. (formerly Canadian Satellite Radio Holdings Inc.)	2013-11-18	2013-11-25	ON	
	Sirius XM Canada Holdings Inc. (formerly Canadian Satellite Radio Holdings Inc.)	2013-11-18	2013-11-25	ON	
Dadouch, Eli	Firm Capital Mortgage Investment Corporation	2013-11-11	2013-11-21	ON	
Deezar, Leslie Paul	Cangene Corporation	2012-11-23	2013-11-22	MB	
Doyle, Darlene Frances	Great Canadian Gaming Corporation	2013-11-14	2013-11-27	BC	
	Great Canadian Gaming Corporation	2013-11-15	2013-11-27	BC	

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Great Canadian Gaming Corporation	2013-11-18	2013-11-27	BC
	Great Canadian Gaming Corporation	2013-11-21	2013-11-27	BC
Evershed, Philip				
	Sirius XM Canada Holdings Inc. (formerly Canadian Satellite Radio Holdings Inc.)	2013-11-18	2013-11-25	ON
Fischtein, Morris				
	Firm Capital Mortgage Investment Corporation	2013-11-11	2013-11-21	ON
Fortress Investment Group LLC				
	Cardiome Pharma Corp.	2013-11-18	2013-11-27	BC
Fried, Joseph				
	Firm Capital Mortgage Investment Corporation	2013-11-11	2013-11-21	ON
Gemmell, Jack				
	Corporation Pharmaceutique Nymox	2013-08-27	2013-11-26	QC
Gilbert, Edward Allen				
	Firm Capital Mortgage Investment Corporation	2013-11-11	2013-11-21	ON
Goineau, Yvan				
	Technologies SENSIO inc.	2013-11-19	2013-11-26	QC
Goldfarb, Stanley				
	Firm Capital Mortgage Investment Corporation	2013-11-11	2013-11-21	ON
Gordon, Ian Sheffield				
	Sirius XM Canada Holdings Inc. (formerly Canadian Satellite Radio Holdings Inc.)	2013-11-18	2013-11-26	ON
	Sirius XM Canada Holdings Inc. (formerly Canadian Satellite Radio Holdings Inc.)	2013-11-18	2013-11-26	ON
Goudron, Peter				
	Great Canadian Gaming Corporation	2013-11-18	2013-11-26	BC
Grace, Mark				
	Absolute Software Corporation	2013-11-12	2013-11-21	BC
Guarnera, Bernard John				
	Golden Queen Mining Co. Ltd.	2013-09-04	2013-11-25	BC
Heller, Anthony				
	Firm Capital Mortgage Investment Corporation	2013-11-11	2013-11-21	ON
Herrmann, Eric Oliver				
	Constellation Software Inc.	2013-11-21	2013-11-27	ON
Holland, William T.				
	CI Financial Corp.	2013-08-09	2013-11-25	ON
Holler, Anthony				
	Trevali Mining Corporation	2011-05-31	2013-11-26	BC
Iverson, Michael Alexander				
	NIOGOLD MINING CORP.	2013-11-20	2013-11-26	BC
Jiaping, Jiang				
	Parcs Commémoratifs Blue Zen Inc.	2013-10-28	2013-11-22	QC
Johnson, Guy				
	Sirius XM Canada Holdings Inc. (formerly Canadian Satellite Radio Holdings Inc.)	2013-11-18	2013-11-25	ON
Karl, Peter Lauren				
	AltaGas Ltd.	2013-11-14	2013-11-26	AB

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Knapton, Francis Mark	Sirius XM Canada Holdings Inc. (formerly Canadian Satellite Radio Holdings Inc.)	2013-11-18	2013-11-25	ON
	Sirius XM Canada Holdings Inc. (formerly Canadian Satellite Radio Holdings Inc.)	2013-11-18	2013-11-25	ON
Lebeuf, Michel	Ressources Freyja inc.	2013-11-06	2013-11-26	QC
Lewis, John Edward	Sirius XM Canada Holdings Inc. (formerly Canadian Satellite Radio Holdings Inc.)	2013-11-18	2013-11-25	ON
	Sirius XM Canada Holdings Inc. (formerly Canadian Satellite Radio Holdings Inc.)	2013-11-18	2013-11-25	ON
Mair, Jonathon	Firm Capital Mortgage Investment Corporation	2013-11-11	2013-11-21	ON
McAlpine, Rory A.	Les Aliments Maple Leaf Inc.	2013-11-15	2013-11-21	ON
	Firm Capital Mortgage Investment Corporation	2013-11-11	2013-11-21	ON
McKee, Robert	Firm Capital Mortgage Investment Corporation	2013-11-11	2013-11-21	ON
Medhurst, Scott	Toromont Industries Ltd.	2013-11-19	2013-11-26	ON
Perrella, Maria	ATS Automation Tooling Systems Inc.	2013-11-19	2013-11-26	ON
Poklar, Sandy Ivan	Firm Capital Mortgage Investment Corporation	2013-11-11	2013-11-21	ON
	Regency Gold Corp.	2013-11-20	2013-11-26	BC
Redmond, Mark Laurence	Sirius XM Canada Holdings Inc. (formerly Canadian Satellite Radio Holdings Inc.)	2013-11-18	2013-11-25	ON
	Sirius XM Canada Holdings Inc. (formerly Canadian Satellite Radio Holdings Inc.)	2013-11-18	2013-11-25	ON
Saward, Laura Lynn	Cangene Corporation	2012-11-23	2013-11-22	MB
	Sierra Wireless, Inc.	2013-11-15	2013-11-27	BC
Schieler, August Daniel	Firm Capital Mortgage Investment Corporation	2013-11-11	2013-11-21	ON
Shulman, Lawrence Morley	Cangene Corporation	2012-11-23	2013-11-22	MB
Sinclair, Chris James Douglas	Espial Group Inc.	2013-11-15	2013-11-21	ON
	Intact Corporation financière	2010-09-17	2013-11-26	ON
Stephenson, Carol M.	Intact Corporation financière	2011-04-20	2013-11-26	ON
	Intact Corporation financière	2013-07-24	2013-11-26	ON
	Intact Corporation financière	2013-07-30	2013-11-26	ON
	Intact Corporation financière	2013-07-31	2013-11-26	ON
	Intact Corporation financière	2013-08-29	2013-11-26	ON
	Intact Corporation financière	2013-09-11	2013-11-26	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Titley, Larry William	Aston Hill Financial Inc.	2013-11-18	2013-11-25	AB
TSANG, (LARRY) CHUN FAI	Continental Precious Minerals Inc.	2013-11-19	2013-11-27	ON
Vains, Todd Anthony	Ivernia Inc.	2013-11-14	2013-11-20	ON
Viner, Anthony Peers	Sirius XM Canada HOLDings Inc. (formerly Canadian Satellite Radio Holdings Inc.)	2013-11-18	2013-11-25	ON
Wan, Thomas Chuen Fai	Jayden Resources Inc.	2013-11-14	2013-11-22	BC
Warner, Michael Anthony	Firm Capital Mortgage Investment Corporation	2013-11-11	2013-11-21	ON
Washinushi, Michael Akihiko	Sirius XM Canada HOLDings Inc. (formerly Canadian Satellite Radio Holdings Inc.)	2013-11-18	2013-11-25	ON
	Sirius XM Canada HOLDings Inc. (formerly Canadian Satellite Radio Holdings Inc.)	2013-11-18	2013-11-25	ON

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Clifton Star Resources Inc.	Actions inscrites	2013-11-22	Actions ordinaires	2016-12-31
CO ₂ Solution inc.	Actions inscrites	2011-08-12	Actions ordinaires	2014-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2010-07-14	Actions ordinaires	2013-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2013-06-17	Actions ordinaires	2016-12-31
Diagnocure Inc.	Actions inscrites	2010-11-23	Actions ordinaires	2013-12-31
Ergorecherche Ltée	Actions inscrites	2012-12-18	Actions ordinaires	2015-12-31
Gastem Inc.	Actions inscrites	2010-07-05	Actions ordinaires	2013-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2013-01-14	Actions ordinaires	2016-12-31
Groupe de Jeux Amaya Inc.	Actions inscrites	2012-07-05	Actions ordinaires	2015-12-31
H ₂ O Innovation inc.	Actions inscrites	2013-09-25	Actions ordinaires	2016-12-31
Innovente inc.	Actions inscrites	2012-12-13	Actions ordinaires	2015-12-31
Les Technologies Clemex Inc.	Actions inscrites	2013-04-17	Actions ordinaires	2016-12-31
Manac Inc.	Actions inscrites	2013-11-20	Actions ordinaires	2016-12-31
Medicago Inc.	Actions inscrites	2013-02-28	Actions ordinaires	2016-12-31
Mines Richmond Inc.	Actions inscrites	2013-11-12	Actions ordinaires	2016-12-31
Nemaska Lithium Inc.	Actions inscrites	2011-12-16	Actions ordinaires	2014-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2010-03-01	Actions ordinaires	2013-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2010-01-14	Actions ordinaires	2013-12-31
Opsens inc.	Actions inscrites	2013-07-12	Actions ordinaires	2016-12-31
Orbite Aluminae Inc.	Actions inscrites	2013-07-19	Actions ordinaires	2016-12-31
Parta Dialogue Inc.	Actions inscrites	2012-03-28	Actions ordinaires	2015-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2012-12-17	Actions ordinaires	2015-12-31
ProMetic Sciences de la Vie inc.	Actions inscrites	2013-09-27	Actions ordinaires	2016-12-31
Prosep Inc.	Actions inscrites	2010-04-06	Actions ordinaires	2013-12-31
PyroGenèse Canada Inc.	Actions inscrites	2011-11-08	Actions ordinaires	2014-12-31
Ressources Méтанor Inc.	Actions inscrites	2012-01-16	Actions ordinaires	2015-12-31
Sherbrook SBK Corp.	Actions inscrites	2011-06-17	Actions ordinaires	2014-12-31
Solutions Extenway Inc.	Actions inscrites	2011-07-18	Actions ordinaires	2014-12-31
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2010-09-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Technologies SENSIO inc.	Actions inscrites	2012-09-12	Actions ordinaires	2015-12-31
Technologies Sonomax Inc.	Actions inscrites	2011-08-17	Actions ordinaires	2014-12-31
TSO ₃ inc.	Actions inscrites	2012-04-17	Actions ordinaires	2015-12-31
Urbanimmersive Technologies Inc.	Actions inscrites	2012-10-01	Actions ordinaires	2015-12-31
Xebec Adsorption Inc.	Actions inscrites	2010-09-13	Actions ordinaires	2013-12-31
Zoommed Inc.	Actions inscrites	2010-05-10	Actions ordinaires	2013-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») – Modifications à l'article 6366 des Règles de la Bourse – Accès à la négociation automatisée

L'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») publie le projet, déposé par la Bourse, de modifications à l'article 6366 des Règles de la Bourse. Les modifications proposées visent à introduire dans la réglementation de la Bourse des obligations et exigences en matière d'accès électronique à la Bourse octroyé par les participants agréés à leurs clients, semblables à celles désormais prévues au *Règlement modifiant le règlement 23-103 sur la négociation électronique*.

(Les textes sont reproduits ci-après.)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 23 décembre 2013, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Serge Boisvert
Analyste en réglementation
Direction principale de l'encadrement des structures de marché
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4358
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4358
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : serge.boisvert@lautorite.qc.ca



<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 22 novembre 2013

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

RÈGLEMENT SUR LA NÉGOCIATION ÉLECTRONIQUE ET L'ACCÈS ÉLECTRONIQUE DIRECT AUX MARCHÉS

MODIFICATIONS À L'ARTICLE 6366 — ACCÈS À LA NÉGOCIATION AUTOMATISÉE

Le Comité de Règles et Politiques et le Comité spécial de la réglementation de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) ont approuvé des modifications à l'article 6366 des Règles de la Bourse, lesquelles portent sur les nouvelles obligations et exigences en matière d'accès aux clients accordés par les participants agréés de la Bourse. Les modifications proposées visent donc à introduire dans la réglementation de la Bourse des obligations et exigences en matière d'accès électronique à la Bourse octroyé par les participants agréés à leurs clients, semblables à celles désormais prévues au *Règlement modifiant le règlement 23-103 sur la négociation électronique*.

Les commentaires relatifs aux modifications à l'article 6366 des Règles de la Bourse doivent nous être présentés dans les 30 jours suivant la date de publication du présent avis, soit au plus tard le 20 décembre 2013. Prière de soumettre ces commentaires à :

M^e Pauline Ascoli
Vice-présidente, Affaires juridiques, produits dérivés
Bourse de Montréal inc.
Tour de la Bourse
C.P. 61, 800, square Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A9
Courriel : legal@m-x.ca

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité à l'attention de :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.gc.ca

Circulaire no : 184-2013

Tour de la Bourse
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9
Téléphone : (514) 871-2424
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353
Site Internet : www.m-x.ca

Annexes

Les personnes intéressées trouveront en annexe le document d'analyse des modifications réglementaires proposées de même que le texte réglementaire proposé. La date d'entrée en vigueur de ces modifications sera déterminée par la Bourse, conformément au processus d'autocertification, tel qu'établi dans la Loi sur les instruments dérivés (2008, c.24).

Processus d'établissement de règles

Bourse de Montréal Inc. est autorisée à exercer l'activité de bourse et est reconnue à titre d'organisme d'autoréglementation (OAR) par l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité). Le Conseil d'administration de la Bourse a délégué au Comité de Règles et Politiques l'approbation de ses Règles. Les Règles de la Bourse sont soumises à l'Autorité conformément au processus d'autocertification tel qu'établi dans la Loi sur les instruments dérivés (2008, c.24).

À titre d'OAR, la Bourse assume des responsabilités de réglementation de marché et d'encadrement des participants agréés. L'encadrement du marché et des participants agréés relève de la Division de la réglementation de la Bourse (la Division). La Division exerce ses activités de façon autonome par rapport à la Bourse, ayant une structure administrative distincte.

La Division est sous l'autorité d'un Comité spécial nommé par le Conseil d'administration de la Bourse. Le Comité spécial a le pouvoir de recommander au Conseil d'administration de la Bourse d'adopter ou de modifier les Règles de la Bourse concernant certains aspects de l'encadrement des participants agréés de la Bourse. Le Conseil d'administration de la Bourse a délégué au Comité de Règles et Politiques de la Bourse le pouvoir d'adopter ou de modifier ces Règles sur recommandation du Comité spécial.



RÈGLEMENT SUR LA NÉGOCIATION ÉLECTRONIQUE ET L'ACCÈS ÉLECTRONIQUE DIRECT AUX MARCHÉS

— MODIFICATIONS À L'ARTICLE 6366 — ACCÈS À LA NÉGOCIATION AUTOMATISÉE

I SOMMAIRE

Le 25 octobre 2012, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont publié des modifications au *Règlement 23-103 sur la négociation électronique*¹ (RNE), lequel avait, dans sa phase initiale, fait l'objet d'une circulaire de la Bourse en janvier 2013² et d'une proposition de modifications réglementaires afférentes aux articles 3011 et 6366 des Règles de la Bourse.

Au terme de ces modifications proposées par les ACVM au RNE, lesquelles doivent entrer en vigueur à compter du 1^{er} mars 2014, le titre de ce règlement sera remplacé par *Règlement 23-103 sur la négociation électronique et l'accès électronique direct aux marchés*, le RNE établissant un régime uniforme d'encadrement de l'octroi et de l'utilisation de l'accès électronique direct.

Les amendements proposés à l'article 6366 (« Accès à la négociation automatisée ») de la Règle Six des Règles de la Bourse ont pour

¹ Au Québec, Chapitre V-1.1, r. 7.1

² Voir circulaire de la Bourse No 012-2013, publiée le 16 janvier 2013.

ANNEXE A

principal objectif d'y inclure les obligations et exigences qui seront désormais prévues au RNE, en matière d'accès électronique à la Bourse octroyé par les participants agréés à leurs clients.

Des amendements similaires furent récemment apportés au Règles universelles d'intégrité du marché (RUIM), par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)³, lesquelles entreront également en vigueur le 1^{er} mars 2014.

II ANALYSE

A) Le contexte

Tel qu'indiqué dans le cadre de la circulaire publiée le 16 janvier 2013⁴, le marché de la Bourse est assujéti à l'application du RNE et, conséquemment, tous les participants agréés de la Bourse, y compris les participants agréés étrangers, sont tenus de se conformer aux dispositions applicables.

Les amendements apportés subséquemment au RNE et portant sur l'accès électronique aux marchés⁵, imposent de nouvelles obligations et exigences en matière d'accès aux clients accordés par les participants agréés de la Bourse, à compter du 1^{er} mars 2014. Ces amendements s'appliquent aussi au marché de la Bourse compte tenu notamment de la définition des termes « accès électronique direct » qui figure désormais au RNE⁶.

À l'heure actuelle, les obligations applicables aux accès accordés aux clients des participants

³ Voir l'Avis 13-0184 publié par l'OCRCVM, le 4 juillet 2013

⁴ Voir note 2.

⁵ Au Québec, voir le *Règlement modifiant le règlement 23-103 sur la négociation électronique*

⁶ Idem, alinéa 2 (1) a).

ANNEXE A

agréés se retrouvent au paragraphe B) de l'article 6366. Il est donc proposé de modifier ce paragraphe afin d'y inclure les exigences et obligations désormais incluses au RNE, en ce qui concerne les questions d'accès électronique, avec les adaptations nécessaires.

Le RNE définit maintenant l'accès électronique direct comme « l'accès qu'une personne accorde à un client autre qu'un client qui est inscrit à titre de courtier en placement auprès d'une autorité en valeurs mobilières ou, au Québec, qui est un participant agréé étranger au sens des Règles de la Bourse »⁷. Dans la mesure où tous les participants agréés canadiens de la Bourse doivent actuellement être membres de l'OCRCVM et donc, être inscrits à titre de courtier en placement, c'est donc dire qu'en ce qui concerne la Bourse, les accès jusqu'alors accordés par un participant agréé à un autre participant agréé, conformément au paragraphe B) de l'article 6366, ne sont pas couverts par les nouvelles dispositions du RNE, les ACVM laissant le soin aux organismes d'autoréglementation concernés d'adopter des règles applicables dans de tels cas. L'OCRCVM a par ailleurs inclus dans les RUIM des dispositions relatives aux « accords d'acheminement »⁸, dans des cas similaires, lesquelles reprennent pour l'essentiel les obligations et exigences liées à l'accès électronique direct au terme du RNE. Par souci d'uniformité, la Bourse suggère une approche semblable pour ce type de clients.

B) Modifications proposées

En premier lieu, la Bourse propose de modifier le paragraphe B) de l'article 6366, de manière à ce que son libellé soit conforme aux termes utilisés dans le cadre du RNE, en tenant compte des adaptations nécessaires.

⁷ Idem, sous-paragraphe 2 (1)

⁸ Voir note 3

Au niveau des définitions, il est suggéré de distinguer entre les clients pour lesquels les ACVM permettent un « accès électronique direct », conformément au RNE, et l'accès accordé à un autre participant agréé de la Bourse, qu'il soit un participant agréé canadien ou étranger. Dans le premier cas, la définition sera celle prévue à l'alinéa 1 a) (i) alors que, pour les participants agréés accordant un accès électronique à la Bourse à un autre participant agréé, la définition applicable sera celle que l'on retrouvera à l'alinéa 1 a) (ii).

Par la même occasion, il est suggéré d'ajouter une définition pour les termes « Règles sur la négociation électronique », afin d'y préciser qu'il s'agit du *Règlement 23-103 sur la négociation électronique*, de même que toute instruction générale ou avis afférents.

Les principaux amendements proposés se retrouvent au sous-paragraphe 2, qui prévoit quelles sont les conditions applicables pour qu'un participant agréé puisse autoriser un client à transmettre des ordres par voie électronique à la Bourse. Ces amendements ont pour principal objectif d'abroger les conditions qui figuraient jusqu'à présent dans les règles de la Bourse et d'introduire, à ce sous-paragraphe, des conditions similaires à celles désormais imposées par le RNE au chapitre 2.1 intitulé « Obligations des courtiers participants qui accordent l'accès électronique direct », de même qu'aux RUIM au terme des amendements équivalents apportés récemment par l'OCRCVM. Comme pour les RUIM, la Bourse entend préciser, lorsque requis, si une obligation ou exigence relative à l'accès électronique s'applique spécifiquement aux clients tels que définis à l'alinéa 1) a) (i), ou à ceux définis à l'alinéa 1) a) (ii) de l'article 6366.

ANNEXE A

Ainsi, il est tout d'abord proposé que les sous-sections 2.1, 2.2 et 2.3 de l'article 6366 reprennent les dispositions du RNE prévues à son article 4.3, qui traite des normes applicables aux clients bénéficiant d'un tel accès électronique.

La sous-section 2.5 établit les mêmes obligations que celles de l'article 4.4 du RNE, relativement aux ententes écrites devant être conclues entre un participant agréé et son client dans le cadre de l'octroi d'un accès électronique à la Bourse.

Les sous-sections 2.6 et 2.7 de l'article 6366 correspondent à l'article 4.5 du RNE, en matière de formation des clients concernés.

De la même façon, il est suggéré que les sous-sections 2.8, 2.9 et 2.10 reprennent les obligations pertinentes prévues à l'article 4.6 du RNE (« Identificateur du client »).

Quant aux sous-sections 2.11, 2.12 et 2.13 de l'article 6366, elles correspondent essentiellement à celles que l'on retrouve à l'article 4.7 du RNE (« Opérations effectuées par les clients avec accès électronique direct »).

Finalement, en ce qui concerne la nouvelle sous-section 2.4 de l'article 6366, elle reprend les exigences et principes énoncés au nouveau paragraphe 7.13 des RUIM, plus précisément au sous-paragraphe (4).

Il est également proposé d'apporter certains amendements de forme au sous-paragraphe 3, compte tenu des modifications suggérées au sous-paragraphe 2, tout en maintenant le principe selon lequel un participant agréé demeure responsable de la conformité avec les exigences applicables de la Bourse, pour les ordres de ses clients transmis par voie électronique en vertu du paragraphe B).

Enfin, la Bourse suggère l'ajout d'un sous-paragraphe 4, intitulé « Divers », afin d'y préciser comme dans le cadre des RUIM qu'un participant agréé doit rapporter sans délai à la Bourse, par écrit, s'il a annulé un accès électronique octroyé à un client ou s'il sait, ou a des motifs de croire qu'un client a, ou pourrait avoir, enfreint une disposition importante d'une norme ou de l'entente écrite conformément au sous-paragraphe 2.

C) Mise en vigueur

Tel qu'indiqué précédemment, il est prévu que les amendements pertinents apportés au RNE prennent effet le 1^{er} mars 2014⁹.

De la même façon, les amendements afférents apportés aux RUIM, par l'OCRCVM, entreront aussi en vigueur le 1^{er} mars 2014. Par contre, à titre transitoire, l'OCRCVM accorde un délai additionnel de 180 jours à compter de cette date pour que les ententes écrites déjà conclues, au 1^{er} mars 2014, soient conformes aux nouvelles dispositions applicables¹⁰.

La Bourse propose donc que les modifications suggérées dans le cadre des présentes entrent également en vigueur le 1^{er} mars 2014. De plus, elle entend aussi offrir aux participants agréés un délai de 180 jours, à compter de cette date, pour que ceux-ci s'assurent de la conformité avec les nouvelles dispositions de l'article 6366 de toute entente d'acheminement des ordres déjà conclue avec un client, au 1^{er} mars 2014, au terme de cet article.

D) Intérêt public

⁹ Voir note 5, article 10

¹⁰ Voir note 3

ANNEXE A

Puisque les modifications réglementaires proposées dans la présente analyse ont pour but d'inclure dans la réglementation de la Bourse des obligations et exigences similaires à celles prévues au RNE, au terme d'amendements qui entreront en vigueur le 1^{er} mars 2014, la Bourse considère que ces modifications sont d'intérêt public.

E) Incidence des modifications proposées sur les systèmes

Puisque le modèle d'affaires et les systèmes employés par les participants agréés de la Bourse peuvent différer substantiellement, il est difficile de prévoir quelles seront les incidences en ce qui concerne les participants agréés ou leurs clients.

À cet effet, la Bourse note le caractère obligatoire du RNE depuis le 1^{er} mars 2013, tel qu'indiqué dans le cadre de sa circulaire publiée le 16 janvier 2013¹¹. Les amendements au RNE ayant mené aux présentes modifications proposées, dont la prise d'effet est prévue le 1^{er} mars 2014, ont donc le même caractère obligatoire à l'égard des participants agréés de la Bourse.

F) Intérêt des marchés financiers

Pour les motifs énoncés ci-dessus, la Bourse est d'avis que les modifications réglementaires proposées dans la présente analyse ne porteront aucunement atteinte à l'intérêt des marchés financiers.

G) Autres alternatives envisagées

Aucune autre alternative n'a été envisagée par la Bourse.

¹¹ Voir note 2.

III COMMENTAIRES

A) Efficacité

Tel qu'indiqué précédemment, le principal objectif des modifications réglementaires proposées au paragraphe B) de l'article 6366, dont il est question dans la présente analyse, est d'introduire dans la réglementation de la Bourse des obligations et exigences qui entreront en vigueur le 1^{er} mars 2014, conformément au RNE et aux RUIM, en ce qui concerne l'accès électronique à la Bourse octroyé aux clients par les participants agréés.

B) Processus

La première étape du processus d'approbation des modifications réglementaires discutées dans le présent document consiste à les faire approuver par le Comité spécial de la réglementation. Ces modifications sont ensuite soumises au Comité des Règles et Politiques de la Bourse.

Une fois approuvées par le Comité spécial de la réglementation et le Comité des Règles et Politiques de la Bourse, les modifications proposées, incluant le présent document, seront simultanément publiés par la Bourse pour une période de commentaires de 30 jours et soumis à l'Autorité des marchés financiers aux fins de leur autocertification. L'AMF publie également les modifications proposées, de même que la sollicitation de commentaires de 30 jours, dans son bulletin hebdomadaire.

Enfin, une copie de la proposition des modifications est transmise pour information à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

ANNEXE A**IV RÉFÉRENCES**

- Article 6366 de la Règle Six de Bourse de Montréal Inc.
- *Règlement 23-103 sur la négociation électronique* (chapitre V-1.1, r. 7.1)
- *Règlement modifiant le règlement 23-103 sur la négociation électronique*
- Circulaire No 012-2013 de la Bourse, datée du 16 janvier 2013
- Avis No 13-0184 publié par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, le 4 juillet 2013
- Règles universelles d'intégrité du marché (RUIM)

ANNEXE B

Section 6365 – 6401
Négociation automatisée des instruments dérivés transigés à la Bourse

6366 Accès à la négociation automatisée

(25.09.00, 24.09.01, 19.03.02, 03.11.04, 00.00.00)

- A) Seuls les participants agréés et les détenteurs de permis restreint de la Bourse, par l'entremise de leur participant agréé compensateur respectif, auront accès à la négociation automatisée des instruments dérivés transigés à la Bourse, et ce, aux conditions suivantes :
- a) certifier à la Bourse que seul leur personnel désigné, approuvé par la Bourse et ayant reçu la formation requise, aura accès audit système;
 - b) certifier à la Bourse que seul le personnel désigné, approuvé par une bourse ou une association reconnue tel que décrit à l'article 7452 6) b) ii) des Règles de la Bourse et ayant reçu la formation requise aura accès audit système;
 - c) mettre en place une procédure interne visant à protéger l'accès au système de négociation automatisée; et
 - d) obtenir l'approbation préalable de la Bourse.

Chaque participant agréé et chaque détenteur de permis restreint est entièrement et exclusivement responsable de tout accès non autorisé audit système.

Le participant agréé doit aviser la Bourse de la cessation d'emploi de son personnel désigné approuvé par la Bourse et ce, dans un délai de dix (10) jours ouvrables de la date de la cessation d'emploi.

- B) Les participants agréés peuvent autoriser ~~les~~ clients à transmettre des ordres par voie électronique à la Bourse, par les systèmes du participant agréé~~utiliser un système informatique pour acheminer des ordres~~. Pour ce faire, les conditions suivantes doivent être respectées:

1. Définitions

a) Pour les fins du présent article, un client est défini comme :

~~i) de clients : Pour les fins du présent article un client est défini comme étant une personne, autre que celle inscrite à titre de courtier en placement auprès d'une autorité en valeurs mobilières ou approuvée à titre de participant agréé étranger de la Bourse, pouvant transmettre des ordres par voie électronique à la Bourse par les systèmes d'un participant agréé, en se servant de l'identificateur du participant agréé; ayant une entente avec le participant agréé pour acheminer ses ordres au système d'acheminement du participant agréé.~~

ii) un courtier en placement inscrit à ce titre auprès d'une autorité en valeurs mobilières, ou un participant agréé étranger de la Bourse, ayant conclu un accord d'acheminement avec un participant agréé qui permet à ce courtier en placement ou à ce participant agréé étranger de transmettre des ordres par voie électronique à la Bourse, par les systèmes du participant agréé, en se servant de l'identificateur de ce participant agréé.

ANNEXE B

b) Pour les fins du présent article, l'expression « Règles sur la négociation électronique » signifie le Règlement 23-103 sur la négociation électronique (chapitre V-1.1, r. 7.1) ainsi que toute instruction générale ou avis afférents.

2. Conditions ~~pour les interfaces~~

2.1 Un participant agréé doit :

- a) établir, maintenir et appliquer des normes raisonnablement conçues pour gérer, selon les pratiques commerciales prudentes, les risques que présente pour lui l'octroi de l'accès électronique à un client, conformément au paragraphe B), incluant celles prévues au Règlement sur la négociation électronique;
- b) évaluer et documenter le respect par le client des normes établies par le participant agréé, conformément au sous-paragraphe a).

2.2 Les normes ainsi établies par un participant agréé, tel que prévu à la sous-section 2.1, doivent prévoir qu'un client ne doit pas avoir un accès électronique à la Bourse, conformément au paragraphe B), à moins que :

- a) le client dispose de ressources suffisantes pour respecter les obligations financières pouvant découler de son utilisation d'un tel accès électronique;
- b) le client ait pris des dispositions raisonnables afin que toute personne physique qui utilise un tel accès électronique, pour son compte, ait une connaissance raisonnable du système de saisie d'ordres permettant un tel accès électronique et qu'elle ait la compétence nécessaire pour l'employer;
- c) le client ait une connaissance raisonnable de toutes les exigences de la Bourse et des obligations réglementaires applicables, en plus d'avoir la capacité de s'y conformer;
- d) le client ait pris des dispositions raisonnables pour surveiller la saisie des ordres au moyen d'un tel accès électronique.

2.3 Un participant agréé doit évaluer, confirmer et documenter, au moins une fois l'an, que le client respecte les normes qu'il a établies conformément à la sous-section 2.1.

2.4 Un participant agréé ne doit pas autoriser la transmission d'un ordre à la Bourse, conformément au paragraphe B), à moins que :

- a) le participant agréé ne maintienne et n'applique les normes qu'il a établies en vertu des sous-sections 2.1, 2.2 et 2.3;
- b) le participant agréé ne soit assuré que le client respecte les normes qu'il a établies en vertu des sous-sections 2.1, 2.2 et 2.3;
- c) le participant agréé ne soit assuré que le client respecte l'entente écrite conclue avec le participant agréé, en vertu de la sous-section 2.5;

ANNEXE B

d) l'ordre ne soit soumis à toute exigence applicable conformément aux Règles sur la négociation électronique, incluant celles relatives aux contrôles, politiques et procédures de gestion des risques et de surveillance du participant agréé.

2.5 Un participant agréé ne doit pas accorder à un client un accès électronique à la Bourse, conformément au paragraphe B), à moins que ce client ait conclu une entente écrite avec le participant agréé, laquelle prévoit que :

a) l'activité de négociation du client doit respecter toutes les exigences de la Bourse et les obligations réglementaires applicables;

b) l'activité de négociation du client doit respecter les limites en matière de produits et de crédit, ou les autres limites financières précisées par le participant agréé;

c) le client doit prendre toutes les mesures raisonnables pour empêcher l'accès non autorisé à la technologie permettant un tel accès électronique;

d) le client ne doit pas permettre pas à des personnes d'utiliser l'accès électronique accordé par le participant agréé, autres que celles autorisées par un client tel que défini à l'alinéa 1 a) (ii) ou, dans le cas d'un client tel que défini à l'alinéa 1 a) (i), autres que celles autorisées et désignées par le client au terme de l'entente mentionnée au sous-paragraphe h);

e) le client doit apporter son entière collaboration au participant agréé, dans le cadre de toute enquête ou procédure instituée par la Bourse portant sur des opérations effectuées au moyen d'un tel accès électronique, incluant notamment, à la demande du participant agréé, de donner accès à la Bourse à l'information nécessaire pour les fins d'une enquête ou à d'une procédure;

f) le client doit immédiatement informer le participant agréé, s'il contrevient aux normes établies par le participant agréé ou s'attend à ne pas les respecter;

g) lorsqu'il effectue des opérations pour le compte d'une autre personne, conformément à la sous-section 2.11, le client doit veiller à ce que les ordres de celle-ci soient transmis par les systèmes du client et soumis aux contrôles, politiques et procédures raisonnables de gestion des risques et de surveillance qu'il a établis et qu'il maintient;

h) un client, tel que défini à l'alinéa 1 a) (i), doit fournir immédiatement au participant agréé, par écrit, le nom de tous les membres du personnel agissant pour le compte du client qu'il a autorisés à saisir des ordres, en utilisant l'accès électronique à la Bourse conformément au paragraphe B), de même que tout changement à cet effet;

i) le participant agréé est autorisé, sans préavis, à refuser un ordre, à modifier ou corriger un ordre pour se conformer à une exigence de la Bourse, à annuler un ordre saisi sur la Bourse et à cesser d'accepter les ordres provenant du client.

2.6 Un participant agréé ne doit pas permettre à un client d'obtenir ou de conserver un accès électronique à la Bourse, conformément au paragraphe B), à moins qu'il ne soit convaincu que le client a une connaissance raisonnable des exigences applicables de la Bourse, ainsi que des normes établies par le participant agréé en vertu des sous-sections 2.1, 2.2 et 2.3.

ANNEXE B

2.7 Un participant agréé doit veiller à ce qu'un client reçoive toute modification pertinente apportée aux exigences applicables de la Bourse, ainsi que tout changement aux normes établies par le participant agréé en vertu des sous-sections 2.1, 2.2 et 2.3.

2.8 Dès qu'un participant agréé accorde à un client un accès électronique à la Bourse, conformément au paragraphe B), il doit veiller à ce qu'un identificateur du client lui soit attribué en la forme et de la manière prévues par la Bourse.

2.9 Un participant agréé doit veiller à ce que tout ordre saisi par un client, au moyen d'un tel accès électronique à la Bourse, comporte l'identificateur du client pertinent.

2.10 Un participant agréé doit informer rapidement la Bourse, lorsqu'une personne cesse d'être un client conformément au paragraphe B).

2.11 Un participant agréé ne doit pas accorder un accès électronique à la Bourse, conformément au paragraphe B), à un client tel que défini à l'alinéa 1 a) (i) qui effectue des opérations pour le compte d'une autre personne, à moins que le client ne soit :

a) inscrit ou dispensé de l'inscription à titre de conseiller conformément à la législation en valeurs mobilières; ou

b) une personne qui :

i) exerce son activité dans un territoire étranger;

ii) en vertu des lois du territoire étranger, peut effectuer des opérations pour le compte d'une autre personne au moyen d'un tel accès électronique;

iii) est réglementée dans un territoire étranger par un signataire de l'Accord multilatéral de l'Organisation internationale des commissions de valeurs.

2.12 Lorsqu'un client visé à la sous-section 2.11 utilise un tel accès électronique à la Bourse, afin d'effectuer des opérations pour le compte d'une autre personne, il doit veiller à ce que les ordres de celle-ci soient initialement transmis par les systèmes du client.

2.13 Lorsqu'un client effectue des opérations pour le compte d'une autre personne, en utilisant un accès électronique à la Bourse conformément au paragraphe B), le participant agréé doit veiller à ce que les ordres de cette autre personne soient soumis aux contrôles, politiques et procédures raisonnables de gestion des risques et de surveillance établies et maintenues par ce client.

~~Un participant agréé peut transmettre les ordres reçus par voie électronique d'un client directement au système automatisé de négociation de la Bourse en autant que le participant agréé a :~~

~~a) obtenu l'approbation préalable de la Bourse à l'effet que le système d'acheminement des ordres du participant agréé rencontre les conditions suivantes :~~

ANNEXE B

- ~~i) il permet la conformité avec les exigences de la Bourse relativement à la saisie et à la négociation des ordres par tous ses clients qui utiliseront le système d'acheminement des ordres (par exemple, le système d'acheminement des ordres doit permettre le support de toute information requise sur un ordre valide) ;~~
- ~~ii) il assure la sécurité d'accès au système automatisé de négociation de la Bourse en instaurant une procédure interne de sécurité ;~~
- ~~iii) il est conforme aux exigences spécifiques établies selon l'article 6366 B) 2) des Règles, incluant un dispositif pour recevoir un rapport immédiat de la saisie ou de l'exécution des ordres ; et~~
- ~~iv) il permet au participant agréé d'utiliser des paramètres ou des filtres qui achemineront les ordres au participant agréé (ces paramètres peuvent être adaptés pour chaque client) ;~~
- ~~b) conclu une entente type de service avec son client (i.e. une entente d'acheminement des ordres) prévoyant les termes suivants :~~
 - ~~i) que le client est autorisé à se raccorder au système d'acheminement des ordres du participant agréé ;~~
 - ~~ii) que le client devra saisir les ordres conformément aux exigences de la Bourse relativement à la saisie et à la négociation des ordres et autres exigences réglementaires applicables ;~~
 - ~~iii) des paramètres spécifiques définissant les ordres qui peuvent être saisis par le client sont précisés, incluant les restrictions pour certains titres ou pour la taille des ordres ;~~
 - ~~iv) le participant agréé peut rejeter un ordre pour quelque raison que ce soit ;~~
 - ~~v) le participant agréé peut modifier ou retirer un ordre et il a le droit d'annuler toute transaction effectuée par un client pour quelque raison que ce soit ;~~
 - ~~vi) le participant agréé peut cesser d'accepter les ordres d'un client en tout temps sans avis ;~~
 - ~~vii) le participant agréé accepte de fournir une formation à ses clients quant aux exigences de la Bourse relativement à la saisie et à la négociation des ordres et autres exigences applicables de la Bourse ; et~~
 - ~~viii) le participant agréé s'engage à s'assurer que les révisions et mises à jour des exigences de la Bourse relativement à la saisie et à la négociation des ordres sont transmises dans les plus brefs délais à ses clients ;~~
- ~~e) respecté toutes les autres conditions établies par la Bourse, soit :~~
 - ~~i) le participant agréé doit s'assurer que ses clients aient reçu une formation adéquate relativement aux règles de négociation de la Bourse de même que pour l'utilisation du système d'acheminement des ordres. Les documents de formation relatifs aux règles de négociation mentionnées ci-dessus que le participant agréé propose d'utiliser seront à la disposition de la Bourse ;~~

ANNEXE B

- ~~ii) le participant agréé doit pouvoir recevoir un rapport immédiat de la saisie et de l'exécution des ordres. Il doit avoir la capacité de rejeter les ordres qui ne sont pas à l'intérieur des paramètres établis pour les ordres autorisés d'un client désigné ;~~
- ~~iii) le participant agréé doit désigner une personne en particulier comme responsable du système d'acheminement des ordres. Les ordres exécutés par la voie de ce système d'acheminement seront vérifiés à des fins de conformité et de crédit par la personne désignée par le participant agréé ;~~
- ~~iv) le participant agréé doit établir des procédures pour s'assurer que ses clients utilisent le système d'acheminement des ordres en se conformant aux exigences de la Bourse et autres exigences réglementaires applicables ;~~
- ~~v) le participant agréé mettra à la disposition de la Bourse pour révision, tel que requis de temps à autre, des copies des ententes d'acheminement des ordres entre le participant agréé et ses clients ;~~
- ~~vi) toute autre condition requise par la Bourse afin de protéger les intérêts des investisseurs, des participants agréés et de la Bourse.~~

3. Responsabilité

~~Un participant agréé qui exécute une entente avec un client pour acheminer les ordres selon l'article 6366 B) 2) des Règles accorde un accès électronique à la Bourse, conformément au paragraphe B), est demeure responsable de la conformité avec les exigences de la Bourse relativement à la saisie et à l'exécution des aux ordres de qui lui sont acheminés par ses clients. De plus, le participant agréé devra préalablement aviser la Bourse par écrit de l'identité de la personne désignée à titre de responsable de cette conformité.~~

4. Divers

~~4.1 Un participant agréé doit rapporter immédiatement à la Bourse, par écrit, s'il a annulé l'accès électronique d'un client conformément au paragraphe B).~~

~~4.2 Un participant agréé doit rapporter immédiatement à la Bourse, par écrit, s'il sait ou a des motifs de croire qu'un client a, ou pourrait avoir, enfreint une disposition importante de toute norme établie par le participant agréé, ou de l'entente écrite entre le participant agréé et le client, conformément à la section 2.~~

7.3.2 Publication

Aucune information



AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

RÈGLEMENT SUR LA NÉGOCIATION ÉLECTRONIQUE

MODIFICATIONS À L'ARTICLE 3011 — SURVEILLANCE ET CONFORMITÉ ET À L'ARTICLE 6366 — ACCÈS À LA NÉGOCIATION AUTOMATISÉE

Le soussigné confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux Règles, Politiques et procédures de Bourse de Montréal Inc. ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 27 novembre 20 13 .

(s) *Brian Gelfand*

Brian Gelfand
Vice-président et chef de la réglementation
BOURSE DE MONTRÉAL INC.

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2013-PDG-0185

Dispense temporaire de reconnaissance de TW SEF LLC à titre de bourse en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les instruments dérivés*, L.R.Q., c. I-14.01

Dispense temporaire des obligations prévues au *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 5 et au *Règlement 23-101 sur les règles de négociation*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 6

Considérant la demande complétée par la société TW SEF LLC (« TW SEF ») et déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 30 octobre 2013 (la « demande ») afin d'obtenir une dispense temporaire des obligations suivantes (ensemble, les « dispenses demandées ») :

- 1) l'obligation de reconnaissance à titre de bourse prévue au premier alinéa de l'article 12 de la *Loi sur les instruments dérivés*, L.R.Q., c. I-14.01 (la « LID »), pour exercer ses activités au Québec; et
- 2) les obligations prévues au *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 5 (le « Règlement 21-101 ») et au *Règlement 23-101 sur les règles de négociation*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 6 (le « Règlement 23-101 ») qui lui sont applicables;

Considérant les faits et les représentations soumises par TW SEF au soutien de la demande, notamment :

1. TW SEF est une société à responsabilité limitée assujettie aux lois de l'État du Delaware aux États-Unis et elle est une filiale à part entière de Tradeweb Global LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware et contrôlée à 99,9 % par Tradeweb Markets LLC et à 0,01 % par Tradeweb Global Holding LLC, elle-même une filiale à part entière de Tradeweb Markets LLC;
2. Aux États-Unis, TW SEF est assujettie à la supervision de la Commodity Futures Trading Commission (la « CFTC ») qui lui a accordé une inscription temporaire à titre de *swap execution facility* (la « plateforme d'exécution de swaps ») au sens de la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* des États-Unis (la « Loi Dodd Frank ») afin de permettre la négociation ou l'exécution de *swaps* par des *eligible contract participants* (les « participants admissibles ») au sens de cette loi;
3. TW SEF offrira une fonctionnalité de demande de cotation de swaps de gré à gré sur taux d'intérêts et sur défaillance d'indices;
4. Selon les règles de la CFTC, TW SEF doit prévoir des obligations encadrant la conduite des participants admissibles, veiller à ce qu'elles soient respectées et prendre des mesures disciplinaires en cas de non-respect à l'encontre de ses participants admissibles, y compris par d'autres moyens que l'exclusion du marché;
5. TW SEF exerce des activités de bourse de dérivés de gré à gré au moyen de sa plateforme d'exécution de swaps;
6. TW SEF désire accueillir certains participants admissibles du Québec et leur conférer un accès à sa plateforme d'exécution de swaps;

7. TW SEF n'a pas de bureau ou d'établissement au Québec et n'a pas l'intention d'en établir;
8. Avant le 31 janvier 2014, et en prévision de la date de caducité de la présente décision établie au plus tard le 2 octobre 2014, TW SEF déposera une demande auprès de l'Autorité pour obtenir une nouvelle décision la dispensant de l'obligation de reconnaissance à titre de bourse en vertu de l'article 12 de la LID (la « décision ultérieure »);
9. Selon l'information dont dispose TW SEF et sous réserve de l'exercice des pouvoirs prévus aux lois et règlements de la CFTC et exercés par cette dernière, il n'existe aucune obligation pour les participants admissibles de TW SEF qui ont un établissement au Québec d'être inscrits auprès d'un organisme ou d'une agence gouvernementale des États-Unis ou de devenir membres d'un organisme de réglementation des instruments dérivés ou d'une autre entité aux États-Unis pour exercer les activités décrites dans la présente décision du seul fait d'être un participant admissible de TW SEF;

Considérant les critères énoncés dans l'*Instruction générale relative à l'autorisation de Bourses étrangères* établie par la décision n° 2005-PDG-0087 prononcée le 30 mars 2005 (l'« instruction générale ») et publiée au Bulletin de l'Autorité le 1^{er} avril 2005 [(2005) vol. 2, n° 13, B.A.M.F., Supplément];

Considérant que, de l'avis de l'Autorité, les critères énoncés dans l'instruction générale pour permettre à une bourse étrangère d'exercer des activités au Québec sont rencontrés par TW SEF;

Considérant qu'en vertu de l'article 86 de la LID, l'Autorité peut, aux conditions qu'elle détermine, dispenser un dérivé, une personne, un groupement de personnes, une offre ou une opération de tout ou partie des obligations prévues par la LID, lorsqu'elle estime que cette dispense ne porte pas atteinte à l'intérêt public;

Considérant que l'Autorité déterminera s'il convient toujours d'accorder les dispenses aux conditions exposées à la présente décision à la lumière des résultats de son suivi de l'évolution des marchés financiers canadiens et internationaux et des activités de TW SEF;

Considérant que TW SEF a déclaré à l'Autorité que les dispenses et les conditions établies par l'Autorité dans la présente décision peuvent être modifiées;

Considérant la recommandation faite par la Direction principale de l'encadrement des structures de marché d'accorder à TW SEF les dispenses demandées, sous réserve du respect par cette dernière des conditions établies par la présente décision;

Considérant la recommandation du surintendant des marchés de valeurs par intérim à l'effet que l'octroi des dispenses demandées aux conditions prévues à la présente décision n'est pas contraire à l'intérêt public;

En conséquence :

L'Autorité accorde, en vertu de l'article 86 de la LID, les dispenses suivantes à TW SEF :

1. Une dispense de reconnaissance à titre de bourse;
2. Une dispense des obligations prévues au Règlement 21-101 et au Règlement 23-101.

La présente décision est prononcée aux conditions suivantes :

1. Réglementation et supervision de TW SEF

- 1.1 TW SEF maintient son inscription à titre de plateforme d'exécution de swaps auprès de la CFTC et demeure assujettie aux pouvoirs de supervision de cette dernière.
- 1.2 TW SEF respecte les obligations continues qui lui incombent à titre de plateforme d'exécution de swaps inscrite auprès de la CFTC.
- 1.3 TW SEF avise l'Autorité dès que son inscription auprès de la CFTC à titre de plateforme d'exécution de swaps est révoquée, suspendue ou modifiée ou s'il survient des changements importants dans les conditions de son inscription à titre de plateforme d'exécution de swaps.

2. Activités au Québec

Au Québec, TW SEF exercera uniquement des activités de bourse de dérivés de gré à gré eu égard à des swaps et des swaps sur titres, au sens de l'article 1a de la *Commodity Exchange Act* (la « CEA ») des États-Unis.

3. Accès

- 3.1 TW SEF n'offre un accès direct à un participant admissible du Québec que si ce participant rencontre la définition de contrepartie qualifiée en vertu de la LID.
- 3.2 TW SEF offre une formation appropriée aux participants admissibles du Québec, incluant une formation pour chaque personne autorisée à effectuer des opérations sur la plateforme d'exécution de swaps de TW SEF.
- 3.3 Avant de donner accès à sa plateforme d'exécution de swaps à titre de participant admissible du Québec à une personne, TW SEF devra obtenir, le cas échéant :
 - 3.3.1 la confirmation écrite que la personne a mis en place des arrangements de compensation appropriés pour la compensation et le règlement de chacune des opérations compensées ou réglées qui seront réalisées par cette personne sur la plateforme d'exécution de swaps de TW SEF;
 - 3.3.2 la confirmation écrite que la société responsable de la compensation ou du règlement d'une opération réalisée par cette personne sur la plateforme d'exécution de swaps de TW SEF et dont elle est membre est dûment reconnue ou dispensée de reconnaissance à titre de chambre de compensation ou de système de règlement au Québec par l'Autorité;
 - 3.3.3 la confirmation écrite de la contrepartie qualifiée autre qu'un courtier dûment inscrit en vertu de la LID confirmant qu'elle agira pour son propre compte;
 - 3.3.4 une lettre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») confirmant la conformité avec la réglementation de l'OCRCVM de la contrepartie qualifiée qui est un courtier inscrit, au plus tard dans les 60 jours suivant la date de la présente décision pour les participants admissibles ayant obtenu leur accès à la plateforme d'exécution de swaps de TW SEF durant cette

période, ou avant de donner accès à sa plateforme d'exécution de swaps par la suite.

4. Opérations effectuées par les participants admissibles du Québec

TW SEF ne permet pas aux participants admissibles du Québec d'effectuer des opérations sur des produits autres que des swaps et des swaps sur titres, au sens de l'article 1a de la CEA des États-Unis, sans l'approbation préalable de l'Autorité.

5. Désignation d'un fondé de pouvoir au Québec

TW SEF désignera et maintiendra en fonction un fondé de pouvoir pour la représenter au Québec et informera l'Autorité dans les meilleurs délais de son nom et de ses coordonnées. TW SEF avisera également l'Autorité dans les meilleurs délais de tout changement de fondé de pouvoir.

6. Information à communiquer

6.1. TW SEF fournit à ses participants admissibles du Québec de l'information précisant que :

6.1.1 les droits et les recours contre TW SEF pourraient être régis uniquement par les lois des États-Unis, et non par celles du Québec, et pourraient, selon le cas, devoir être invoqués ou intentés aux États-Unis plutôt qu'au Québec;

6.1.2 les règles applicables à la négociation sur la plateforme d'exécution de swaps de TW SEF pourraient être soumises aux lois des États-Unis, et non à celles du Québec;

6.1.3 TW SEF est réglementée et supervisée par la CFTC.

7. Documents déposés auprès de la CFTC

7.1. TW SEF dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, une copie de l'ensemble de ses règles et de leurs modifications qu'elle dépose auprès de la CFTC aux fins d'autocertification ou d'approbation.

7.2. TW SEF dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, une copie de l'ensemble des modifications apportées au formulaire intitulé *Form SEF* (y compris ses annexes) qu'elle dépose auprès de la CFTC.

7.3. TW SEF dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, une copie de l'ensemble des spécifications des produits et de leurs modifications qu'elle dépose auprès de la CFTC aux fins d'autocertification ou d'approbation.

7.4. TW SEF dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, l'information suivante, si elle est tenue de la déposer auprès de la CFTC ou de la lui transmettre :

7.4.1 le rapport annuel du conseil d'administration concernant ses activités et celles de ses comités;

- 7.4.2 ses états financiers trimestriels ou semestriels;
- 7.4.3 le détail de toute poursuite importante intentée contre elle;
- 7.4.4 un avis indiquant qu'elle a présenté une requête de mise en faillite ou en insolvabilité ou toute autre mesure semblable, ou en liquidation, ou qu'une telle requête a été présentée contre elle;
- 7.4.5 la nomination d'un séquestre ou la conclusion d'un arrangement avec ses créanciers.

8. Avis ou dépôt auprès de l'Autorité

- 8.1 TW SEF avise rapidement l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, de ce qui suit :
 - 8.1.1 tout changement important à ses activités, à son fonctionnement ou à l'information figurant dans la demande, notamment les changements apportés à la supervision réglementaire par la CFTC, sa structure de gouvernance, le modèle d'accès à sa plateforme d'exécution de swaps, notamment les critères d'admissibilité, pour les participants admissibles du Québec, les systèmes et la technologie utilisés pour ses activités, ses ententes en matière de compensation et de règlement;
 - 8.1.2 tout changement à ses règlements ou aux lois, aux règles et aux règlements des États-Unis applicables aux contrats à terme et aux options, si ce changement peut avoir une incidence importante sur sa capacité à satisfaire aux critères prévus à l'instruction générale;
 - 8.1.3 toute condition ou tout changement faisant que TW SEF n'est pas en mesure de respecter les *SEF Core Principles* établis par la CFTC ou toute autre obligation prévue par la CEA ou les règlements de la CFTC, ou prévoit ne plus pouvoir les respecter;
 - 8.1.4 toute enquête connue sur TW SEF ou toute mesure disciplinaire prise à son endroit par la CFTC ou toute autre autorité réglementaire à laquelle elle est assujettie;
 - 8.1.5 toute affaire ou question connue de TW SEF qui pourrait avoir une incidence sur sa viabilité financière et opérationnelle, y compris une panne ou une interruption importante de ses systèmes;
 - 8.1.6 tout cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite d'un participant de TW SEF dont elle ou ses représentants ont connaissance et qui pourrait avoir un effet préjudiciable important sur TW SEF, une chambre de compensation ou un participant admissible du Québec.
- 8.2 TW SEF dépose rapidement à l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, une copie de tout rapport intitulé *Rule Enforcement Review* relatif à son inspection par la CFTC, après que celle-ci en publie la version définitive.

9. Rapports trimestriels

- 9.1 TW SEF tient à jour l'information suivante et la transmet d'une manière et dans une forme acceptables pour l'Autorité, au plus tard dans un délai de 30 jours

suivant la fin de chaque trimestre civil, et dans les meilleurs délais lorsque l'Autorité en fait la demande :

- 9.1.1. la liste à jour de tous les participants admissibles du Québec;
- 9.1.2 la liste de tous les participants admissibles du Québec qui ont fait l'objet d'une mesure disciplinaire au cours du trimestre précédent par TW SEF pour des activités de ces participants admissibles sur sa plateforme d'exécution de swaps;
- 9.1.3 la liste de toutes les enquêtes qu'elle mène sur les participants admissibles du Québec;
- 9.1.4 la liste de toutes les entités du Québec dont la demande afin de devenir participant ou d'avoir accès à la plateforme d'exécution de swaps de TW SEF a été refusée au cours du trimestre, ainsi que les motifs du refus;
- 9.1.5 la liste de tous les produits négociés sur la plateforme d'exécution de swaps pendant le trimestre, en indiquant les ajouts, les retraits ou les changements par rapport au trimestre précédent;
- 9.1.6 le total du volume et de la valeur des opérations provenant des participants admissibles du Québec, présenté par participant admissible, pour chaque produit;
- 9.1.7 la proportion du volume et de la valeur des opérations sur la plateforme d'exécution de swaps de TW SEF réalisées par les participants admissibles du Québec par rapport au volume et la valeur totale à l'échelle mondiale, pour chaque produit;
- 9.1.8 la liste énumérant chaque panne importante ou tout retard ou défaut de fonctionnement important de ses systèmes au cours du trimestre pour tout système lié à l'activité de négociation, notamment les opérations, l'acheminement ou les données, et qui en précise la date, la durée, la raison et la mesure corrective prise.

10. Rapports annuels

- 10.1 TW SEF veille à ce que ses états financiers annuels audités soient déposés auprès de l'Autorité 90 jours suivant la fin de son exercice financier.
- 10.2 TW SEF veille à ce que le rapport annuel intitulé *Service Organization Controls 1* préparé conformément aux normes de l'American Institute of Certified Public Accountants soit déposé auprès de l'Autorité rapidement après la publication de la version définitive par son auditeur indépendant.

11. Autre information à fournir à l'Autorité

TW SEF communiquera rapidement à l'Autorité toute autre information relative à son activité, utile à l'exercice des fonctions et pouvoirs de l'Autorité et que cette dernière pourrait requérir de temps à autre.

12. Confidentialité des renseignements

TW SEF préservera la confidentialité des renseignements qui lui sont soumis dans le cadre de ses activités auprès de ses participants admissibles du Québec, le tout, en conformité avec les lois qui lui sont applicables en matière de protection des renseignements personnels.

13. Modification des activités au Québec

TW SEF obtiendra l'autorisation préalable de l'Autorité avant d'apporter des modifications importantes à ses activités de bourse exercées au Québec décrites dans la demande.

14. Conformité aux décisions

TW SEF se conformera à toute décision de l'Autorité visant ses activités au Québec.

La présente décision sera valide jusqu'à la première des dates suivantes :

- a) le 2 octobre 2014; ou
- b) la date de prise d'effet de la décision ultérieure.

Fait le 20 novembre 2013.

Louis Morisset
Président-directeur général

DÉCISION N° 2013-PDG-0195

Dispense temporaire de reconnaissance de GFI Swaps Exchange LLC à titre de bourse en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les instruments dérivés*, L.R.Q., c. I-14.01

Dispense temporaire des obligations prévues au *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 5 et au *Règlement 23-101 sur les règles de négociation*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 6

Considérant la demande complétée par la société GFI Swaps Exchange LLC (« GFI Swaps ») et déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 19 novembre 2013 (la « demande ») afin d'obtenir une dispense temporaire des obligations suivantes (ensemble, les « dispenses demandées ») :

- 1) l'obligation de reconnaissance à titre de bourse prévue au premier alinéa de l'article 12 de la *Loi sur les instruments dérivés*, L.R.Q., c. I-14.01 (la « LID »), pour exercer ses activités au Québec; et
- 2) les obligations prévues au *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 5 (le « Règlement 21-101 ») et au *Règlement 23-101 sur les règles de négociation*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 6 (le « Règlement 23-101 ») qui lui sont applicables;

Considérant les faits et les représentations soumises par GFI Swaps au soutien de la demande, notamment :

1. GFI Swaps est une société à responsabilité limitée assujettie aux lois de l'État du Delaware aux États-Unis et elle est une filiale à part entière de GFI Group Inc., une société du Delaware inscrite à la cote de la New York Stock Exchange;
2. Aux États-Unis, GFI Swaps est assujettie à la supervision de la Commodity Futures Trading Commission (la « CFTC ») qui lui a accordé une inscription temporaire à titre de *swap execution facility* (la « plateforme d'exécution de swaps ») au sens de la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* des États-Unis (la « Loi Dodd Frank ») afin de permettre la négociation ou l'exécution de *swaps* par des *eligible contract participants* (les « participants admissibles ») au sens de cette loi;
3. GFI Swaps permettra la négociation sur un registre d'ordres et une fonctionnalité de demande de cotation de swaps de gré à gré sur taux d'intérêts, défaillance, énergie, devises et options sur devises;
4. Selon les règles de la CFTC, GFI Swaps doit prévoir des obligations encadrant la conduite des participants admissibles, veiller à ce qu'elles soient respectées et prendre des mesures disciplinaires en cas de non-respect à l'encontre de ses participants admissibles, y compris par d'autres moyens que l'exclusion du marché;
5. GFI Swaps exerce des activités de bourse de dérivés de gré à gré au moyen de sa plateforme d'exécution de swaps;
6. GFI Swaps désire accueillir certains participants admissibles du Québec et leur conférer un accès à sa plateforme d'exécution de swaps;
7. GFI Swaps n'a pas de bureau ou d'établissement au Québec et n'a pas l'intention d'en établir;
8. Avant le 31 janvier 2014, et en prévision de la date de caducité de la présente décision établie au plus tard le 2 octobre 2014, GFI Swaps déposera une demande auprès de l'Autorité pour obtenir une nouvelle décision la dispensant de l'obligation de reconnaissance à titre de bourse en vertu de l'article 12 de la LID (la « décision ultérieure »);
9. Selon l'information dont dispose GFI Swaps et sous réserve de l'exercice des pouvoirs prévus aux lois et règlements de la CFTC et exercés par cette dernière, il n'existe aucune obligation pour les participants admissibles de GFI Swaps qui ont un établissement au Québec d'être inscrits auprès d'un organisme ou d'une agence gouvernementale des États-Unis ou de devenir membres d'un organisme de réglementation des instruments dérivés ou d'une autre entité aux États-Unis pour exercer les activités décrites dans la présente décision du seul fait d'être un participant admissible de GFI Swaps;

Considérant les critères énoncés dans l'*Instruction générale relative à l'autorisation de Bourses étrangères* établie par la décision n° 2005-PDG-0087 prononcée le 30 mars 2005 (l'« instruction générale ») et publiée au Bulletin de l'Autorité le 1^{er} avril 2005 [(2005) vol. 2, n° 13, B.A.M.F., Supplément];

Considérant que, de l'avis de l'Autorité, les critères énoncés dans l'instruction générale pour permettre à une bourse étrangère d'exercer des activités au Québec sont rencontrés par GFI Swaps;

Considérant qu'en vertu de l'article 86 de la LID, l'Autorité peut, aux conditions qu'elle détermine, dispenser un dérivé, une personne, un groupement de personnes, une offre ou une opération de tout ou partie des obligations prévues par la LID, lorsqu'elle estime que cette dispense ne porte pas atteinte à l'intérêt public;

Considérant que l'Autorité déterminera s'il convient toujours d'accorder les dispenses aux conditions exposées à la présente décision à la lumière des résultats de son suivi de l'évolution des marchés financiers canadiens et internationaux et des activités de GFI Swaps;

Considérant que GFI Swaps a déclaré à l'Autorité que les dispenses et les conditions établies par l'Autorité dans la présente décision peuvent être modifiées;

Considérant la recommandation faite par la Direction principale de l'encadrement des structures de marché d'accorder à GFI Swaps les dispenses demandées, sous réserve du respect par cette dernière des conditions établies par la présente décision;

Considérant la recommandation du surintendant des marchés de valeurs par intérim à l'effet que l'octroi des dispenses demandées aux conditions prévues à la présente décision n'est pas contraire à l'intérêt public;

En conséquence :

L'Autorité accorde, en vertu de l'article 86 de la LID, les dispenses suivantes à GFI Swaps :

1. Une dispense de reconnaissance à titre de bourse;
2. Une dispense des obligations prévues au Règlement 21-101 et au Règlement 23-101.

La présente décision est prononcée aux conditions suivantes :

1. Réglementation et supervision de GFI Swaps

- 1.1 GFI Swaps maintient son inscription à titre de plateforme d'exécution de swaps auprès de la CFTC et demeure assujettie aux pouvoirs de supervision de cette dernière.
- 1.2 GFI Swaps respecte les obligations continues qui lui incombent à titre de plateforme d'exécution de swaps inscrite auprès de la CFTC.
- 1.3 GFI Swaps avise l'Autorité dès que son inscription auprès de la CFTC à titre de plateforme d'exécution de swaps est révoquée, suspendue ou modifiée ou s'il survient des changements importants dans les conditions de son inscription à titre de plateforme d'exécution de swaps.

2. Activités au Québec

Au Québec, GFI Swaps exercera uniquement des activités de bourse de dérivés de gré à gré eu égard à des swaps et des swaps sur titres, au sens de l'article 1a de la *Commodity Exchange Act* (la « CEA ») des États-Unis.

3. Accès

- 3.1 GFI Swaps n'offre un accès direct à un participant admissible du Québec que si ce participant rencontre la définition de contrepartie qualifiée en vertu de la LID.
- 3.2 GFI Swaps offre une formation appropriée aux participants admissibles du Québec, incluant une formation pour chaque personne autorisée à effectuer des opérations sur la plateforme d'exécution de swaps de GFI Swaps.

- 3.3 Avant de donner accès à sa plateforme d'exécution de swaps à titre de participant admissible du Québec à une personne, GFI Swaps devra obtenir, le cas échéant :
- 3.3.1 la confirmation écrite que la personne a mis en place des arrangements de compensation appropriés pour la compensation et le règlement de chacune des opérations compensées ou réglées qui seront réalisées par cette personne sur la plateforme d'exécution de swaps de GFI Swaps;
 - 3.3.2 la confirmation écrite que la société responsable de la compensation ou du règlement d'une opération réalisée par cette personne sur la plateforme d'exécution de swaps de GFI Swaps et dont elle est membre est dûment reconnue ou dispensée de reconnaissance à titre de chambre de compensation ou de système de règlement au Québec par l'Autorité;
 - 3.3.3 la confirmation écrite de la contrepartie qualifiée autre qu'un courtier dûment inscrit en vertu de la LID confirmant qu'elle agira pour son propre compte;
 - 3.3.4 une lettre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») confirmant la conformité avec la réglementation de l'OCRCVM de la contrepartie qualifiée qui est un courtier inscrit, au plus tard dans les 60 jours suivant la date de la présente décision pour les participants admissibles ayant obtenu leur accès à la plateforme d'exécution de swaps de GFI Swaps durant cette période, ou avant de donner accès à sa plateforme d'exécution de swaps par la suite.

4. Opérations effectuées par les participants admissibles du Québec

GFI Swaps ne permet pas aux participants admissibles du Québec d'effectuer des opérations sur des produits autres que des swaps et des swaps sur titres, au sens de l'article 1a de la CEA des États-Unis, sans l'approbation préalable de l'Autorité.

5. Désignation d'un fondé de pouvoir au Québec

GFI Swaps désignera et maintiendra en fonction un fondé de pouvoir pour la représenter au Québec et informera l'Autorité dans les meilleurs délais de son nom et de ses coordonnées. GFI Swaps avisera également l'Autorité dans les meilleurs délais de tout changement de fondé de pouvoir.

6. Information à communiquer

- 6.1. GFI Swaps fournit à ses participants admissibles du Québec de l'information précisant que :
- 6.1.1 les droits et les recours contre GFI Swaps pourraient être régis uniquement par les lois des États-Unis, et non par celles du Québec, et pourraient, selon le cas, devoir être invoqués ou intentés aux États-Unis plutôt qu'au Québec;
 - 6.1.2 les règles applicables à la négociation sur la plateforme d'exécution de swaps de GFI Swaps pourraient être soumises aux lois des États-Unis, et non à celles du Québec;

6.1.3 GFI Swaps est réglementée et supervisée par la CFTC.

7. Documents déposés auprès de la CFTC

- 7.1. GFI Swaps dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, une copie de l'ensemble de ses règles et de leurs modifications qu'elle dépose auprès de la CFTC aux fins d'autocertification ou d'approbation.
- 7.2 GFI Swaps dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, une copie de l'ensemble des modifications apportées au formulaire intitulé *Form SEF* (y compris ses annexes) qu'elle dépose auprès de la CFTC.
- 7.3 GFI Swaps dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, une copie de l'ensemble des spécifications des produits et de leurs modifications qu'elle dépose auprès de la CFTC aux fins d'autocertification ou d'approbation.
- 7.4 GFI Swaps dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, l'information suivante, si elle est tenue de la déposer auprès de la CFTC ou de la lui transmettre :
- 7.4.1 le rapport annuel du conseil d'administration concernant ses activités et celles de ses comités;
 - 7.4.2 ses états financiers trimestriels ou semestriels;
 - 7.4.3 le détail de toute poursuite importante intentée contre elle;
 - 7.4.4 un avis indiquant qu'elle a présenté une requête de mise en faillite ou en insolvabilité ou toute autre mesure semblable, ou en liquidation, ou qu'une telle requête a été présentée contre elle;
 - 7.4.5 la nomination d'un séquestre ou la conclusion d'un arrangement avec ses créanciers.

8. Avis ou dépôt auprès de l'Autorité

- 8.1 GFI Swaps avise rapidement l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, de ce qui suit :
- 8.1.1 tout changement important à ses activités, à son fonctionnement ou à l'information figurant dans la demande, notamment les changements apportés à la supervision réglementaire par la CFTC, sa structure de gouvernance, le modèle d'accès à sa plateforme d'exécution de swaps, notamment les critères d'admissibilité, pour les participants admissibles du Québec, les systèmes et la technologie utilisés pour ses activités, ses ententes en matière de compensation et de règlement;
 - 8.1.2 tout changement à ses règlements ou aux lois, aux règles et aux règlements des États-Unis applicables aux contrats à terme et aux options, si ce changement peut avoir une incidence importante sur sa capacité à satisfaire aux critères prévus à l'instruction générale;

- 8.1.3 toute condition ou tout changement faisant que GFI Swaps n'est pas en mesure de respecter les *SEF Core Principles* établis par la CFTC ou toute autre obligation prévue par la CEA ou les règlements de la CFTC, ou prévoit ne plus pouvoir les respecter;
 - 8.1.4 toute enquête connue sur GFI Swaps ou toute mesure disciplinaire prise à son endroit par la CFTC ou toute autre autorité réglementaire à laquelle elle est assujettie;
 - 8.1.5 toute affaire ou question connue de GFI Swaps qui pourrait avoir une incidence sur sa viabilité financière et opérationnelle, y compris une panne ou une interruption importante de ses systèmes;
 - 8.1.6 tout cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite d'un participant de GFI Swaps dont elle ou ses représentants ont connaissance et qui pourrait avoir un effet préjudiciable important sur GFI Swaps, une chambre de compensation ou un participant admissible du Québec.
- 8.2 GFI Swaps dépose rapidement à l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, une copie de tout rapport intitulé *Rule Enforcement Review* relatif à son inspection par la CFTC, après que celle-ci en publie la version définitive.

9. Rapports trimestriels

- 9.1 GFI Swaps tient à jour l'information suivante et la transmet d'une manière et dans une forme acceptables pour l'Autorité, au plus tard dans un délai de 30 jours suivant la fin de chaque trimestre civil, et dans les meilleurs délais lorsque l'Autorité en fait la demande :
- 9.1.1 la liste à jour de tous les participants admissibles du Québec;
 - 9.1.2 la liste de tous les participants admissibles du Québec qui ont fait l'objet d'une mesure disciplinaire au cours du trimestre précédent par GFI Swaps pour des activités de ces participants admissibles sur sa plateforme d'exécution de swaps;
 - 9.1.3 la liste de toutes les enquêtes qu'elle mène sur les participants admissibles du Québec;
 - 9.1.4 la liste de toutes les entités du Québec dont la demande afin de devenir participant ou d'avoir accès à la plateforme d'exécution de swaps de GFI Swaps a été refusée au cours du trimestre, ainsi que les motifs du refus;
 - 9.1.5 la liste de tous les produits négociés sur la plateforme d'exécution de swaps pendant le trimestre, en indiquant les ajouts, les retraits ou les changements par rapport au trimestre précédent;
 - 9.1.6 le total du volume et de la valeur des opérations provenant des participants admissibles du Québec, présenté par participant admissible, pour chaque produit;
 - 9.1.7 la proportion du volume et de la valeur des opérations sur la plateforme d'exécution de swaps de GFI Swaps réalisées par les participants admissibles du Québec par rapport au volume et la valeur totale à l'échelle mondiale, pour chaque produit;

- 9.1.8 la liste énumérant chaque panne importante ou tout retard ou défaut de fonctionnement important de ses systèmes au cours du trimestre pour tout système lié à l'activité de négociation, notamment les opérations, l'acheminement ou les données, et qui en précise la date, la durée, la raison et la mesure corrective prise.

10. Rapports annuels

- 10.1 GFI Swaps veille à ce que ses états financiers annuels audités soient déposés auprès de l'Autorité 90 jours suivant la fin de son exercice financier.
- 10.2 GFI Swaps veille à ce que le rapport annuel intitulé *Service Organization Controls 1* préparé conformément aux normes de l'American Institute of Certified Public Accountants soit déposé auprès de l'Autorité rapidement après la publication de la version définitive par son auditeur indépendant.

11. Autre information à fournir à l'Autorité

GFI Swaps communiquera rapidement à l'Autorité toute autre information relative à son activité, utile à l'exercice des fonctions et pouvoirs de l'Autorité et que cette dernière pourrait requérir de temps à autre.

12. Confidentialité des renseignements

GFI Swaps préservera la confidentialité des renseignements qui lui sont soumis dans le cadre de ses activités auprès de ses participants admissibles du Québec, le tout, en conformité avec les lois qui lui sont applicables en matière de protection des renseignements personnels.

13. Modification des activités au Québec

GFI Swaps obtiendra l'autorisation préalable de l'Autorité avant d'apporter des modifications importantes à ses activités de bourse exercées au Québec décrites dans la demande.

14. Conformité aux décisions

GFI Swaps se conformera à toute décision de l'Autorité visant ses activités au Québec.

La présente décision sera valide jusqu'à la première des dates suivantes :

- a) le 2 octobre 2014; ou
- b) la date de prise d'effet de la décision ultérieure.

Fait le 20 novembre 2013.

Louis Morisset
Président-directeur général

DÉCISION N° 2013-PDG-0196

Dispense temporaire de reconnaissance de 360 Trading Networks Inc. à titre de bourse en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les instruments dérivés*, L.R.Q., c. I-14.01

Dispense temporaire des obligations prévues au *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 5 et au *Règlement 23-101 sur les règles de négociation*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 6

Considérant la demande complétée par la société 360 Trading Networks Inc. (« 360 Trading ») et déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 30 octobre 2013 (la « demande ») afin d'obtenir une dispense temporaire des obligations suivantes (ensemble, les « dispenses demandées ») :

- 1) l'obligation de reconnaissance à titre de bourse prévue au premier alinéa de l'article 12 de la *Loi sur les instruments dérivés*, L.R.Q., c. I-14.01 (la « LID »), pour exercer ses activités au Québec; et
- 2) les obligations prévues au *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 5 (le « Règlement 21-101 ») et au *Règlement 23-101 sur les règles de négociation*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 6 (le « Règlement 23-101 ») qui lui sont applicables;

Considérant les faits et les représentations soumises par 360 Trading au soutien de la demande, notamment :

1. 360 Trading est une société assujettie aux lois de l'État du Delaware aux États-Unis et elle est une filiale à part entière de 360 Treasury Systems AG, une société assujettie aux lois de la République fédérale d'Allemagne;
2. Aux États-Unis, 360 Trading est assujettie à la supervision de la Commodity Futures Trading Commission (la « CFTC ») qui lui a accordé une inscription temporaire à titre de *swap execution facility* (la « plateforme d'exécution de swaps ») au sens de la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* des États-Unis (la « Loi Dodd Frank ») afin de permettre la négociation ou l'exécution de *swaps* par des *eligible contract participants* (les « participants admissibles ») au sens de cette loi;
3. 360 Trading permettra la négociation sur un registre d'ordres et une fonctionnalité de demande de cotation de contrats à terme sans livraison physique et d'options sur environ 140 devises;
4. Selon les règles de la CFTC, 360 Trading doit prévoir des obligations encadrant la conduite des participants admissibles, veiller à ce qu'elles soient respectées et prendre des mesures disciplinaires en cas de non-respect à l'encontre de ses participants admissibles, y compris par d'autres moyens que l'exclusion du marché;
5. 360 Trading exerce des activités de bourse de dérivés de gré à gré au moyen de sa plateforme d'exécution de swaps;
6. 360 Trading désire accueillir certains participants admissibles du Québec et leur conférer un accès à sa plateforme d'exécution de swaps;
7. 360 Trading n'a pas de bureau ou d'établissement au Québec et n'a pas l'intention d'en établir;
8. Avant le 31 janvier 2014, et en prévision de la date de caducité de la présente décision établie au plus tard le 2 octobre 2014, 360 Trading déposera une demande auprès de l'Autorité pour obtenir une nouvelle décision la dispensant de l'obligation de reconnaissance à titre de bourse en vertu de l'article 12 de la LID (la « décision ultérieure »);

9. Selon l'information dont dispose 360 Trading et sous réserve de l'exercice des pouvoirs prévus aux lois et règlements de la CFTC et exercés par cette dernière, il n'existe aucune obligation pour les participants admissibles de 360 Trading qui ont un établissement au Québec d'être inscrits auprès d'un organisme ou d'une agence gouvernementale des États-Unis ou de devenir membres d'un organisme de réglementation des instruments dérivés ou d'une autre entité aux États-Unis pour exercer les activités décrites dans la présente décision du seul fait d'être un participant admissible de 360 Trading;

Considérant les critères énoncés dans l'*Instruction générale relative à l'autorisation de Bourses étrangères* établie par la décision n° 2005-PDG-0087 prononcée le 30 mars 2005 (l'« instruction générale ») et publiée au Bulletin de l'Autorité le 1^{er} avril 2005 [(2005) vol. 2, n° 13, B.A.M.F., Supplément];

Considérant que, de l'avis de l'Autorité, les critères énoncés dans l'instruction générale pour permettre à une bourse étrangère d'exercer des activités au Québec sont rencontrés par 360 Trading;

Considérant qu'en vertu de l'article 86 de la LID, l'Autorité peut, aux conditions qu'elle détermine, dispenser un dérivé, une personne, un groupement de personnes, une offre ou une opération de tout ou partie des obligations prévues par la LID, lorsqu'elle estime que cette dispense ne porte pas atteinte à l'intérêt public;

Considérant que l'Autorité déterminera s'il convient toujours d'accorder les dispenses aux conditions exposées à la présente décision à la lumière des résultats de son suivi de l'évolution des marchés financiers canadiens et internationaux et des activités de 360 Trading;

Considérant que 360 Trading a déclaré à l'Autorité que les dispenses et les conditions établies par l'Autorité dans la présente décision peuvent être modifiées;

Considérant la recommandation faite par la Direction principale de l'encadrement des structures de marché d'accorder à 360 Trading les dispenses demandées, sous réserve du respect par cette dernière des conditions établies par la présente décision;

Considérant la recommandation du surintendant des marchés de valeurs par intérim à l'effet que l'octroi des dispenses demandées aux conditions prévues à la présente décision n'est pas contraire à l'intérêt public;

En conséquence :

L'Autorité accorde, en vertu de l'article 86 de la LID, les dispenses suivantes à 360 Trading :

1. Une dispense de reconnaissance à titre de bourse;
2. Une dispense des obligations prévues au Règlement 21-101 et au Règlement 23-101.

La présente décision est prononcée aux conditions suivantes :

1. Réglementation et supervision de 360 Trading

- 1.1 360 Trading maintient son inscription à titre de plateforme d'exécution de swaps auprès de la CFTC et demeure assujettie aux pouvoirs de supervision de cette dernière.
- 1.2 360 Trading respecte les obligations continues qui lui incombent à titre de plateforme d'exécution de swaps inscrite auprès de la CFTC.

- 1.3 360 Trading avise l'Autorité dès que son inscription auprès de la CFTC à titre de plateforme d'exécution de swaps est révoquée, suspendue ou modifiée ou s'il survient des changements importants dans les conditions de son inscription à titre de plateforme d'exécution de swaps.

2. Activités au Québec

Au Québec, 360 Trading exercera uniquement des activités de bourse de dérivés de gré à gré eu égard à des swaps et des swaps sur titres, au sens de l'article 1a de la *Commodity Exchange Act* (la « CEA ») des États-Unis.

3. Accès

- 3.1 360 Trading n'offre un accès direct à un participant admissible du Québec que si ce participant rencontre la définition de contrepartie qualifiée en vertu de la LID.

- 3.2 360 Trading offre une formation appropriée aux participants admissibles du Québec, incluant une formation pour chaque personne autorisée à effectuer des opérations sur la plateforme d'exécution de swaps de 360 Trading.

- 3.3 Avant de donner accès à sa plateforme d'exécution de swaps à titre de participant admissible du Québec à une personne, 360 Trading devra obtenir, le cas échéant :

- 3.3.1 la confirmation écrite que la personne a mis en place des arrangements de compensation appropriés pour la compensation et le règlement de chacune des opérations compensées ou réglées qui seront réalisées par cette personne sur la plateforme d'exécution de swaps de 360 Trading;
- 3.3.2 la confirmation écrite que la société responsable de la compensation ou du règlement d'une opération réalisée par cette personne sur la plateforme d'exécution de swaps de 360 Trading et dont elle est membre est dûment reconnue ou dispensée de reconnaissance à titre de chambre de compensation ou de système de règlement au Québec par l'Autorité;
- 3.3.3 la confirmation écrite de la contrepartie qualifiée autre qu'un courtier dûment inscrit en vertu de la LID confirmant qu'elle agira pour son propre compte;
- 3.3.4 une lettre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») confirmant la conformité avec la réglementation de l'OCRCVM de la contrepartie qualifiée qui est un courtier inscrit, au plus tard dans les 60 jours suivant la date de la présente décision pour les participants admissibles ayant obtenu leur accès à la plateforme d'exécution de swaps de 360 Trading durant cette période, ou avant de donner accès à sa plateforme d'exécution de swaps par la suite.

4. Opérations effectuées par les participants admissibles du Québec

360 Trading ne permet pas aux participants admissibles du Québec d'effectuer des opérations sur des produits autres que des swaps et des swaps sur titres, au sens de l'article 1a de la CEA des États-Unis, sans l'approbation préalable de l'Autorité.

5. Désignation d'un fondé de pouvoir au Québec

360 Trading désignera et maintiendra en fonction un fondé de pouvoir pour la représenter au Québec et informera l'Autorité dans les meilleurs délais de son nom et de ses coordonnées. 360 Trading avisera également l'Autorité dans les meilleurs délais de tout changement de fondé de pouvoir.

6. Information à communiquer

- 6.1. 360 Trading fournit à ses participants admissibles du Québec de l'information précisant que :
 - 6.1.1 les droits et les recours contre 360 Trading pourraient être régis uniquement par les lois des États-Unis, et non par celles du Québec, et pourraient, selon le cas, devoir être invoqués ou intentés aux États-Unis plutôt qu'au Québec;
 - 6.1.2 les règles applicables à la négociation sur la plateforme d'exécution de swaps de 360 Trading pourraient être soumises aux lois des États-Unis, et non à celles du Québec;
 - 6.1.3 360 Trading est réglementée et supervisée par la CFTC.

7. Documents déposés auprès de la CFTC

- 7.1. 360 Trading dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, une copie de l'ensemble de ses règles et de leurs modifications qu'elle dépose auprès de la CFTC aux fins d'autocertification ou d'approbation.
- 7.2. 360 Trading dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, une copie de l'ensemble des modifications apportées au formulaire intitulé *Form SEF* (y compris ses annexes) qu'elle dépose auprès de la CFTC.
- 7.3. 360 Trading dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, une copie de l'ensemble des spécifications des produits et de leurs modifications qu'elle dépose auprès de la CFTC aux fins d'autocertification ou d'approbation.
- 7.4. 360 Trading dépose rapidement auprès de l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, l'information suivante, si elle est tenue de la déposer auprès de la CFTC ou de la lui transmettre :
 - 7.4.1 le rapport annuel du conseil d'administration concernant ses activités et celles de ses comités;
 - 7.4.2 ses états financiers trimestriels ou semestriels;
 - 7.4.3 le détail de toute poursuite importante intentée contre elle;
 - 7.4.4 un avis indiquant qu'elle a présenté une requête de mise en faillite ou en insolvabilité ou toute autre mesure semblable, ou en liquidation, ou qu'une telle requête a été présentée contre elle;
 - 7.4.5 la nomination d'un séquestre ou la conclusion d'un arrangement avec ses créanciers.

8. Avis ou dépôt auprès de l'Autorité

- 8.1 360 Trading avise rapidement l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, de ce qui suit :
- 8.1.1 tout changement important à ses activités, à son fonctionnement ou à l'information figurant dans la demande, notamment les changements apportés à la supervision réglementaire par la CFTC, sa structure de gouvernance, le modèle d'accès à sa plateforme d'exécution de swaps, notamment les critères d'admissibilité, pour les participants admissibles du Québec, les systèmes et la technologie utilisés pour ses activités, ses ententes en matière de compensation et de règlement;
 - 8.1.2 tout changement à ses règlements ou aux lois, aux règles et aux règlements des États-Unis applicables aux contrats à terme et aux options, si ce changement peut avoir une incidence importante sur sa capacité à satisfaire aux critères prévus à l'instruction générale;
 - 8.1.3 toute condition ou tout changement faisant que 360 Trading n'est pas en mesure de respecter les *SEF Core Principles* établis par la CFTC ou toute autre obligation prévue par la CEA ou les règlements de la CFTC, ou prévoit ne plus pouvoir les respecter;
 - 8.1.4 toute enquête connue sur 360 Trading ou toute mesure disciplinaire prise à son endroit par la CFTC ou toute autre autorité réglementaire à laquelle elle est assujettie;
 - 8.1.5 toute affaire ou question connue de 360 Trading qui pourrait avoir une incidence sur sa viabilité financière et opérationnelle, y compris une panne ou une interruption importante de ses systèmes;
 - 8.1.6 tout cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite d'un participant de 360 Trading dont elle ou ses représentants ont connaissance et qui pourrait avoir un effet préjudiciable important sur 360 Trading, une chambre de compensation ou un participant admissible du Québec.
- 8.2 360 Trading dépose rapidement à l'Autorité, et au plus tard dans un délai de 10 jours ouvrables, une copie de tout rapport intitulé *Rule Enforcement Review* relatif à son inspection par la CFTC, après que celle-ci en publie la version définitive.

9. Rapports trimestriels

- 9.1 360 Trading tient à jour l'information suivante et la transmet d'une manière et dans une forme acceptables pour l'Autorité, au plus tard dans un délai de 30 jours suivant la fin de chaque trimestre civil, et dans les meilleurs délais lorsque l'Autorité en fait la demande :
- 9.1.1 la liste à jour de tous les participants admissibles du Québec;
 - 9.1.2 la liste de tous les participants admissibles du Québec qui ont fait l'objet d'une mesure disciplinaire au cours du trimestre précédent par 360 Trading pour des activités de ces participants admissibles sur sa plateforme d'exécution de swaps;

- 9.1.3 la liste de toutes les enquêtes qu'elle mène sur les participants admissibles du Québec;
- 9.1.4 la liste de toutes les entités du Québec dont la demande afin de devenir participant ou d'avoir accès à la plateforme d'exécution de swaps de 360 Trading a été refusée au cours du trimestre, ainsi que les motifs du refus;
- 9.1.5 la liste de tous les produits négociés sur la plateforme d'exécution de swaps pendant le trimestre, en indiquant les ajouts, les retraits ou les changements par rapport au trimestre précédent;
- 9.1.6 le total du volume et de la valeur des opérations provenant des participants admissibles du Québec, présenté par participant admissible, pour chaque produit;
- 9.1.7 la proportion du volume et de la valeur des opérations sur la plateforme d'exécution de swaps de 360 Trading réalisées par les participants admissibles du Québec par rapport au volume et la valeur totale à l'échelle mondiale, pour chaque produit;
- 9.1.8 la liste énumérant chaque panne importante ou tout retard ou défaut de fonctionnement important de ses systèmes au cours du trimestre pour tout système lié à l'activité de négociation, notamment les opérations, l'acheminement ou les données, et qui en précise la date, la durée, la raison et la mesure corrective prise.

10. Rapports annuels

- 10.1 360 Trading veille à ce que ses états financiers annuels audités soient déposés auprès de l'Autorité 90 jours suivant la fin de son exercice financier.
- 10.2 360 Trading veille à ce que le rapport annuel intitulé *Service Organization Controls 1* préparé conformément aux normes de l'American Institute of Certified Public Accountants soit déposé auprès de l'Autorité rapidement après la publication de la version définitive par son auditeur indépendant.

11. Autre information à fournir à l'Autorité

360 Trading communiquera rapidement à l'Autorité toute autre information relative à son activité, utile à l'exercice des fonctions et pouvoirs de l'Autorité et que cette dernière pourrait requérir de temps à autre.

12. Confidentialité des renseignements

360 Trading préservera la confidentialité des renseignements qui lui sont soumis dans le cadre de ses activités auprès de ses participants admissibles du Québec, le tout, en conformité avec les lois qui lui sont applicables en matière de protection des renseignements personnels.

13. Modification des activités au Québec

360 Trading obtiendra l'autorisation préalable de l'Autorité avant d'apporter des modifications importantes à ses activités de bourse exercées au Québec décrites dans la demande.

14. Conformité aux décisions

360 Trading se conformera à toute décision de l'Autorité visant ses activités au Québec.

La présente décision sera valide jusqu'à la première des dates suivantes :

- a) le 2 octobre 2014; ou
- b) la date de prise d'effet de la décision ultérieure.

Fait le 20 novembre 2013.

Louis Morisset
Président-directeur général

8.

Entreprises de services monétaires et Contrats publics

- 8.1 Avis et communiqués
 - 8.2 Réglementation
 - 8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
 - 8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public
 - 8.5 Autres décisions
-

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

Aucune information.

8.4 AUTORISATION DE CONTRACTER / SOUS-CONTRACTER AVEC UN ORGANISME PUBLIC

Aucune information.

8.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.